



Halvazzi

C

4





306332

NOUVELLE BIBLIOTHEQUE DES AUTEURS ECCLESIASTIQUES.

CONTENANT

L'HISTOIRE DE LEUR VIE,
LE CATALOGUE, LA CRITIQUE, ET LA
CHRONOLOGIE DE LEURS OUVRAGES.

LE SOMMAIRE DE CE QU'ILS CONTIENNENT,
UN JUGEMENT SUR LEUR STYLE,
ET SUR LEUR DOCTRINE.

ET LE DENOMBREMENT DES DIFFERENTES EDITIONS
DE LEURS OEUVRES.

Par M^{re} **L. ELLIES DU PIN**,
Docteur de la Faculté de Paris, & Professeur Royal en Philosophie.

Dernière Edition revûe & corrigée.

PARTIE II. DU TOME TROISIE'ME

Des Auteurs du cinquième Siècle de l'Eglise, faisant le IV. TOME de l'Ouvrage.

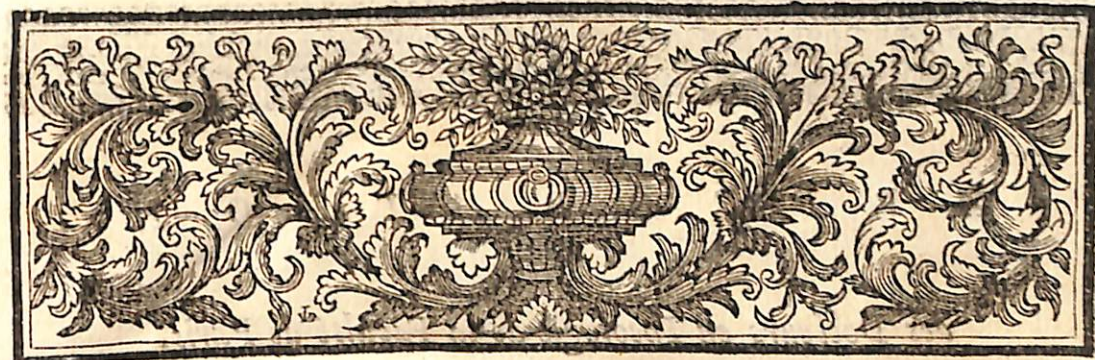


A MONS,

Aux dépens des **HUGUETAN**,

M. DC. LXXXXI.

DUCA DI SANTA CANDIDA
Malvezzi Comm. Luigi



A V E R T I S S E M E N T.

QUOY-QUE cette seconde Partie du troisiéme Tome de la Bibliotheque des Auteurs Ecclesiastiques ne contienne pas un si grand nombre de fameux Auteurs que la premiere, elle en contient néanmoins de tres-considerables. L'Eglise Grecque nous fournit deux celebres antagonistes, S. Cyrille & Theodoret, dont les Ouvrages sont assez connus. Celle de Rome a esté fertile en Evêques d'un rare merite, entre lesquels excelle S. Leon, le plus éloquent des Papes. Enfin, pour ne rien dire des autres Eglises, celle de France a produit en ce temps-là un grand nombre d'Hommes illustres, dont les Ecrits sont d'une elegance & d'une utilité merveilleses. Mais ce qui rend cette Partie du cinquiéme siecle plus remarquable, ce sont les grandes contestations sur le Mystere de l'Incarnation, agitées avec tant de chaleur, discutées avec tant de subtilité, & jugées dans deux Conciles generaux. Il n'y a peut-estre point de partie de l'Histoire Ecclesiastique plus considerable; mais aussi n'y en a-t-il point sur laquelle on ait plus de monumens authentiques. Nous les avons copiez fidelement; & avec le secours de ceux que l'on a donnez depuis peu au Public, nous avons decouvert plusieurs particularitez de cette Histoire, inconnuës aux Auteurs qui l'ont écrite avant nous. Nous esperons que le Public aura la même indulgence pour ce Volume, qu'il a eüe pour les precedens.

A P P R O B A T I O N

des Docteurs en Theologie de la Faculté de Paris.

L'Eglise a esté si fertile en grands Hommes dans le cinquième siecle, qu'il n'a pas esté possible à l'Auteur de cette Bibliotheque de les renfermer tous dans un même volume. Ceux qui ont lu ce qu'il nous a donné dans son dernier Tome sur les Ecrivains Ecclesiastiques qui ont paru avec éclat avant l'année 430. ont remarqué sans doute, avec combien d'exactitude & de fidelité il rapporte & les principes dont ils se sont servis pour établir, pour éclaircir & pour défendre les veritez de la Foi; & les regles de la discipline, à la faveur desquelles ils ont tâché d'épurer les mœurs. Ils y ont trouvé par tout un si grand fonds de connoissance, de penetration, de discernement & de critique, qu'ils n'ont pu s'empêcher de se joindre à nous, pour engager l'Auteur à nous enrichir au plutôt d'un nouveau volume. Comme il n'a pas moins de zele pour le bien du Public, que le Public a d'empressement pour profiter de ses travaux; nous voyons avec plaisir que le present qu'il nous fait ne laisse pas d'estre une dette qu'il paye à l'impatience de tout le monde, & nous pouvons assurer ceux qui liront ce nouvel Ouvrage, qu'ils y trouveront de quoi se preparer à l'intelligence de tant d'Auteurs, dont on leur épargne la peine de découvrir les sentimens, ou de quoi renouveler les idées qu'ils s'en sont formées à eux-mêmes, après les avoir lus, & qu'ils y verront une Histoire des Conciles d'Ephese & de Chalcedoine beaucoup plus precise, plus exacte, & plus circonstanciée que toutes celles qui ont paru jusqu'à present. Donné le 21. Novembre 1689.

BLANPIGNON, Curé de S. Mederic.
L. HIDEUX, Curé des SS. Innocens.
PHIL. DU BOIS.
DE RIVIERE.

TABLE

T A B L E DES TITRES DE LA II. PARTIE DU III. TOME DE LA B I B L I O T H E Q U E DES AUTEURS ECCLESIASTIQUES.

A TTICUS, Evêque de Constantinople.	page 1	Nonnus.	77
Tichonius.	3	Socrate.	78
Leporius.	ibid.	Sozomene.	80
S. Isidore de Damiette.	ibid.	Theodoret.	81
Jean Cassien.	14	André de Samosate.	119
S. Nil.	26	Hellade de Tarse, Maximin d'Anazarbe, & Irenée, Evêque en Phénicie.	ibid.
L'Auteur des Professions de Foi attribuées à Rufin.	31	S. Leon.	120
Possidius.	33	S. Hilaire d'Arles.	165
Uranus.	ibid.	S. Vincent de Lerins.	170
S. Celestin.	ibid.	S. Eucher.	173
S. Cyrille d'Alexandrie.	41	S. Pierre Chrysologue.	176
Marius Mercator.	53	Maxime de Turin.	178
Anien.	57	Valerien.	179
Julien.	58	Victor de Cartenne.	180
Nestorius.	60	S. Prosper.	181
Jean d'Antioche, Acace de Berée, Paul d'Emese.	66	De l'Auteur des livres de la Vocation des Gentils, & de l'Epître à Demetriade.	190
Evêques du parti de Nestorius.	ibid.	Flavien & plusieurs autres Evêques qui ont fait des Lettres ou des Memoires sur l'affaire d'Eutyches.	204
Euthere de Tyane.	67	Plusieurs Lettres de differens Evêques.	205
Theodote d'Ancyre.	69	Basile de Seleucie.	206
Evêques Catholiques du parti de S. Cyrille.	70	Timotheus d'Elurus.	209
S. Sixte III.	ibid.	Chrysippe.	ibid.
Procle.	72	Vigile, Diacre.	210
Capreolus.	73	Fastidius Priscus.	ibid.
Antoninus Honoratus, Evêque de Constantine en Afrique.	74	Draconce.	ibid.
Victor d'Antioche.	ibid.	Eudocie Imperatrice, & Proba Falconia.	ibid.
Victorin de Marseille.	75	Tyrsius Rufus Asterius.	212
Sedulius.	ibid.		Petro-
Philippe de Syde.	ibid.		
Philostorge.	76		

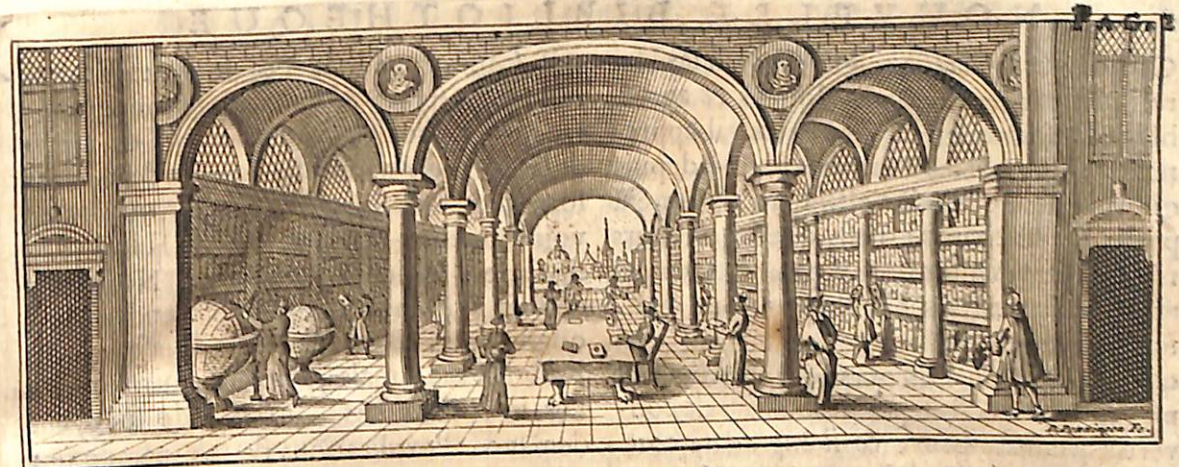
TABLE DES AUTEURS ECCLESIASTIQUES.

Petrone.	ibid.	Gennade, Patriarche de Constanti-	ibid.
Constantin ou Constance.	ibid.	nople.	ibid.
Philippe.	213	Antipatre de Bostre.	234
Siagrius.	ibid.	Hilarus ou Hilaire, Evêque de Ro-	
Isaac.	ibid.	me.	235
S. Simeon Stylite.	214	Simplicius, Evêque de Rome.	239
Mochimus.	ibid.	Fauste, Evêque de Riés.	242
Asclepius, Pierre, & Paul.	ibid.	Ruricius, Desiderius, & quelques	
Salvien.	215	autres.	250
Arnobé le jeune.	219	Apollinaris Sidonius, Evêque de	
Honorat, Evêque de Marseille.	220	Clermont.	ibid.
Salonius & Veranus.	221	Jean Talaia.	253
Paulin de Perigueux.	222	Jean, Prestre d'Antioche.	ibid.
Musée.	223	Jean Aëgeates.	254
Vincent.	ibid.	Victor de Vite.	ibid.
Syrus.	ibid.	Vigile de Tapse.	255
Samuël.	224	Felix III. Evêque de Rome.	247
Claudianus Mamertus.	ibid.	L'Auteur du Memoire touchant l'af-	
Pastor.	229	faire d'Acace.	262
Voconius.	230	Gelase. I.	ibid.
Eutrope.	ibid.	Anastase II.	271
Evagre.	ibid.	Paschase, Diacre de l'Eglise de	
Timothée.	ibid.	Rome.	273
Eustathe,	ibid.	Julien Pomere.	ibid.
Theodule.	ibid.	Gennade de Marseille.	277
Eugene.	231	Nemesius, Aeneas Gazæus.	280
Cereal.	ibid.	Gelase de Gyzique.	ibid.
Servus Dei.	ibid.	L'Auteur des livres attribuez à S.	
Idacius.	232	Denys l'Areopagite.	281
Victorius.	233		

Des Conciles tenus depuis l'an 430. jusqu'à la fin du V. siecle.

HISTOIRE du premier Concile d'Ephé-	Second Concile d'Arles.	371
se & des autres Assemblées d'Evêques,	Le Concile d'Angers.	372
touchant l'affaire de Nestorius, qui ont	III. Concile d'Arles.	373
precedé ou suivi ce Concile.	Concile de Constantinople de l'an 459.	ibid
Histoire du Concile de Chalcedoine & des au-	Lettre de Loup de Troyes & d'Euphrone d'An-	
tres Conciles qui l'ont precedé.	tun à Thalassius, Evêque d'Angers.	ibid
Du Concile de Riés tenu en 439.	Concile de Tours.	374
Le premier Concile d'Orange.	Concile de Vennes.	ibid.
Le Concile de Vaison.	Concile de Rome sous le Pape Hilaire.	375

NOU-



NOUVELLE BIBLIOTHEQUE DES AUTEURS ECCLESIASTIQUES.

PARTIE II. DU TOME III.

Qui fait de cet Ouvrage, le Tome quatrième.

Des Auteurs du cinquième Siecle.

A T T I C U S.

Evêque de Constantinople.

Atticus.

ARSACIUS frere de Nestaire, qui avoit esté mis sur le Siege de Constantinople, en la place de Saint Chrysostome, étant mort dans l'année de son ordination, on choisit, après quelques contestations, Atticus Moine d'Armenie pour remplir ce Siege. Il en prit possession l'an 406. & en jouït paisiblement jusqu'à l'an 427. qu'il mourut. Socrate qui avoit une estime toute particuliere pour cet Evêque, nous le dépeint comme un homme mediocrement sçavant, mais extrêmement sage & prudent, qui avoit beaucoup de piété, de douceur & de charité, qui n'avoit pas seulement soin des Catho-

Tome IV.

A

Atticus. Catholiques, mais qui attiroit aussi les Hérétiques par ses manières douces & agréables. Il ajoute qu'étant Prestre il apprenoit par cœur ses Sermons; que depuis qu'il fut Evêque, il s'étoit accoutumé à parler sur le champ; mais que ses discours n'étoient pas assez beaux pour attirer les applaudissemens du peuple, ni pour mériter d'être mis par écrit: tant il est vrai qu'il faut qu'un Discours soit étudié pour plaire. Il ne laissoit pas néanmoins de convertir bien des gens, & il augmenta considérablement l'Eglise. Ses libéralitez y contribuèrent beaucoup: car les peuples sont bien mieux disposés à écouter & à croire leur Pasteur, quand ils voient qu'il pourvoit à leurs besoins temporels aussi bien qu'aux spirituels, & qu'en leur distribuant le pain de vie pour nourrir leurs âmes, il leur donne aussi libéralement de quoi avoir le pain qui sert à la nourriture des corps. C'est ce qu'Atticus pratiquoit non seulement à l'égard des pauvres de son Diocèse, mais même envers les étrangers. Socrate au livre 7. de son Histoire chapitre 25. rapporte une lettre qu'Atticus écrivit à Calliopius Prestre de Nicée, par laquelle il lui mande qu'il lui envoie trois cens écus d'or pour soulager les nécessitez des pauvres de la ville de Nicée. Il l'avertit en même temps d'assister les pauvres honteux, & de ne rien donner à ceux qui font un métier de demander l'aumône. Il ne veut pas que dans cette distribution on ait égard à la Religion, & il lui recommande de donner de quoi vivre à tous ceux qui sont dans la nécessité, sans exclure ceux qui sont de différente Religion. Socrate rapporte encore quelques réponses de cet Evêque en faveur des Novatiens. Mais comme cet Historien favorisoit leur parti, son témoignage est un peu suspect. Quoi qu'il en soit, les réponses qu'il lui attribue, sont fort modérées. Quelqu'un lui ayant dit qu'il ne faisoit pas souffrir les assemblées des Novatiens dans les villes; Ne savez-vous pas, répondit-il, combien ils ont souffert pour la Foi sous les Empereurs Constance & Valens? ils sont des témoins irréprochables de la vérité de notre doctrine, car ayant été séparés depuis très long-temps de l'Eglise, ils se trouvent avoir la même Foi que nous. Il loue Asclepiade ancien Evêque des Novatiens d'avoir soutenu cette charge pendant cinquante ans; & il dit à cet Evêque: Je loue Novat, mais je ne saurois approuver les Novatiens. Asclepiade lui ayant demandé l'explication de ce paradoxe: „Novat, lui dit-il, ne refusoit la Communion qu'à ceux qui étoient tombés dans „l'Idolatrie pendant la persécution. J'eusse fait la même chose que lui; mais je „ne saurois approuver les Novatiens qui „excluent les Laïques de la Communion „pour des pechez légers. Asclepiade lui répondit, qu'outre l'adultère il y avoit d'autres pechez mortels, pour lesquels l'Eglise déposoit les Clercs pour toujours, & que les Novatiens excommunioient aussi pour toujours les Laïques qui avoient commis ces pechez, laissant à Dieu seul le pouvoir de les remettre. Socrate ajoute qu'Atticus prédit sa mort à Calliopius, & qu'en effet il mourut comme il l'avoit prédit l'an 427. au commencement d'Octobre. Outre la Lettre dont nous venons de parler, Theodoret cite dans son second Dialogue un fragment d'une Lettre à Eupychius touchant l'Incarnation. Il a écrit une Lettre à Saint Cyrille d'Alexandrie, pour le persuader de remettre dans les Dyptiques le nom de Saint Chrysostome, comme nous l'apprenons par la réponse que lui fait Saint Cyrille, rapportée dans le quatrième livre de Facundus, qui nous fait connaître qu'Atticus étoit aussi modéré que S. Cyrille étoit échauffé sur ce sujet. Nous avons la Lettre d'Atticus & la réponse de S. Cyrille parmi les Lettres de ce dernier. Les fragmens des Oeuvres d'Atticus nous font connaître que Socrate a jugé fort sagement de son caractère, de son style & de son génie. Gennade, dit qu'il avoit fait un

Atticus. excellent livre touchant la Foi & la Virginité, adressé aux Princesses filles d'Arcadius, dans lequel il condamnoit par avance l'erreur de Nestorius. Saint Cyrille en cite un passage dans son Ecrit aux Imperatrices, qui est encore répété avec un autre dans le Concile d'Ephèse, quoi-que Vincent de Lerins ne mette point Atticus au nombre de ceux qui avoient été alleguez pour témoins de la Foi de l'Eglise dans le Concile d'Ephèse, & que ces passages ne se trouvent pas dans quelques MSS. du Concile.

délivrez par la Foi de la mort du péché, ils recouvrent par le Baptême le gage de la vie éternelle. Il avançoit dans ce livre que les Anges sont corporels. Il a fleuri, dit Gennade, en même temps que Rufin & Saint Augustin, sous l'Empire de Theodose le Grand, & sous celui de son fils. Nous avons encore le livre des sept Regles donné par Schottus, & inséré dans les Bibliothèques des Peres. Il est fort obscur, & de peu d'usage. On en peut voir l'Abregé dans Saint Augustin à la fin du troisième livre de la Doctrine Chrestienne.

TICHONIUS.

Tichonius.

TICHONIUS, homme d'esprit, du parti des Donatistes, passoit pour habile sur le sens littéral de l'Ecriture Sainte. Il n'étoit pas aussi entièrement ignorant des sciences profanes, & étoit assez versé dans les études Ecclesiastiques. Il a composé un Traité contenant sept Regles pour expliquer l'Ecriture Sainte, dont S. Augustin fait l'abregé dans son troisième livre de la Doctrine Chrestienne. Gennade nous apprend qu'il avoit encore écrit trois livres de la guerre intestine, & une narration de plusieurs causes, dans laquelle il citoit des anciens Synodes pour défendre son parti. Il ajoute encore qu'il avoit fait un Traité sur l'Apocalypse, dans lequel il expliquoit ce livre d'une manière toute spirituelle. Il y rejettoit la conjecture du regne de mille ans, & soutenoit qu'il n'y auroit qu'une seule resurrection des bons & des méchants, qui devoit arriver en même temps: de sorte que la première resurrection des Justes se fait selon lui ici-bas dans l'Eglise, quand étant

a Prêtre] Tous les Anciens ne lui donnent point d'autre qualité, & il paroît par ses Lettres qu'il n'en avoit point d'autre.

b De Damiette] Ephrem dans Photius chap. 228.

LEPORIUS.

ON met ce Moine au rang des Auteurs Ecclesiastiques, à cause de l'Ecrit qu'il fit pour retracter les erreurs de Pelage & de Nestorius, dont nous avons parlé dans les Oeuvres de Saint Augustin. On peut voir aussi ce qu'en disent S. Leon parmi les témoignages des Peres touchant la vérité des deux natures en JESUS-CHRIST, Facundus Evêque d'Hermiane livre 1. chapitre 4. Gennade chapitre 59. Cassien dans le livre de l'Incarnation chapitre 4. & Vigile de Tapse livre 2. de la Trinité.

SAINT ISIDORE
DE DAMIETTE.

ISIDORE Prêtre a de Damiette b ville d'Egypte située à l'embouchure du Nil, fleurit sous l'Empire de Theodose le Jeune.

A 2

Il dit qu'il étoit né à Alexandrie; on dit néanmoins qu'il étoit de Damiette, parce qu'il s'étoit retiré dans un lieu proche de cette ville, comme il paroît par ses Lettres.

S. Isidore de Damiette.

S. Isidore
de Da-
miete.

Il embrassa l'estat monastique *a*, & employa tout le temps de sa vie à mortifier son corps par une abstinence continuelle, & à nourrir son ame de la meditation de la doctrine celeste; de sorte qu'on pouvoit dire de lui qu'il menoit une vie angelique sur la terre, & qu'il estoit un tableau vivant de la perfection de la vie monastique & contemplative. Sa pieté, sa doctrine & son eloquence lui acquirent une si grande reputation, que les Grecs lui ont donné le surnom de fameux *b*. Facundus dit qu'il avoit écrit deux mille lettres. Suidas lui en donne trois mille sur l'Ecriture Sainte, & cinq mille sur differents sujets: Nicephore en compte aussi dix mille. Il est difficile de croire qu'il en ait écrit un si grand nombre. Quoi qu'il en soit, nous n'en avons que deux mille douze, & il n'y en avoit pas davantage dans les plus anciens Manuscrits. Il avoit aussi composé quelques autres Ouvrages. Il parle lui-même d'un Traité du Destin contre les Gentils *c*. Evagre fait mention de quelques Ecrits d'Isidore à Saint Cyrille; mais peut-être a-t-il voulu parler des deux Lettres qu'il lui a écrites, que nous avons encore à present, & qui sont rapportées par Facundus. Elles nous apprennent qu'il vivoit encore du temps du Concile d'Ephese, mais qu'il estoit déjà fort âgé. On fait memoire de lui dans l'Eglise Grecque & dans l'Eglise Latine au quatrième de Fevrier.

Les Lettres de cet Auteur sont toutes Laconiques, c'est-à-dire, comme il l'explique lui-même après Saint Gregoire de Nazianze, qu'elles contiennent beaucoup de choses en peu de paroles. Il a suivi dans la pratique la regle qu'il donne dans

la Lettre 153. du livre 5. pour bien écrire des Lettres. Il y remarque qu'il ne faut pas qu'elles soient dépouillées de toute sorte d'ornement, mais qu'il ne faut pas aussi qu'elles soient trop affectées; que le premier défaut les jetteroit dans une secheresse & dans une bassesse de style qui les rendroit insupportables, mais que le dernier les rendroit foibles & ridicules; qu'il faut leur donner autant d'ornement qu'il est necessaire pour les rendre utiles & agreables. C'est ce qu'il a lui-même merveilleusement bien executé dans toutes ses Lettres. Elles sont écrites avec beaucoup d'esprit & d'elegance, & cependant il n'y paroît point d'affectation ni de contrainte; le tour en est fin & delicat, & il ne s'éloigne pas néanmoins de la maniere de dire naturellement les choses. L'on n'y trouve point d'ambiguité ni de fausses pointes, mais elles sont pleines d'un sel, & d'une vivacité qui regne également par tout. Enfin, l'on peut dire de lui, qu'il a trouvé le secret tant cherché par les autres de mêler l'utile à l'agréable. En effet, quoi-qu'il y ait plusieurs de ces Lettres sur des questions de Critique touchant des endroits de l'Ecriture, ou sur ce qu'il y a de plus subtil dans l'explication de nos Mysteres; il n'a pas laissé de les rendre agreables par le tour qu'il y a donné. Mais il a encore joint la science & l'erudition à l'elegance & à la politesse de son langage, & ses Lettres sont un recueil d'une infinité de lieux communs de la Theologie tres-bien traités & tres-bien éclaircis. L'on y trouve un tres-grand nombre de passages de l'ancien & du nouveau Testament expliquez ou appliquez à diffé-

S. Isidore
de Da-
miete.

a Il embrassa l'estat monastique] Ses Lettres le font assez connoître, & Evagre liv. 1. Hist. chap. 15. l'assure dans les mêmes termes dont nous nous sommes servis.

b De fameux] C'est ainsi qu'Evagre l'appelle, *ἐκλεῖστος ἐν τῇ πνεύματι, latus famâ, ut poetico verbo utar.* Ceux qui se sont servis de ce passage pour prouver qu'il avoit fait des Poësies, l'ont mal

entendu. Ephrem lui donne une epithete pareille.

c Il parle lui-même d'un Traité du Destin contre les Gentils] Suidas dit qu'il avoit composé quelques autres Ouvrages. Il cite le Traité du Destin dans la Lettre 253. du livre 3. Je ne le croi pas différent du Traité contre les Gentils cité dans les Lettres 137. & 228. du 2. livre, parce que ce qu'il en dit en ces endroits, regardela même matiere.

S. Isidore
de Da-
miete.

differens sujets. C'est l'argument le plus ordinaire de ces Lettres. Il y en a quelques-unes, où il explique & éclaircit les mysteres & les dogmes de nostre Religion; d'autres où il fait des remarques sur la discipline de l'Eglise. Dans la plupart il avance & établit les grands principes de la Morale Chrétienne; il enseigne dans plusieurs les regles & les maximes principales de la vie spirituelle. Tantôt il fait des remontrances vives, quelquefois même il fait des reproches sensibles, & le plus souvent il donne des avis charitables. Il n'épargne personne, il parle avec liberté, avec fermeté & avec autorité, non seulement à de simples particuliers, ou à des Moines soumis à sa conduite, mais même aux Rois, aux grands Seigneurs, aux Magistrats, & aux Evêques des Sieges, sous la dépendance desquels il estoit. Il combat le vice partout où il le trouve; il fait des reprimandes fortes aux personnes vicieuses & déreglées, de quelque condition qu'elles soient. Il s'adresse à elles-mêmes, & ne leur dissimule point ce qu'il pense d'elles. Non seulement il ne les flatte point dans leurs vices, mais il ne prend pas même de détour pour adoucir ses remontrances. Il leur dit ouvertement & crûment ce qu'il pense; il leur presente leurs desordres avec toute la naïveté & la force possibles, & les presse vivement d'y renoncer. Il loue rarement, mais quand il le fait, il loue d'une maniere qui n'est point basse, & qui ne peut pas inspirer de sottise vanité. Voilà en general le sujet des Lettres de Saint Isidore, examinons-les plus en détail.

Des Lettres de Saint Isidore sur l'Ecriture Sainte.

LA plus grande & la meilleure partie des Lettres de Saint Isidore sont sur differens passages de l'Ecriture Sainte. Il n'y a presque point de livre tant de l'ancien

que du nouveau Testament, dont il n'explique plusieurs passages; il recommande souvent la lecture de l'Ecriture Sainte, & donne des regles excellentes pour en faire un bon usage, & pour la bien entendre.

Il veut que celui qui entreprend de la lire, se prepare en purifiant son cœur, & en le purgeant des passions & des vices, l. 4. 133. Qu'en la lisant ensuite, il ne s'attache pas seulement à en comprendre le sens, mais qu'il souhaite ardemment de croire & de pratiquer ce qu'elle enseigne, l. 4. 33. Il ajoute qu'il faut la lire avec beaucoup de respect, & ne pas vouloir penetrer des mysteres incomprehensibles, l. 1. 24. Que ce n'est pas sans raison que Dieu a permis qu'il y eût dans l'Ecriture Sainte des choses tres-claires, & d'autres endroits tres-obscur; que c'est une marque de sa sagesse & de sa providence: car si tout y eût esté clair, à quoi l'homme eût-il exercé son application, & si tout y eût esté obscur, comment auroit-on pu l'entendre? Ce qui est clair, éclaircit ce qui est obscur, & quand quelques endroits demeureroient obscurs, on en peut tirer un grand fruit, qui est d'abaisser l'orgueil humain, l. 4. 82. Il remarque encore en plusieurs endroits, que la maniere dont l'Ecriture Sainte est écrite, est preferable à celle de tous les autres livres. Car, dit-il, cette eloquence affectée des Auteurs Payens ne peut servir qu'à contenter leur vanité, elle ne sert de rien pour instruire. Mais le style de l'Ecriture étant simple & naturel, est tres-propre à instruire & à faire comprendre aux plus simples les plus grandes veritez, l. 4. 61. 97. 140. Il faut que celui qui entreprend d'expliquer l'Ecriture Sainte, ait un discours grave & facile, & l'esprit rempli de pieté & d'onction. Il faut qu'il en prenne le sens, & non pas qu'il y donne le sien, ni qu'il fasse violence aux paroles de l'Ecriture pour les expliquer à sa fantaisie, l. 3. 292. Il ne faut pas qu'il prenne des lambeaux separez, & qu'il y donne le sens qui lui

S. Isidore
de Da-
miete.

S. Isidore de Damiette. lui vient le premier dans l'esprit. Il faut qu'il en pese toutes les paroles, qu'il en examine la suite, le sujet dont il s'agit, & pourquoi cela a été ainsi écrit, l. 3. 136. Ceux qui soutiennent que tout ce qui est dans l'ancien Testament, regarde JESUS-CHRIST, se trompent, & font tort à la Religion, en donnant aux paroles de l'Ecriture des sens éloignez qui n'y conviennent nullement, afin de tout rapporter à JESUS-CHRIST. Il faut se contenter de lui appliquer ce qui est dit visiblement de lui, & ne pas s'efforcer de lui attribuer ce qui n'a aucun rapport à lui: car ceux qui veulent trouver JESUS-CHRIST dans des endroits où il n'est point parlé de lui, donnent lieu aux incrédules de douter des endroits où il en est parlé. La Genèse est le premier des livres de Moïse, parce qu'avant que de donner une Loi, il falloit faire connoître la puissance & l'autorité du Législateur, & faire remarquer les récompenses qu'il accordoit à ceux qui observoient ses commandemens, & les supplices dont il punissoit ceux qui les violaient. L'un & l'autre est établi dans l'Histoire de la Genèse, l. 4. 176. En lisant les trois livres de Salomon, il faut commencer par les Proverbes, voir ensuite l'Ecclesiaste, & finir par le Cantique des Cantiques. En voici la raison. Le premier de ces livres enseigne les vertus morales; le second fait connoître la vanité & la fausseté des biens de ce monde; & le troisième inspire l'amour des biens spirituels, & représente le bonheur d'une ame qui en est possédée. Ceux qui lisoient d'abord le Cantique des Cantiques, pourroient croire qu'il y est parlé d'un amour charnel & terrestre: mais quand on s'est préparé à la lecture de ce livre par celle des deux autres, il n'est plus à craindre que l'on ait cette pensée; & l'esprit imbu des preceptes de morale, & détaché des biens terrestres, comprend aisément que les biens & les beautés, dont ce livre inspire l'amour, sont tout spirituels.

Quoi-que les explications que Saint Isi-

dore donne à la plupart des passages de l'Ecriture Sainte, sur lesquels il fait quelques reflexions, ayent plus de rapport à la morale & à la piété, qu'au sens de l'Ecriture & de la lettre; il ne laisse pas d'agiter & de résoudre quelquefois des questions de Critique. Il recherche par exemple le commencement des septante semaines de Daniel, & explique l'histoire de cette prophétie, l. 3. 89. Il remarque sur la Genealogie de JESUS-CHRIST, que la Vierge estoit de la Tribu de Juda aussi-bien que Joseph, l. 1. 7. 478. Il fait voir que le passage de l'Evangile de Saint Matthieu chap. 1. vers. 20. *Joseph ne connut point Marie jusqu'à ce qu'elle eût enfanté son Fils premier-né*; ne prouve point que Joseph ait connu Marie après son enfantement. Il rapporte là-dessus quantité d'exemples tirez de l'Ecriture, par lesquels il montre que la particule *donec, jusqu'à ce que*, ne marque pas que la chose ait été faite après, mais qu'au contraire elle signifie qu'elle n'a jamais été. Il ajoute que J. C. sur la croix recommanda la Vierge à S. Jean, parce que cet Apôtre estoit vierge, l. 1. 18. Il prétend que les mets de S. Jean Baptiste dans le desert appelez *anepsides*, ne sont pas, comme on le croit vulgairement, des fauterelles ou des animaux semblables à des limaçons, mais les extrémités des plantes ou des herbes, l. 1. 132. Le Sabbat appelé dans l'Ecriture *δευτερον*, ou *second premier*, a toujours paru un endroit très-difficile à entendre. Saint Isidore en donne une explication assez naturelle; il dit que c'est le premier jour des Azyms, qui suit la fête de Pâque. C'est le second Sabbat ou la seconde fête après la première, où se fait la célébration de la Pâque, l. 3. 110. Les trois jours & les trois nuits qu'on dit que JESUS-CHRIST demeura dans le sepulcre, sont très-difficiles à trouver. Saint Isidore donne deux explications pour en venir à bout. Suivant la première, JESUS-CHRIST ayant été crucifié le Vendredi sur le midi, on doit compter le premier jour

S. Isidore de Damiette.

depuis cette heure jusqu'au temps où la terre fut couverte de ténèbres miraculeuses. Ces ténèbres peuvent passer pour la première nuit. Les ténèbres étant passées sur les trois ou quatre heures après midi, le jour recommença, c'est ce que l'on peut appeler le second jour. La seconde nuit est celle du Vendredi au Samedi; le troisième jour est le Samedi, la troisième nuit est celle du Samedi au Dimanche. Cette première explication est fort peu naturelle, non seulement, parce qu'elle donne le nom de nuit aux ténèbres miraculeuses, mais encore parce qu'il ne s'agit pas du temps qui estoit écoulé depuis que JESUS-CHRIST a été attaché à la croix, jusqu'à sa résurrection, mais du temps que son corps a été dans le sepulcre. Il faut donc s'en tenir à la seconde. Le premier jour est le Vendredi, le second le Samedi, & le troisième le Dimanche, au matin duquel JESUS-CHRIST ressuscita. Ces trois jours ne sont pas entiers: mais communément le commencement ou la fin des jours sont pris pour des jours entiers, quand on en compte plusieurs. Par exemple, si l'on dit le Vendredi au soir à un prisonnier: Dans trois jours vous sortirez de prison; cela s'entend qu'il sortira le Dimanche: Que ce soit au matin ou au soir, il est toujours vrai de dire en un sens qu'il a encore été trois jours en prison. Pour les trois nuits, il seroit plus difficile de les trouver, l'on n'en peut compter que deux, celle du Vendredi au Samedi, celle du Samedi au Dimanche; il n'y a ni commencement ni fin d'une troisième nuit: mais aussi n'est-il pas nécessaire, parce que quand JESUS-CHRIST a dit qu'il seroit trois jours & trois nuits dans le ventre de la terre, comme Jonas avoit été trois jours & trois nuits dans le ventre d'une baleine, cela ne doit pas s'entendre à la lettre: c'est une manière de parler usitée parmi les Juifs, de ne séparer point la nuit du jour. Il suffit, afin que la vérité de la prophétie subsiste, que JESUS-CHRIST ait été aussi long-temps

S. Isidore de Damiette. dans le sepulcre, que Jonas a été dans le ventre de la baleine, l. 4. 114. l. 2. 212. Voici encore un endroit qui a donné la torture à tous les Interpretes; c'est celui où Saint Paul parle du Baptême pour les morts. Saint Isidore résout cette difficulté d'une manière fort intelligible & fort raisonnable. Estre baptisé pour les morts, dit-il, c'est estre baptisé dans l'espérance, d'estre changez en un état incorruptible, l. 1. 221. On est en peine de savoir ce que Saint Paul a entendu, & ce que l'on entend dans le Symbole par les vivans & les morts qui doivent estre jugez au jugement dernier. Saint Isidore nous dit, que c'est ou le corps & l'ame, ou bien les justes & les pecheurs, ou plutôt ceux qui seront encore en vie, & ceux qui seront morts auparavant, l. 1. 221. Plusieurs Auteurs ont confondu Philippe l'un des sept premiers Diacres, qui baptiza l'Eunuque de la Reine Candace, avec Saint Philippe Apôtre. Saint Isidore ne tombe point dans cette faute, & distingue ces deux Philippes, l. 1. 447. Les curieux de l'Antiquité Grecque sont en peine de savoir l'origine de l'autel dressé à Athenes en l'honneur du Dieu inconnu, dont il est fait mention dans les Actes. Saint Isidore leur fournit deux conjectures capables de satisfaire leur curiosité. Les uns, dit-il, disent que les Atheniens ayant encore demandé du secours aux Lacedemoniens, leur courier fut arrêté auprès de la montagne de Parthenie, par un spectre, qui lui dit de retourner, & de dire aux Atheniens qu'ils prissent courage, qu'ils n'avoient point besoin du secours des Lacedemoniens, qu'il les secourroit; que les Atheniens ayant ensuite remporté la victoire, dressèrent un autel à cette Divinité inconnue, qui leur avoit donné cet avis, & les avoit secourus. D'autres disent, que la ville d'Athenes étant affligée d'une cruelle peste, les Atheniens après avoir invoqué inutilement tous leurs Dieux, s'aviserent de dresser un autel

S. Isidore
de Da-
miete.

„ autel à un Dieu inconnu, & que la peste
„ cessa, l. 4. 69. Il y a quantité d'autres
Lettres d'Isidore sur plusieurs passages de
l'Ecriture Sainte. Pour preuve de sa pene-
tration & de son habileté dans l'interpre-
tation de l'Ecriture Sainte, il suffit de re-
marquer qu'il donne dix explications à un
passage de Saint Paul, l. 4. 129. & qu'en
une seule Lettre de peu de lignes, il ex-
plique huit passages differens de l'Ecritu-
re, l. 4. 112. tant elle lui estoit presente
& familiere. Il explique quelquefois les
passages dont les Heretiques abusoient pour
soutenir leurs erreurs, & il défend con-
tre leurs fausses interpretations ceux que les
Catholiques alleguoient. Il étend fort sou-
vent les maximes de pieté & les principes
de Morale contenus dans des passages de
l'Ecriture Sainte qu'il rapporte. Il en ex-
plique mesme assez ordinairement dans un
sens spirituel, pour en tirer quelque mora-
lité ou quelque instruction.

Des Lettres de Doctrine.

QUOIQUE Saint Isidore n'ait pas
fait profession de traiter d'aucun dog-
me de la Religion, on trouve néanmoins
plusieurs de ses Lettres, où il les établit
tres-fortement. Il montre que la Religion
des Payens a des marques évidentes de
fausseté, l. 1. 95. l. 4. 27. 29. 30. & que
celle des Chrestiens a tous les caracteres de
verité, & combat ceux qui accusent celle-
ci de nouveauté, l. 2. 46. Il pretend qu'il
n'y a qu'à comparer les livres sacrez avec
ceux des Gentils, pour comprendre aussitôt
de quel côté est la veritable Religion, l. 1. 21.
Que les premiers contiennent des
veritez sublimes qui impriment du respect,
au lieu que les derniers ne sont pleins que
de fables, de folies & d'inventions dignes
de mépris, l. 2. 4. 5. Il n'oublie pas de
mettre entre les preuves de la Religion
Chrestienne celle de l'établissement mer-
veilleux de l'Evangile, & de la destruction

du Paganisme, l. 1. 271. Il refute les Juifs
en plusieurs endroits, non seulement en
faisant voir que les propheties du Messie
sont accomplies en JESUS-CHRIST, mais
aussi en établissant la verité de l'histoire de
la conception de JESUS-CHRIST dans
les entrailles d'une Vierge, l. 1. 141. l. 4.
17. Il prouve que Dieu a créé les Anges,
les hommes & tous les estres, l. 1. 343. Que
toutes choses sont gouvernées par sa pro-
vidence, & non point par les influences
des astres, ou par le destin, l. 3. 135. 154.
191. Les choses n'arrivent point parce que
Dieu les connoît ou les prédit; mais il les
connoît & les prédit parce qu'elles doi-
vent arriver, l. 1. 56. Il explique les my-
steres de la Trinité & de l'Incarnation dans
tant de Lettres, qu'il seroit inutile de les
citer toutes. On peut voir entre autres sur
la Trinité, l. 1. 67. 138. 139. 327. l. 4. 99.
sur l'Incarnation, l. 1. 323. 403. Il rejette
l'erreur des Ariens, l. 1. 246. 353. l. 3. 31.
334. & celle des Sabelliens, l. 3. 247. Il
establit la Divinité du Saint Esprit, l. 1.
20. 60. 97. 109. 499. 500. &c. Il condam-
ne l'erreur des Nestoriens, & fait voir que
l'on doit donner le nom de Mere de Dieu
à la Vierge Marie, l. 1. 54. Il combat aus-
si ceux qui confondoient les deux natures,
l. 1. 124. 323. aussi-bien que les Mani-
chéens, qui pretendoient que la chair qui
paroissoit en JESUS-CHRIST, estoit un
phantome, l. 1. 102. 303. Il refute les
Marcionites, l. 1. 11. les Manichéens, l.
4. 13. les Montanistes, l. 1. 242. jusqu'à
246. & les Novatiens, l. 1. 100. 338. Il
soutient la virginité perpetuelle de Marie
& avant & après son enfantement, l. 1. 23.
Il est persuadé que JESUS-CHRIST est
forti de ses entrailles, aussi-bien que du
tombeau, sans faire ouverture du passage,
l. 1. 404. Il prouve l'immortalité de l'ame,
l. 3. 295. l. 4. 125. Mais il refute le senti-
ment d'Origene sur la préexistence éter-
nelle des ames, l. 4. 163. Il rejette aussi le
sentiment de ceux qui croient que l'ame
est une portion de la substance de Dieu
mê-

S. Isidore
de Da-
miete.

S. Isidore
de Da-
miete.

mesme, l. 4. 124. Il montre que la resur-
rection des corps est certaine, mais que la
maniere & le temps en est incertain, l. 1.
284. l. 2. 43. Il soutient qu'après la resur-
rection les corps des damnez seront spiri-
tuels aussi-bien que ceux des Bienheureux,
c'est-à-dire, comme il l'explique, legers
& de la nature de l'air. Il croit que les dam-
nez seront punis differemment suivant la
difference de leurs pechez, l. 4. 42. Il
défend la liberté de l'homme, l. 1. 271.
303. 352. 363. &c. Il admet la necessité de
la grace pour accomplir le bien; mais il veut
que l'homme employe de son côté & son
travail & son industrie, afin que la grace
„ opere. La nature humaine, dit-il, a re-
„ çu plusieurs graces, c'est à l'homme à
„ en faire un bon usage. Il faut que le tra-
„ vail de l'homme concoure avec la grace,
„ comme l'industrie des matelots seconde
„ les vents favorables. Il est de la providen-
„ ce de Dieu de nous secourir, mais il faut
„ que nous travaillions aussi de notre côté,
„ l. 2. 2. C'est nous, dit-il dans une autre
„ Lettre, c'est nous qui sommes cause de
„ notre damnation, & c'est JESUS-CHRIST
„ qui est cause de notre salut: car c'est lui
„ qui nous a donné la justice par le Baptê-
„ me, qui nous a délivrés du supplice que
„ nous meritions, & qui nous a comblez
„ de ses dons. Mais toutes ces graces nous
„ seront inutiles, si nous ne faisons pas de
„ notre côté ce qui est en nous, l. 2. 61.
„ L'homme, dit-il encore ailleurs, a besoin
„ du secours de Dieu pour accomplir les
„ choses mesmes qui semblent dépendre
„ de lui; mais cette grace ne manque point
„ à ceux qui font de leur part ce qu'ils
„ peuvent. Car si la divine Providence ex-
„ cite & exhorte ceux qui ne veulent pas
„ faire le bien; à combien plus forte rai-
„ son ne refusera-t-elle pas les secours ne-
„ cessaires pour bien faire à ceux qui ont
„ bonne volonté, & qui font tout ce qu'ils
„ peuvent, l. 4. 171. Il ne faut pas nean-
„ moins que l'homme s'attribue le bien
„ qu'il fait, il faut qu'il rapporte tout à la

Torre IV.

„ grace; autrement ce qu'il fait ne lui ser-
„ vira de rien, l. 2. 265. 242. Au reste,
„ personne ne passe cette vie sans commet-
„ tre quelque peché, l. 1. 435. Saint Isi-
dore s'explique sur les Sacremens du Baptê-
me & de l'Eucharistie d'une maniere tout-à-
fait conforme à la doctrine & à la discipline
„ de l'Eglise presente. Le Baptême des en-
„ fans, dit-il, ne lave pas seulement la tache
„ de la nature causée par le peché d'Adam,
„ mais il donne aussi des graces: il n'efface
„ pas seulement le peché de ceux qui le re-
„ çoivent, mais il les rend aussi enfans adop-
„ tifs, l. 3. 195. Le voile qui cache les my-
„ steres, couvre sans doute le Corps de JE-
„ SUS-CHRIST, l. 1. 123. Et le Saint Es-
„ prit fait le vin le Sang de JESUS-CHRIST,
„ l. 1. 314. La vie scandaleuse des Mini-
„ stres, leurs crimes & leur impiété n'em-
„ pêchent point l'effet des Sacremens qu'ils
„ administrent, l. 1. 120. l. 2. 37. 52. l. 3.
34. 394. Il approuve encore l'honneur des
Martyrs, & le respect qu'on rend à leurs
reliques. On fait des offrandes à leurs au-
tels pour les honorer; mais le principal hon-
neur qu'on leur peut rendre, consiste à les
imiter, l. 1. 55. l. 2. 89. Il prefere le celi-
bat au mariage, l. 2. 133. Il remarque que
la polygamie des anciens Patriarches pou-
voit s'excuser alors, parce qu'il estoit ne-
cessaire qu'ils eussent une nombreuse lignée,
mais qu'elle ne peut pas presentement ser-
vir de pretexte pour couvrir l'impudicité.
Nous finirons par l'idée & la definition
„ qu'il donne de l'Eglise Catholique. Les
„ Fideles, dit-il, dispersez par toute la ter-
„ re font le corps de l'Eglise universelle,
„ chaque Eglise particuliere en est un mem-
„ bre, l. 4. 103. Cette Eglise universelle a
„ esté plusieurs fois attaquée, mais elle
„ n'a jamais esté & ne fera jamais étouffée,
„ l. 3. 5.

S. Isidore
de Da-
miete.

B

Let.

S. Isidore
de Da-
miette.*Lettres touchant la Discipline
de l'Eglise.*

IL y a quantité de choses importantes touchant la discipline de l'Eglise à remarquer dans les Lettres de Saint Isidore. Il condamne la simonie dans une infinité de Lettres, l. 1. 26. 29. 30. 45. 106. 111. 119. 120. 136. 145. 158. 315. l. 2. 125. l. 3. 17. &c. Il taxe de ce crime toutes les exactions qui se font pour les ordinations. Il condamne en plusieurs endroits ceux qui recherchent l'Episcopat. Il remontre aux Pretres sur l'administration du Sacrement de Penitence, qu'ils ont le pouvoir de lier aussi bien que celui de délier; qu'ils ne peuvent, ni ne doivent délier ceux qui n'apportent point de remède à leurs pechez, & qui ne font pas une penitence proportionnée à la grandeur de leurs crimes. Il les avertit qu'ils doivent estre les Ministres de JESUS-CHRIST, & non pas les complices des coupables; qu'ils sont intercesseurs auprès de Dieu, & non pas des Juges souverains; qu'ils sont des mediateurs, & non pas des maîtres, l. 3. 260. Il dit aux Diacres qu'ils sont l'œil de l'Evêque, & qu'ils doivent veiller soigneusement sur l'administration des biens de l'Eglise, l. 1. 19. Il ordonne à tous les Ecclesiastiques de se comporter modestement, & de fuir la familiarité, la conversation & la vûe des femmes, l. 1. 89. l. 2. 284. 278. l. 3. 11. 66. Il veut qu'ils soient soumis aux Princes, & qu'ils payent le tribut, l. 1. 48. Il remarque que du temps des Apôtres les Chrestiens n'avoient point de Temples, mais que de son temps ils estoient devenus trop superbes & trop ornez, l. 2. 246. Il blâme l'Evêque de Damiette d'avoir bâti une superbe Eglise de l'argent qu'il avoit amassé en vendant les ordinations, & en faisant des exactions sur le peuple. Il lui remontre que c'est bâtir Sion par le sang,

& rétablir Jerusalem par l'injustice, comme il est dit dans le Prophete Michée, qu'un sacrifice composé des biens d'autrui est en horreur & en abomination au Seigneur. Il l'avertit de cesser de bâtir cette Eglise aux dépens du peuple, s'il ne veut que ce Temple superbe ne le convainque d'injustice devant Dieu, & ne soit un monument qui criera éternellement contre lui, & qui demandera la restitution des biens enlevés aux pauvres, & la vengeance de leur oppression, l. 1. 37. On trouve quelques ceremonies de l'Eglise marquées dans les Lettres de Saint Isidore. De son temps l'Evêque souhaitoit la paix au peuple, & l'assemblée répondoit, *Qu'elle soit avec vous*, l. 1. 122. Les Diacres qui assistoient à l'autel, portoient un linge sur eux, & les Evêques avoient une espee de manteau fait de laine, qui leur cachoit le col & les épaules, qu'ils quittoient quand on commençoit à lire l'Evangile. Le premier habit, selon Isidore, marquoit l'humilité de JESUS-CHRIST, & le second represente la brebis égarée, que le bon Pasteur rapporte sur ses épaules, l. 2. 246. La coutume permettoit aux femmes de chanter dans l'Eglise: mais Saint Isidore dit, que si elles abusoient de cette pratique pour faire admirer la douceur & la beauté de leur voix, elles n'estoient pas moins coupables que si elles chantoient des chansons prophanes, & qu'il falloit leur défendre à l'avenir de chanter dans l'Eglise, l. 1. 90. Le divorce n'estoit permis qu'au seul cas d'adultere. La raison qu'en rend Saint Isidore, c'est que l'adultere est le seul crime qui viole la foi du mariage, & qui fait entrer dans une famille des enfans étrangers, l. 2. 376. Il ne peut souffrir ceux qui disoient que les comedies pouvoient servir à donner de l'horreur du vice, & à rendre les hommes plus honnestes gens. „L'intention des Comediens, dit-il, est „toute contraire, & leur art n'a d'autre fin „que de nuire, & de corrompre les mœurs, l. 3. 336. Ceux qui se plaisent à voir repre-

S. Isidore
de Da-
miette.S. Isidore
de Da-
miette.

senter des passions feintes, deviennent ordinairement passionnez; il faut donc s'abstenir d'aller à la comédie: car il est plus aisé d'éviter l'occasion, & de s'opposer à l'origine du vice, que d'en arrêter le cours quand il est une fois commencé, l. 5. 433. Il dit qu'une personne condamnée par un Evêque ne doit estre reçû nulle part à la Communion; mais il remarque, que quoique cela soit de la regle, plusieurs Evêques de son temps passoient pardessus, & que cela estoit cause que de bons Evêques n'osoient entreprendre de corriger les Clercs coupables, l. 3. 259.

*Lettres d'avis & de remon-
trances, d'instructions & de
piété.*

IL n'y a jamais eu dans l'Eglise de plus rigide ni de plus libre censeur des mœurs que Saint Isidore de Damiette. L'Eglise de Damiette estoit alors gouvernée par un Evêque appelé Eusebe, qui cherchoit plutôt ses interets que ceux de JESUS-CHRIST. Quoi-que Saint Isidore le considerât comme son Supérieur, il ne craignoit point néanmoins de violer le respect qui lui estoit dû, en lui remontrant avec toute la liberté possible, qu'il ne menoit pas une vie Episcopale. Il ne fit point de difficulté de lui reprocher ses vices, d'en écrire à ses amis, de les découvrir au public pour lui en faire honte, & de deplorer le malheur de l'Eglise de Damiette d'avoir un tel Evêque. Il ne parle d'autre chose dans la plupart de ses Lettres; tantôt il l'accuse de vendre les ordinations, tantôt il lui reproche son avarice, tantôt il le taxe d'orgueil & d'ambition, quelquefois il le soupçonne de vivre d'une maniere déreglée. En un mot, il le fait passer par tout pour un Evêque tout-à-fait indigne de son ministère. Il n'épargne pas non plus la reputation de ses Ministres: son Archidiacre Pan-

sophius & son OEconome appelé Maron, sont taxez des crimes de simonie & d'exactions injustes; les Moines Zosime & Pallade ne sont pas mieux traitez, il les fait passer pour des débauchez qui menent une vie déreglée. Un autre Prestre appelé Martinien, qui vouloit après la mort d'Eusebe se faire ordonner à sa place, est encore accusé de plusieurs crimes par S. Isidore. Il en écrivit même à Saint Cyrille, pour empêcher qu'il ne l'ordonnât Evêque de Damiette. Si l'on prend la peine de lire les Lettres qu'il a écrites aux personnes que je viens de nommer, & à ses amis sur leur sujet, on y trouvera d'excellentes instructions pour tous les Evêques: on peut voir particulièrement contre ceux qui recherchent l'Episcopat, l. 1. 23. 28. 104. l. 2. 127. & plusieurs autres contre les Evêques qui tirent de l'argent des ordinations, l. 1. 26. 29. & les autres que nous avons citées en parlant de la simonie. Contre les Evêques avarés & superbes, & qui ne font point un bon usage des biens de l'Eglise, l. 1. 38. 44. 57. 215. Contre l'esprit de domination & de tyrannie, l. 2. 208. 209. Il represente l'excellence du Sacerdoce, l. 2. 200. où il le prefere au gouvernement temporel, parce que l'Evêque gouverne les ames, au lieu que les Princes n'ont pouvoir que sur les corps. Il parle en plusieurs endroits des qualitez nécessaires à un Evêque, & de la difficulté qu'il y a de se bien acquitter de ce ministère, l. 1. 104. 151. l. 3. 216. 259. l. 4. 213. 145. Il avertit ceux qui veulent estre Evêques, qu'ils doivent commencer par se purifier, avant que de vouloir entreprendre de purifier les autres, l. 2. 65. Il trouve qu'il y a deux choses absolument nécessaires à un Evêque, l'éloquence, & la pureté de la vie; que si ces deux choses ne sont unies, il est impossible qu'un Evêque travaille avec fruit, l. 1. 44. l. 2. 235. l. 3. 259. Qu'il doit encore joindre à ces deux vertus, la gravité & la fermeté dans ses actions, l. 1. 319. l. 2. 290.

S. Isidore
de Da-
miette.

S. Isidore
de Da-
miete.

Ce n'est pas seulement à l'égard de son Evêque & de ceux de son Clergé, que S. Isidore a employé des remontrances & des reprimandes pour les corriger; il n'a pas même ménagé Saint Cyrille Patriarche d'Alexandrie, en lui écrivant au sujet des troubles arrivés au Concile d'Ephèse. Il l'accuse d'agir avec trop de précipitation & de chaleur, & il l'avertit que plusieurs de ceux qui estoient assemblez à Ephèse, disoient hautement qu'il cherchoit plutôt à se venger de son ennemi, qu'à établir la vérité orthodoxe. Il est, disoient-ils, neveu de Theophile, il a son esprit & ses manières, & comme celui-ci a fait éclater sa fureur contre le bienheureux Jean, son neveu en agit de même, quoiqu'il y ait bien de la différence entre les personnes accusées, l. 1. 310. Il lui écrit encore de la même manière dans une autre Lettre. Les exemples de l'Ecriture Sainte, dit-il, me causent une frayeur qui m'oblige de vous écrire: car soit que je me considère comme votre Pere, qui est la qualité que vous me donnez, je crains, si je ne vous avertis, d'estre puni comme le Grand Prestre Heli pour n'avoir pas repris ses enfans. Que si je me regarde plutôt comme votre fils, à cause de Saint Marc que vous représentez, la punition de Jonathas qui fut tué pour n'avoir pas empêché son pere de consulter la Pytho-nisse, me donne un scrupule. Ainsi pour éviter ma condamnation & la vôtre, je suis obligé de vous avertir de faire cesser les disputes que vous avez, de ne pas faire passer dans l'Eglise de JESUS-CHRIST une querelle particulière & domestique, & de ne pas exciter un Schisme perpetuel dans l'Eglise sous prétexte de Religion, l. 1. 370.

C'estoit la douleur que Saint Isidore avoit de voir des Evêques Catholiques diviser entre eux, qui le faisoit parler ainsi. Il s'imaginait que la précipitation de Saint Cyrille en avoit été la cause. Il croyoit qu'il avoit cherché à se venger d'une vieille querelle; il paroît même qu'il le sou-

pçonnoit de n'avoir pas des sentimens tout-à-fait orthodoxes sur l'Incarnation, l. 1. 323. Mais étant ensuite mieux informé, il approuva sa doctrine, & l'exhorta même à demeurer ferme, & à ne se point démentir, comme il paroît par la Lettre 324. l. 1. Saint Isidore n'écrivit pas seulement à Saint Cyrille pour tâcher de remettre la paix entre les Evêques du Concile d'Ephèse; il se crût aussi obligé d'en écrire à l'Empereur Theodose. Il lui conseilla d'aller lui-même à Ephèse pour appaiser les troubles, & l'avertit de ne point embrasser les animosités des uns ni des autres, & de ne pas souffrir que ses Officiers se mêlassent des matières de doctrine, l. 1. 311.

C'est ainsi que Saint Isidore sans sortir de sa retraite, prenoit part aux plus grandes affaires de l'Eglise, & joignoit aux prières qu'il faisoit à Dieu pour la paix de son Eglise, des exhortations, des conseils & des remontrances très-efficaces.

Aussi n'estoit-il pas de ces Moines, qui se contentent de pleurer leurs pechez, & de prier Dieu pour les autres en secret, & qui demeurent dans un silence éternel, sans se mêler de ce qui se passe, & sans avoir aucun commerce avec les autres hommes. Il avoit trouvé le moyen d'allier l'esprit de retrait avec la connoissance de ce qui se passoit dans le monde, la piété & le silence avec les avis charitables & avec les remontrances, le recueillement d'esprit avec une application continuelle aux actions des autres; & pour le dire en un mot, toutes les pratiques de la vie monastique avec les soins & la vigilance pastorale. Il n'y a point de personnes, de quelque état ou condition qu'elles soient, à qui il n'ait donné des avis & des instructions sur leurs emplois & sur leurs devoirs. Nous avons déjà vu de quelle manière il en donne aux Evêques & aux Ecclesiastiques, voyons quelques-uns de ceux qu'il donne aux Laïques.

Avis aux Rois. Si vous voulez acquérir un royaume éternel & incorruptible, que

S. Isidore
de Da-
miete.S. Isidore
de Da-
miete.

que Dieu accorde pour récompense à ceux qui ont bien gouverné ici-bas, il faut exercer votre puissance avec douceur & avec bonté. Il faut que vous répandiez vos richesses sur les pauvres: car ce n'est pas la puissance d'un Prince qui le sauve, c'est sa justice, sa bonté & sa piété. Il ne pourra pas éviter de passer pour Idolâtre, s'il retient injustement ses richesses temporelles sans les distribuer aux pauvres, l. 1. 35. à Theodose.

Avis aux Magistrats & aux Gouverneurs. Ils doivent penser que le temps de l'exercice de leur charge est court, que leur vie même n'est pas de longue durée, que les récompenses ou les peines de l'autre vie sont éternelles; qu'ils doivent rendre la justice gratuitement à tout le monde, exercer leur autorité avec douceur, & ne donner sujet de plainte à personne, l. 1. 31. 47. 48. 133. 165. 191. 208. 290. l. 15.

Avis aux gens de Cour. De ne pas abuser de leur crédit auprès du Prince, de s'en servir pour le bien & pour le soulagement du peuple, & d'imiter Daniel, l. 1. 36. 47. 48.

Avis aux gens de guerre. De ne s'en point faire accroire, de ne point commettre de violence, ni d'injustice, &c. l. 1. 40. 78. 297. 327.

Avis aux sujets. JESUS-CHRIST s'est soumis aux loix des Empereurs, & a payé le tribut, pour nous apprendre à obéir aux Rois, & à ne pas nous exempter de payer ce qui leur est dû, sous prétexte de pauvreté, l. 1. 408. 206.

Avis aux femmes. Si elles veulent qu'on les loue comme Judith, comme Susanne, & comme Sainte Thecle, il faut qu'elles imitent les vertus de ces illustres femmes, l. 1. 187. Il faut que les femmes Chrétiennes soient habillées modestement, & qu'elles ne se servent point des ajustemens & des parures des femmes mondaines. Sur ce sujet il rapporte l'Histoire remarquable d'une fille, qui ayant donné dans les yeux d'un jeune homme qui l'aimoit éperdû-

ment, le guerit de cette folle passion, en se présentant devant lui les cheveux coupez & la tête couverte de cendre, l. 2. 53. 145. Il recommande encore la modestie, particulièrement aux femmes veuves, l. 1. 179.

Avis aux peres & aux meres touchant l'éducation de leurs enfans, l. 1. 316.

Avis à ceux qui communient avec une conscience impure, l. 1. 170.

Avis aux pecheurs. L'état le plus parfait est de ne point pecher; mais il est encore bon de faire penitence quand on a peché, & de se relever au plutôt de sa chute. Puisque vous estes déchus du premier état qui s'est trouvé au dessus de vos forces, ayez soin de ne pas négliger le second moyen de faire votre salut, & prenez garde que le desespoir ne vous perde entièrement, l. 1. 381. l. 2. 160. l. 3. 62. Il ne faut pas néanmoins que l'esperance du pardon donne plus de facilité à pecher: car il vaut bien mieux conserver son innocence, que de la réparer, d'autant plus qu'il reste toujours quelque cicatrice après la guérison, & qu'on n'y parvient qu'avec peine, l. 3. 157.

Avis à un Medecin qui vit mal. Vous faites profession d'une science où il faut avoir beaucoup de prudence & de sagesse, & vous avez l'esprit de travers; vous guerissez de petites playes aux autres, & vous ne remédiez pas à vos maladies qui sont très-grandes & très-considérables. Si vous voulez estre véritablement Medecin, commencez par guerir votre ame malade, l. 1. 391. 437.

Il y a une infinité d'instructions de cette nature dans les Lettres de Saint Isidore. On y trouve par tout des maximes de piété, & des regles pour la vie spirituelle. Il y recommande en plusieurs endroits la charité, l'humilité, la vigilance, la pureté, la modestie, la sobriété, la patience, le mépris des biens du monde, l'esprit de penitence, le travail, la prière, & les autres vertus Chrétiennes, dont il enseigne la pratique. Il donne de l'horreur des vices contraires, & ap-

S. Isidore
de Da-
miete.

& apprend les remedes qu'il y faut apporter. Il attaque principalement trois vices fort communs en son temps; l'ambition, l'avarice, & l'intemperance. Enfin toutes ces Lettres sont pleines de sentences & de maximes Chrestiennes tres-solides & tres-utiles. En voici une excellente qu'il repete une infinité de fois. Il faut que la vie réponde aux paroles, & l'on doit pratiquer ce qu'on enseigne aux autres: car ce n'est pas assez de dire, mais il faut faire ce qu'on dit.

*Lettres touchant la discipline
& la vie monastique.*

COMME Saint Isidore faisoit profession de la vie monastique, c'est principalement aux Moines que s'adressent la plupart des instructions dont nous venons de parler. Il loue en general l'estat monastique, l. 1. lettre 129. & il fait le portrait d'un vrai Moine, l. 1. 200. 298. 308. 319. Il fait consister cet estat principalement en deux choses, dans la retraite, & dans l'obéissance, l. 1. 1. L'habit des Moines selon lui devoit estre semblable à celui de S. Jean Baptiste, c'est-à-dire, qu'il devoit estre de poil, & ils ne devoient se nourrir que d'herbes: mais s'ils ne peuvent pas supporter cette austerité, ils doivent vivre de la maniere que l'Evêque leur ordonnera, & suivre les regles qu'il leur prescra, l. 1. 5. 74. Ils ne doivent pas vivre à leur phantasie, mais se mettre sous la conduite de quelqu'un, l. 1. 913. 260. Ce n'est pas à eux à se mêler des affaires du monde, & il ne faut pas qu'ils soient dans le commerce du monde, l. 1. 25. 75. 92. 220. Quand on a une fois embrassé l'estat monastique,

^a Né en Scythie] Gennade dit clairement qu'il estoit de Scythie. Monsieur Holstenius & le Pere Noris tâchent de montrer qu'il estoit Gaulois, & ils prétendent le prouver par le chap. 1. de la Conference 24. mais cet endroit ne prouve point ce

on doit perseverer avec ferveur, l. 1. 91. 110. Les Moines inconstans & changeans, sont dignes de blâme, l. 1. 41. 173. 314. 318. On ne doit point souffrir qu'ils vivent dans l'oïveté, il faut qu'ils s'employent & qu'ils travaillent, l. 1. 49. Ils ne doivent point lire les livres des Auteurs prophanes, ni affecter de bien parler & de bien declamer, l. 1. 64. 62. Je ne parle point de la pratique des vertus Chrestiennes qu'il leur recommande, ni des vices qu'il reprend dans quelques Moines de son temps, parce que cela revient à ce que nous avons déjà dit.

Ce que nous avons dit de Saint Isidore de Damiette suffit pour faire connoître son style & son caractère. Il ne nous reste plus qu'à dire un mot des editions de ces Lettres. Les trois premiers livres ont esté traduits en Latin par l'Abbé de Billi, & donnez en Grec & en Latin après sa mort à Paris en 1585. avec un recueil des excellentes observations de ce sçavant Homme, tant sur Saint Isidore, que sur d'autres Peres Grecs. Ritterhusius y ajoûta le quatrième livre, & des Notes plus amples, & le fit imprimer chez Commelin en 1605. Le Jesuite Schottus y joignit le cinquième livre qui fut imprimé en Grec à Anvers en 1623. en Latin à Rome en 1624. & en Grec & en Latin à Francfort en 1629. On a fait un recueil du tout dans la dernière edition de Paris de 1638.



JEAN CASSIEN.

JEAN Cassien né en Scythie ^a, s'estant consacré à Dieu dès les premières années de

qu'ils prétendent, & ne détruit point le témoignage de Gennade qui est de grand poids. Photius dit qu'il estoit Romain; mais il a voulu parler du lieu de sa demeure, & de la langue dans laquelle il avoit écrit. Honorius l'appelle Africain; c'est peut-

Jean
Cassien.Jean
Cassien.

de sa vie ^b, se retira dans le Monastere de Bethleem. Voulant ensuite se perfectionner dans la vie Religieuse, il en sortit avec un autre Moine appelé Germain, avec lequel il avoit contracté une union tres-étroite, pour aller dans l'Egypte & dans la Thebaïde, voir les Solitaires & les Moines de ce pays, & profiter de leur exemple & de leurs instructions. Après avoir passé sept ans ^c dans ce pays, & eu des conferences avec les plus spirituels & les plus celebres Abbez de ces quartiers, ils revinrent dans leur Monastere, comme ils s'y estoient engagés; & ayant rendu à leurs anciens Freres ce qu'ils leur devoient, ils s'en retournerent dans le desert de Scythie. Il y a de l'apparence que les querelles des Moines d'Egypte avec l'Evêque d'Alexandrie obligerent ceux-ci, aussi-bien que plusieurs autres, de se retirer à Constantinople. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'ils estoient à Constantinople, quand Saint Chrysostome fut chassé, & qu'ils furent envoyez à Rome pour y porter les Lettres du Clergé de cette ville, contenant les plaintes de la violence que l'on avoit exercée contre leur Evêque. C'est ce que nous lisons dans la Vie de Saint Chrysostome écrite par Pallade. Germain Prêtre, dit-il, & Cassien Diacre, personnages d'une grande pieté, qui estoient pour Saint Chrysostome, arriverent après Pallade, & apporterent des Lettres de tout le Clergé de Constantinople, qui portoient que leur Eglise avoit souffert une oppression &

une tyrannie insupportable, leur Evêque Jean ayant esté chassé par force, &c. Saint Innocent faisant réponse à cette Lettre, dit aussi qu'elle avoit esté apportée par Germain Prêtre & par Cassien. On ne peut pas dire que ce Cassien soit différent de celui dont nous parlons, puisque non seulement il porte le même nom, & a un collegue de même nom, mais encore parce que nous apprenons de Cassien même, qu'il avoit esté disciple de Saint Chrysostome. Gennade remarque aussi qu'il avoit esté ordonné Diacre par ce saint Evêque. Il fut ensuite promu à l'ordre de Prêtrise; il y a de l'apparence que ce fut en Occident, & qu'il ne retourna plus en Orient. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'il passa les dernières années de sa vie à Marseille, où il fonda deux Monasteres, l'un d'hommes, l'autre de filles. C'est là où il a composé tous les Ouvrages qu'il nous a laissez. Il est mort sous l'Empire de Theodose & de Valentinien vers l'an 440. Le premier de ses Ouvrages est celui de l'institution des Moines, divisé en douze livres. Les quatre premiers qui traitent de l'habit & de la maniere de vivre des Moines d'Egypte, sont considerez par Gennade & par Photius comme un Traité séparé: les huit derniers sont autant d'instructions contre les huit pechez capitaux; il paroît néanmoins par la Preface & par la suite, que Cassien n'avoit fait qu'un corps d'Ouvrage de ces deux parties. Ce Traité est adressé à Castor Evê-

peut-être qu'il a crû que la Scythie estoit en Afrique. Quelques-uns disent qu'il estoit originaire de Scythie, & né à Carthage; mais cela est sans fondement. Ce qu'on dit qu'il a écrit trop purement en Latin pour un Grec, n'est pas considerable. Il est tres-possible qu'un Grec vivant parmi les Latins ait écrit en Latin comme il a fait. Outre qu'il a vécu dans un temps où presque tous les habiles gens sçavoient les deux langues.

^b Il se retira dans le Monastere de Bethleem dès les premières années de sa vie.] Il le dit lui-même dans la Preface de ses Institutions adressée à Castor, où parlant de ses premiers exercices dans ce Monastere, il dit, à pueritia nostra constituti.

^c Après avoir passé sept ans] Dans la Conference 1. chap. 1. il declare que ce qui lui fit entreprendre ce voyage, ce fut l'envie de visiter les Solitaires, & de profiter de leur instruction. Germain avec qui il l'entreprit, estoit plus ancien que lui dans le Monastere; ils avoient toujours esté tres-unis. Il raconte dans ses Conferences les principaux entretiens qu'ils eurent pendant le voyage avec les plus spirituels Religieux, & les endroits où ils allerent, dans la Conference 17. ch. 31. Il dit qu'au bout de sept ans ils s'acquitterent de la promesse qu'ils avoient faite de revenir à leur Monastere, & retournerent ensuite dans le desert de Scythie.

Jean
Cassien.

Evêque d'Apt, qui souhaitant d'établir des Monastères dans sa Province à l'instar de ceux d'Egypte, pria Cassien qui avoit conversé long-temps avec ces Solitaires, de faire un plan de leur maniere de vivre, pour servir de modele aux Religieux d'Occident. Dans le premier livre, il parle des habits des Moines d'Egypte; voici à peu près la description qu'il en fait. Leur habit estoit simplement pour couvrir leur corps, & pour les préserver des injures du temps. Il n'avoit rien d'extraordinaire, soit dans la couleur, soit dans la façon, de peur que la singularité ne leur donnât occasion d'avoir quelque orgueil. Une ceinture leur ceignoit les reins, ils portoient une coulle sur la tête. Leurs tuniques de lin avoient de courtes manches, qui ne venoient que jusqu'au coude, le reste des bras estoit nu. Ils avoient par-dessus leur habit une espece de scapulaire & un petit manteau court, qui ne descendoit que jusques sur les épaules: il leur estoit défendu d'en avoir de plus longs. Ils avoient encore une espece de sur-tout de cuir, dont ils se servoient dans le mauvais temps. Ils portoient un bâton, ils ne mettoient jamais de souliers, ils avoient de simples chausses pour se garantir du froid ou du chaud; & encore se déchaussaient-ils, quand ils alloient célébrer ou recevoir les saints Mysteres.

Dans le second livre, Cassien pour obvier aux grandes diversitez qui se trouvoient dans les Monastères touchant le nombre de Pseaumes qu'on chantoit à l'Office divin, rapporte les usages des Moines d'Egypte & de la Thebaïde. D'abord il remarque que ces Moines, en entrant dans le Monastère, renoncent à toutes choses, qu'ils travaillent des mains, & qu'ils vivent dans l'obéissance. Il parle ensuite de l'Office divin des Moines d'Egypte & de la Thebaïde: ils recitoient à l'Office de Vêpres, & à celui de la nuit douze Pseaumes. On y lisoit deux Leçons le Samedi & le Dimanche, & pendant tout le Carême, elles estoient toutes deux tirées du nouveau

Testament; les autres jours il y en avoit une de l'ancien, & l'autre du nouveau. A la fin de chaque Pseaume on s'arrestoit, & tous les Moines en se levant faisoient une priere secrete: ils se prosternoient ensuite en terre, & après s'estre relevés, ils faisoient encore une courte priere sans chanter le *Gloria Patri*, comme il se pratiquoit en Occident. Les Pseaumes n'estoient pas chantés par les Moines en chœur, mais un d'entre eux les chantoit, & les autres l'écoutoient assis en silence. De temps en temps il faisoit des pauses, afin qu'ils pussent élever leurs cœurs à Dieu. L'Office divin étant fini, ils s'en retournoient dans leur cellule modestement & sans se parler, pour y travailler. Ceux qui commettoient quelque faute, estoient exclus de l'Office, & il n'estoit permis à pas un autre de prier avec eux. Ils ne se mettoient point à genoux, & ne jeûnoient point depuis les Vêpres du Samedi jusqu'aux Vêpres du Dimanche, ni depuis Pâque jusqu'à la Pentecôte, suivant l'ancienne coutume de l'Eglise.

Dans le troisième livre il est parlé de l'Office de Tierce, de Sexte & de None, à chacun desquels on recitoit trois Pseaumes. L'Office de Prime que Cassien appelle celui de Matines, n'estoit pas en usage dans l'Egypte; mais il remarque qu'il étoit nouvellement établi, non seulement en Occident, mais aussi dans son Monastère de Bethleem. Ceux qui venoient à l'Eglise, qu'il appelle Oratoire, après le premier Pseaume achevé, n'entroient plus, mais se tenoient à la porte jusqu'au sortir, & se prosternoient alors par terre pour demander pardon de leur paresse. A l'Office de nuit, on permettoit d'entrer jusqu'à la fin du second Pseaume. Outre ces Offices, il y avoit encore des Vigiles la nuit du Vendredi au Samedi, dans lesquelles on recitoit trois Antiennes & trois Pseaumes. On ne jeûnoit point le Samedi en Orient comme on faisoit à Rome. Cassien croit que ce jeûne s'est établi à Rome, parce que

Jean
Cassien.

Saint

Jean
Cassien.

Saint Pierre jeûna pour se préparer à combattre Simon le Magicien: mais il ajoute qu'on n'a pas dû établir une coutume sur cet exemple. Le Dimanche on ne célébroit qu'une seule Messe, à laquelle on joignoit Tierce & Sexte. On recitoit des Pseaumes avant & après le dîner. Au souper, on se contentoit de faire une courte priere, parce que ce repas estoit extraordinaire parmi les Moines.

Le quatrième livre est des conditions requises dans celui que l'on reçoit dans un Monastère. Il faut que celui qui se presente, se tienne à la porte, qu'il conjure plusieurs fois les Moines de le recevoir, qu'il donne des marques de sa patience, de son humilité, & de son renoncement entier aux biens, qu'il soit éprouvé par des refus, & même par des affronts. On ne veut pas qu'il donne son bien au Monastère où il entre, de peur que dans la suite cela ne lui donne lieu de s'élever au-dessus des autres. On lui fait quitter ses habits, & l'Abbé lui en donne d'autres, pour lui marquer qu'il doit être entièrement dépouillé: on ne le fait pas entrer aussi-tôt après dans la Communauté. On le met avec un Ancien dans un appartement qui est près de la porte, où l'on reçoit les hôtes; & quand il a servi pendant long-temps, on le met sous la conduite d'un autre Ancien, qui a soin des Novices. Là on lui apprend à mortifier ses passions, & à renoncer à ses volontés. On l'oblige de découvrir toutes ses pensées à l'Ancien, on l'exerce par les pratiques humiliantes de l'obéissance. On ne lui donne pour tous mets qu'un peu d'herbes cuites avec un peu de sel; mais Cassien remarque que cette austerité dans le manger ne peut pas se pratiquer en Occident. Ces saints Moines sont tellement sujets au son de la cloche, qu'ils sont obligés de quitter un ouvrage commencé, pour aller où elle les appelle, quand même ce seroit une lettre. Ils ne peuvent rien avoir en propre; on les met en penitence pour les moindres fau-

Tome IV.

tes. On lit dans le Refectoire pendant le repas, il leur est défendu de manger hors du Refectoire, ils se servent mutuellement à table; enfin ils ont une obéissance aveugle pour leur Supérieur, qui les oblige d'entreprendre des choses qui paroissent impossibles. Cassien en rapporte quelques exemples qui semblent incroyables, & qu'il seroit dangereux d'imiter.

Voilà le sujet des quatre premiers livres des Institutions de Cassien, que Gennade & Photius ont considéré comme un Ouvrage séparé des huit derniers. Et en effet, ceux-ci sont sur une autre matière. Il y enseigne à combattre les huit principaux vices, dont les hommes sont tentés; la gourmandise, l'impureté, l'avarice, la colère, la tristesse, l'ennui, la vaine gloire, & l'orgueil. Il donne dans chaque livre la définition de ces vices, il en fait voir les pernicioeux effets, il rapporte des exemples pour confirmer combien on en doit avoir horreur, il donne des preceptes sur la vertu opposée, & enseigne des remèdes propres pour s'en garantir. Il soutient que sans la grace l'homme ne peut faire aucun bien, ni résister à la tentation; mais il croit que cette grace est donnée à tous ceux qui travaillent.

Mais Cassien ne s'est pas contenté de proposer pour exemple aux Moines d'Occident la vie des Moines d'Egypte, & de leur donner des remèdes pour résister aux tentations les plus ordinaires: il a encore recueilli les instructions qu'il avoit apprises de la bouche des plus illustres Abbés de cette Solitude, dans les conférences qu'il avoit eues avec eux. Il y en a vingt-quatre intitulées Collations ou Conférences de Cassien. Les dix premières sont dédiées à Leonce Evêque de Frejus, & à Hellade Supérieur du Monastère établi par Castor, qui étoit decédé. La première & la seconde contiennent les discours de Moïse, Abbé du desert de Schete, lequel après avoir parlé en general de la fin de la vie monastique, & des moyens pour par-

Jean
Cassien.

C

par-

Jean
Cassien.

parvenir à cette fin, traite de l'esprit de discretion. Dans la troisième, l'Abbé Paphnuce explique en quoi consiste le renoncement du monde. Germain compagnon de Cassien l'ayant interrogé touchant les forces du libre arbitre, il parle de la nécessité de la grace, même pour le commencement de la Foi. Dans la quatrième, l'Abbé Daniel montre de quel usage sont les tentations, & les mouvemens de la cupidité. Il enseigne les moyens d'y résister, avouant toutefois que sans la grace tous les efforts humains & toute l'industrie des hommes est inutile. Dans la cinquième, Serapion découvre les huit principaux vices, & enseigne les remèdes qu'on y peut apporter. Dans la sixième, un Solitaire qui avoit une cellule entre les déserts de Scythie & de Nitrie, voulant expliquer la question que Cassien lui avoit proposée, Pourquoi Dieu avoit permis que des Solitaires eussent été pris & mis à mort par les Arabes, traite du bonheur de la mort des Saints. L'Abbé Serenus explique dans la septième Conférence les différentes tentations des Demons, & les artifices dont ils se servent pour porter l'ame de l'homme au péché. Ils ne peuvent pas la violenter, ni la contraindre, mais ils l'excitent au mal. Ils ne savent pas les secrètes pensées avec certitude, mais ils les conjecturent par les mouvemens du corps. Chaque esprit malin est destiné pour exciter quelque passion, ils s'entendent les uns les autres pour nuire à l'homme; ils ne peuvent pas néanmoins le posséder sans la permission de Dieu, la vertu de la croix les chasse. Ils ne peuvent posséder les corps, qu'ils n'aient eu quelque entrée dans l'ame, ou que Dieu ne le leur permette pour punir quelque faute. Il vaut mieux être tourmenté corporellement par le Demon, que d'avoir l'ame assujettie à sa domination par le vice. On doit avoir compassion de ceux qui sont tourmentés par les Demons; Serenus ne veut pas qu'on les prive entièrement de la Communion, ce qui est con-

traire à la discipline ancienne de l'Eglise. Enfin, il fait des remarques sur la nature & les différentes sortes de Demons; mais il traite cette matière beaucoup plus amplement dans la Conférence huitième, où il parle aussi de la chute des Demons, & du péché du premier homme. Il croit que les Demons ont des corps subtils, & que chacun a un bon & un mauvais Ange. Dans les deux Conférences suivantes est rapporté le discours de l'Abbé Isaac sur la prière. Ce saint Homme après avoir enseigné comment il faut se préparer à la prière, en distingue de quatre sortes après l'Apôtre Saint Paul, des supplications, des prières, des demandes, & des actions de grâces. Il fait voir quelles sont les personnes à qui chacune de ces prières est le plus nécessaire, & les occasions où l'on en a besoin. Il explique ensuite l'Oraison Dominicale, & de là il passe aux oraisons secrètes qui viennent du fond du cœur, qui sont souvent accompagnées de larmes, & d'une confiance d'être certainement exaucé. La seconde Conférence est précédée de la narration du trouble qu'exciterent parmi les Moines les Lettres Paschales de Theophile écrites contre l'erreur des Anthropomorphites. Cassien remarque que la plupart des anciens Moines expliquant grossièrement les paroles de la Genèse, *Faisons l'homme à notre image & à notre ressemblance*, s'étoient imaginé que Dieu avoit un corps semblable aux nôtres, & se le représentoient ainsi dans leur prière.

L'Evêque d'Alexandrie avoit coutume de faire savoir quel jour on célébroit tous les ans la Fête de Pâque. Il faisoit ordinairement cette publication le jour de l'Epiphanie, dans lequel on célébroit en Egypte suivant sa remarque, non seulement la Fête du Baptême, mais aussi celle de la Naissance de J. C. Après l'avoir dénoncé dans son Eglise par un Sermon, il le faisoit aussi savoir aux Eglises & aux Monastères d'Egypte par des Lettres appelées

Jean
Cassien.Jean
Cassien.

pellées Paschales. Theophile ayant pris occasion d'écrire dans une de ces Lettres contre l'erreur de ces Moines, ils en furent extrêmement troublez; & tous les Moines du Monastère de Schete, à l'exception de Paphnuce, traitèrent leur Archevêque d'Herétique, & entreprirent de refuter sa Lettre. Ces bons Moines s'étoient accoutumés à se représenter Dieu sous la figure d'un homme; & ils ne pouvoient se défaire de cette pensée, qui étoit si fortement gravée dans leur imagination, qu'un Vieillard appelé Serapion, qui fut défabusé de son erreur par l'Abbé Paphnuce, & par un Diacre de Cappadoce appelé Photin, ayant voulu se mettre en prière, ne se représentant plus Dieu sous la figure d'un corps, se mit à pleurer & à crier: Que je suis malheureux, ils m'ont ôté mon Dieu, de sorte que je n'en connois plus que je puisse adorer & prier! Ceci s'étant passé après la première Conférence que Cassien & Germain avoient eue avec l'Abbé Isaac, ils revinrent le trouver pleins de l'imagination de l'Abbé Serapion, & proposèrent comment il se pouvoit faire, qu'un si saint homme fût tombé dans une erreur si grossière. L'Abbé Isaac après leur avoir répondu, que cette erreur étoit un reste du Paganisme que le Demon entretenoit dans l'esprit de quelques personnes simples, ajoute que ceux qui sont parfaits & éclairés, n'ont rien de semblable pour objet de leur prière, dont l'unique fin est l'amour spirituel, qui n'a rien de charnel. Il leur recommande ensuite une pratique très-utile, qui est de dire à tous momens, & dans toutes les actions de la vie, cette courte prière du Pseaume: *Mon Dieu, venez à mon aide, hâtez-vous, Seigneur, de me venir secourir.* Il parle enfin des moyens d'éviter les distractions, & d'arrêter ses pensées.

Les sept Conférences suivantes sont adressées à Honorat Abbé de Lerins, qui fut ordonné Evêque de Marseille en 426.

Les trois premières contiennent les discours de l'Abbé Cheremon. Dans la pre-

mière, il traite de l'état de perfection, & des moyens d'y parvenir. La charité est le principal. Dans la seconde, il traite de la chasteté, & des moyens de la posséder. La troisième est cette fameuse Conférence de la protection du secours de Dieu, où il traite de la grace & du libre arbitre. Voici les principes que Cassien y établit sous le nom de l'Abbé Cheremon. Premièrement, il suppose que la grace est le principe non seulement des bonnes actions, mais aussi des bonnes pensées. Il ajoute, que cette grace nous est toujours présente, qu'elle prévient quelquefois les commencemens de la bonne volonté, mais qu'elle les suit quelquefois. Que le libre arbitre est affoibli par le péché du premier homme, mais qu'il n'est pas entièrement éteint; qu'il reste en nous une connoissance du bien, & des semences de vertu. Que la grace vient au secours pour perfectionner cette connoissance, & pour fortifier ces commencemens. Que quoi-que l'homme puisse se porter naturellement au bien, il a besoin de la grace pour l'accomplir. Que quelquefois cette grace prévient les desirs, & les commencemens de la volonté, mais que souvent elle les suit. Que ces deux choses étant ordinairement mêlées ensemble, il est difficile de savoir si Dieu nous fait miséricorde, à cause que nous avons un commencement de bonne volonté, ou si la miséricorde de Dieu précède ce commencement. Que le plus sûr est de dire, que quelquefois la grace est le principe de la bonne volonté, comme il est arrivé dans la conversion de Saint Paul & de Saint Matthieu; mais qu'il y a des occasions où elle la suit, comme il est arrivé dans la conversion de Zachée & du bon Larron. Que l'homme peut de foi-même avoir le desir de se convertir, & un commencement de pénitence & de Foi; qu'il peut prier, chercher le remède, appeler le médecin, résister à la tentation, mais qu'il ne peut être guéri, qu'il ne peut être juste, qu'il ne peut être parfait,

Jean
Cassien.

Jean
Cassien.

parfait, qu'il ne peut être entièrement victorieux sans la grace. Que cette grace est gratuite, quoi-que Dieu ne la refuse jamais à ceux qui travaillent de leur côté. Qu'il ne faut pas croire qu'il ne vient rien de bon de l'homme; que le bien que nous faisons, dépend & de la grace & du libre arbitre. Voilà les principes que Cassien établit dans cette treizième Conférence sous le nom de l'Abbé Cheremon, qui ont donné occasion à Saint Prosper d'écrire contre lui, pour défendre les principes de Saint Augustin, que Cassien sembloit attaquer dans cette Conférence.

La quatorzième Conférence est un entretien de l'Abbé Nestorius touchant la science, & les connoissances spirituelles. La quinzième est un autre discours du même, touchant les miracles des Anachorettes. Après en avoir discouru quelque temps, il fait deux reflexions morales: l'une, que l'humilité est préférable à la puissance de faire des miracles; l'autre, qu'il est plus avantageux de chasser les vices de son cœur, que les Demons du corps des autres.

La seizième est un discours de l'Abbé Joseph sur l'amitié fondée sur la charité, sur l'humilité, sur la douceur, & sur la patience Chrestienne.

Dans la dix-septième, le même Abbé voulant détourner Germain & Cassien de retourner en leur Monastere de Palestine, quoi-qu'ils l'eussent promis, s'efforce de montrer par plusieurs exemples tirez de l'Ecriture, qu'il est quelquefois permis, & même utile de mentir.

Les sept dernières Conférences sont écrites à quatre Abbez après l'ordination & avant la mort d'Honorat, c'est-à-dire, depuis 426. jusqu'à 429.

La première, qui est la dix-huitième, traite des différentes sortes de Moines, c'est l'Abbé Piammon qu'on fait parler. Il distingue de trois sortes de Moines: les Cenobites, qui vivent en commun sous un Abbé, imitant la vie des Apôtres; les

Anachorettes, qui après avoir esté instruits, & élevez dans les Monasteres, se retirent dans la solitude; ceux-ci ont pour auteurs Saint Paul Ermite, & Saint Antoine; & les Sarabaites, qui feignent de se retirer du monde, & se mettent trois ou quatre ensemble pour vivre à leur phantasie, sans obéir à personne. On considere ceux-ci plutôt comme une corruption de l'estat monastique, que comme un Ordre. Il leur joint une quatrième sorte de Moines composée de ceux qui n'ayant pû supporter la vie monastique dans un Convent, se retiroient seuls dans des cellules pour vivre plus en liberté. Ce discours finit par des instructions sur l'humilité, sur la patience, & contre l'envie. L'Abbé Jean qui parle dans la Conférence suivante, après avoir esté Anachorete, étoit revenu dans un Monastere; on lui demande, lequel des deux Ordres il estime le plus. Il préfère la vie cenobitique pour ceux qui ne sont pas encore entièrement parfaits; & il fait voir qu'il n'y a que ceux qui sont parvenus à un degré d'éminente perfection, qui soient capables de la vie eremitique.

La Conférence vingtième est un entretien de l'Abbé Pinuphius touchant la vraie penitence. Elle consiste selon lui à ne plus commettre les pechez dont on se repent, ou que la conscience reproche; ainsi nous devons croire, que nous avons obtenu la remission de nos pechez, quand nous avons renoncé aux passions & aux desirs de ce monde. Il est bon de se souvenir de ses pechez au commencement de la penitence, mais il les faut ensuite oublier. Il y a plusieurs moyens de les effacer, sans parler du baptême, & du martyre. La charité, les pleurs, la confession, l'aumône, la priere, &c. sont des moyens d'en obtenir la remission. Si on a honte de les confesser aux hommes, il suffit de les reconnoître devant Dieu, ce qui se doit entendre des pechez ordinaires. Quand les grands pechez nous ont esté remis, & que nous

Jean
Cassien.

nous ne sentons plus de mouvemens, ni de desirs de les commettre, il faut les oublier entièrement; il n'en est pas de même des petits, où l'on tombe tous les jours, & dont il faut tous les jours faire penitence.

La vingt-unième Conférence est de l'Abbé Theonas; on y décrit sa conversion, & on rapporte de quelle maniere il quitta sa femme malgré elle pour se retirer dans un Monastere: mais Cassien a soin d'avertir qu'il ne rapporte pas cet exemple comme une chose qu'on doive imiter. Enfin, on demande pourquoi parmi les Moines on cesse de jeûner depuis Pâque jusqu'à la Pentecoste. Pour résoudre cette question, on établit que le jeûne est de soi-même une chose indifferente, qu'il n'est pas toujours à propos de pratiquer, & l'on soutient que c'est une tradition Apostolique de ne point jeûner dans ces jours de joye. Cette question donna lieu à une autre, Pourquoi le Carême est en quelques endroits de six semaines, en d'autres de sept, puis-que d'une maniere ou d'autre, si l'on ôte le Samedi & le Dimanche, l'on ne trouve point quarante jours de jeûne. Theonas répond, que les trente-six jours du Carême compris en six semaines, font la dixième partie de l'année que l'on consacre à Dieu. Que ceux dont le Carême est de sept semaines, ont trente-six jours de jeûne, sans compter les Samedis & les Dimanches, parce que le jeûne du Samedi Saint, que l'on continue sans interruption jusqu'au Dimanche de Pâque, doit passer pour deux. Que ceux dont le Carême n'est que de six semaines, jeûnent le Samedi. Qu'au reste ce temps est appelé Quadragesime, quoi-qu'on ne jeûne que trente-six jours, parce que Moïse, Elie, & JESUS-CHRIST ont jeûné quarante jours. Que les parfaits ne sont point astraits à cette loi, qui n'a esté établie que pour ceux qui passent toute leur vie dans les plaisirs & dans les delices, afin qu'étant contraints par la loi, ils donnassent du moins ce temps à Dieu. Mais à l'égard de ceux qui donnent leur

vie toute entiere à Dieu, cette loi n'est point pour eux, ils sont exempts de payer ces decimes. Sur ce principe, il avance qu'il n'y avoit point de Carême dans la primitive Eglise, & qu'il n'a esté établi qu'à cause du relâchement des Fideles. Enfin Theonas conclut, que c'est la charité qui rend les preceptes de l'Evangile plus legers, & plus faciles à supporter, que ceux de la Loi. Sur la fin, Germain lui demande pourquoi ceux qui jeûnent beaucoup, se trouvent souvent plus inquietez des tentations de la chair. La resolution de cette question est remise à la Conférence suivante, où il traite des pollutions nocturnes, qui arrivent ou parce qu'on a trop mangé, ou par negligence, ou enfin par l'artifice du Demon. Ces dernières ne sont point un péché, & si l'on suit l'avis de cet Abbé, elles ne doivent point empêcher de s'approcher des saints Mysteres, quoi-qu'on ne doive les recevoir qu'avec frayeur, & s'en croire toujours indigne. Qu'il faut estre saint à la verité pour s'en approcher, mais qu'il n'est pas nécessaire d'estre sans péché, parce qu'autrement personne ne s'en approcheroit, puis-qu'il n'y a que JESUS-CHRIST exempt de tout péché. Dans la vingt-troisième Conférence, le même Abbé explique ce passage de Saint Paul: *Je fais le mal que je hais, & je ne fais pas le bien que j'aime*, & quelques autres semblables. Il soutient qu'ils se doivent entendre de Saint Paul & des Apostres, & non pas des pecheurs. Pour les expliquer, il dit, que ce bien que l'homme ne peut accomplir, est une souveraine perfection, & une exemption de péché. Il ajoute, que ceux qui tendent à l'estat de perfection, sentent souvent qu'ils sont entraînez par les mouvemens de la chair & des passions, & qu'ils reconnoissent par-là la necessité de la grace. Il avoue que la concupiscence est un effet du péché du premier homme, qui a réduit le genre humain en servitude; que JESUS-CHRIST est venu l'en délivrer, & qu'il

Jean
Cassien.

Jean
Cassien.

qu'il l'a fait en lui rendant sa liberté entière, & non pas en l'opprimant. Que quoi-que nous ayons les lumieres du bien, & que nous voulions les biens spirituels & celestes, la chair nous entraîne souvent vers la terre, & nous inspire des desirs terrestres, qui ne precipitent pas les justes dans de grands crimes, mais qui les font tomber dans des fautes venielles; & qu'ainsi c'est avec verité, que les plus saints & les plus justes se disent pecheurs, & demandent à Dieu tous les jours le pardon de leurs offenses. Qu'il est presque impossible de ne pas pecher dans la priere, soit par distraction, soit par negligence; mais que ces pechez ne nous doivent pas empêcher de nous approcher de la Communion. Germain & Cassien ayant témoigné au saint Vieillard Abraham le desir qu'ils avoient de retourner en leur pays, & l'ayant excusé parce qu'ils pourroient y faire du bien, soit par leur exemple, soit par leur exhortation; ce saint Abbé les détourne de ce dessein, & les assure que c'est un reste d'attache qu'ils ont encore au monde. Il s'étend ensuite sur la necessité de la retraite, & de la separation entiere du monde. Il parle aussi de la mortification des sens & des desirs de la chair, qui rend le joug de JESUS-CHRIST doux & facile à porter. Il avoue qu'il faut quelquefois se donner du relâche. Il prouve enfin, que ceux qui ont renoncé entièrement au monde, possèdent des biens, des plaisirs & des honneurs infiniment plus réels & plus solides, que ceux dont jouissent les personnes du monde; & qu'ainsi la promesse de JESUS-CHRIST, qui fait esperer le centuple à ceux qui quittent quelque chose pour lui, s'accomplit en eux en ce monde.

Cassien ayant achevé cet Ouvrage avant l'an 429. estoit resolu de demeurer dans le silence, & de ne plus écrire: mais il fut obligé par Saint Leon qui estoit alors Archidiacre de Rome, d'écrire un Traité de l'Incarnation contre l'Herésie naissante de Nestorius, dans lequel il refute le premier

Sermon de Nestorius. Cét Ouvrage est divisé en sept livres. Dans le premier, après avoir comparé l'herésie à l'hydre, il fait un catalogue des principales heresies; & s'arrêtant à celle des Pelagiens, il remarque que l'erreur de ceux qui avoient avancé que ce n'estoit pas un Dieu, mais un homme qui estoit né de la Vierge Marie, avoit esté tirée des principes de Pelage. Leporius avoit esté le premier Auteur de ce dogme erroné, & l'avoit publié dans les Gaules, mais il l'avoit retracté en Afrique. Cassien fait mention de sa retractation & de la declaration des Evêques d'Afrique. Dans le second & dans le troisième livre, il prouve que JESUS-CHRIST est Dieu & homme, & que la Vierge peut estre appelée Mere d'un Dieu. Dans le quatrième il s'attache à montrer qu'il n'y a qu'une seule hypostase ou personne en JESUS-CHRIST. Dans le cinquième il examine de plus près l'erreur de Nestorius, il refute ses propositions, & fait voir que l'union des deux natures en une seule personne fait quel'on peut attribuer à la personne de JESUS-CHRIST ce qui convient aux deux natures. Il prouve enfin que l'union qui est entre les deux natures, n'est pas seulement une union morale, ou une habitation de la divinité dans la nature humaine comme dans un temple, ainsi que le disoit Nestorius, mais une union réelle de deux natures en une seule personne. Dans le sixième il bat Nestorius par le Symbole de l'Eglise d'Antioche où il avoit esté élevé, instruit & baptisé. Quelques-uns ont demandé inutilement de quel Concile d'Antioche estoit ce Symbole. C'est du Symbole que l'on recitoit dans l'Eglise d'Antioche que parle Cassien, & non pas d'un Symbole fait par quelque Concile d'Antioche. Il ne faut pas oublier ici ce que Cassien remarque, que le Symbole est ainsi appelé, parce que c'est un recueil abrégé de toute la doctrine contenue dans l'Ecriture Sainte. Il presse extrêmement Nestorius par l'autorité du Symbole

Jean
Cassien.Jean
Cassien.

bole de son Eglise, qui contenoit la Foi qu'il avoit embrassée en recevant le Baptême, & dont il avoit toujours fait profession. Si vous étiez, lui dit-il, Arien, ou Sabellien, & que je ne me servisse pas contre vous de vostre propre Symbole, je vous convaincrois par l'autorité des témoignages de l'Ecriture Sainte, je vous convaincrois par la voix de la Loi, je vous convaincrois par la verité du Symbole reçu dans tout le monde. Je vous dirois, que quand vous n'auriez ni sens, ni entendement, il vous faudroit toujours suivre le consentement de tout le genre humain, & qu'il seroit déraisonnable de preferer le sentiment de quelques particuliers à la Foi de toutes les Eglises. Cette Foi, dis-je, qui ayant esté enseignée par JESUS-CHRIST, & publiée par les Apostres, doit passer pour la voix & pour la loi de Dieu. Si j'agissois ainsi avec vous, que diriez-vous, que répondriez-vous? Vous n'auriez point assurément d'autre défaite, que de dire, Je n'ai point esté élevé dans cette Foi, on ne m'a pas ainsi instruit, mes parens, mes maîtres m'ont enseigné autrement, j'ai entendu dire autre chose dans mon Eglise, on m'a appris un autre Symbole dans lequel j'ai esté baptisé. Je vis dans cette Foi dont j'ai fait profession à mon baptême. Vous croiriez apporter en cette occasion un argument tres-fort contre la verité. Et il faut avouer que c'est la meilleure défense dont on puisse se servir dans une méchante cause. Elle découvre du moins la source de l'erreur; & cette disposition seroit excusable, si elle n'estoit point accompagnée d'obstination. Si vous étiez dans les sentimens que vous aviez reçus dans vostre enfance, il faudroit plutôt se servir de remontrance pour vous tirer de l'erreur, que de se servir pour punir le passé. Mais étant né comme vous êtes dans une ville Catholique, instruit de la Foi Catholique, baptisé d'un Baptême Catholique, il ne faut

Jean
Cassien.

pas agir avec vous comme avec un Arien, ou avec un Sabellien. Je n'ai qu'à vous dire: Suivez les instructions que vous avez reçues de vos parens, ne vous écartez point de la verité du Symbole que vous avez appris, demeurez ferme dans la Foi dont vous avez fait profession au Baptême.

C'est la Foi de ce Symbole qui vous a fait admettre au Baptême, c'est par elle que vous avez été regeneré, c'est avec cette Foi que vous avez reçu l'Eucharistie & la Communion du Seigneur. Enfin, je le dis avec douleur, c'est elle qui vous a fait élever aux ministeres sacrez, au Diaconat, à la Prêtrise, & à la dignité Episcopale. Qu'avez-vous fait? dans quel precipice vous êtes-vous jetté en perdant la Foi du Symbole? Vous avez tout perdu, les Sacremens de votre Sacerdoce & de votre Episcopat estoient fondez sur la verité du Symbole.... Il faut de deux choses l'une, ou que vous confessiez que celui qui est Dieu, est né d'une Vierge, & alors que vous detestiez votre erreur; ou si vous ne voulez pas faire cette confession, il faut que vous renonciez au Sacerdoce. Il n'y a point de milieu: si vous avez esté Catholique, vous êtes presentement un Apostat; & si vous êtes à present Catholique, comment pouvez-vous être Diacre, Prestre, Evêque? comment avez-vous esté si long-temps dans l'erreur? pourquoi êtes-vous demeuré si long-temps sans reclamer. Enfin il exhorte Nestorius de rentrer en soi-même, de reconnoître son erreur, de faire profession de la Foi dans laquelle il a esté baptisé, & d'avoir recours aux Sacremens, afin qu'ils le regenerent par la Penitence, ce sont les termes de Cassien, comme ils l'ont engendré autrefois par le Baptême. Il mêle à ce discours des argumens contre l'erreur de Nestorius, qu'il acheve de refuter dans le dernier livre, en répondant aux objections qu'il proposoit, & en alleguant contre lui les témoignages de l'Eglise Grecque

Jean
Cassien.

que & Latine. Il finit en déplorant l'estat pitoyable de Constantinople, & en exhortant les Fideles de cette Eglise à perseverer dans la Foi Catholique, qui leur a esté si doctement & si eloquemment expliquée par Saint Chrysostome. Il paroît fort touché du malheur de cette Eglise. Quoi, que je sois fort peu connu, dit-il, que je n'aye aucun merite, & que je n'ose pas me mettre au rang des grands Evêques de Constantinople, ni prendre la qualité de Maître, j'ai le zele & l'affection d'un disciple, ayant esté mis au rang des Ministres sacrez, & offert à Dieu par S. Jean d'heureuse memoire. Ainsi quoi, que je sois éloigné de corps de cette Eglise, j'y suis uni de cœur & d'esprit; c'est ce qui fait que prenant part à sa douleur & à ses souffrances, je me répands en plaintes & en lamentations. C'est en droit & ce qui precede, nous apprennent, que ce Traité de Cassien a esté composé avant la déposition de Nestorius, ou du moins avant qu'elle fût scûe en Occident. Ils nous donnent aussi lieu de conjecturer, que la raison pourquoi Saint Leon l'avoit chargé d'écrire contre Nestorius, est qu'étant connu à Constantinople pour estre disciple de Saint Chrysostome, son Ouvrage devoit avoir plus de poids & faire plus d'effet, que si un autre eût travaillé sur le même sujet.

Les Institutions de Cassien, dit le sçavant Photius, sont tres-utiles, principalement à ceux qui ont embrassé la vie monastique. On peut même dire, qu'elles ont quelque chose de si fort & de si divin, que les Monasteres qui suivent cette Regle, sont florissans, & qu'ils se font distinguer par leurs vertus singulieres, & que ceux qui ne l'observent point, ont bien de la peine à se maintenir, & sont toujours prests à faire naufrage. Et en effet, de toutes les Regles des Moines il n'y en a point, à mon avis, de plus utile, de plus spirituelle, & qui tende plus à la perfection & à la veritable devotion. Il ne s'arrête point à

des pratiques & à des observances de peu de consequence, il va droit au solide & au but de la vie monastique, en expliquant les principales vertus qu'il faut pratiquer, en découvrant les principales tentations où l'on se trouve engagé, & en donnant les moyens de les éviter, ou d'y resister. Il ne debite point sur cela ses pensées & ses imaginations particulieres, mais il fait des reflexions & donne des regles & des maximes tirées de l'Ecriture, & appuyées de quantité de témoignages sacrez. C'est ce qui l'a fait estimer generalement par tous ceux qui ont écrit de la vie Religieuse & spirituelle. Ses Conférences même, quoiqu'elles soient, à mon avis, beaucoup au dessous de ses Institutions, ont esté la lecture ordinaire des Moines. Saint Benoît, Cassiodore, Saint Jean Climaque, Raban, S. Gregoire, Pierre Damien, Saint Dominique, Saint Thomas, & quelques autres Fondateurs d'Ordre en ont recommandé la lecture. Cependant cet Ouvrage même tant loüé, tant recommandé, tant estimé par ces saints Personnages, a esté fortement attaqué dans un livre exprés par Saint Prosper, comme contenant des sentimens contraires à la doctrine de Saint Augustin touchant la grace & les forces du libre arbitre. Il est aisé de juger parce que nous avons rapporté, que c'est la treizième Conférence dont il s'agit principalement. Il est vrai que ce n'est pas Cassien qui avance ces principes en son nom, c'est l'Abbé Cheremon qui les debite: mais il seroit inutile de vouloir se servir de cette excuse pour défendre Cassien. Car, comme remarque Saint Prosper, c'est Cassien qui le fait parler, & qui rapporte ce discours, & il fait assez connoître qu'il approuve & qu'il suit en tout l'opinion de cet Abbé. Outre qu'il est certain que Cassien estoit un de ces Ecclesiastiques de Marseille, qui trouvoient que Saint Augustin en défendant la cause de l'Eglise contre les Pelagiens, avoit poussé les choses trop loin. C'est ce qui a fait mettre les Ouvrages de Cassien par le Pape

Gelase

Jean
Cassien.Jean
Cassien.

Gelase au rang des livres apocryphes. Quelques-uns pretendent qu'il a changé de sentiment, & que si cela n'eût esté ainsi, jamais Saint Leon ne l'eût invité d'écrire contre Nestorius: mais c'est une conjecture dont on n'apporte aucune raison, & qui paroît peu vraisemblable. Cassien a achevé ses Conférences en 429. Il a écrit ses livres de l'Incarnation en 430. est-il croyable qu'il ait esté détrompé en si peu de temps? Paroît-il quelque retractation de lui? Saint Prosper en fait-il aucune mention? en est-il parlé dans quelque Auteur? Mais, dit-on, quelle apparence que Saint Leon eût prié un homme qui estoit dans l'erreur, & qui venoit de publier une heresie, d'écrire pour la défense de l'Eglise? Cette objection auroit quelque apparence, si l'on eût considéré pour lors les sentimens de Cassien touchant la grace, que nous avons representez tels qu'ils sont, si on les eût, dis-je, considerez comme une heresie condamnée, & si Cassien & ceux qui estoient dans les mêmes sentimens que lui, eussent esté declarez heretiques? Mais Saint Prosper même avoue, que cela n'estoit pas ainsi. Que ceux qui n'approuvoient pas entierement les sentimens de Saint Augustin, estoient dans l'Eglise & de l'Eglise; que c'estoient des personnes considerables, élevées en dignité Ecclesiastique, qu'ils avoient beaucoup de science, & une grande apparence de vertu & de pieté, qu'ils estoient generalement estimez & reconnus pour des personnes de vertu; que Cassien estoit un homme de merite & d'erudition; qu'enfin ces personnes n'estant point separées de l'Eglise, il falloit tolerer leur intention, & non pas desesperer de leur correction. Voilà comme Saint Prosper lui-même parle de Cassien & de ceux qui estoient dans les mêmes sentimens. Peut-on après cela les faire passer pour Heretiques, puisque leur plus grand Adversaire avoue qu'ils ne l'estoient pas? Ainsi rien n'empêche que Saint Leon n'ait prié Cassien d'écrire contre Nestorius, quoi-que Cassien fût

Tome IV.

Jean
Cassien.

toûjours dans les mêmes sentimens qu'il avoit avancez & approuvez dans ses Conférences. Rien n'empêche non plus qu'on ne lui donne la qualité de Bienheureux & de Saint, que plusieurs Auteurs lui ont liberalement accordée, & qui semble estre reconnue à Marseille.

Le style des livres de Cassien répond aux choses qu'il traite, si nous nous en rapportons à Photius. Car outre la netteté, il est fort propre à insinuer dans l'esprit les maximes qu'il avance, & même à persuader aux hommes de les suivre. Il dispose tout avec tant d'adresse & de prudence, que le second livre, c'est-à-dire, les huit derniers livres des Institutions, contient non seulement des instructions morales, mais encore des mouvemens propres pour attirer à la vertu, & pour donner de la terreur & de l'effroi afin d'exciter à la penitence. Tous ceux qui ont parlé de Cassien, sont convenus qu'il avoit une grande facilité de s'énoncer. Mais il n'y a rien d'élevé ni de grand dans son style. Il a écrit en Latin comme il paroît & par le style & par ses Prefaces. Il y a quelque apparence que l'on avoit traduit en Grec ses Ouvrages, puisque Photius les avoit lûs, & qu'il ne dit point qu'ils fussent écrits en Latin. Saint Eucher en fit un abrégé, comme il est remarqué dans le livre des Auteurs Ecclesiastiques de Gennade chapitre 63. Après lui un Africain appelé Victor, entreprit de retrancher ce qui estoit contraire aux sentimens de Saint Augustin, & d'y ajoûter ce qu'il crût y manquer. Cassiodore est témoin de ce fait, & dit qu'il attendoit ce livre. C'est peut-estre à cause de cela qu'Adon lui attribue cette correction de Cassien. On trouve des Extraits de Cassien dans le quatrième livre des Vies des Peres données par Rosveidus, mais on ne sçait pas qui les a recueillis.

Les douze livres des Institutions ont esté imprimez à Lyon en 1516. & avec les Paraphrases de Denys le Chartreux à Basse

D

en

Jean
Cassien.

en 1559. & à Cologne en 1540. Les Conférences ont esté aussi publiées à Basle en 1559. & les sept livres de l'Incarnation reimprimez en 1571. Ciaconius a fait imprimer ensemble toutes les OEuvres de Cassien: la premiere edition est de Rome en 1590. la seconde de Lyon en 1606. Cui-chius Theologien de Louvain en fit une nouvelle edition à Anvers en 1578. Depuis Alard Gazée Moine Benedictin de l'Abbaye de S. Vaast d'Arras, les fit imprimer avec de longs Commentaires. La premiere impression a esté faite à Douai en 1616. la seconde à Arras en 1628. la troisième à Paris en 1642. chez Cottereau.



SAINT NIL.

S. Nil.

SAINT Nil Gouverneur de Constantinople, & Disciple de Saint Chrysostome, s'étant retiré du monde du vivant de sa femme, avec son fils Theodule, embrassa la vie solitaire dans le desert de Sinai. Il y souffrit une rude persecution par les courses des Barbares, qui firent mourir quelques-uns de ces Solitaires, & emmenerent captif son fils Theodule. Il a fleuri sous les Empereurs Arcade & Theo-

a Il mourut vers l'an 451. Il est certain qu'il a vécu sous Arcadius, & qu'il estoit même retiré des ce temps, puisqu'il écrit à cet Empereur deux Lettres sur le sujet de l'exil de Saint Chrysostome arrivé en 405. qui sont la 279. du livre 3. & la 265. du livre second. Il falloit qu'il fût déjà dans un âge assez avancé, puisqu'il avoit esté Gouverneur de Constantinople. Il avoit environ cinquante ans, quand le Monastere de Sinai fut tourmenté par les courses des Barbares, comme il témoigne lui-même. Or cela doit estre arrivé vers l'an 410. ou 411. Il ne peut donc pas avoir vécu jusqu'à l'Empire de Maurice, qui n'a commencé qu'en 583. C'est pourquoi il faut corriger les Menologes, où il est dit qu'il vécut sous l'Empire, ou jusqu'à l'Empire de Maurice, & mettre le nom

dose, & est parvenu jusqu'à l'Empire de Marcien, au commencement duquel il mourut vers l'an 451. a

S. Nil.

Les Ouvrages de ce saint Religieux connus & estimez par les Anciens, ont esté donnez de temps en temps au public, tant separément, que dans la Bibliotheque des Peres, & imprimez depuis peu à Rome en Grec & en Latin par les soins de Suarez.

Le premier est un Traité de la Vie monastique, qui avoit déjà esté traduit par Zinus, imprimé à Venise avec quelques autres Ouvrages du même Auteur l'an 1657. & depuis mis dans les Bibliotheques des Peres. Saint Nil reprend dans ce Traité les vices & les déreglemens des Moines de son temps, qu'il décrit d'une maniere tres-forte. Il condamne ceux qui veulent être Superieurs, & gouverner les autres, sans avoir acquis par un long exercice les vertus nécessaires pour se bien acquitter de cet emploi. Il dit plusieurs choses fort remarquables sur les conditions & sur les qualitez que doit avoir un Superieur. Il donne encore plusieurs preceptes & plusieurs instructions tres-utiles, qu'il explique par des allegories. Il exhorte les Religieux à un renoncement entier aux biens, & aux plaisirs de ce monde, & à la pratique des vertus monastiques, en leur recommandant particulièrement la retraite & la

de Marcien au lieu de celui de Maurice. Allatius prétend qu'il a vécu dans le sixième siecle, parce que dans la Lettre 70. du livre 1. adressée au Tribun Zozarius, il prouve que le Royaume des Juifs est détruit pour toujours, parce que voilà cinq cens ans passez depuis la mort de JESUS-CHRIST, sans qu'il ait esté rétabli, & sans que les Juifs ayent eu aucun secours. Mais Saint Nil ne dit pas précisément que l'année cinq cens fût passée, mais qu'elle approchoit, ἡ δὲ λοιπὴν πεντακοστή ἐστὶν, c'est-à-dire, voilà l'année cinq cens qui approche: il y a quatre cens ans de passez, & nous courons le cinquième siecle. Nous avons mis cet Auteur après Isidore & Cassien, à cause qu'il a écrit de la même matiere.

S. Nil.

la solitude. Ce Traité est écrit avec beaucoup de feu, & de vivacité, & l'on y trouve des reflexions tres-judicieuses. Ce qu'il dit au commencement touchant l'institution, la perfection & la decadence de l'état monastique, est tres-considerable. Après avoir remarqué, que ni les Payens, ni les Juifs n'ont point eu de vrais Philosophes, ni de Sages parfaits, que JESUS-CHRIST est le premier qui ait montré aux hommes le chemin veritable de la vertu & de la sagesse, & que les Apostres & les premiers Chrestiens imitant leur Maistre en toutes choses, & suivant ses traces, ont donné des exemples d'une vie & d'une conduite tres-sage & tres-reglée: il ajoûte, que la ferveur des Chrestiens qui devoient suivre cet exemple, étant refroidie, il s'en est trouvé quelques-uns, qui ont eu la resolution de fuir les embarras du siecle & le tumulte des villes pour se retirer dans la solitude; que ces personnes ont imité parfaitement les Apostres, en domptant leurs passions, en renonçant aux biens & aux plaisirs du monde, en se contentant du nécessaire, en vivant dans une grande union, & ayant tous leurs biens communs; mais qu'ensuite cette profession si sainte dans son commencement, avoit degeneré peu-à-peu, & estoit devenue toute differente. Que ceux qui en faisoient à present profession, deshonorioient leur état & la memoire de leurs ancêtres par leurs déreglemens.

Le second Traité adressé au Moine Agathius, est intitulé *Perispherie*, du nom d'une Dame qu'Agathius avoit proposée à S. Nil comme un exemple de vertu & de pieté tres-rare, dans un siecle qu'il pretend estre aussi corrompu que le sien. Ce Traité contient plusieurs reflexions morales sur la temperance, sur l'humilité, sur la priere, sur le détachement des biens de ce monde, & sur l'obligation de faire l'aumône. Il y décrit l'estat malheureux où se trouve une personne attachée aux biens de ce monde, quand elle est à l'article de la

mort. Il conseille à ceux qui ont des biens, de les distribuer aux pauvres, plutôt que de les donner, ou de les laisser à leurs heritiers. Il déplore le malheur de ceux qui étant à l'article de la mort ne pensent qu'aux affaires de ce monde. Il se rit de la vanité des personnes qui font des dispositions en faveur des pauvres après leur mort, & qui jouissent de leurs biens pendant leur vie, sans leur en faire aucune part. Il declame contre le luxe, contre l'avarice & contre l'injustice des riches de son temps. Le reste de son discours est de la vie des Justes, & des tentations, des persecutions & des traverses qu'ils ont à souffrir. Il en rapporte plusieurs exemples celebres tirez de l'ancien & du nouveau Testament.

Le troisième Traité de Saint Nil est un Discours de la Pauvreté volontaire, adressé à une Diaconesse de l'Eglise d'Ancyre, appelée Magna. Il traite amplement du bonheur de ceux qui ont renoncé à la possession des biens de ce monde pour servir Dieu. Il loue cet estat, & rapporte un tres-grand nombre de passages de l'Ecriture en sa faveur; mais il y en a plusieurs qui ne prouvent pas tout-à-fait ce qu'il voudroit prouver. Il recommande aussi l'obéissance, la concorde, & l'humilité.

Le Discours suivant est un Sermon de Morale, dont le sujet est fort vague, & dans lequel il n'y rien de remarquable.

Le Manuel d'Epictete qui suit dans cette édition de Rome, n'a rien de commun avec les Ouvrages de Saint Nil. Celui qui a donné cette édition, prétend que ce Manuel a esté tiré par Saint Nil des Ouvrages d'Epictete: mais il n'en apporte point de preuves, & Simplicius nous apprend que celui qui a fait ce Manuel, s'appelloit Arrien. Nous avons remarqué que le Pachon & le Discours dogmatique sont d'Evagre de Pont.

Le Traité qui commence à la page 377. est sur cette question, sçavoir si la vie des Anachorettes ou des Ermites que Saint Nil appelle aussi Hesycastes ou Quietistes qui demeurent

S. Nil. demeurent dans les solitudes, doit estre preferée à celle des Religieux qui habitent dans les villes. Voilà une question assez curieuse, & sur laquelle les avis des Spirituels se trouvent bien partagez. *S. Nil* qui prend l'affirmative pour les Ermites, & plusieurs autres, comme il le témoigne, estoient d'avis contraire. Il y a des raisons de part & d'autre. Ceux qui preferoient les Religieux qui vivoient en communauté dans les villes, aux Anachorettes, disoient qu'ils avoient plus de merite, parce qu'ils avoient plus à combattre, au lieu que ceux qui estoient retirez dans des solitudes, estant en repos & n'ayant point de sujet de tentation, n'avoient pas tant de vertu. *S. Nil* répond à cette raison qui paroît assez plausible, que l'on a des tentations dans la solitude comme dans la ville, & que ce qui fait raisonner ainsi quelques personnes, c'est qu'ils ne font attention qu'aux pechez extérieurs, sans considerer qu'il y a une infinité de tentations & de fautes spirituelles & interieures qui se rencontrent dans la solitude comme au milieu des villes. La raison que *S. Nil* apporte pour son sentiment, est que ceux qui sont dans les villes, sont plus exposez au peril, & peuvent plus difficilement conserver leur vertu, estant continuellement frappez par des objets qui excitent en eux des passions & des mouvemens dereglez. Il appuye cette opinion de comparaisons & d'exemples.

Le premier Traité à *Eulogius* est un Discours vague, qui contient des conseils & des avertissemens utiles à un Moine. Le second est une opposition des vices & des vertus.

Le Traité des huit vices est de même nature. Il y en a deux qui portent ce titre, tous deux attribuez à *S. Nil*. Le premier est celui que l'on trouve ici, qui avoit déjà esté traduit par *Zinus*, & qui a esté encore donné par le *P. Combefis*, & par *M. Bigot*, qui y a joint une tres-ancienne version qu'il avoit trouvée à Florence. L'autre Traité qui se trouvoit en

Latin de la traduction de *Billius*, parmi les Oeuvres de *Saint Jean Damascene*, a esté donné en Grec par *M. Cotelier* dans son dernier volume des Monumens de l'Eglise Grecque. Je croi que le premier est l'original de *S. Nil*, & que ce derniera esté fait par quelque autre, qui a pris des pensées & des sentences de ce Saint & de plusieurs autres.

On peut joindre à ces Traitez le Discours des mauvaises pensées ou des tentations du Demon, où il traite des moyens de les surmonter. *Photius* fait mention du Traité de *Saint Nil* touchant l'oraison, divisé en 153. chapitres ou sentences. Ce sont autant de maximes ou d'instructions tres-utiles pour apprendre à bien prier. Il avoit esté donné en Latin par *Turrien*. La plupart des sentences qui se trouvent depuis la page 543. jusqu'à la page 575. sont d'Evangile plutôt que de *Saint Nil*, ou peut-estre sont-elles de l'un & de l'autre: car ces anciens Moines avoient ainsi des sentences ou des pensées particulieres qu'ils repetoient souvent, qui leur estoient communes avec plusieurs autres. D'ailleurs la plupart de ces recueils de sentences monastiques ont esté faits par des Moines simples & peu éclairez, qui écrivant les sentences qu'ils avoient apprises de leurs maîtres ou tirées de leurs Ouvrages, mettoient dans un même recueil les pensées & les maximes de plusieurs personnes: de sorte que l'on ne peut pas dire précisément de quel Auteur sont la plupart de ces sentences. Il y a encore dans la Bibliothèque des Peres deux cens vingt-neuf sentences Grecques & Latines attribuées à *S. Nil*, qui sont de même nature que celles qui se trouvent ici, qui avoient esté données par *Turrien*, & imprimées en Grec à Florence en 1578. & en Latin à Anvers en 1590. & en plusieurs autres endroits, comme à Cologne, à Bâle, à Hambourg en 1614. à Naples en 1604. avec des Commentaires d'un Jacobin appelé *Paul Minerva*, qui attribue ces sentences à un autre *S. Nil* Evêque & Martyr, mais sans

S. Nil.

S. Nil.

sans en avoir de preuve. Ce volume des Traitez de *Saint Nil* finit par le Sermon de cet Auteur sur ces paroles de l'Evangile, *Maintenant celui qui a un sac, le prenne*, &c. On pouvoit y joindre les Fragmens considerables de deux Sermons sur la Fête de Pâque, & de trois autres Sermons sur celle de la Pentecôte, rapportez par *Photius* dans le volume 276. de sa Bibliothèque.

Voilà tous les Ouvrages compris dans le volume des Oeuvres de *S. Nil*, imprimé à Rome en 1683. il faut y ajouter les sept narrations de la persecution des Moines de *Sinaï*, faites par *Saint Nil*, données par le Pere *Poussin*, & imprimées à Paris en 1639. avec un Discours du même à la louange d'un nommé *Albinianus*. Il y a un Commentaire sur le Cantique des Cantiques, que l'on pretend estre tiré de *Saint Nil*, de *Saint Gregoire de Nyse*, & de *Maxime*: mais ces sortes d'Ouvrages ne sont pas de grande autorité. *Saint Nil* avoit écrit un livre de la composition, dont il parle dans une de ses lettres, qui est l'onzième du troisième livre; & il est remarqué au commencement du Traité intitulé *De la Penitence*, qu'il travailloit sur les Pseaumes. Sixte de Sienne dit qu'il avoit fait un Commentaire sur *Job*: mais je ne trouve point que personne en ait fait mention. Il y a encore quelques autres Traitez Ascetiques dans les Bibliothèques, portant le nom de *Saint Nil*, qui n'ont pas vu le jour, comme le *Manuel de la Penitence*, l'*Horloge Monastique*, &c. Le Synode septième *act. 4.* cite quelques-unes de ses lettres, que les Iconoclastes avoient alleguées pour eux. On trouve aussi de ses sentences dans l'Echelle de *Saint Jean Climaque*, & dans les nouveaux Auteurs Grecs.

Il ne reste plus que les lettres de *Saint Nil*, qui sont en tres-grand nombre. Le Pere *Poussin* en publia trois cens trente-cinq tirées de la Bibliothèque de Florence, qui ont esté imprimées en Grec & en

Latin in 4. l'an 1657. & depuis ce temps *Allatius* en a donné un bien plus grand nombre au Public sur des Manuscrits de la Bibliothèque Vaticane. Il les a divisées en quatre livres, les a traduites en Latin, & les a fait imprimer à Rome in fol. l'an 1668.

La plupart de ces lettres sont des billets qui contiennent des sentences morales, des preceptes, des instructions, des reprimandes, & des explications des dogmes de l'Eglise & de quelques passages de l'Ecriture Sainte. Elles sont écrites avec beaucoup d'esprit, les pensées en sont vives & nobles, & tournées d'une maniere galante. Il parle aux grands, & à ceux que la dignité Ecclesiastique relevoit au dessus de lui, avec bien de la liberté. Il instruit ses inferieurs avec beaucoup de charité, il reprend les pecheurs avec une fermeté qui n'a rien d'aigre ni de cruel: il ne dit rien qui ne convienne à la disposition de celui à qui il écrit, & aux choses dont il écrit. Il est serieux quand il le faut être, il raille agreablement quand le sujet le demande, il se sert de termes doux ou piquans selon les personnes à qui il a à faire. En un mot, il ne s'éloigne jamais du caractère qu'il doit avoir, & l'on reconnoît par-tout un air libre, & une facilité merveilleuse de s'énoncer. Il y a quantité de lettres qui font connoître son erudition & sa science. Il explique les mysteres tres-nettement, il refute agreablement les Heretiques, il rapporte des histoires anciennes, il donne des explications tres-spirituelles à quelques endroits de l'Ecriture. Il fait plusieurs remarques curieuses & solides. Enfin l'on peut dire que ses lettres sont comme un magasin d'une infinité de belles & bonnes pensées sur toutes sortes de sujets. Il explique le mystere de la Trinité contre les Ariens & les Macedoniens, & celui de l'Incarnation contre les Apollinaristes dans plusieurs de ses lettres. Il se raille dans quelques-unes, de l'erreur des Valentiniens, dans d'autres il se

S. Nil.

S. Nil. moque de la folie du Paganisme. Il dit dans l'Épître 44. du premier livre, que le pain & le vin de l'oblation après les paroles du Prêtre, ne sont plus du pain & du vin commun, mais le Corps & le Sang de JESUS-CHRIST. Il ajoute dans la lettre 144. du second livre, que les Chrétiens se nourrissent de ce Corps & de ce Sang : il leur recommande de le recevoir en état de sainteté; & pour montrer avec quel respect on doit s'en approcher, il rapporte dans la lettre 294. du même livre, que Saint Chrysostome celebrant les divins Mystères voyoit des Anges, qui aidoient aux Evêques, aux Prêtres & aux Diacres, à distribuer le Corps & le Sang adorable de JESUS-CHRIST. Il recommande souvent la penitence. Dans la Lettre 243. du livre troisième, il avertit un Prêtre de ne pas traiter avec trop de rigueur une personne qui avoit confessé publiquement son crime, & lui conseille de lui donner l'absolution, sans demander de lui d'autre penitence. Ce n'est pas qu'il crût qu'il falût toujours en user ainsi : au contraire il reconnoît qu'il est bon & nécessaire au pecheur de jeûner, de veiller, de coucher sur la dure, de se couvrir de sac & de cendre, & enfin de faire une penitence rigoureuse. Mais il veut que l'on se relâche en faveur de ceux qui ne sont pas en état de faire ces austeritez, & qu'on leur accorde l'absolution aussi-tôt après la confession de leur crime. Il remarque à cette occasion, qu'un Prêtre doit être prompt à planter la vigne du Seigneur, & lent à l'arracher. Il n'approuve pas qu'on traite les pecheurs avec cruauté, & qu'on les jette dans le desespoir. Il reprend dans la lettre 190. du second livre, un Evêque qui ne vouloit plus recevoir les Herétiques. Il rapporte pour le condamner une histoire, qu'il dit être arrivée du temps des Apôtres à l'Evêque Carpus, qui ayant usé de trop de rigueur envers de jeunes gens qui avoient péché, fut confondu par un miracle. Il parle de l'utilité du signe de la Croix, & il recommande aux Chrétiens de le faire souvent, dans la lettre 87. du premier livre, & dans la 304. du second. Dans la lettre 61. du quatrième livre, adressée à Olympiodore, & rapportée dans le second Concile de Nicée, il blâme ce Seigneur de ce qu'il vouloit faire peindre les murailles d'une Eglise de figures d'animaux & de grotesques. Il lui dit, qu'il faut seulement peindre une Croix dans le Sanctuaire, & mettre autour de l'Eglise des tableaux des Histoires de l'ancien & du nouveau Testament, afin que ceux qui ne savent pas lire, apprennent l'histoire de la Bible. Les Iconoclastes avoient falsifié ce passage; & au lieu de ce qui est dit en cet endroit, qu'il falloit peindre des tableaux, ils avoient mis qu'il falloit blanchir les murailles de l'Eglise. La dernière lettre contient un miracle fait par l'intercession d'un Martyr appelé Saint Platon, qui délivra le fils d'un Solitaire du mont Sinaï de la captivité où il estoit : histoire qui prouve que l'intercession & l'invocation des Saints estoit en usage en ce temps-là. J'oubliois à remarquer que Saint Nil soutient dans les lettres 269. & 270. du premier livre, que Marie mere de JESUS-CHRIST a toujours été vierge, avant, après & dans son enfantement. Il exhorte les hommes au travail; & cependant il reconnoît que tout nôtre travail ne sert de rien sans le secours de Dieu. Voilà les principaux points de doctrine que l'on peut recueillir des lettres de Saint Nil. Il y a une infinité de points de Morale, qu'il seroit trop long de rapporter en détail. Il suffit de dire, qu'il recommande la charité, la paix, la vigilance, les austeritez, les veilles, l'obéissance, l'humilité, l'aumône, & les autres vertus Chrétiennes. Il donne aussi plusieurs conseils très-utiles, à ceux qui font profession de la vie Religieuse, & qui peuvent beaucoup servir aux Supérieurs, & à ceux qui sont chargés de la conduite des autres. On peut lire

S. Nil. lire sur ce sujet la lettre 303. du troisième livre, & la première du quatrième. Il relève en plusieurs endroits l'état & la condition des Moines, & il remarque fort agréablement dans sa première lettre, que les Princes & les grands Seigneurs sont obligés d'avoir recours à leurs prières, pour obtenir les grâces qu'ils veulent avoir. Au milieu de tout le bon que nous venons de remarquer, il y a dans les lettres de Saint Nil quelques pensées fausses, des allégories forcées, des comparaisons qui ne viennent pas au sujet, & des histoires apocryphes. En voici une, dont Saint Jérôme se raille avec raison. Il dit dans la seconde lettre du premier livre, que la Palestine a été le lieu de la demeure d'Adam, qu'il est mort à la place du Calvaire, & que c'est de là qu'elle a eu ce nom, parce que les hommes étonnez de voir une tête décharnée en cet endroit, appellerent ce lieu le Calvaire. Saint Jérôme dit agréablement, que cette explication est plausible, qu'elle plaît au peuple trop credule, mais qu'elle n'est nullement vraie. *Favorabilis interpretatio & mulcens aurem populi, non tamen vera.* Elle est néanmoins d'Origene, de Saint Ambroise, & de Saint Epiphane, qui l'appuie dans l'herésie 46. mais l'opinion de Saint Jérôme qui nous assure que ce lieu estoit le lieu patibulaire, est beaucoup plus vraisemblable.



L'AUTEUR

Des Professions de Foy attribuées à Rufin.

L'Auteur des Professions de Foy.

LE Pere Sirmond nous a donné en 1650. une longue Exposition de Foy, qui porte le nom de Rufin, & que Jean Dia-cre a attribuée au Prêtre d'Aquilée. Mais

ce sçavant Jesuite nous a en même temps avertis, qu'elle ne pouvoit être de cet Auteur, parce qu'elle combat expressément les sentimens d'Origene, que Rufin n'a jamais condamnez. Il est remarqué dans les Manuscrits de l'Abbaye de Corbie, que c'est Pelage qui est Auteur de cet Ecrit, & qui l'a publié sous le nom de Rufin.

Le Pere Garnier nous a aussi donné depuis une autre Profession de Foy beaucoup plus courte, composée de douze Anathématismes, qui se trouve à la tête de la Compilation des pièces recueillies par Marius Mercator, où elle est attribuée à Rufin d'Aquilée. Celle-ci condamne aussi des opinions d'Origene, & particulièrement celle de la preexistence des ames, que le Prêtre d'Aquilée n'a jamais voulu condamner. Ainsi elle ne peut pas être, non plus que la précédente, de Rufin d'Aquilée. Il paroît néanmoins que c'est à lui, à qui on l'a voulu attribuer, & non pas à un autre Rufin, comme le prétend le Pere Garnier. 1. Parce que l'Auteur qui l'a rapportée, l'a mise en suite de la Lettre d'Anastase contre Rufin d'Aquilée. 2. Parce que ce même Auteur témoigne qu'elle est de ce Rufin, dont il est parlé dans la Lettre d'Anastase, par cet titre, *Incipit Fides ejusdem Rufini.* 3. Parce que l'on fait dire à l'Auteur de cette Profession de Foy, qu'il a tenu & défendu les sentimens qu'il condamne à présent. Cela convient à Rufin d'Aquilée, qui avoit défendu les sentimens d'Origene. 4. Parce que les sentimens d'Origene condamnez dans cette Profession de Foy, sont ceux que Rufin est accusé de soutenir, & sur lesquels il se défend dans l'Apologie au Pape Anastase, & dans les Invectives contre Saint Jérôme. Il est vrai qu'il ne les condamne pas en ces endroits, comme il est marqué dans cette Profession de Foy; aussi ne veux-je pas assurer qu'elle soit effectivement de Rufin d'Aquilée; mais je dis que c'est à lui qu'elle est attribuée. Et je croirois facilement que

L'Auteur des Professions de Foy.

L'Au-
teur des
Professions
de Foi.

que c'est un modele de Profession de Foi que le Pape Anastase avoit fait pour faire signer à Rufin d'Aquilée.

A l'égard de la premiere Profession de Foi, c'est certainement l'Ouvrage d'un Pelagien: car il combat formellement le peché originel, il soutient que les enfans naissent sans peché, qu'ils ne sont pas baptizez pour la remission de ce peché, puisqu'ils sont innocens, & que ceux qui meurent sans Baptême, ne sont point condamnés aux supplices éternels. Il avoue que le premier homme ne fût point mort, s'il n'eût peché: mais il pretend qu'il avoit esté créé mortel, & que la mort, les douleurs, les peines qui ont suivi le peché, sont utiles aux hommes. Ce qui revient assez au sentiment de Julien, que le Pere Garnier fait Auteur de la version de cet Ecrit: car il est marqué à la fin, qu'il a esté traduit du Grec en Latin. Ceci nous fait connoître, que l'Auteur de cette Exposition de Foi est un Grec, ou du moins qu'elle a esté faite en Orient. Nous ne pouvons rien dire davantage touchant l'Auteur de cette Profession de Foi.

Le Pere Garnier pretend qu'elle est véritablement d'un Rufin, quoi-qu'elle ne soit pas du Prêtre d'Aquilée, mais d'un autre Rufin qu'il croit estre celui qui a esté le Maître de Pelage, dont Celestius dit dans le Concile de Carthage, qu'il a ouï dire au saint Prêtre Rufin, qui demouroit à Rome chez Pammachius, que le peché du premier homme ne passoit point à sa posterité. On avoit crû jusqu'à present que ce Rufin étoit le Prêtre d'Aquilée: & en effet Saint Jérôme dit en plusieurs endroits, que Rufin avoit esté le précurseur de Pelage & de ses Sectateurs. Mais le Pere Garnier soutient que c'est d'un autre Rufin que parle Celestius; & il dit même que c'est celui que Saint Jérôme envoya à Rome dans le temps qu'il avoit des démêlez avec Rufin d'Aquilée, dont celui-ci se plaint dans son Apologie au Pape Anastase.

Il n'y a point de doute, que ce Rufin

condamna les sentimens d'Origene, & qu'il fit des affaires au Prêtre d'Aquilée, parce qu'il les défendoit. Mais nous ne voyons pas qu'il ait soutenu le dogme de Pelage touchant le peché originel. Voici les raisons que le Pere Garnier apporte pour montrer que le Maître de Pelage & de Celestius est different du celebre Rufin Prêtre d'Aquilée. 1. Le Prêtre d'Aquilée estoit Italien, le Maître de Pelage estoit de Syrie, selon le témoignage de Marius Mercator. 2. Ce même Auteur parle du Maître de Pelage comme d'un homme peu connu: *Un certain Rufin*, dit-il. 3. Le Prêtre d'Aquilée vint à Rome sous Sirice, le Maître de Pelage n'y vint que sous Anastase, selon le témoignage du même Auteur. 4. Le Maître de Celestius demouroit avec Pammachius, le Prêtre d'Aquilée n'estoit pas des amis de ce grand Seigneur, au contraire ce fut Pammachius qui excita Saint Jérôme à écrire contre Rufin. 5. Le Maître de Pelage enseignoit à Rome qu'il n'y avoit point de peché originel; le Prêtre d'Aquilée en estoit sorti dans le temps que ce dogme fut publié. 6. Quand Saint Jérôme accuse le Prêtre d'Aquilée d'avoir esté le précurseur de Pelage, il ne parle que des dogmes de l'apathie & de l'impeccabilité. 7. Paulin qui disputoit contre Celestius dans le Concile de Carthage, ne lui opposa point que ce Rufin qu'il citoit, avoit esté condamné; il l'auroit fait indubitablement, s'il eût entendu parler du Prêtre d'Aquilée. 8. Celestius parle de ce Rufin comme d'un homme vivant, le Prêtre d'Aquilée estoit mort alors. 9. Enfin, Rufin cité par Celestius estoit dans la Communion de l'Eglise, le Prêtre d'Aquilée en avoit esté chassé. Ces raisons ne sont pas sans réplique, & on peut dire qu'il y en a plusieurs qui sont tres-legeres.

Celle qui me frappe le plus, est ce que dit Celestius, que Rufin qui nioit le peché originel, demouroit chez Pammachius. Car quelle apparence y a-t-il qu'il logeât chez un de ses plus grands adversaires, & chez

L'Au-
teur des
Professions
de Foi.

L'Au-
teur des
Professions
de Foi.

chez un des meilleurs amis de S. Jérôme? Les autres sont moins fortes. Car Rufin ayant demeuré près de trente ans en Palestine, & venant de ce pays, quand il enseigna sa doctrine à Pelage, Marius Mercator a pu dire de lui qu'il estoit de Syrie, & qu'il avoit le premier apporté cette doctrine à Rome: d'autant plus que cet Auteur avoit dessein de faire voir que cette doctrine venoit d'Orient. Il est vrai que Rufin vint à Rome sous la fin du Pontificat de Sirice en 397. mais il y demeura quelque temps sous celui d'Anastase. Celestius ne dit point que celui dont il parloit, fût encore en vie. Si Paulin n'oppose pas sa condamnation, s'il passe pour un homme mort dans la Communion de l'Eglise, c'est qu'en effet on ne le consideroit pas en Afrique comme un Heretique, ni comme un excommunié. Il n'y a donc que l'objection de la demeure chez Pammachius, qui puisse faire de la difficulté: mais peut-être que Celestius se trompoit, ou que Rufin s'estoit depuis reconcilié avec Pammachius. On ne peut pas néanmoins nier que l'opinion du Pere Garnier n'ait sa vraisemblance. C'est ce qui m'a fait ici rapporter ses raisons, afin d'en laisser le jugement au Lecteur.

POSSIDIUS.

Possidius.

CE Diacre d'Afrique, disciple de Saint Augustin, a écrit la Vie de son Maître d'un style assez simple. Il y a joint le catalogue des Ouvrages de ce Pere. Nous n'avons plus rien à remarquer sur cet Ouvrage, après ce que nous avons écrit de la Vie & des Oeuvres de Saint Augustin.

Tome IV.

URANIUS.

URANIUS Prêtre, disciple de Saint Paulin, a aussi écrit la Vie de son Maître dans une Lettre adressée à Pacatus. Cette Lettre a esté donnée par Surius, par le Pere Chifflet, & enfin dans la dernière édition de Saint Paulin. Le style en est simple, clair & net: c'est tout ce qu'il a de bon.

SAINT CELESTIN.

SAINT Celestin fut élu Evêque de Rome après la mort de Boniface, au commencement du mois de Novembre en 423. Cette élection se fit sans brigue & sans division, & il gouverna paisiblement l'Eglise de Rome jusqu'au mois d'Avril de l'année 432. L'affaire de Nestorius, & l'assemblée du Concile d'Ephese ont rendu son Pontificat celebre, & lui ont donné lieu d'écrire plusieurs Lettres en Orient, dont nous remettons à parler dans l'histoire du Concile d'Ephese, où elles trouveront leur place naturelle. Ainsi nous n'avons ici à parler que de trois autres Lettres, qui n'ont point de rapport avec l'affaire de Nestorius.

La premiere écrite en 431. après la mort de S. Augustin, est adressée à Venerius Evêque de Milan, à Leonce de Frejus, & à quelques autres Evêques des Gaules leurs voisins, qui supportoient, & même favorisoient ceux qui attaquoient quelques-uns des sentimens de Saint Augustin sur la predestination & sur la grace. Saint Prosper & S. Hilaire disciples de Saint Augustin, & fort

S. Celestin.

fort attachez à sa doctrine, se trouvant les plus foibles dans les Gaules, s'en allerent à Rome se plaindre au Pape Saint Celestin, de ce qu'on permettoit à des Prêtres de leur pays d'exciter des disputes, & des divisions dans l'Eglise des Gaules, & de soutenir que Saint Augustin & ses disciples avoient avancé des sentimens contraires à la verité. Celestin s'en prend aux Evêques qui devoient, dit-il, empêcher ces disputes, & ne pas permettre que ces personnes se mêlassent d'enseigner; que le silence que ces Evêques gardoient en cette occasion, pouvoit passer pour une espece d'approbation, que c'estoit assez déclarer ses sentimens que de souffrir les autres parler ainsi; que dans ces sortes d'occasions le silence est une forte prévention, parce que la verité ne pourroit pas ne point s'opposer au mensonge, si le mensonge même ne plaisoit pas. Qu'enfin des Evêques se rendoient coupables de l'erreur, dès qu'ils la favorisoient en demeurant dans le silence. Il avertit donc les Evêques de reprendre ceux qui dogmatizoient contre la doctrine de Saint Augustin. Qu'il ne leur soit plus permis, dit-il, de parler à l'avenir à leur phantasie; que la nouveauté cesse de s'opposer à l'antiquité; que ces esprits inquiets cessent de troubler la paix de l'Eglise, c'est à vous à mettre la paix dans vos Eglises. Que ces Prêtres sçachent qu'ils vous doivent être soumis; que ceux qui n'enseignent pas la verité, sçachent que c'est à eux à apprendre, & qu'ils ne doivent pas se mêler d'enseigner. Que faites-vous dans vos Eglises, s'ils sont les maîtres d'enseigner ce qu'il leur plaît? Mais nous ne nous étions pas, ajoute Saint Celestin, s'ils sont des entreprises contre les vivans, puisqu'ils attaquent la memoire de nos freres après leur mort. Nous avons toujours eu dans notre Communion Saint Augustin d'heureuse memoire, dont la vie & le merite sont assez connus; sa reputation n'a jamais reçu la moindre atteinte, & sa

science a esté si connuë, que mes predecesseurs l'ont considéré comme un des plus excellens Maîtres de l'Eglise. Tous les Catholiques ont toujours bien pensé de lui, il a esté honoré & respecté généralement de tout le monde. Resistez donc aux ennemis de sa memoire, dont le nombre s'augmente tous les jours. Ne souffrez pas que les personnes de pieté qui le défendent, soient affligées & persecutées; il s'agit de la cause de l'Eglise universelle qui est attaquée par cette nouveauté: faites connoître que ce qui nous déplaît, vous déplaît aussi; ce qui nous paroît, si après avoir imposé silence aux méchans esprits, vous faites en sorte qu'il n'y ait plus de plainte à l'avenir sur ce sujet.

L'on joint ordinairement à cette Lettre de S. Celestin un Recueil des décisions des Papes predecesseurs de Celestin, & des Conciles d'Afrique, sur les principaux points touchant la grace & le libre arbitre, intitulé, Autoritez ou Sentences des anciens Evêques du Saint Siege Apostolique touchant la grace & le libre arbitre. Il est aussi appelé Regles du Saint Siege Apostolique: mais le nom le plus commun qu'on lui donne, c'est Articles ou Capitules sur la grace. Cét Ecrit est cité sous le nom de Saint Celestin dès le commencement du sixième siecle. Car Denys le Petit l'a mis dans sa Collection parmi les Decrets de ce Pape, & Pierre Diacre écrivant à Saint Fulgence vers l'an 519. en cite un passage comme étant tiré des Decrets du Pape Saint Celestin. Cresconius Evêque d'Afrique, qui écrivoit vers la fin du même siecle; l'a aussi attribué à Saint Celestin. Et depuis il a toujours esté cité sous le nom de ce Pape, comme par l'Eglise de Lyon, par Hincmar, par Loup de Ferrieres, par Remy de Lyon, par Yves de Chartres, & par plusieurs autres. Il y a bien de l'apparence que c'est de ce Recueil de témoignages dont parle le Pape Hormisdas dans sa Lettre à Possessor écrite en 520. où il dit, que quoi-qu'on puisse connoître quelle est

S. Celestin.

S. Celestin.

la doctrine de l'Eglise de Rome touchant la grace & le libre arbitre de l'homme, par les Ecrits de Saint Augustin, il a encore des articles plus exprés dans les archives Ecclesiastiques qu'il enverra à celui à qui il écrit, s'il ne les a pas, & s'il les croit nécessaires.

Ces autoritez semblent prouver assez fortement que ce Recueil est l'ouvrage du Pape Saint Celestin. Mais ce sentiment se trouve combattu par tant de conjectures, que presque tous les Critiques modernes l'ont abandonné. On pretend premièrement que ces Capitules ne sont point du style de l'Epître de Saint Celestin. 2. Cette Epître étant terminée par ces paroles, *Deus vos incolumes custodiat, fratres charissimi*, sans que Saint Celestin dise y avoir rien ajouté, il n'est pas à croire que ces articles en fissent partie, ou qu'ils en soient une suite. 3. L'Auteur de ces Sentences ne parle point comme un Pape, il ne porte point son avis ou son jugement avec autorité: il declare qu'il n'a point d'autre dessein que de recueillir les jugemens des Evêques du Saint Siege, ou ceux des Conciles d'Afrique que le Saint Siege a rendus siens par son approbation. 4. En parlant des Papes, il leur donne toujours le nom d'Evêques du Saint Siege Apostolique, sans les appeler ses predecesseurs; ce qu'un Evêque de Rome n'eût pas manqué de faire. 5. Saint Prosper apportant contre Cassien les décisions des Papes touchant la grace & le libre arbitre, cite bien la Lettre de Saint Celestin, mais il ne dit rien de ces Sentences. Est-il à croire qu'il les eût oubliées, si elles eussent esté de ce Pape? c'estoit la piece la plus décisive. Photius & Vincent de Lerins font mention de cette Lettre de Celestin; ils ne disent rien non plus des Capitules sur la grace. D'ailleurs est-il croyable que Vincent de Lerins eût cité la Lettre de Saint Celestin pour défendre le parti des Semipelagiens, si ce Pape les eût condamnés si clairement? 6. Si l'on considere la

maniere dont les Capitules sont couchés dans le Code de Denys le Petit, on pourra conjecturer qu'il ne les a pas attribuez au Pape Saint Celestin comme l'on croit. Car quoi-qu'il les mette en suite de sa Lettre, il les distingue par ce titre: *Icy commencent les autoritez des Evêques qui ont esté sur le Saint Siege, touchant la grace.* On trouve la même remarque à la fin, *Icy finissent*, &c. Voilà des conjectures qui peuvent balancer les autoritez qui semblent prouver que ce Recueil est de Saint Celestin. Aussi-ont elles porté les Critiques à en chercher un autre Auteur que ce Pape; & n'en ayant point trouvé à qui cet Ouvrage convint mieux qu'à Saint Prosper, plusieurs le lui ont hardiment attribué, quoi-qu'ils n'ayent pour eux ni Manuscrit, ni Auteur ancien. Il est vrai qu'on cite un passage d'Hincmar tiré du livre qu'il a fait contre cette expression, *Trina Deitas*, où il remarque que Saint Prosper a par l'ordre de Saint Celestin réfuté & terrassé l'heresie naissante dans les Gaules, tant par l'autorité de l'Ecriture Sainte, que par la doctrine de Saint Augustin. On suppose que c'est de cet Ecrit que parle Hincmar, & on conclut de là que c'est Saint Prosper qui l'a écrit par l'ordre de Saint Celestin. Mais cette preuve ne me semble pas bien solide: 1. Parce qu'Hincmar ne feroit pas un fort bon garant d'un fait de cette nature. 2. Parce que ce même Hincmar attribué les Capitules à Saint Celestin. 3. Parce qu'il n'est pas certain que l'Ouvrage dont il parle en cet endroit, soit ce Recueil d'autoritez: il n'est pas même certain qu'il parle d'aucun Ouvrage en particulier. 4. S'il parle de quelque Ouvrage en particulier, il y a bien de l'apparence que c'est de quelque autre: car ce qu'il en dit, que Saint Prosper a terrassé l'heresie naissante dans les Gaules par l'autorité de l'Ecriture Sainte & par la doctrine de S. Augustin, ne convient point à nos Capitules, dont l'Auteur se contente de rapporter les décisions des Papes

S. Celestin.

S. Celestin.

Papes & des Conciles, sans disputer contre les ennemis de la grace, & où il n'allègue aucun passage de Saint Augustin. Mais, dit-on, l'on ne peut pas dire que pas un autre Ouvrage de S. Prosper ait été écrit par ordre de Celestin. Il paroît par ses Ouvrages mêmes, qu'il les a écrits en qualité d'Ecrivain particulier, & comme un homme qui défend les sentimens qu'il croit véritables, sans condamner ses adversaires. On ne peut donc pas dire que ce soit par ordre du Pape, & comme dit Hincmar, *ex delegatione Pontificis*, qu'il les ait écrits. Il n'y a que les Capitules à qui cela convienne : c'est donc des Capitules qu'Hincmar a voulu parler. Voilà où se réduit l'objection. On la confirme par un passage de Saint Prosper tiré de ses Réponses aux objections de Vincent, où il dit qu'il rapporte les propres paroles de la Foi & des sentimens qu'il a défendus contre les Pelagiens par l'autorité du Saint Siege. *Propositis sigillatim sexdecim Capitulis sub unoquoque eorum sensus nostri & fidei, quam contra Pelagianos ex Apostolica Sedis auctoritate defendimus, verba ponemus.* Ce qui a rapport, dit-on, aux Capitules de la grace, qui sont contre les Pelagiens. On peut répondre à tout ceci, que c'est prendre trop à la rigueur les paroles d'Hincmar, & peut-être aussi celles de Saint Prosper. Le premier n'a point prétendu que Saint Prosper ait eu ordre exprès du Pape Saint Celestin pour écrire quelque Ouvrage particulier sur la grace; il a seulement voulu dire que ce Pape avoit approuvé qu'il écrivit pour défendre la doctrine de Saint Augustin : & c'est ce qui paroît par la lettre de Celestin même. Saint Prosper se vantoit aussi de défendre par l'autorité du Saint Siege la doctrine de Saint Augustin, parce qu'il étoit persuadé qu'elle avoit été approuvée par le Saint Siege, & que les Semipelagiens ruinoient les principes qu'il avoit établis contre les Pelagiens. Au reste, il n'est pas nécessaire d'entendre le passage de la Preface de la Réponse aux objections

de Vincent, de quelque Ouvrage précédent. Il se rapporte bien plus naturellement à l'Ouvrage même de la Réponse à Vincent. Voici le texte tout entier : *Propositis igitur sigillatim sexdecim Capitulis sub unoquoque eorum sensus nostri & fidei, quam contra Pelagianos ex Apostolica Sedis auctoritate defendimus, verba ponemus, ut qui paululum se ad legenda hæc dignati fuerint occupare, evidenter agnoscant impiorum profanarumque opinionum nullum cordibus nostris inhaesisse vestigium, & blasphemias quas perspexerint nostra professione daminari, in earumdem repertoriis censeant debere puniri.* La suite de ce discours fait voir, que quand S. Prosper dit qu'il rapportera les véritables sentimens qu'il défend contre les Pelagiens par l'autorité du S. Siege Apostolique, il parle des choses mêmes qu'il dit dans ses Réponses à Vincent, & non pas de celles qu'il a dites dans un autre Ouvrage. Il ne renvoie pas le lecteur à ce qu'il avoit écrit ailleurs, mais il l'exhorte de lire les Réponses qu'il donne aux objections de Vincent, pour connoître quelle est la véritable doctrine approuvée par le S. Siege, que S. Augustin & ses disciples défendent contre les Pelagiens. Il faut donc avouer qu'il n'y a nulle vrai-semblance qu'il soit parlé en cet endroit des Capitules attribuez à Celestin.

Mais on apporte encore d'autres raisons pour les donner à S. Prosper. On dit que c'est le style de cet Auteur, qu'il n'y a eu personne en ce temps-là qui ait eu plus d'occasion que S. Prosper de faire ce Recueil, que c'est sa doctrine; & qu'enfin il y a une si grande conformité entre les opinions & les expressions de l'Auteur de ces Capitules, & celles de S. Prosper, qu'il est difficile de ne pas reconnoître qu'il en est Auteur. C'est ce qu'un nouveau Critique prétend faire voir, en comparant ces Capitules avec des endroits des Ouvrages de S. Prosper. Le Pere Quesnel trouvant aussi dans les Oeuvres de Saint Leon des expressions semblables à celles que l'on rencontre dans ces Capitules, n'a point fait de difficulté de les attribuer à ce Pere.

Ceci

S. Celestin.

S. Celestin.

Ceci fait voir combien les avis des habiles gens se trouvent quelquefois différens sur la ressemblance des styles. Voici deux Critiques qui ont tous deux bien lu S. Leon, S. Prosper, & les Capitules : l'un trouve que rien n'est plus semblable que le style des Capitules & celui de S. Prosper; l'autre n'y trouve point cette ressemblance, & s'imaginer appercevoir de traits bien plus semblables dans les Oeuvres de S. Leon. Ils apportent tous deux des termes & des expressions de leur Auteur semblables à celles de ces Capitules. Mais, à dire la vérité, il est bien difficile dans un Ouvrage aussi court & aussi peu lié que le sont ces Capitules, d'en trouver certainement l'Auteur par la seule considération du style.

Pour moi j'ai bien de la peine à m'écarter du témoignage des Anciens, qui attribuent les Capitules au Pape S. Celestin. Il est constant qu'ils ont rapport à sa Lettre, qu'ils ont été dressés dans le même temps, & apparemment donnés à S. Prosper; que l'on en a des lors réservé une copie dans les Archives de Rome; que cent ans après on les a cités sous le nom de ce Pape, & qu'ils sont toujours demeurés sous son nom jusqu'à nôtre siècle.

On pourroit peut-être dire, que ce n'est point S. Celestin qui les a composés lui-même; mais qui les a fait dresser ou par S. Prosper, qu'on dit avoir été Secrétaire des Papes, ou par S. Leon, que la qualité d'Archidiacre de l'Eglise de Rome semble avoir engagé à cet emploi. Mais ce sont là de simples conjectures, lesquelles n'étant soutenues par le témoignage d'aucun Auteur digne de foi, ne peuvent pas être de grand poids. Et d'ailleurs, quand il seroit vrai que S. Celestin n'auroit pas composé lui-même ces Capitules, mais les auroit fait dresser par quelqu'un, on les lui pourroit toujours attribuer légitimement, puisque l'on avoue que c'est par son ordre qu'ils ont été dressés; qu'il les a approuvés, & envoyés avec sa lettre, & enfin, qu'il les a fait mettre dans les Archives de l'Eglise de Rome, comme un monument authentique de sa doctrine.

Les raisons qu'on allègue pour montrer le contraire, font bien voir que ces Capitules ne font pas partie de la lettre de ce Pape, qu'ils ne sont pas non plus une définition solennelle d'un Pontife Romain. Mais elles ne prouvent pas qu'ils ne sont pas un Memoire instructif dressé par ce Pape, ou du moins par son ordre, sur lequel il avoit composé sa lettre, & qu'il envoyoit peut-être avec elle. C'est ce qu'il y a de plus probable sur ce sujet.

S. Prosper & S. Hilaire voyant que l'on attaquoit publiquement en France la doctrine de S. Augustin, & qu'on l'accusoit d'avoir été trop loin, allèrent à Rome pour obtenir du Pape S. Celestin qu'il la prit en sa protection. Le Pape fit deux choses. La première fut d'écrire aux Evêques, afin de les obliger d'arrêter les discours de ceux qui parloient mal de la doctrine de S. Augustin. La seconde fut de faire un Recueil des principes approuvés par l'autorité du S. Siege, pour en tirer des conséquences contre ceux qui n'approuvoient pas la doctrine de S. Augustin, quoi-qu'ils condamnaient Celestin & Pelage, & qu'ils fissent profession de tenir ce qui avoit été décidé par le S. Siege contre leurs erreurs.

Le premier de ces articles porte, que tous les hommes ont perdu en la personne d'Adam l'innocence, & le pouvoir naturel de faire le bien, & que personne ne peut être délivré de ce profond abysme de perdition par les forces de son libre arbitre, s'il n'est élevé par la grace du Dieu de miséricorde. Cet article est autorisé du témoignage du Pape Innocent.

Le second porte, que personne n'est bon par soi-même, si celui qui seul est bon, ne lui communique de sa bonté.

Le troisième, que personne n'est capable de surmonter les tentations du Demon & les mouvemens de la chair, s'il ne reçoit un secours continuel de Dieu, & s'il n'a le don de persévérance. Ce qui se doit entendre de ceux même qui ont été renouvelés par la grace du Baptême.

Le quatrième, que personne ne sçait faire

S. Celestin. faire un bon usage de son libre arbitre que par la grace de JESUS-CHRIST. Ces trois articles sont encore autorisés des témoignages de Saint Innocent.

Le cinquième, que tout ce que les justes font de bien, doit estre rapporté à la gloire de Dieu, parce que personne ne lui plaist que par le moyen des dons de sa grace. Le Pape Zosime & le Concile d'Afrique établissent cette maxime.

Le sixième, que Dieu agit tellement dans le libre arbitre de l'homme, que les saintes pensées, les pieux desseins, & tous les bons mouvemens de la volonté viennent de lui. C'est encore le Pape Zosime qui fournit ce principe.

Le septième Capitule contient les Decrets du Concile de Carthage, qui établissent la nécessité absolue de la grace pour faire le bien.

Le huitième employe les prières de l'Eglise, pour montrer que tout le bien que nous faisons, à commencer par le premier mouvement de conversion jusqu'à la persévérance finale, est un effet de la grace de JESUS-CHRIST.

Le neuvième fait considérer les exorcismes & les souffles dont on se sert avant le Baptême, pour chasser l'esprit impur, comme une preuve de la nécessité de la grace, pour se délivrer de la tyrannie du Demon.

Il conclut de ces principes, que Dieu est l'auteur de tous les bons mouvemens, de toutes les vertus, & de toutes les actions, par lesquelles on tend à lui depuis le commencement de la Foi, en sorte que c'est lui qui prévient tous nos mérites, & qui nous fait vouloir & faire le bien.

Il ajoute, que ce secours de Dieu ne nous ôte pas notre libre arbitre, mais qu'il le délivre, & le rend clair de tenebreux qu'il estoit, le fait droit de travers qu'il estoit, le rend sain de malade qu'il estoit, & fait succéder la sagesse & la prudence à l'erreur & l'ignorance. Car

S. Celestin. „ la bonté de Dieu envers les hommes est „ si grande, dit-il, qu'il veut bien considérer ses dons comme étant nos mérites, & donner une récompense éternelle pour les bonnes œuvres dont il est l'auteur. Il fait que nous voulons & que nous faisons ce qu'il veut, & il ne laisse pas inutiles les graces qu'il nous a faites. Enfin il declare qu'à l'égard des difficultez plus profondes & plus embarrassantes, qui peuvent naître des questions que l'on forme, & qui ont esté traitées par ceux qui ont combattu les Herétiques, il n'oseroit pas à la vérité les mépriser, mais qu'il ne croit pas non plus qu'il soit nécessaire de s'y arrêter, parce qu'il suffit pour confesser la grace de JESUS-CHRIST, à l'efficace & au mérite de laquelle on doit attribuer tout ce que nous faisons de bien, il suffit de tenir tout ce qui se trouve conforme aux définitions du Saint Sie-ge, qu'il croit si véritables, qu'il ne fait point de doute d'assurer, que tout ce qui est contraire à ces regles, n'est pas Catholique.

On demande ce que l'Auteur de ces Capitules entend par ces difficultez profondes & embarrassantes. Quelques-uns prétendent que ce sont les questions qui regardent l'efficace de la grace, & la predestination gratuite. Mais il me paroît que l'Auteur de ces Capitules établit le premier dogme dans plusieurs de ces articles, & qu'il suppose le second: ce qui me fait croire qu'il entend parler de quelques autres questions que Saint Augustin a agitées dans ses Ouvrages contre les Pelagiens; comme quand il demande en quoi consiste le péché originel, de quelle manière il est passé dans les descendants d'Adam, quelle est l'origine de l'ame, quelle est la peine des enfans morts sans baptême, en quoi consiste la concupiscence, & plusieurs autres difficultez de cette nature, qui ont esté traitées par Saint Augustin. Je ne pretends pas pour cela

S. Celestin.

cela que l'efficace de la grace & la predestination gratuite soient des articles de Foi; mais je croi qu'il faut avouer de bonne foi, que l'Auteur de ces Capitules les a considérées comme étant contenues implicitement, s'il est permis de se servir de ce terme, dans les décisions des Papes & des Conciles d'Afrique. Et d'ailleurs étant constant, comme il est, que les Adversaires de la doctrine de Saint Augustin attaquoient principalement ces deux points, cet Auteur qui s'estoit proposé de les refuter, ne pouvoit pas ne point soutenir cette doctrine. Pour en estre convaincu, il n'y a qu'à lire les Objections de Vincent, & les Réponses de Saint Prosper, qui font connoître que toutes les objections des Adversaires de Saint Augustin rouloient sur ces deux points, & que ses Disciples les soutenoient comme ayant une relation nécessaire avec la doctrine du Saint Siege contre les Pelagiens.

La seconde lettre de Saint Celestin devoit preceder celle dont nous venons de parler, puisqu'elle est de l'an 428. Elle est adressée aux Evêques des Provinces de Vienne & de Narbonne. Il leur témoigne dans le commencement de cette lettre, qu'il souhaiteroit d'avoir plutôt à se réjouir avec eux du bon ordre qui s'observeroit dans leurs Eglises, que d'estre obligé, comme il est, de leur marquer la douleur qu'il a de ce qu'on y faisoit des choses contraires à la discipline Ecclesiastique; mais qu'étant établi de Dieu pour veiller sur l'Eglise, il est obligé par sa charge de retrancher les mauvaises pratiques, & d'ordonner ce qui doit estre observé, d'autant plus que sa vigilance pastorale ne doit point avoir de bornes, mais qu'elles s'étendent dans tous les lieux où le nom de JESUS-CHRIST est connu.

La première des pratiques qu'il reprend, est celle de quelques Evêques qui s'habilloient d'une manière particu-

S. Celestin. liere, en mettant un manteau & une ceinture. La chose paroît en elle-même fort indifférente: cependant Saint Celestin trouve les plus belles moralitez du monde pour condamner cet usage. Il faut, dit-il, que nous nous fassions distinguer par nostre sagesse, par nostre conduite & par nostre pureté, & non pas par la manière de nous habiller. Il faut enseigner les Fideles, & leur donner bon exemple par nostre vie, & non pas leur imposer par nostre extérieur. On ne doit pas chercher à contenter leurs yeux, mais à remplir leur esprit de preceptes tout divins. Il ne blâme pas néanmoins ceux qui s'habilloient ainsi, dans des lieux où cette coutume étoit établie, mais ceux qui par une affectation superstitieuse vouloient changer la manière de se vêtir, qui avoit esté en usage jusqu'alors.

Le second point de dérèglement concerne l'administration de la Penitence. Il avoit encore dans les Gaules quelques regles de l'ancienne severité Ecclesiastique, qui faisoit refuser d'accorder la penitence à des pecheurs qui la demandoient à l'article de la mort. Saint Celestin condamne cette dureté, & soutient qu'on ne doit point refuser de recevoir les pecheurs à la penitence en quelque temps qu'ils la demandent.

Le troisième regarde les qualitez de ceux que l'on doit ordonner Evêques. Saint Celestin se plaint qu'on élève des Laïques à l'Episcopat, sans qu'ils aient passé par les Ordres inférieurs. Quoique cela soit contre la regle & contre toute sorte de raison, il ajoute qu'on ne se contente pas d'ordonner des Laïques, mais qu'il arrive même qu'on choisit pour Evêques des personnes dont les crimes sont publics. Il en donne pour exemple un nommé Daniel, qui après avoir esté Supérieur d'un Monastere

S. Celestin.

stere de filles en Orient, estoit venu se retirer dans les Gaules. Tout le Monastere où il avoit demeuré, l'avoit accusé de crimes infames. On avoit envoyé les informations à Celestin, qui avoit envoyé une lettre par le Diacre Fortunat adressée à l'Evêque d'Arles, par laquelle il avoit cité cet homme à son Concile, afin d'y répondre sur les chefs d'accusation qu'on lui avoit intentée. Mais dans le mesme temps que le Pape le citoit, il fut ordonné Evêque. Celestin témoigne combien il a cette affaire à cœur : il s'en prend à celui qui l'avoit ordonné, & il ne fait point de difficulté de dire qu'il a perdu lui-même sa dignité d'Evêque en la donnant à un si indigne sujet. Il exhorte enfin les Evêques à qui il écrit, d'observer exactement la discipline de l'Eglise, qui ne leur peut être inconnue, parce que plusieurs d'entre eux ont demeuré quelque temps à Rome. Mais pour les en faire souvenir, il leur prescrit quelques loix qu'il croit être les plus nécessaires.

La premiere, que chaque Province se contente d'être gouvernée par son Metropolitan, & qu'un Evêque n'entreprenne rien dans une Province dont il n'est pas.

La seconde, que quand il s'agit d'élire un Evêque, on prefere les Clercs de l'Eglise même, dont le merite est connu, & qui ont déjà rendu service, à des Clercs étrangers & inconnus.

La troisième, que l'on ne donne jamais un Evêque à des personnes malgré elles, mais que l'on suive les vœux & le consentement du Clergé, du peuple, & des Magistrats.

La quatrième, que l'on ne choisisse point un Clerc d'une autre Eglise, quand il y en a dans cette Eglise qui peuvent être ordonnés.

La cinquième, que l'on n'ordonne point Evêque celui qui a esté marié deux fois, ni celui qui a épousé une veuve; ce qu'il n'établit pas seulement comme une

regle pour l'avenir, mais il veut encore que les Ordinations faites au préjudice de cette loi, soient considérées comme des Ordinations illicites qui ne peuvent subsister.

A l'égard de ce Daniel dont nous avons parlé, il ordonne qu'il sera séparé de la Communion des Evêques jusques à ce qu'il se soit purgé de son accusation devant lui. Et quant à l'Evêque de Marseille qu'on accusoit d'être complice de la mort de son frere, il en commet le jugement aux Evêques à qui cette lettre s'adresse.

La troisième lettre de Celestin écrite aux Evêques de la Pouille & de la Calabre, commence par un avertissement general à tous les Evêques, qui porte qu'il n'est permis à aucun Evêque d'ignorer, ni de rien faire de contraire aux loix Ecclesiastiques. Car, dit-il, où en serons-nous, si on laisse la liberté à des particuliers de changer la forme des saints Decrets suivant la volonté & la phantasie du peuple?

Sur ce principe il défend d'ordonner Evêques des personnes Laïques, quand même le peuple les demanderoit. Il avertit les Evêques de ne pas suivre en cela le jugement du peuple, mais de s'opposer fortement à ce qu'il souhaite, quand il est contre les regles. Cette lettre est du 19. Juillet de l'an 429.

Ce Pape écrit d'une maniere pressante & serrée: son style est sententieux & embarrassé.

S. Celestin.

SAINT CYRILLE

D'ALEXANDRIE.

S. Cyrille d'Alexandrie.

SAINT Cyrille neveu ^a de Theophile Evêque d'Alexandrie, fut ordonné en sa place ^b trois jours après qu'il fut mort, le 16. Octobre de l'an 412. Les Evêques d'Alexandrie s'estoient déjà acquis beaucoup d'autorité & de pouvoir dans la ville, & exerçoient leur juridiction avec assez de souveraineté. Saint Cyrille bien loin de rien relâcher de cette autorité, chercha toutes les occasions de l'établir, & de la faire valoir. Il ne fut pas plutôt élevé sur le Siege Episcopal, qu'il chassa de son autorité les Novatiens, & dépouilla leur Evêque Theopemptus des biens dont il jouissoit. Peu de temps après les Juifs ayant fait quelque insulte aux Chrestiens d'Alexandrie, S. Cyrille se mit à la teste de son peuple, vint attaquer les Synagogues des Juifs, les leur enleva, les chassa eux-mêmes d'Alexandrie, & laissa piller leurs biens aux Chrestiens. Cette entreprise déplut beaucoup à Oreste Gouverneur de la ville, qui trouvoit déjà fort mauvais que l'Evêque d'Alexandrie eût dans cette ville une autorité qui diminueoit extrêmement celle du Gouverneur. Ceci acheva de les broüiller tout-à-fait ensemble, & les rendit ennemis déclarés. Ils avoient chacun leur parti; & comme le peuple d'Alexandrie est naturellement fort seditieux, cette

division causoit souvent des batteries dans la ville. Un jour qu'Oreste alloit en carrosse, il se trouva entouré de cinq cens Moines sortis de leurs Monasteres pour venir venger la querelle de leur Evêque: ils le poursuivirent, le blessèrent d'un coup de pierre, & l'eussent tué, si ses gardes ne fussent venus au secours, & si le peuple n'eût arrêté leur fureur. Oreste fit prendre un de ces Moines appelé Ammonius, & lui fit donner la question avec tant de violence, qu'il expira dans les tourmens. S. Cyrille le fit passer pour un Saint, & loua publiquement son zele & sa constance. Il y avoit alors dans Alexandrie une celebre Philosophe Payenne appelée Hypatie, dont la reputation s'estoit estendue si loin, qu'on venoit de toutes parts pour la voir & pour la consulter: comme Oreste la voyoit fort souvent, on s'imagina que c'étoit elle qui l'entretenoit dans l'averfion où il étoit contre l'Evêque. Quelques seditieux conduits par un Lecteur se jetterent sur elle comme elle revenoit en sa maison, la traînerent par les rues, & la déchirerent en mille pieces. Ce n'est pas seulement Socrate qui rapporte cette histoire, elle est aussi attestée par Damascius, qui dans la Vie du Philosophe Isidore décrit la mort tragique de cette illustre fille, & accuse Saint Cyrille d'en avoir été l'auteur. Mais il ne faut pas croire cet Historien. Saint Cyrille n'eut aucune part à ce meurtre; ce furent quelques seditieux qui prirent le pretexte de la division qui étoit entre lui & Oreste, pour entreprendre cet assassinat.

La querelle de Nestorius est ce qui a rendu S. Cyrille plus recommandable. Cet Evê-

F

que

^a Neveu.] Socrate l. 7. c. 5. Theodoret l. 5. c. 35. Isidore de Damiette l. 1. Ep. 310. Alype dans une lettre qu'il lui écrit, t. 3. Conc. pag. 788. disent que Theophile estoit son oncle. Nicephore croit que c'estoit du côté de son pere: mais Facundus c. 2. l. 4. & Epiphane Scholastique Hist. trip. c. 25. disent que Saint Cyrille estoit consobrinus, c'est-à-dire, fils de la sœur de Theophile. IV. Tome.

^b Ordonné en sa place.] Après la mort de Theophile arrivée le 13. Octobre 412. il y eut une grande contestation pour l'élection; les uns portoient l'Archidiacre Timothée, & les autres nommoient S. Cyrille: celui-ci l'emporta, quoiqu'il eût le Commandeur de la Cavalerie d'Egypte contre lui.

S. Cyrille d'Alexandrie.

S. Cyrille d'Alexandrie. que de Constantinople ayant avancé dans ses Sermons, que l'on ne pouvoit point donner le nom de Mere de Dieu à la Vierge Marie, causa un grand scandale dans l'Eglise. Quelques-unes des Homelies de Nestorius étant venues jusqu'en Egypte, & y causant du trouble parmi les Moines, Saint Cyrille leur écrivit une lettre, dans laquelle il soutient que l'on doit dire que la Vierge Marie est Mere de Dieu. Nestorius ayant sçu que Saint Cyrille avoit écrit contre lui, déclara ouvertement qu'il le consideroit comme son ennemi, & qu'il ne vouloit plus avoir de commerce avec lui. Saint Cyrille lui écrivit une lettre fort honnête, sans pourtant approuver sa doctrine. Nestorius lui écrivit aussi fort civilement, mais sans retracter ses sentimens. Ils s'écrivirent encore deux autres lettres, où ils agiterent la question de controverse, sans néanmoins pouvoir convenir ensemble. Les Ecrits que l'on fit de part & d'autre, aigriront encore les esprits. L'affaire fut portée au Pape Celestin. Saint Cyrille muni de son autorité proceda contre Nestorius, & fit douze Anathematismes contre sa doctrine. Ce fut un nouveau sujet de contestation. Les Evêques d'Orient les désapprouverent. Enfin, la querelle devint si grande, qu'il fallut assembler un Concile general à Ephese pour appaiser cet incendie. Saint Cyrille y presida, & fut beaucoup traversé dans ses desseins. Mais ce n'est pas ici le lieu d'écrire cette histoire, que l'on trouvera sur la fin de ce Tome : il faut nous renfermer ici dans ce qui regarde les OEuvres de S. Cyrille. Elles ont été recueillies & imprimées en Grec & en Latin à Paris en 1538. en six gros tomes, qui font sept volumes in folio, par les soins de Jean Aubert Chanoine de Laon, Principal du College du même nom, & Professeur Royal.

Le premier contient les dix-sept livres de l'Adoration & du culte de Dieu en esprit & en verité, traduits par Antonius Agel-

S. Cyrille d'Alexandrie. lius Theatin de Naples, qui les fit imprimer à Lyon & à Rome; & les *Glaphyres*, ou un Commentaire curieux & élégant sur les cinq livres de Moyse, dont la traduction Latine est du Jesuite Schot.

Les dix-sept livres de l'Adoration en esprit, sont composez en forme de dialogue. Le but de cet Ouvrage est de montrer, que toute la loi de Moyse, aussi-bien que les preceptes & toutes les ceremonies qu'elle prescrivait, étant bien entendues, se rapportent à l'adoration de Dieu en esprit & en verité, que l'Evangile a découverte. Pour prouver cette proposition, il cherche des allegories dans toutes les histoires de l'ancien Testament. Dans le premier livre il trouve, que ce qui est arrivé à Adam, à Abraham, à Loth, & aux autres Patriarches, apprend aux hommes comment ils tombent dans le peché, & de quelle maniere ils peuvent se relever. Le plaisir qui les entraîne, est figuré par la femme, par les delices de l'Egypte, par les biens de la terre, &c. la grace du Sauveur, par la vocation d'Abraham, par la protection que Dieu donna à Loth, par le soin qu'il prit de son peuple; & enfin la penitence, la fuite du mal, l'amour de la vertu, par les actions de ces anciens Patriarches. Dans le second & dans le troisième il se sert de plusieurs endroits de la Loi, pour montrer que la chute de l'homme ne devoit estre réparée que par la venue de JESUS-CHRIST; que lui seul pouvoit le délivrer des suites funestes de son peché, qui sont la mort, la tyrannie du Demon, la pente au mal, & la cupidité. Que c'est lui seul enfin qui pouvoit racheter & justifier l'homme. Il trouve le Baptême & la redemption de JESUS-CHRIST marquée en je ne sçai combien d'endroits de la Loi & des Prophetes. Dans le quatrième il employe les exhortations, les promesses & les menaces faites dans la Loi pour porter les Chrestiens que JESUS-CHRIST a rachetez, à suivre leur vocation, à renoncer au vice, & à em-

S. Cyrille d'Alexandrie. embrasser la vertu. Dans le cinquième il pretend que la constance & la generosité des anciens à souffrir les maux, & à combattre leurs ennemis, est la figure de la force & de la vigueur avec laquelle un Chrestien doit combattre contre les vices & contre les passions déreglées. Dans le sixième il fait voir que la Loi a commandé le culte & l'amour d'un seul Dieu, & qu'elle a condamné toutes les superstitions & les prophétations contraires à ce culte. Dans les deux livres suivans il montre qu'elle a aussi prescrit la charité envers ses freres, & l'amour du prochain. Dans le neuvième & dans le dixième il trouve une infinité de rapports entre le Tabernacle & l'Eglise. Le sacerdoce de l'ancienne Loy, la consecration des Grands Prestres, les habits sacerdotaux, le ministere des Levites, &c. fournissent une ample matiere d'allegorie, qui est traitée dans les trois livres suivans. Les personnes prophanes ou impures selon la Loi, qui estoient exclues du Temple & du Tabernacle, sont la figure des méchans que l'on doit chasser des Eglises, & nous apprennent qu'il n'y a que ceux qui sont purs, qui puissent se presenter devant Dieu. Les animaux purs ou impurs sont encore le sujet de quelques allegories. Ceci est traité dans les livres 14. & 15. Enfin les oblations & les sacrifices de la Loi sont la figure des oblations spirituelles que nous devons offrir à Dieu, & les Festes solennelles des Juifs nous marquent les recompenses celestes. C'est le sujet des deux derniers livres. Il est aisé de juger par ce que nous venons de dire, combien cet Ouvrage est mystique, ou combien il contient d'explications allegoriques & extraordinaires. Il falloit en avoir un fonds inépuisable, pour fournir à dix-sept livres aussi longs que ceux-ci, qui sont toujours soutenus sur des allegories continuelles.

Les *Glaphyres* sur le Pentateuque ne sont pas moins pleins de pensées mystiques. Il y rapporte à JESUS-CHRIST & à son

S. Cyrille d'Alexandrie. Eglise tout ce qui est dit dans le Pentateuque. Il n'y a point d'histoire, point de circonstance, point de precepte, qu'il n'applique à JESUS-CHRIST & au nouveau Testament. Ces sortes de Commentaires sont de peu d'usage: car ils ne servent de rien pour expliquer la lettre, ils enseignent peu de morale, ils ne prouvent aucun dogme; tout se passe en considerations metaphysiques, & en rapports abstraits, qui ne sont propres ni à convaincre les incredules, ni à édifier les Fideles.

Le long Commentaire sur Isaïe, qui est contenu dans le second Tome, est bien plus raisonnable. Saint Cyrille s'y attache au sens litteral de ce Prophete, & ne s'éloigne pas tant du sens naturel pour trouver JESUS-CHRIST, parce que la prophetie d'Isaïe, y convient plus naturellement. Ce Commentaire est divisé en six parties. On doit porter le même jugement du Commentaire sur les 12. petits Prophetes, dans lequel il s'attache assez à l'explication de la lettre: en sorte qu'il y a beaucoup de difference entre les Commentaires de ce Pere sur les Prophetes, & ses Ecrits sur le Pentateuque. M. Simon n'en juge pas ainsi, & après avoir parlé des Commentaires de ce Pere sur le Pentateuque, comme d'un Ouvrage purement allegorique, il ajoute qu'il passe sous silence ses Commentaires sur la prophetie d'Isaïe, parce que ce Pere est assez uniforme dans sa methode. Mais quiconque voudra se donner la peine de lire quelque endroit de ses Commentaires sur la Genese ou sur l'Exode, & de les comparer avec quelque autre endroit de son Commentaire sur Isaïe ou sur les petits Prophetes, y trouvera une difference considerable.

Le Commentaire sur l'Evangile de Saint Jean qui compose le 4. Tome, explique aussi la lettre & la suite de l'Evangile; mais il y mêle de temps en temps des questions de Theologie. Comme celles qui concernent la Trinité, viennent naturel-

S. Cyrille
d'Alexandrie.

lement à l'Evangile de Saint Jean, ce sont celles qu'il y traite le plus ordinairement, en établissant la divinité, la consubstantialité & l'égalité du Fils de Dieu. Il y parle aussi de la divinité du Saint Esprit, & il marque qu'il procède par le Fils, & qu'il reçoit sa nature du Fils. Quelquefois il fait voir que la Loi étoit figurative, & que le salut & la grace ont passé des Juifs aux Gentils. Il y a encore un chapitre de la liberté & de l'homme. Voilà les principaux points qu'il traite. Ce Commentaire est fort long, & divisé en douze livres. On n'a que des fragmens du septième & du huitième. Le cinquième & le sixième ne se trouvoient point non plus dans les précédentes éditions. Mais Jossé Cliftou Docteur de Paris, qui avoit traduit ce Commentaire de S. Cyrille, avoit composé quatre livres pour suppléer à ceux qui manquoient: ce qui a donné lieu à quelques Auteurs de les citer comme de S. Cyrille. Il est vrai que presque tout est tiré d'anciens Peres; mais c'est Cliftou qui a fait ce Recueil, & non pas S. Cyrille.

Le cinquième Tome des OEuvres de Saint Cyrille a deux parties, qui font deux volumes.

La première contient le Thresor & les Dialogues sur la Trinité & sur l'Incarnation; & la seconde des Homelies & des Lettres.

Le Traité du Thresor est un Ouvrage sur la Trinité, dans lequel il avance 35. propositions sur la divinité & sur la consubstantialité du Fils & du Saint Esprit, qu'il prouve d'une manière entièrement scholastique par des passages de l'Ecriture appuyez & soutenus par des raisonnemens, & des syllogismes en forme, dont il se sert pour battre les Ariens & les Eunomiens, & pour retorquer contre eux les témoignages de l'Ecriture Sainte, qu'ils alleguoient ordinairement. Il propose leurs objections de la même manière, & y répond avec la même subtilité.

George de Trebizonde nous avoit don-

né une version fort imparfaite, ou plutôt un abrégé Latin de ce livre, dans lequel il avoit retranché, changé & ajouté plusieurs choses, & renversé entièrement l'ordre de Saint Cyrille. Mais depuis, Vulcanius de Bruges en a fait une traduction fidele, qui a été publiée à Basle en 1576. On ne peut pas douter que cet Ouvrage ne soit de S. Cyrille, puisque Photius l'avoit lu, & qu'il le décrit tel que nous l'avons, au volume 136. de sa Bibliotheque.

Saint Thomas cite souvent un passage en faveur de la Cour de Rome comme étant tiré du second livre du Thresor de Saint Cyrille, qui ne se trouve point dans cet Ouvrage entier. Mais il ne faut que le lire, pour être persuadé qu'il n'y a jamais été, & qu'il n'a pas même pu s'y trouver.

Voici ce que porte ce beau passage: *Il faut que nous demeurions comme les membres dans notre chef, dans le Throne Apostolique des Pontifes Romains, à qui nous devons demander ce que nous devons croire, & ce que nous devons tenir, ayant un respect tout particulier pour lui, l'interrogeant sur tout, parce que c'est à lui seul à reprendre, à corriger, à ordonner, à disposer des choses, à délier, à la place de celui qui l'a édifié, & qui lui a donné la plénitude de la puissance, à lui seul, & non point à d'autre, à qui tous les Fideles sont de droit divin obligez d'être soumis, & à qui les Princes du monde obéissent.* Qui des Peres Grecs ou Latins a jamais parlé ainsi?

Qui a jamais flatté l'Evêque de Rome jusqu'à ce point? Mais comment cela auroit-il pu entrer dans le livre du Thresor de Saint Cyrille, qui n'est qu'un tissu de passages & de raisonnemens sur la Trinité? Quel rapport a notre prétendu passage avec ce sujet? Que veut dire cette phrase, *afin que nous demeurions comme les membres dans notre chef, qui est le Throne Apostolique des Pontifes Romains?* Jamais Auteur a-t-il rien dit de semblable? à qui s'adressent ces paroles, & de qui sont-

S. Cyrille
d'Alexandrie.S. Cyrille
d'Alexandrie.

font-elles dites, *afin que nous demeurions les membres*, &c. Sont-ce les Evêques d'Egypte qui parlent? Cela peut-il entrer dans un Traité de Theologie d'un seul Pere?

Saint Thomas est le premier qui ait cité ce passage. On sçait avec quelle negligence & avec combien peu de discernement il citoit les Ouvrages des Peres. Il paroît même qu'il n'avoit point vu le Thresor de Saint Cyrille, puisqu'il cite le second livre de cet Ouvrage, qui n'a jamais été divisé par livres. Urbain IV. l'a allegué après Saint Thomas, mais sur la foi de cet Auteur. Dans le Concile de Florence on cita bien en general le Thresor de Saint Cyrille: mais quand il fut temps de produire le passage, on n'en parla plus. Tout cela fait voir, que ni ce passage, ni un autre semblable cité par le même Saint Thomas, dans une Chaîne sur Saint Matthieu, comme étant encore du Thresor de S. Cyrille, qui ne s'y trouve point, non plus que le premier, ne sont & ne peuvent être de ce Pere, ni tirez de son Thresor. Je m'étonne que le Pere Labbe se soit si ouvertement déclaré défenseur de ces deux passages supposez.

Le style des Dialogues de Saint Cyrille est moins épineux & moins scholastique, que celui du livre précédent. Il y en a sept sur la Trinité, & deux sur l'Incarnation. Il prouve dans ces derniers, que JESUS-CHRIST est une seule personne composée de la nature humaine & de la nature divine. L'on trouve encore à la fin de ce volume des Eclaircissemens sur le mystere de l'Incarnation, où il répond aux difficultez qu'on lui proposoit. Photius parle de ce petit Ecrit dans le vol. 169. de sa Bibliotheque.

On peut joindre à ce Traité le Discours de la Foi Orthodoxe à Theodose, le Traité adressé aux Imperatrices, le Sermon qui l'accompagne, qui sont dans la seconde partie de ce Tome. Il y prouve que JESUS-CHRIST est Dieu, & que l'on peut lui attribuer toutes les propriétés

de la nature divine. Il se sert pour le montrer de quantité de passages de l'Ecriture Sainte, & du témoignage de quelques Peres. Ces Traitez sont aussi dans les Actes du Concile d'Ephese.

Les Homelies Paschales ne sont pas particulières à Saint Cyrille. C'étoit la coutume des Evêques d'Alexandrie, que le Concile de Nicée avoit particulièrement chargé du soin d'annoncer le jour de la Fête de Pâque: c'étoit, dis-je, leur coutume de la publier dans Alexandrie par un Discours solennel. Theophile predecesseur de Saint Cyrille avoit rendu cet usage fort celebre, & Saint Cyrille le maintint avec beaucoup d'éclat, & ne laissa passer aucune année de son Episcopat, qu'il ne fît un Sermon, à la fin duquel il indiquoit le commencement du Carême, & la Fête de Pâque. De trente qu'il avoit faits, il nous en reste vingt-neuf. Les sujets les plus ordinaires de ces Sermons sont l'utilité & les avantages du jeûne, & la manière dont les Chrestiens doivent se préparer à la celebration des Fêtes. Il y exhorte aussi quelquefois les Fideles à joindre au jeûne l'aumône & la charité. Il parle dans quelques-uns contre la duplicité du cœur. Il traite dans plusieurs de la Trinité & de l'Incarnation contre les Ariens & les Nestoriens. Il parle aussi quelquefois contre les Juifs & contre les Idolâtres. Ces Sermons sont languissans & ennuyeux. Ils ne sont presque qu'un tissu de passages de l'Ecriture, qu'il entremêle d'explications mystiques.

Il y a encore ici quelques autres Discours de ce Pere, qui sont la plupart contre l'erreur de Nestorius. Le premier & le second sont uniquement sur ce sujet: ils ont été prêchez à Ephese. Le troisième est un petit Discours qu'il fit après la predication de Paul d'Emese, dans le temps que les Orientaux & les Egyptiens se réunirent. Le quatrième & le cinquième sont deux Sermons prêchez à Ephese contre Nestorius. Le sixième est contre Jean d'Antioche. Le septième est un Discours qu'il recita encore

S. Cyrille
d'Alexandrie.

S. Cyrille d'Alexandrie. encore à Ephèse, quand il fut arrêté. Le huitième est sur la Transfiguration. Le neuvième sur la Cène mystique : il parle dans celui-cy tres-fortement de la présence du Corps & du Sang de JESUS-CHRIST dans l'Eucharistie, aussi-bien que dans son Commentaire sur l'Evangile de Saint Jean. Le dixième est un Discours en l'honneur de la Vierge Marie, prononcé à Ephèse. L'onzième est sur la Fête de la Purification. Le douzième sur la Fête des Rameaux. Le dernier est sur le jour du Jugement. Ces Sermons sont écrits d'un style plus ferré & plus sententieux que les precedens : ils sont pleins de pointes, d'allusions, & de jeux de mots. Il y en a encore un fort court sur l'Incarnation, qui n'est ici qu'en Latin.

Presque toutes les Lettres concernent l'histoire du Concile d'Ephèse, & les démêlez de Saint Cyrille avec Jean d'Antioche & les autres Orientaux : c'est pourquoy nous remettrons à en parler, quand nous traiterons des Actes du Concile d'Ephèse où elles sont inserées : il y en a néanmoins cinq ou six à la fin, qui regardent d'autres affaires. La première est celle d'Atticus Evêque de Constantinople à Saint Cyrille, par laquelle il l'exhorte à remettre le nom de Saint Chrysostome dans les Dyptiques, au rang des Evêques morts dans la Communion de l'Eglise, comme il venoit de le faire à l'exemple d'Alexandre d'Antioche. Saint Cyrille lui fait réponse qu'il désapprouve sa conduite, qu'elle est contraire aux reglemens du Concile de Nicée; que les jugemens des Evêques doivent être uniformes, & que Jean de Constantinople ayant été dégradé de son vivant par un jugement Ecclesiastique, on n'a pu le mettre après sa mort au rang des Evêques de la Communion de l'Eglise; que ce qu'il avoit fait, avoit causé un grand scandale dans toutes les Provinces de l'Egypte. Il est à remarquer qu'il n'en compte que six, sçavoir l'Egypte, l'Augustamnique, l'Arcadie, la Thebaïde, la Libye & la Penta-

pole. La troisième des lettres, dont nous avons ici à parler, est écrite à Domnus d'Antioche. Athanasie Evêque d'une ville du Patriarchat d'Antioche, quoi-que fort éloigné de cette ville, se trouvant offensé par quelques-uns de ses Clercs, qui vouloient chasser malgré lui les Oeconomes de son Eglise, s'en plaignit à un Synode tenu dans la ville Royale, où Saint Cyrille se trouva. Comme Athanasie n'estoit point de la juridiction des Evêques de ce Synode, ils ne voulurent pas juger sa cause : mais Saint Cyrille écrivit en sa faveur à Domnus, lui exposant la vexation qu'on faisoit souffrir injustement à cet Evêque, & le priant de donner des Juges qui citassent les Oeconomes accusés & leurs accusateurs, afin de condamner les coupables. Il l'avertit, que le Metropolitain estoit suspect à l'Evêque, & que la ville dont il estoit Evêque, estoit éloignée d'Antioche. Ces circonstances sont remarquables : car autrement le jugement en eût appartenu de droit en première instance au Metropolitain ; ou s'il eût été refusable, au Patriarche. On voit dans cet exemple, 1. l'autorité des Patriarches sur leur Patriarchat : 2. l'antiquité de la délegation des Juges voisins de l'accusé & de l'accusateur : 3. l'exactitude avec laquelle les Evêques d'un autre Patriarchat se tenoient dans les bornes de leur juridiction, sans vouloir entreprendre sur celle d'autrui : 4. que cette précaution ne les empêchoit pas de secourir les personnes affligées & persecutées, qui avoient recours à eux, mais en intercedant seulement pour eux, sans rien entreprendre contre les loix de l'Eglise.

La Lettre suivante écrite au même Domnus nous fournit encore une preuve de cette charité Episcopale. Un autre Evêque du Patriarchat d'Antioche appelé Pierre, avoit été privé de l'administration de son Eglise, on l'avoit même dépouillé de son bien. Cet Evêque qui estoit déjà sur l'âge, se plaignoit hautement de cette condamnation, & soutenoit qu'on l'avoit injustement

S. Cyrille d'Alexandrie. ment dépouillé. Domnus en écrivant à Saint Cyrille & à Procle, avoit donné à ce Prelat le nom de saint & de religieux Evêque. Saint Cyrille prend de là occasion d'écrire en sa faveur, & remontre à Domnus, que si ce Prelat a mérité d'être chassé de son Eglise, il a aussi mérité de perdre le nom d'Evêque. Il avertit donc Domnus d'appaier les plaintes de cet Evêque, & de lui permettre de comparoitre devant lui & devant ses Evêques suffragans, pour y être jugé suivant la coutume. Il veut même qu'on lui donne la liberté de recuser ceux des Evêques qui pourroient lui être suspects. Car, dit-il, quoi-que nous ne croyions pas qu'aucun Evêque soit ennemi d'un de ses confreres, néanmoins pour ôter toute sorte de pretexte de plainte contre le jugement qui sera rendu, il est à propos que ceux contre qui il pourroit avoir quelque soupçon, se retirent. A l'égard de l'argent qu'on lui avoit ôté, Saint Cyrille juge qu'on le lui doit rendre pour deux raisons : premièrement, parce qu'on ne devoit pas le dépouiller de cette sorte ; secondement, parce que c'est un abus de demander, comme on fait, aux Evêques un compte des revenus de l'Eglise. Il suffit qu'ils ne puissent disposer ni des vases précieux, ni des immeubles, on devroit leur confier entièrement l'administration des revenus. Enfin, comme on pouvoit dire que cet Evêque, pour qui il écrivoit, avoit donné un écrit, par lequel il avoit renoncé à rentrer dans son Eglise, & qu'ainsi il n'estoit plus recevable ; Saint Cyrille répond qu'il ne l'a pas donné de son bon gré, mais qu'on le lui a extorqué de force & par menace ; & que quand cela ne seroit pas ainsi, on ne doit avoir aucun égard à ces actes de renonciation, ni souffrir que les Evêques en donnent : car s'ils sont dignes de leurs fonctions, ils ne doivent point y renoncer, & s'ils n'en sont pas dignes, ils n'en doivent point être dépouillés par une renonciation, mais par un jugement canonique.

S. Cyrille d'Alexandrie. La dernière Lettre contient un règlement adressé aux Evêques de la Libye & de Pentapole, pour obvier à un desordre, dont les Moines de la Thebaïde se plaignoient. Il prenoit phantasie à des personnes nouvellement mariées de se faire ordonner Clercs ou Prestres, & les Evêques le faisoient assez facilement, sans les obliger à renoncer au mariage ; d'autres chassiez des Monasteres à cause de leurs débauches, trouvoient aussi moyen de se faire ordonner, & rentroient ensuite dans les Monasteres où ils vouloient offrir les saints Mysteres, & faire les fonctions Ecclesiastiques : ce qui causoit un si grand scandale, que ceux qui les connoissoient, ne vouloient ni assister ni communier à leurs sacrifices. Saint Cyrille pour empêcher ce scandale, ordonne que l'Evêque, avant que d'ordonner un Clerc, s'informer de sa vie, s'il est marié, ou non, depuis quand, & combien il y a de temps qu'il ne vit plus avec sa femme, s'il n'a point été chassé par quelque Evêque, ou expulsé de quelque Monastere ; & qu'il ne l'ordonnera que quand il n'aura rien trouvé à reprendre dans sa conduite. Car, dit-il, c'est le seul moyen de nous acquitter de notre devoir, & d'empêcher que les saints & venerables Mysteres ne soient prophanez par l'impureté des Ministres. Il ajoute un règlement touchant ceux, qui étant separés de l'Eglise, ou Catechumenes, tombent dans une maladie mortelle, & il ordonne que suivant la coutume on leur accordera la Communion & le Baptême. Ce Tome finit par une Lettre de Saint Cyrille aux Evêques d'Afrique, quand il leur envoya une copie authentique des Canons du Concile de Nicée.

Le sixième Tome commence par les cinq livres contre Nestorius, dans lesquels il refute ce que Nestorius avoit écrit contre le nom de *Mere de Dieu* donné à la Vierge, & contre les autres expressions semblables. Il rapporte les termes de Nestorius, & en y répondant, il veut le convaincre d'erreur

S. Cyrille
d'Alexandrie.

reur & d'imposture: d'erreur, en ce qu'il divise JESUS-CHRIST en deux, & nie l'union des deux natures en une seule personne; d'imposture, en ce qu'il attribue aux Catholiques des sentimens dont ils sont fort éloignés, en les accusant d'enseigner que les deux natures sont mêlées & confonduës en JESUS-CHRIST, & que la divinité est devenue sujette aux infirmités humaines. Il soutient que les deux natures demeurent en la personne de JESUS-CHRIST sans aucun mélange, sans aucune confusion, mais unies d'une union si étroite, que l'on peut dire de l'homme ce qui ne convient qu'à Dieu, & de Dieu ce qui ne convient qu'à l'homme, quoiqu'on ne puisse pas attribuer à la divinité les propriétés de l'humanité, ni à l'humanité les attributs de la divinité.

Ce Traité est suivi des Ecrits faits par Saint Cyrille pour la défense de ses douze Anathématismes. Le premier contient une explication de ces douze propositions, dans laquelle il rejette le mauvais sens qu'on leur pourroit donner. Le second est l'Apologie de ses Anathématismes contre les objections des Orientaux. Le troisième est une réponse à ce que Theodoret avoit écrit contre ces Anathématismes. Enfin, l'on a mis ici l'apologie de Saint Cyrille à Theodose: nous parlerons plus amplement ailleurs de ces Traitez.

Les livres contre l'Empereur Julien devoient preceder les Traitez dont nous venons de parler, c'est un des principaux Ouvrages de Saint Cyrille: il est dédié à l'Empereur Theodose, & divisé en dix livres.

Dans le premier livre il prouve par les témoignages des anciens Historiens & des plus sçavans Philosophes, que la Religion des Juifs est beaucoup plus ancienne & plus raisonnable que celle des Grecs; que l'Histoire de Moïse est véritable, & que les Grecs ont puisé ce qu'ils ont dit de meilleur, dans les livres des Juifs. Il entreprend ensuite de refuter pied à pied les li-

vres de Julien, & de répondre à toutes ses objections. Il les rapporte tout au long, & y donne ensuite sa réponse. Il paroît qu'il n'a réfuté que son premier livre, dans lequel cet Apostat attaquoit en general la Religion des Chrétiens. Il commençoit par comparer la Religion des Juifs avec celle des Payens, & les livres de Moïse avec ceux de Platon, & élevoit ce Philosophe au dessus de ce Prophète. Il combattoit ensuite la Religion des Chrétiens, & proposoit quelques legeres objections sur l'Histoire de l'Evangile. Enfin, il se servoit de la Religion & des livres des Juifs, pour détruire la Religion des Chrétiens. Les objections qu'il propose, sont foibles & legeres; mais il les fait valoir par le tour fin & agreable qu'il leur donne. Saint Cyrille en découvre la foiblesse, & les dissipe entièrement. Il attaque aussi souvent la Religion des Payens, & établit celle des Chrétiens. Cét Ouvrage est écrit avec beaucoup de netteté; mais il s'en faut bien qu'il soit écrit aussi finement que celui de Julien, quoi-qu'il soit fort sçavant & fort solide.

Le Traité contre les Anthropomorphites est écrit contre des Moines simples & grossiers, qui disoient que ces paroles de la Genèse, *Faisons l'homme à notre image & à notre ressemblance*, doivent s'entendre du corps humain, parce qu'ils ne concevoient point d'estre spirituel, & qu'ils s'imaginoient que Dieu même estoit corporel. Saint Cyrille écrit à Celosyrius dans la Lettre qui precede le corps de cet Ouvrage, d'arrêter le cours de cette impertinente doctrine, & d'empêcher ces Moines de raisonner sur une matiere qui est au dessus de la portée de leur esprit. Il reprend aussi d'autres Moines, qui s'imaginoient que l'Eucharistie n'avoit plus la vertu de sanctifier, quand elle estoit conservée d'un jour à l'autre. Il condamne encore les Moines qui ne travailloient point, disant qu'ils se donnoient tout entiers à la priere, & qui se servoient ainsi d'un pretexte de pieté pour couvrir leur paresse & leur faineantise. Il leur

S. Cyrille
d'Alexandrie.

S. Cyrille
d'Alexandrie.

leur demande s'ils sont plus parfaits que les Apôtres, & s'ils veulent jouir d'une condition plus heureuse qu'eux. Il leur declare, que l'Eglise n'accepte point ceux qui vivent comme ils font. Qu'il est bon que des Solitaires soient dans une priere continue, mais que cela ne doit pas les empêcher de travailler, afin de n'être pas à charge aux autres. Enfin, il avertit Celosyrius de ne pas souffrir que les Meletiens reçoivent la Communion parmi les Catholiques, s'ils n'ont quitté leur secte pour se réunir à l'Eglise, & s'ils n'ont donné des marques de leur conversion.

Saint Cyrille recommande à Celosyrius de publier ces reglemens dans les Monastères du Mont de Calamon, où quelques Moines estoient infectés de ces erreurs. Il lui envoie en même temps un Traité, dans lequel il répond aux questions que ces Moines propoient, & éclaircit les difficultés qu'ils s'estoient mises dans l'esprit. Il remarque néanmoins qu'il est difficile de résoudre ces sortes de questions abstraites & subtiles, & que tout ce qu'on peut faire, est d'apporter des conjectures qui puissent satisfaire en quelque sorte.

La premiere est touchant le souffle de vie que Dieu inspira dans Adam, après l'avoir formé. Est-ce son ame, est-ce un souffle différent de l'ame, est-ce une partie de l'essence divine, est-ce un estre créé? Saint Cyrille soutient que ce n'est point l'ame de l'homme, ni aucune creature, mais que c'est le S. Esprit même qui a été donné à l'homme pour le sanctifier. Ce sentiment n'est pas fort vraisemblable.

On demande dans la seconde question comment l'homme a été fait à l'image de Dieu. Saint Cyrille répond, que c'est par le Saint Esprit; que par le péché il a perdu cette ressemblance, & qu'il l'a recouvrée par JESUS-CHRIST.

La troisième est, si les Anges ont été faits à l'image de Dieu. Saint Cyrille répond affirmativement.

Dans la quatrième on recherche s'il

Tome IV.

y a quelque différence entre l'image & la ressemblance de Dieu, & l'on n'en trouve point.

La cinquième est sur une imagination abstraite, sçavoir si l'homme est l'image de Dieu, ou plutôt l'image de l'image de Dieu le Pere, c'est-à-dire, du Verbe. On répond qu'il est l'image des trois Personnes divines.

Dans la sixième on demande, si l'ame des Bienheureux reçoit quelque perfection. Saint Cyrille répond, qu'elle ne sera point d'une nature plus parfaite, mais qu'elle agira plus parfaitement, parce qu'elle sera délivrée de la cupidité, de l'ignorance & du vice, & remplie du S. Esprit.

Voici la septième question, Pourquoi tous les hommes sont sujets à la mort & au péché à cause de la transgression d'Adam, & pourquoi ceux qui sont purifiés & sanctifiés par JESUS-CHRIST, ne communiquent pas à leurs descendants les fruits de cette sanctification? Saint Cyrille répond, que nous ne sommes pas punis comme ayant péché avec le premier homme, mais parce qu'étant devenu mortel par son péché, il a transféré cette malediction à tous ses descendants. Que JESUS-CHRIST nous a tous rachetés & délivrés de la mort, mais que chaque particulier, quoi-qu'il soit sanctifié, ne peut pas communiquer à ses descendants cette sanctification, parce qu'elle vient de JESUS-CHRIST qui seul nous sanctifie. C'est par JESUS-CHRIST que chacun reçoit la remission de ses péchés, & c'est par lui que tous les hommes generalement sont délivrés de la mort.

On demande dans la huitième, si quand Ezechiel vit les os des morts se joindre & reprendre une forme humaine, si ce fut, dis-je, une véritable resurrection, ou seulement une figure de la resurrection generale. Saint Cyrille est pour le dernier.

La neuvième, si JESUS-CHRIST a ajouté quelque chose à la chair de l'homme, quand il s'y est uni. Saint Cyrille répond, que

S. Cyrille
d'Alexandrie.

S. Cyrille d'Alexandrie. que JESUS-CHRIST par son incarnation a accordé plusieurs graces à la nature humaine ; qu'il a restitué dans l'homme l'image & la ressemblance de Dieu qui avoit esté effacée par le peché ; qu'il a retracé en lui les caracteres divins de justice & de sainteté, & les a même perfectionnez ; qu'Adam avoit la faculté & la liberté de faire le bien, mais que l'action & l'effet lui manquoient, au lieu que ceux qui vivent en JESUS-CHRIST, sont justes & saints en effet & par leurs actions.

Il enseigne dans la dixième, qu'avec le secours de Dieu on peut bien repousser & diminuer les mouvemens de la cupidité, mais qu'on ne peut pas les déraciner entièrement en cette vie.

Dans l'onzième il soutient, qu'il ne faut célébrer les saints Mysteres ou l'Oblation, que dans les Eglises des Orthodoxes, & que ceux qui font autrement, violent la Loi.

La douzième question est fort métaphysique. On demande si Dieu peut faire que ce qui est arrivé, ne le soit pas. S'il peut faire qu'une femme prostituée ait toujours esté vierge. Saint Cyrille répond, qu'il ne faut point donner de bornes à la puissance de Dieu, mais qu'il ne faut pas non plus lui attribuer le pouvoir de faire des choses absurdes & contradictoires, & qu'il est bon de ne jamais faire ces sortes de questions. Qu'au reste, Dieu ne peut pas faire que ce qui est arrivé, ne soit pas arrivé, & qu'une femme prostituée ait toujours esté vierge, parce qu'il ne peut pas faire qu'un mensonge soit une vérité ; que ce n'est pas une marque d'impuissance, mais un effet de sa perfection.

La treizième est contre ceux qui osoient dire, que JESUS-CHRIST étant que Dieu avoit ignoré le jour du Jugement. Saint Cyrille prouve que cela ne peut pas estre, puisqu'en cette qualité il a créé toutes choses, qu'il est le conseil & la volonté de son Pere, & qu'il sçait tous ses dessein. D'où il conclut, que quand il a dit

S. Cyrille d'Alexandrie. qu'il ne sçavoit point le jour du Jugement, cela se doit entendre de JESUS-CHRIST considéré comme homme, parce qu'en cette qualité il a esté sujet à toutes les imperfections de la nature humaine, à l'exception du peché.

La quatorzième, comment on doit entendre cette sentence, *Le Verbe s'est fait chair*. Par le mot de chair, dit Saint Cyrille, l'Ecriture entend l'homme entier : comme quand il est dit dans les Prophetes que Dieu répandoit son Esprit sur toute chair, que toute chair verra le Sauveur.

La quinzième est contre ceux qui disent, que chacun reçoit sa récompense après sa mort avant la resurrection, & qui se servent pour le prouver de ce qui est dit dans l'Ecriture du Lazare & du mauvais Riche. Saint Cyrille soutient, que le Jugement ne devant estre fait qu'après la resurrection, c'est une absurdité de dire, que les bons ou les méchans ont déjà reçu leur récompense ; & que ce qui est dit du Lazare & du mauvais Riche, est une parabole, qui signifie seulement que les riches impitoyables seront un jour grièvement punis. Cela ne s'accorde pas fort avec le jugement particulier & la beatitude des ames après la mort.

La seizième, Comment les Demons, s'ils n'ont point de corps, ont-ils pu avoir un commerce charnel avec des femmes, comme il est dit dans la Genèse ? Saint Cyrille répond, que ce ne sont point les Anges dont il est parlé dans la Genèse, mais les enfans d'Enos, qui ont eu commerce avec les filles de Caïn. Que c'est pour cela que les quatre Interpretes qui ont traduit cet endroit après les Septante, ont mis, les enfans des Puissans ou des Princes, & non pas de Dieu ; qu'au reste, c'est une folie que de s'imaginer que les Anges puissent avoir des enfans.

Les dix-septième & dix-huitième sont contre ceux qui disoient que la personne du Fils s'estant faite homme, & estant descendue sur la terre, avoit cessé d'estre

S. Cyrille d'Alexandrie. d'estre unie à son Pere, & d'habiter dans le ciel.

Dans la dix-neuvième Saint Cyrille explique son sentiment sur l'Incarnation, & soutient qu'on peut dire que la chair de JESUS-CHRIST a fait des miracles, parce que le Verbe & l'homme estant unis en une même personne, & en un seul Fils, on peut lui attribuer les operations divines & les operations humaines.

Dans la vingtième il dit, que JESUS-CHRIST est monté au ciel avec la chair qui lui estoit unie, mais qu'on ne peut pas dire pour cela que le corps de JESUS-CHRIST ait esté mêlé avec la Trinité.

Dans la vingt-unième il traite encore cette question delicate, en quel sens on peut dire que la chair de JESUS-CHRIST ait fait des miracles, & l'explique par cet exemple. Quoi que ce soit l'ame qui fait agir le corps pour faire quelque ouvrage, cependant on dit que l'action est du corps aussi-bien que de l'ame. Il en est de même des miracles que le Verbe a faits par son humanité.

Dans la vingt-deuxième il dit, qu'il ne se peut pas faire que la nature humaine de JESUS-CHRIST ait esté sujette au peché, puisqu'il venoit pour délivrer l'homme du peché.

Voici la vingt-troisième question, Pourquoi le Verbe ne s'est-il pas fait homme au commencement du monde ? Pourquoi a-t-il attendu à ces derniers temps ? Saint Cyrille répond, qu'il en a usé comme un bon medecin, qui n'entreprend pas de guerir une maladie dans son commencement, mais qui attend que la maladie se soit entièrement déclarée. Qu'ainsi le Verbe a attendu que la malice & les crimes des hommes se fussent tout-à-fait découverts.

La vingt-quatrième porte, que la tête du dragon infernal ne sera entièrement brisée qu'après la resurrection. Cela me fait souvenir du titre d'un livre assez bizarre : *Traité du Brise-tête du Dragon infernal*. Je ne sçai si l'Auteur avoit

consulté cet endroit de Saint Cyrille.

La vingt-cinquième est une comparaison fort obscure de la flamme qui parut à Moïse dans le buisson ardent, avec le mystere de l'Incarnation.

Dans la vingt-septième il dit, que Zacharie fut tué entre le Temple & l'Autel, pour avoir laissé entrer Marie en ce lieu, où il n'y avoit que les vierges qui eussent droit d'entrer.

La dernière explique en peu de mots les causes de la joie que les Anges témoignèrent à la naissance de JESUS-CHRIST.

Le Traité suivant de la Sainte Trinité est d'un Auteur plus recent que Saint Cyrille, quoi qu'il s'attache fort à sa doctrine, & qu'il suive sa methode & ses principes : mais il est aisé de voir qu'il a vécu après la naissance de l'heresie des Monothelites : car il traite à fond la question, s'il y a deux operations & deux volontez en JESUS-CHRIST. Il refute ceux qui tiennent le contraire & expliquent le sens des Anciens qui avoient avancé, qu'il n'y avoit en JESUS-CHRIST qu'une nature incarnée, & une operation theandrique.

Le Recueil d'explications morales sur l'ancien Testament n'est pas tiré des Oeuvres de Saint Cyrille seul, mais encore de Saint Maxime & de plusieurs autres Interpretes : ainsi l'on ne peut pas le considérer comme un Ouvrage de Saint Cyrille.

Balthazar Cordier nous a donné encore XIX. Homelies sur Jeremie, imprimées à Anvers en 1648. qui portent le nom de Saint Cyrille. Pour les Apologues moraux donnez par le même Auteur en 1631. sous le nom de S. Cyrille, ils sont l'Ouvrage d'un Auteur Latin. Les seize livres sur le Levitique, qui estoient autrefois parmi les Oeuvres de Saint Cyrille, sont d'Origene. C'est mal à propos que quelques-uns ont douté, si le Traité de l'Adoration en esprit, estoit de Saint Cyrille, puisqu'il est de son style, & que Photius le lui

S. Cyrille lui attribué. On n'a pas eu non plus de fondement de douter de la Lettre à Celsus, ni des autres Ouvrages dont nous avons parlé.

Il avoit fait des Commentaires sur tous les Prophetes, mais ils n'ont point encore été imprimés. On a perdu son Commentaire sur Saint Matthieu cité plusieurs fois dans le sixième & dans le septième Concile general, & le Commentaire sur l'Épître aux Hebreux cité par Theodoret. Si l'on en croit Cassiodore, il avoit fait des Commentaires sur tous les livres de l'Écriture Sainte. Gennade fait mention de deux Traitez de Saint Cyrille, que nous n'avons plus, sçavoir un Traité de la défailance de la Synagogue, & un Ecrit de la Foi contre les Heretiques. Le même Auteur nous assure qu'il avoit composé divers Traitez sur differens sujets, & un grand nombre d'Homelies, que les Evêques Grecs apprenoient par cœur pour prêcher leur peuple. Ainsi, quoi-que les Oeuvres de Saint Cyrille que nous avons, composent presentement sept gros volumes, on en auroit encore plusieurs autres, si l'on avoit tout ce qu'il a écrit. Il est assez surprenant qu'un Evêque d'un aussi grand Siege que celui d'Alexandrie, occupé de tant d'affaires, & traversé par une contestation aussi grande que celle qu'il eut avec les Orientaux, ait eu le loisir de composer tant d'Ouvrages. Mais Saint Cyrille avoit une merveilleuse facilité pour composer, & s'étoit appliqué à un genre d'écrire où il est facile de fournir. Car ou il copie des passages de l'Écriture, ou il fait de grands raisonnemens, ou il debite des allegories. Il est aisé de faire bien vite de gros Ouvrages de cette nature, principalement quand on ne s'attache pas à polir son discours, ni à le resserrer dans de certaines bornes, & qu'on abandonne entièrement sa main & sa plume à toutes les pensées qui viennent dans l'esprit. C'est ainsi qu'écrivait Saint Cyrille; & il s'étoit tellement accoutumé à cette maniere d'écrire,

qu'il s'étoit fait, comme remarque Photius, un style tout particulier, qui paroît contraire aux autres, & dans lequel il a extrêmement negligé la justesse & la cadence des expressions. Il avoit le genie subtil & metaphysique, & debitoit facilement la plus fine Dialectique. Son esprit étoit fort propre aux questions subtiles qu'il avoit à démêler au sujet du mystere de l'Incarnation. Il a tenu le Siege d'Alexandrie pendant trente-deux années, & n'est mort qu'en 444.

Il y a eu diverses Collections Latines des Oeuvres de Saint Cyrille avant l'édition Grecque & Latine de Paris de l'an 1638. La premiere est de Basle en 1566. La seconde de Paris en 1573. La troisième chez Sonnius à Paris en 1605. qui est la plus ample. Il y a plusieurs Traitez imprimés séparément en Grec & en Latin, comme le Traité de l'Adoration en esprit & en verité, donné par Agellius, & imprimé à Rome en 1588. Celui de la Foi Orthodoxe Grec-Latin par Beze en 1570. L'Écrit contre les Anthropomorphites donné par Vulcanius, & imprimé à Amsterdam en 1605. Les Commentaires sur les douze petits Prophetes à Ingolstadt en 1607. Les Traitez contre Nestorius en Grec & en Latin par Agellius à Rome en 1607. Les livres contre Julien Grec-Latin par Borbonius à Paris en 1630. Quelques Opuscles en Grec par Meursius. Les Homelies Paschales par André Salmatia à Anvers en 1618. Le livre de la Trinité Grec & Latin par Wegelinus, à Ausbourg en 1604. & en 1608. Et plusieurs Lettres & Traitez parmi les Conciles.

Il y a un Lexicon & un Traité des Animaux, qui portent le nom de Cyrille, mais c'est apparemment d'un autre que de notre Patriarche d'Alexandrie.

S. Cyrille
d'Alexandrie.



MARIUS MERCATOR.

Marius Mercator. VOICI un Auteur qui est demeuré long-temps dans l'obscurité: les anciens & les nouveaux Bibliothequaires n'en avoient point parlé, ce n'est que depuis peu que l'on a recouvré ses Ouvrages. Il a commencé à écrire du vivant de S. Augustin, qui nous assure dans la lettre 193. écrite en 418. que Marius Mercator, à qui elle est adressée, avoit fait un Traité contre les nouveaux Heretiques, c'est-à-dire, contre les Pelagiens. Saint Augustin en parle comme d'un homme de mérite & d'érudition. Il y a apparence qu'il étoit d'Italie *a*; & il semble n'avoir été que simple Laïque *b*.

Cet homme a été un des plus ardens Adversaires des Heretiques de son temps, & principalement des Pelagiens, qu'il a poursuivis vivement, en donnant des Memoires contre eux, & des Recueils de pieces, pour découvrir leurs erreurs, & pour les faire condamner.

Le premier Ouvrage qu'il avoit composé, étoit un Ecrit contre les sentimens des Pelagiens, dans lequel il avoit recueilli plu-

sieurs passages de l'Écriture sainte, comme Saint Augustin le témoigne dans la lettre 193. Nous n'avons plus cet Ouvrage, à moins que ce ne soit l'*Hypognosticon* qui porte le nom de Saint Augustin, comme nous l'avons conjecturé dans la premiere partie de ce Tome de nostre Bibliothèque, pag. 256.

Le second est un Memoire historique contre Celestius, qu'il fit d'abord en Grec, pour le distribuer à Constantinople, & qu'il presenta à l'Empereur Theodose l'an 429. *c* afin d'instruire les Orientaux de la condamnation de Celestius & de ses sectateurs. Le titre de ce Memoire en fait connoître le temps, l'occasion & l'effet. Voici de quelle maniere il est conçu. Copie du Memoire que Mercator a publié en Grec contre Celestius, & qu'il a donné non seulement à l'Eglise de Constantinople, & distribué à plusieurs personnes de pieté, mais qu'il a même présenté à l'Empereur Theodose sous le Consulat de Florence & de Denys, & qu'il a depuis traduit de Grec en Latin: lequel Memoire ayant découvert les erreurs de Celestius, a été cause que Julien qui les défendoit, & ses compagnons, ont été chassés de Constantinople aussi-bien que Celestius, par un Edit de l'Empereur, & condamnés depuis peu dans le Concile d'Ephese par les avis de deux cens soixante & quinze Evêques.

G 3

Ce

a D'Italie. Le Pere Garnier étoit de cet avis: mais la conjecture sur laquelle il se fonde, étoit foible. Le Pere Gerberon le croyoit d'Afrique. M. Baluze est aussi de cet avis. La lettre entiere de Saint Augustin donnée par les Benedictins, éclaircit ce fait: car il paroît par le commencement, que Marius Mercator demouroit à Rome avec Saint Sixte & Celestin, à qui Saint Augustin écrit en même temps les deux lettres precedentes, qu'il envoie avec celle-ci par le même porteur.

b Simple Laïque. Il n'étoit ni Evêque ni Prestre, quand Saint Augustin lui écrivit sa lettre. Car il ne lui donne point de titre d'honneur, mais il l'appelle son fils. Il ne l'étoit point non plus, quand il presenta son Memoire

au Concile d'Ephese. Enfin dans son livre au Prestre Pientius, il parle comme un homme qui étoit au dessous de celui à qui il écrivoit. Tu quoque venerande Presbyter Pienti, jussisti, parui imperatis.

c L'an 429. Tout ceci est tiré du titre de ce Memoire. Il y a pourtant une ambiguïté touchant l'année: car il n'est pas clair, si c'est en 429. que le Memoire fut présenté, ou traduit; mais il parle dans le corps de l'Ouvrage de Theodote d'Antioche mort en 428. comme d'un Evêque decédé; & dans le titre même il parle de la condamnation de Celestius dans le Concile d'Ephese, comme venant d'être faite: ce qui fait voir qu'il l'a traduit en 431.

Marius
Mercator.

Marius Mercator. Ce Memoire est un abregé de l'histoire de la condamnation de l'heresie de Pelage.

Mercator y rapporte, que Celestius disciple de Pelage étant sorti de Rome il y avoit près de vingt ans, avoit passé à Carthage, où il avoit esté accusé par Paulin Diacre de Saint Ambroise, de plusieurs erreurs contenues en six articles, qu'il transcrit; que les Evêques d'Afrique les avoient condamnés dans un Synode, & avoient enjoint à Celestius de les anathématiser; qu'il avoit jugé à propos d'en appeler à l'Evêque de Rome, mais qu'ayant negligé de suivre cette appellation, il estoit venu à Ephèse, où il s'estoit fait ordonner Prestre. Que de là il estoit passé à Constantinople du temps d'Atticus, mais qu'ayant esté connu; il en avoit esté chassé par cet Evêque qui avoit écrit des lettres circulaires contre lui. Que Celestius se voyant ainsi expulsé, estoit venu trouver le Pape Zosime, & qu'ayant feint de condamner les articles qu'on lui avoit imputés, il avoit obtenu des lettres en sa faveur adressées aux Evêques d'Afrique; mais que ces Evêques ayant récrit à Zosime pour l'informer de tout ce qui s'estoit passé, Celestius qui ne vouloit point faire ce qu'il avoit promis n'osa plus paroître devant Zosime, & se retira de Rome; & qu'alors Zosime le condamna par un long Ecrit, qui contenoit les articles de Celestius, & toute l'histoire de sa condamnation. Mercator parle ensuite des erreurs de Pelage maître de Celestius, qu'il rapporte dans les propres termes de Pelage tirez de son Commentaire sur les Epîtres de Saint Paul. Il ajoûte que ces erreurs ayant esté condamnées par la lettre de Zosime envoyée de toutes parts & confirmée par le consentement & par les souscriptions des Evêques des autres pays, Julien, & ses complices qui n'avoient pas voulu la signer, avoient esté chassés d'Italie suivant la Loi des Empereurs, & déposés par les Decrets des Synodes, & que quelques-uns ayant reconnu leur erreur, a-

voient esté reçus & rétablis par le Saint Siege.

Mercator ajoûte, que Pelage & Celestius avoient déjà esté condamnés auparavant par Innocent predecesseur de Zosime; & pour le prouver il remonte à l'origine de la cause des Pelagiens. Pelage, dit-il, se retira en Palestine après la prise de Rome. Ses Ecrits étant tombez entre les mains de quelques Evêques, ils y trouverent des choses contraires à la Foi Catholique, & ils les envoyerent en Afrique, où ils furent lus & examinés dans trois Conciles, qui en écrivirent au Saint Siege. L'Evêque de Rome condamna ces livres, & excommunia Pelage & Celestius. Pelage fut encore deferé à un Synode tenu à Jerusalem, mais il évita la condamnation qu'il meritoit, en trompant les Evêques par ses subtilitez & par ses subterfuges. Il fut condamné dans un second Synode, auquel presida Theodote d'Antioche, comme la lettre écrite au nom de cet Evêque & de Praile de Jerusalem en fait foi. Il rapporte ensuite les erreurs particulieres de Pelage condamnées dans ce Synode, & finit le Memoire, en sommant Julien & ses adherans de condamner Pelage & Celestius convaincus de tant d'erreurs.

Le troisieme Ouvrage de Marius Mercator est un autre Memoire contre les memes Heretiques, écrit après la mort de Saint Augustin. Il y décrit l'origine de l'erreur de Pelage, dont il fait auteurs quelques Syriens, & principalement Theodore de Mopsueste. Il ajoûte, que Rufin qui estoit aussi de Syrie, qui l'avoit le premier apportée à Rome, n'ayant osé la publier, en avoit instruit Pelage Moine Anglois, qui l'avoit fourré dans ses Commentaires sur Saint Paul; que Celestius homme de qualité & d'esprit, mais qui estoit venu eunuque au monde, s'estoit joint à Pelage, & avoit compris sa doctrine en six articles, qu'il avoit répandus parmi le peuple. Que quoi-que ses erreurs eussent esté

Marius Mercator. esté condamnées, Julien s'estoit avisé de les défendre par des gros livres, auxquels Saint Augustin avoit opposé de longues & de fortes réponses. Qu'après avoir lu ces Ouvrages, il avoit fait aussi quelques courtes observations sur les Ecrits de Julien qu'il avoit recueillies, & qu'il publioit pour satisfaire à la priere du Prestre Pientius. Il y attaque principalement quatre erreurs de Julien. 1. Que la concupiscence n'est pas une suite & un effet du peché du premier homme, mais qu'elle est naturelle à l'homme. 2. Que la mort est entrée dans le monde par le peché d'Adam, mais qu'elle ne passe dans les autres hommes que parce qu'ils imitent le peché d'Adam. 3. Que le peché du premier homme n'est point passé dans sa posterité. 4. Que le Baptême remet les pechez à ceux qui en ont, & qu'à l'égard des enfans qui n'en ont point, il perfectionne leur nature par les dons de la grace. Marius Mercator rapporte les passages de Julien, où il avance plus expressément ces propositions, & les refute ensuite par des notes pressantes, dans lesquelles il mêle des termes aigres & piquans contre Julien. Il ne lui laisse passer aucune expression suspecte; & comme il s'estoit servi du terme d'innovation, au lieu de celui de renovation, il lui en fait un crime, quoi-que Saint Augustin se soit servi de l'un & de l'autre. Il remarque que les Catholiques ne disent pas que le peché soit naturel à l'homme, mais que le peché originel est attaché à la nature corrompue de l'homme. Il le pousse avec beaucoup de vigueur sur une raillerie un peu libre qu'il avoit faite. Il lui fait voir qu'il se contredit, quand il dit que la mort a passé dans le genre humain par le peché d'Adam, & que cependant elle ne regne que sur ceux qui imitent sa prevarication. Enfin, il prouve par tout ce qui est dit dans l'Ecriture Sainte de la redemption de JESUS-CHRIST & du Baptême, qu'elle suppose necessairement que tous les hommes & les enfans memes sont dans le peché, a-

vant que d'estre regenez & renouvellez par ce Sacrement.

Marius Mercator ne s'est pas contenté d'opposer à Julien & aux Pelagiens l'autorité de l'Eglise; il les a encore attaqués par le témoignage de Nestorius, qui les avoit si bien reçus, & qui avoit écrit en leur faveur au Pape Celestin, & envoyé une lettre de consolation à Celestius. Il produit donc avec les trois lettres de Nestorius écrites pour eux, les Extraits de quatre Sermons preschez par cet Evêque en presence des Pelagiens, où il avoit avancé. 1. Que la chute d'Adam a esté la cause des miseres, auxquelles la nature humaine est sujette, & de la servitude où elle a esté reduite sous la tyrannie du Demon. 2. Que JESUS-CHRIST est venu racheter l'homme de ses pechez, déchirer la cedula qui estoit contre lui, & le mettre en liberté. 3. Que c'est par le Sacrement du Baptême qu'il opere ces choses, & que le Catechumene est toujours sujet à la malediction du peché, jusques à ce qu'il ait reçu ce Sacrement. Le troisieme de ces Sermons se trouve en Grec parmi les OEuvres de S. Chrysostome, de l'édition de Savil, au tome 7. & le Pere Garnier l'a fait imprimer avec les Extraits de Marius Mercator.

Mais parce que Julien se pouvoit vanter d'avoir pour soi Theodore de Mopsueste Evêque de Cilicie, Marius Mercator entreprit de montrer que cet Evêque avoit eu des sentimens heretiques sur l'Incarnation. Pour le prouver, il traduisit un Symbole attribué à Theodore de Mopsueste, & mit à la fin une observation, pour faire voir que la doctrine contenue dans ce Symbole estoit heretique, & qu'elle supposoit que JESUS-CHRIST est un composé de deux personnes, & non pas de deux natures unies en une mesme personne. Il refute cette erreur, & prouve la doctrine de l'Eglise par des passages de l'Ecriture Sainte.

Il fait voir encore dans un autre Ecrit la

Marius Mercator.

Marius la conformité qu'il y a entre l'erreur de Nestorius, & celle de Paul de Samosate.

Pour convaincre encore plus clairement Nestorius & ses sectateurs, il rapporte de longs Extraits de cinq Sermons de Nestorius, la lettre qu'il écrivit à Saint Cyrille, & des Extraits de ses livres, & il leur oppose deux lettres de Saint Cyrille à Nestorius, & une troisième lettre du même au Clergé de Constantinople.

Il attaque aussi les Capitules de Nestorius opposez à ceux de Saint Cyrille; & après les avoir refutés l'un après l'autre, il expose en peu de mots la Foi de l'Eglise touchant l'Incarnation, & découvre les erreurs différentes des Herétiques qu'il ont attaquées. Pour confirmer ce qu'il venoit d'avancer, il produit ce qu'il y a dans les Actes du Concile d'Ephèse de plus formel & de plus convaincant contre l'herésie de Nestorius. Il y joint la traduction des deux Apologies de S. Cyrille, pour défendre ses Anathématismes contre les Orientaux. Il tâche de rendre odieuses la doctrine & la personne de Theodoret, en rapportant des Extraits de ses Traitez, & plusieurs de ses lettres. Il le traite d'herétique & de scelerat, quoi-qu'il avoue qu'il a enfin approuvé les sentimens de S. Cyrille, sans vouloir condamner Nestorius. Il rapporte un Fragment du Concile contre Domnus d'Antioche, où Theodoret est accusé d'avoir parlé contre la memoire de Saint Cyrille, en disant que l'herésie d'Egypte avoit esté ensevelie avec lui. Il conclut de là, que l'on a raison de condamner Theodoret, aussi-bien que Theodore & Nestorius. Et pour convaincre Theodore d'erreur & d'herésie, il rapporte des Fragmens tirez de ses livres contre Saint Augustin. Il y joint des Extraits de son maître Diodore. Il accuse Ibas Evêque d'Edeffe d'avoir avancé ce blasphème: Je n'envie point à JESUS-CHRIST sa divinité, parce que je puis devenir comme lui, car il n'est pas d'une autre nature que moi. Il cite un passa-

ge tiré d'une Homelie de cet Auteur, qui ne contient toutefois rien de semblable. Il ajoûte à tout ceci l'Extrait d'un Sermon d'Euthérius Evêque de Tyane, qu'il pretend avoir esté dans les sentimens de Nestorius; & il finit ce Recueil par une reflexion contre les Nestoriens & contre les Eutychiens, qui sont deux heresies opposées, également rejetées par les Catholiques. Il avoit apporté contre les uns & les autres des témoignages tirez des Sermons de Jean Evêque de Tomes, de la Province de Scythie; mais ils ne se trouvent plus presentement dans le Recueil des OEuvres de Mercator. Cette fin nous fait connoître que ce Recueil de pieces a esté fait depuis que l'herésie des Eutychiens a esté connue sous ce nom, c'est-à-dire, depuis le Concile de Chalcedoine tenu en 451. Cependant la maniere injurieuse dont il parle de Theodoret, reçu dans ce Concile, feroit croire que ce Recueil a esté fait quelque temps auparavant, si l'on ne sçavoit qu'il y a toujours eu des personnes qui n'ont jamais voulu pardonner à Theodoret la querelle qu'il avoit eue avec S. Cyrille.

Il y a encore à la fin de Marius une traduction des pieces suivantes, de la lettre de Nestorius à Saint Celestin, de la lettre Synodique de Saint Cyrille contre Nestorius, & des Scholies du même Pere sur l'Incarnation contre Nestorius. Ces pieces devroient estre avec les precedentes.

Marius Mercator n'est pas un Auteur fort éloquent: aussi les Ouvrages qu'il faisoit, ne demandoient-ils pas beaucoup d'éloquence. Il suffit dans ces sortes de Memoires & de Recueils, que l'on soit exact & fidele. Il traduit le Grec fidelement & nettement. Son style n'est point embarrassé, mais il n'a ni grandeur ni noblesse, & il degene même en puerilité, quand il veut se mêler de refuter les autres de son chef. Son Recueil a esté de grand usage à l'Eglise Latine, & nous voyons que Facundus & le Pape Pelage II. se sont servis de sa version.

L'on

Marius
Mercator.

L'on a trouvé deux Manuscrits des OEuvres de cet Auteur, l'un dans la Bibliothèque du Vatican, l'autre dans celle de l'Eglise de Beauvais. Le Pere Labbe donna d'abord dans l'édition des Conciles le Memoire historique de Marius Mercator, & il avoit resolu de donner le reste des OEuvres de cet Auteur: mais étant mort sans avoir executé ce dessein, le Pere Garnier son confrere les publia en 1673. mais il renversa dans cette édition l'ordre où ses Ouvrages estoient dans les deux Manuscrits, y joignit plusieurs autres pieces, & grossit extrêmement son volume de longues Notes & d'un grand nombre de Dissertations sur l'Histoire des Pelagiens & des Nestoriens.

Dans le même temps le Pere Gerberon Benedictin fit paroître sous le nom emprunté de Rigberius, le Memoire contre Julien, la traduction du Sermon de Theodore de Mopsueste avec son prologue, les deux lettres contre Nestorius, & le Traité d'un Nestorien. Il n'y a pas mis le premier Memoire historique, parce qu'il estoit déjà imprimé dans le second tome des Conciles du Pere Labbe. Cette édition de Marius Mercator est un tres-petit in 12. imprimé à Bruxelles en 1673. Les Notes de celui qui l'a donné, ne sont pas si longues que celles du Pere Garnier, mais elles ne laissent pas d'estre utiles & sçavantes.

Il est aisé de voir que ces éditions estoient defectueuses: car celle du Pere Garnier

^a D'une ville appelée Celede. Saint Jérôme Ep. 79. à Saint Augustin l'appelle *Celedensis*. On ne sçait où est cette ville. Quelques-uns croient que c'est de Celene ville de la Campanie. Nous avons encore une lettre de Saint Jérôme à Marc de Celede.

^b Des défenseurs de Pelage. Jansenius pretend que c'est Pelage même, qui avoit pris le nom d'Anien: mais cette conjecture est fautive. Les Prefaces de la traduction des Homelies de S. Chrysostome font assez connoître qu'Anien est un Auteur veritable. Saint Jérôme en parle de même, & il dit qu'il défend les blasphemes d'un autre, c'est-à-dire, de Pelage. Il est vrai qu'il

Tome IV.

Marius
Mercator.

n'estoit pas tant une édition du Marius Mercator, qu'un grand Commentaire sur l'Histoire des Pelagiens & des Nestoriens; & celle du Pere Gerberon ne contenoit qu'une petite partie de ses OEuvres: outre qu'il n'y en a ni l'un ni l'autre n'avoit consulté exactement les Manuscrits, le Pere Garnier s'étant contenté de suivre celui de Beauvais, & le Pere Gerberon celui du Vatican. Ces raisons ont porté M. Baluze, qui a toute sa vie travaillé si utilement à esclaircir & à restituer l'antiquité Ecclesiastique, à donner une nouvelle édition des OEuvres de Mercator, dans laquelle il a donné le texte des OEuvres de Marius Mercator tel qu'il se trouve dans ces deux Manuscrits, dont nous avons parlé, & éclairci par de courtes notes les endroits qui pouvoient avoir quelque difficulté, sans s'écarter dans des lieux communs sur l'Histoire ou sur les dogmes des Herétiques dont il est parlé dans les OEuvres de Marius Mercator. Cette édition a esté faite à Paris en 1684. par François Muguet in 8.



A N I E N.

AN IEN Auteur Latin, Diacre d'une ville appelée Celede ^a, fut un des défenseurs de Pelage ^b. Saint Jérôme nous

Anien.

H ap.

ajoute, qu'il défend dans son Ouvrage les dogmes, qu'il n'avoit pas voulu reconnoître dans le Synode de Diospole: mais il faut qu'il y ait une faute dans le texte de Saint Jérôme. *Quidquid enim in illa miserabili Synodo Diospolitana dixisse se denegat, in hoc Opere profitetur.* Il faut ajoûter ou sousentendre le nom de Pelage, & lire, *Pelagius dixisse se denegat.* Pelage estoit Prestre; l'Auteur des livres contre Saint Jérôme, & de la traduction des Sermons de Saint Chrysostome, estoit simple Diacre. Il n'y a pas plus de raison de le confondre, comme fait Baronius, avec Valerien ou avec Julien.

Anien. apprend qu'il avoit écrit des livres contre sa lettre à Ctesiphon, dans lesquels il soutenoit par des discours fort estendus les dogmes que Pelage avoit avancez. Il a traduit quinze Homelies de Saint Chrysostome, savoir les huit premières sur Saint Matthieu, & les sept Sermons des louanges de Saint Paul, & a mis à la teste de ces traductions deux lettres, l'une à Orontius, l'autre à Evangelus, dans lesquelles il se declare ouvertement contre les disciples de Saint Augustin, à qui il donne le nom de Traduciens. On peut encore lui attribuer l'ancienne traduction de l'Homelie de Saint Chrysostome aux Neophytes, qui avoit esté faite, comme Saint Augustin le marque dans son premier livre contre Julien chapitre 6. par un disciple de Pelage. Cét Auteur sçavoit bien le Grec, & escrit assez bien Latin. Saint Jérôme l'accuse de se servir de jeux de mots, *verbis tinnulis & emendicatis*. Cela paroît particulièrement dans les deux lettres qui servent de Preface à la traduction des Homelies de S. Chrysostome. Il a fleuri au commencement du 5. siecle, & il ne faut pas le confondre, comme a fait Sigebert, avec celui qui a écrit le Code Theodosien, du temps d'Alarie, au commencement du sixième siecle.

^a Né dans l'Apoüille.] Saint Augustin lib. 6. Op. imperf. c. 18. *Non enim quia te Apulia genuit. S. Fulgence* dit qu'il estoit de qualité.

^b *Memorius.*] Saint Augustin dans la lettre 30. Paulin dans l'Epitaphe de Julien. Marius Mercator. Celui-ci reproche à Julien d'estre indigne d'estre le fils de Memor & de Julienne, & le traite d'enfant supposé. Il remarque aussi qu'il a eu deux sœurs. Les Anciens ne disent point de quelle ville Memorius estoit Evêque.

^c *Ordonné.*] Marius Mercator dit, que ce fut



JULIEN.

JULIEN né dans l'Apoüille ^a vers l'an 386. fils de Memor ^b, ou de Memorius, qu'on croit avoir esté Evêque de Capouë, & de Julienne, épousa la fille d'Emilius appelée Ja. Ensuite il entra dans l'estat Ecclesiastique. Il estoit Diacre en 408. quand Saint Augustin escrivit à son pere la lettre 30. où il fait l'éloge du pere & du fils. Il fut ordonné en 416. ^c par le Pape Innocent Evêque d'Eclane d'ville située entre la Campanie & l'Apoüille. Pendant que ce Pape vécut, Julien ne découvrit point ses sentimens: mais aussi-tôt après sa mort il se declara pour la doctrine de Celestius & de Pelage. Gennade nous assure, qu'avant cela il avoit passé pour un des plus habiles Docteurs de l'Eglise; mais il ne marque aucun de ses Ouvrages en particulier, & il n'est pas certain qu'il en eût composé. Quoi qu'il en soit, nous n'avons plus rien de ces Ouvrages qu'il pouvoit avoir composés avant que de s'estre déclaré contre Saint Augustin. Mais il nous reste des Fragmens considerables des Ecrits qu'il a faits contre l'Eglise.

Sous le Pontificat de Zosime il commença à soutenir les sentimens de Celestius, dans les discours qu'il tint à Rome. Il se mit

Saint Innocent qui l'ordonna. En 408. Il n'étoit encore que Diacre; il estoit jeune, & il n'y a pas d'apparence qu'il ait esté ordonné avant 416. Innocent mourut en 417.

^d *d'Eclane.*] Quelques-uns ont lu Celane, mais c'est Eclane. Le témoignage de Mercator fait la decision de ce point d'Histoire. Cette ville estoit auprès du Lac Ampsanctin entre la Campanie & l'Apulie, éloignée de vingt milles de Benevent. On l'appelle à present Fringent.

Julien. mit ensuite à décrier par écrit la doctrine de Saint Augustin & de l'Eglise touchant le peché originel.

La premiere chose qu'il fit, fut d'en écrire en son nom au Pape Zosime. Nous avons quelques Fragmens de cette lettre dans Marius Mercator. Ensuite il lui adressa une seconde lettre en forme de Profession de Foi, écrite au nom de dix Evêques de ce siecle. Le Pere Garnier nous a donné celle-ci. Julien avoüe que c'est lui qui en estoit Auteur, aussi-bien que de celle qui fut adressée au nom des mêmes Evêques à Rufin de Thessalonique. C'est celle que Saint Augustin rapporte dans les trois derniers livres à Boniface. Ces lettres sont de l'an 418.

Le premier livre de Saint Augustin de la Concupiscence & du Mariage étant tombé entre les mains de Julien, il écrivit en 419. quatre livres adresses à Turbantius contre le premier livre de Saint Augustin. Peu de temps après il fut chassé d'Italie en vertu des Edits de l'Empereur, & obligé de se retirer en Orient. Il alla en Cilicie trouver Theodore de Mopsueste, & composa en ce lieu, si nous en croyons Marius Mercator, huit autres livres adresses à Florus Evêque de Benevent contre le second livre de S. Augustin sur les Nôces & sur la Concupiscence. Quelque temps après il se retira de Cilicie; & si l'on ajoute foi à ce que dit encore Mercator, il fut condamné après son depart dans un Synode de la Province de Cilicie. Peut-estre revint-il en Italie; mais en ayant encore esté chassé, il se retira à Constantinople, où il fut rejeté par Atticus, & ensuite par Sisinnius. Mais Nestorius disciple de Theodore ayant esté élu Evêque de Constantinople, les favorisa, & écrivit deux lettres en leur faveur à Celestin. Ce fut alors que Mercator présenta son Memoire contre Celestin, Julien & ses Collegues, & fit tant par ses sollicitations, qu'ils furent chassés de Constantinople. Ils allerent au Concile d'Ephese, où ils furent reçus par

Julien. le parti de Jean d'Antioche: mais le Concile les condamna, & confirma tout ce qui avoit esté fait contre eux en Occident. Ainsi Julien demeura toujours exclus de son Eglise, & banni d'Italie. Il fit tous ses efforts pour y rentrer sous le Pontificat de Saint Sixte, mais inutilement. Gennade dit qu'il mourut sous l'Empire de Valentinien, c'est-à-dire, avant l'an 455. après avoir distribué tous ses biens aux pauvres pour les soulager par ce moyen dans une famine, & avoir attiré plusieurs personnes dans son parti. On tient que ce fut en Sicile qu'il passa les dernières années de sa vie, faisant le métier de Maître d'école, & que l'on mit cette inscription sur son tombeau: *Cy gist en paix Julien Evêque Catholique.* Epitaphe qui se voyoit encore au neuvième siecle. Voici ce que nous avons des Ouvrages de Julien, dont nous venons de parler.

Quelques Fragmens de la Lettre à Zosime dans Marius Mercator lib. subn. c. 6. n. 10. & c. 9. n. 3. Il avoüe dans ces Fragmens, que la mort est entrée dans le monde par le peché d'Adam. Une longue Profession de Foi donnée par le P. Garnier dans la V. Dissert. sur la 1. partie des OEuvres de Marius Mercator. Cette Profession de Foi a quatre parties. La premiere contient les articles du Symbole expliquez, entre lesquels il met la nécessité du Baptême pour tous les âges. La seconde, est un abrégé de sa doctrine sur la grace & le libre arbitre, qui se peut rapporter à cinq propositions. 1. Que l'homme est entierement libre de faire & le bien & le mal. 2. Que pour faire le bien, il a besoin de la grace, mais que cette grace ne lui manque jamais. 3. Que la nature de l'homme est bonne & parfaite. 4. Qu'il n'y a point de peché naturel, ou de quelque autre nom qu'on puisse l'appeler. 5. Que les Justes de l'ancien Testament ont esté justifiez par leurs œuvres & par la Foi en JESUS-CHRIST. La troisième partie rejette les erreurs des Ariens, des Sabelliens, des Eunomiens, des Ma-

Julien. cedoniens, des Apollinaristes & des Novatiens, auxquels on joint les Jovinianistes, qui disent que l'homme justifié par le Baptême ne peut plus pecher. On vint ensuite à celle des Manichéens, avec les erreurs desquels on confond la doctrine des Catholiques, que l'on expose d'une manière odieuse. Ceux, dit-on, qui défendant un péché naturel, disent que le Diable est auteur des nœces; que les enfans qui en naissent, sont enfans du Diable; que tous les hommes naissent en sa possession; que le Fils de Dieu n'a commencé à verser ses grâces sur les hommes, qu'au temps de son Incarnation; que les pechez ne sont pas remis entièrement par le Baptême; que les Saints de l'ancien Testament sont morts en état de péché; que l'homme est nécessaire à pécher; qu'on ne peut éviter le péché, même avec la grâce. Il condamne enfin les plus grossières erreurs des Pelagiens, savoir ceux, qui disoient que les hommes peuvent éviter le péché sans le secours de Dieu; que les enfans ne doivent point estre baptisez, ou qu'on doit se servir d'autres termes en les baptisant; que ceux qui naissent de peres & de meres baptizez, n'ont point besoin de la grace du Baptême; que le genre humain ne meurt pas par Adam, & ne ressuscite pas par JESUS-CHRIST. Dans la dernière partie, les Evêques, au nom de qui cette Profession estoit écrite déclarent à Zosime, que si on veut encore leur faire des affaires, ils en ont appelé à un Synode plénier; qu'ils ne peuvent signer la condamnation portée contre des absens, & qu'ils sont prêts de tout souffrir plutôt que d'abandonner la justice & la vérité. Ils finissent par un passage d'un Sermon de Saint Chrysostome aux Neophytes.

La Lettre de Julien & des autres Evêques à Rufin de Thessalonique, est rapportée presque toute entière dans les trois derniers livres de S. Augustin à Boniface. Elle contenoit les chefs d'accusations que

nous avons énoncés en parlant de ce Traité de S. Augustin. *Julien.*

Le premier livre à Turbantius, est rapporté tout entier dans le deuxième livre de S. Augustin des Nœces & de la Concupiscence. Il y a des Fragmens des trois autres livres dans les six livres de S. Augustin contre Julien. Enfin, les cinq premiers livres de Julien à Florus sont copiez tout entiers dans les six livres de l'Ouvrage imparfait de S. Augustin.

Bede fait encore mention de trois Ouvrages de Julien: un Traité de l'Amour, un Commentaire sur le Cantique des Cantiques, & un livre de la Constance. Il paroît par les Fragmens que Bede a tirez de ces Ouvrages, qu'il y établissoit les mêmes principes que dans les autres livres; que nous sommes entièrement libres de faire le bien & le mal; que l'amour de l'homme se porte naturellement au bien, & que l'homme ne naît point dans le péché. Il cite dans le dernier livre le petit Traité de Saint Chrysostome, qui porte pour titre, que personne n'est offensé que par soi-même.

Enfin, l'on attribue à Julien la traduction de la Profession de Foi qui porte le nom de Rufin; mais on n'en a pas de preuve.

NESTORIUS.

Nestorius. **N**ESTORIUS né à Germanicie ville de Syrie, élevé & baptisé à Antioche, se retira dans le Monastere de Saint Euprepus, qui estoit aux faubourgs de cette ville. Il fut ordonné Prestre par Theodore, & s'acquiesça en peu de temps beaucoup de reputation par sa manière de vivre, & par ses predications. Sisinnius Archevesque de Constantinople étant mort en 427. l'ambition que les Ecclesiastiques de cette ville avoient de parvenir au gouverne-

Nestorius.

ment de cette Eglise, fit résoudre l'Empereur de ne pas permettre qu'aucun d'entre eux en fût élu Evêque, & de faire élire un Ecclesiastique d'une autre Eglise malgré les brigues que quelques-uns faisoient pour Philippe, & d'autres pour Procle. On jeta les yeux sur Nestorius, on le choisit d'un commun consentement, on le fit venir d'Antioche; & trois mois après son élection il fut ordonné & mis en possession du Siege de Constantinople au mois d'Avril de l'an 428.

Dans le premier Sermon qu'il fit en présence de l'Empereur, il déclara le dessein qu'il avoit de faire la guerre aux Heretiques, en disant hautement à l'Empereur: *Purgez, Sire, la terre d'Heretiques, & je vous donnerai le ciel. Faites-leur la guerre avec moi, & je la ferai avec vous aux Perses.* Quoique l'averfion que plusieurs personnes du peuple avoient pour les Heretiques, leur fît approuver ce discours, les plus éclairés, dit Socrate, en condamnerent la vanité & la violence, & s'estonnerent de voir un homme, qui avant que d'avoir, comme on dit, goûté l'eau de la ville, déclaroit qu'il vouloit persecuter ceux qui n'estoient pas de son sentiment. Ces menaces furent suivies de l'effet: car cinq jours après qu'il eut esté sacré, il entreprit d'abattre l'Eglise où les Ariens faisoient secrettement leurs Assemblées, & les reduisit à un tel desespoir, qu'ils y mirent le feu, qui après l'avoir consumée, s'étendit aux maisons voisines. Cét embrasement excita un desordre extraordinaire, & depuis ce temps il fut appelé incendiaire. Il fit tout ce qu'il pût pour tourmenter les Novatiens; mais l'Empereur arrêta un peu ses emportemens. Il exerça aussi des rigueurs contre les peuples d'Asie, de Lydie & de Carie, qui celebrent la Pâque le quatorzième jour de la Lune, qui furent si grandes, qu'il en arriva des meurtres à Milet & à Sardes. Il persecuta encore les Macedoniens, & les dépouilla de leurs Eglises. Il n'épargna pas même les Pelagiens,

Nestorius. & enfin porta l'Empereur à faire une Loi contre tous les Heretiques. Il remit la mémoire de Saint Chrysostome en veneration. Il vivoit d'une manière tres-reglée, & même tres-austere, & s'appliquoit aux devoirs de son ministère. En un mot, il eût passé pour un grand Saint, s'il ne se fût pas engagé à soutenir un sentiment qui le fit condamner comme Heretique. Voici de quelle manière cela arriva.

Il avoit amené d'Antioche un Prestre appelé Anastase, pour lequel il avoit une estime toute particuliere, & dont il se servoit dans toutes les affaires importantes. Cét Anastase prêchant un jour dans l'Eglise, s'avisa d'avancer, *Que personne n'appelle Marie Mere de Dieu. Marie a esté une femme, & Dieu ne sauroit naître d'une femme.* Cette proposition excita un grand scandale parmi le peuple, qui accusa ce Prêtre d'impieté. Un Evêque appelé Dorothee confirma le sentiment d'Anastase, en disant anatheme à quiconque appelleroit la Vierge Mere de Dieu; & Nestorius lui-même agitant cette question dans ses Sermons, prit le parti de son Prêtre, & rejeta toujours le nom de Mere de Dieu.

Le peuple accoutumé à entendre ce terme, fut fort ému contre son Evêque, étant persuadé qu'il renouvelloit par là l'erreur de Paul de Samosate & de Photin, & qu'il croyoit que JESUS-CHRIST estoit un pur homme. Les Moines se déclarerent publiquement contre lui, & se separerent de sa Communion. Le peuple & une partie des gens de consideration les imiterent; de sorte qu'en peu de temps l'Eglise de Constantinople se trouva dans une étrange confusion. Un Moine prêcha contre son Evêque. Eusebe, depuis Evêque de Dorylée, fit une protestation solennelle contre sa doctrine. Procle Evêque de Cyzique prêcha trois Sermons contre lui; & tout l'ancien Clergé de Constantinople se banda contre Nestorius. Il continua néanmoins de soutenir ce qu'il avoit avancé, & fit plusieurs Sermons sur ce sujet.

Nestorius.

Ses partisans en firent un recueil, qui fut envoyé en Egypte, lequel étant tombé entre les mains des Moines de ces quartiers, excita des disputes entre eux. Ce fut ce qui obligea Saint Cyrille Evêque d'Alexandrie de leur écrire une grande lettre, dans laquelle, après avoir reconnu, qu'il eût beaucoup mieux valu ne point remuer ces questions subtiles, qui sont au dessus de la portée de l'esprit humain, il se déclare contre l'opinion de Nestorius, & montre par plusieurs raisons, qu'on peut appeler la Vierge Marie Mere de Dieu. Nestorius ayant vu cet Ecrit de Saint Cyrille, que l'on avoit répandu dans Constantinople, qui fortifioit le parti de ses adversaires, se plaignit hautement de la conduite de Saint Cyrille. Celui-ci s'excusa par une lettre qu'il écrivit à Nestorius, l'exhortant à reconnoître que la Vierge pouvoit estre appelée Mere de Dieu. Nestorius lui répondit avec assez d'honnêteté, sans néanmoins approuver ce terme. Saint Cyrille lui écrivit une seconde lettre, à laquelle Nestorius fit réponse, sans approuver entièrement les expressions de Saint Cyrille sur l'Incarnation. Il fit même écrire contre la lettre que S. Cyrille avoit adressée aux Moines d'Egypte, quoi qu'Anastase déclarât à Constantinople qu'il ne soustenoit rien qui ne fût dans cet Ecrit de Saint Cyrille, puisqu'il avoit lui-même que nul Concile ne s'estoit servi du terme de Mere de Dieu. Je ne rapporterai point ici ce qui se passa dans la suite de cette affaire, comment elle fut portée au Concile d'Ephese, de quelle maniere Nestorius s'y comporta, comment il fut condamné, & quel fut enfin l'évenement, parce que je serai obligé d'en faire l'histoire en parlant des Actes du Concile d'Ephese. Je me contenterai de remarquer, qu'après le Jugement de ce Concile Nestorius n'osa plus retourner à Constantinople, mais se retira dans son ancien Monastere d'Antioche, d'où il fut tiré quatre ans après en 435. par ordre de l'Empereur, pour estre re-

legué à Oasîs. Mais les Barbares ayant pris & ruiné cette ville, il fut obligé de se retirer en Thebaïde dans la ville de Panopole, où on ne le laissa pas long-temps en repos; & on le fit changer tant de fois de demeure, qu'il mourut en voyage, brisé d'une chute. Evagre qui rapporte ces accidens, tirez des lettres que Nestorius avoit écrites lui-même dans son exil, dit qu'il a trouvé un Auteur qui assuroit, qu'avant que Nestorius mourût, sa langue avoit esté mangée des vers en punition des blasphemes qu'elle avoit prononcés. Mais il n'appuye pas cette circonstance, qui pourroit bien estre de l'invention de cet Auteur anonyme, parce que l'on a coûtume de supposer que tous les Heretiques font une fin tragique.

Nestorius avoit une grande facilité de parler, & Gennade nous assure qu'il avoit composé un tres-grand nombre de Traitez ou Discours, avant que de venir à Constantinople. Nous n'avons plus rien de ces premiers: mais il nous reste quantité de Fragmens des Sermons qu'il a prêchez à Constantinople, & même des Sermons entiers, avec quelques lettres, & d'autres Ouvrages. En voici le catalogue.

Un Fragment du premier Sermon qu'il prêcha à Constantinople, rapporté par Socrate livre 7. chap. 29. de son Histoire.

Des Fragmens Latins de quatre Sermons prêchez à Constantinople en presence de Julien & des autres Evêques Pelagiens, dans lesquels il établit des principes contraires à leur erreur. Ces Fragmens sont rapportez en Latin par Marius Mercator dans l'édition du Pere Garnier part. 1. p. 73. & dans celle de Monsieur Baluze p. 119. Le troisième est entier en Grec parmi les Oeuvres de Saint Chrysostome tome 7. de l'edit. de Savile, p. 301. & avec une version Latine dans le Marius Mercator du Pere Garnier, p. 85. part. 1.

Le premier Sermon qu'il fit pour soutenir ce qui avoit esté avancé par le Prêtre Anastase, traduit presque entièrement par Marius

Nestorius.

Nestorius.

Marius Mercator, & refuté par Cassien. Il est sur la Providence. Dans Marius Mercator du Pere Garnier, part. 2. p. 5. dans celui de Baluze p. 53.

Il prêcha plusieurs autres Sermons sur le mystere de l'Incarnation, dont on fit un Recueil dans ce temps-là même. C'est de ce Recueil dont les Catholiques tirent plusieurs Extraits pour faire connoître sa doctrine. C'est pourquoi quand ils les citent, ils marquent ordinairement le cahier. Nous avons quatre Collections de ces Extraits. La premiere est celle qui fut présentée au Concile d'Ephese par Pierre Diacre, act. 1. du Concile, t. 3. p. 520. La seconde est celle de Marius Mercator, où les Extraits ne sont qu'en Latin dans l'edit. de Baluze p. 109. La troisième est tirée des Livres de Saint Cyrille de Contredits contre Nestorius; & la dernière est composée des Extraits de Nestorius rapportez des autres Ouvrages de Saint Cyrille. Le Pere Garnier a pris la peine de faire imprimer ces Collections dans la seconde partie de son edition de Marius Mercator depuis la p. 95. jusqu'à la p. 112.

Il a aussi tâché de restituer ces Sermons, en réunissant ces Extraits, & en y ajoutant d'autres Fragmens, pour les mettre dans leur ordre naturel.

Après le Sermon de la Providence il met celui de la Theognosie, ou de la Connoissance de Dieu, qu'il forme de plusieurs passages rapportez par Saint Cyrille, & dans le Concile d'Ephese, part. 2. pag. 8. Voici les suivans.

Fragmens d'un Sermon contre les Macedoniens & les Ariens, tirez des livres de Saint Cyrille & des Extraits du Concile d'Ephese. Ce Sermon est cité par Arnobe le jeune dans sa dispute contre Serapion, qui fait reconnoître au Pere Garnier qu'il avoit mis deux Sermons en un: tant il est difficile d'estre juste à rassembler ces Fragmens.

Sermon de l'Incarnation contre celui de Procle: il est rapporté en Latin par Ma-

rius Mercator, edit. du Pere Garnier part. 2. pag. 26. de Baluze pag. 70.

Autre Sermon contre le même, tiré des Extraits de S. Cyrille & du Concile d'Ephese, du Pere Garnier p. 29.

Autre Sermon sur ces paroles: *Confidez JESUS-CHRIST l'Apôtre & le Pontife de notre Foi.* ibid. p. 30.

Sermon contre ceux, qui à cause de l'union des deux natures en JESUS-CHRIST rendent la divinité mortelle, ou divinifient l'humanité. C'est un grand Traité rapporté tout entier en Latin par Marius Mercator, dont on trouve aussi quelques Extraits dans Saint Cyrille & dans le Concile d'Ephese, edit. du Pere Garnier pag. 34. de Baluze pag. 56.

Fragment d'un Sermon sur Judas contre les Heretiques, tirez des livres de Saint Cyrille contre Nestorius, & du Recueil de Fragmens de Marius Mercator du Pere Garnier p. 65.

Fragment d'un Sermon sur ces paroles de JESUS-CHRIST en Saint Matthieu chap. 5. v. 23. *Si vous avez quelque chose contre votre frere, tirez du Concile d'Ephese, & du Recueil de Marius Mercator, ibid. p. 66.*

Fragment d'un Sermon contre les Macedoniens, rapporté dans le Concile d'Ephese, & traduit par Marius Mercator, ibid. p. 67.

Autre Fragment de Sermons rapportez dans le Concile d'Ephese & par Marius Mercator, du Pere Garnier p. 68. de Baluze p. 109. &c.

Sermon de Nestorius, quand il eut reçu la lettre de Saint Celestin, & l'acte de denonciation qui fut fait par Saint Cyrille, traduit & rapporté tout entier par Marius Mercator, edit. du Pere Garnier p. 85. de Baluze p. 74.

Autre Sermon prêché le Dimanche suivant, aussi rapporté en Latin par Marius Mercator du Pere Garnier p. 93. de Baluze p. 87.

Fragmens de deux Discours tirez d'un Re-

Nestorius.

Nestorius.

Recueil intitulé, *De l'illustre institution*, rapportez dans le sixième Concile tome 6. des Conc. pag. 318.

Voilà tous les Sermons. Voici quelques autres Oeuvres.

Première Lettre à Saint Cyrille en Grec & en Latin, dans le Concile d'Ephèse, part. 1. c. 7. p. 316.

Seconde Lettre à Saint Cyrille, *ibid.* ch. 9. p. 321.

Deux Lettres Latines à Saint Celestin, *ibid.* chap. 16. & 17. p. 349. & 351. & dans Marius Mercator edit. du Pere Garnier, part. 1. p. 65.

Lettre à Alexandre d'Hieraple, dont on rapporte un Fragment dans le sixième Concile, pag. 319.

Une Lettre Latine de consolation à Celestinus, rapportée par Marius Mercator dans l'edit. du Pere Garnier, part. 1. pag. 71. de Baluze p. 65.

Les Anathématismes de Nestorius opposez à ceux de Saint Cyrille, dans les Actes du Concile d'Ephèse part. 1. ch. 29. p. 424.

Lettre de Nestorius à Jean d'Antioche avant le Concile d'Ephèse, dans la Collection de Lupus pag. 15. avec un Sermon du même temps, *ibid.* p. 17.

Declaration de Nestorius, par laquelle il donne un bon sens à ce qu'il avoit avancé dans ses Sermons, *ibid.* p. 23.

Lettre du même à l'Empereur sur ce qui s'estoit passé à Ephèse au commencement du Concile, *ibid.* p. 30.

Lettre de Nestorius à Scholastique Eunuque de l'Empereur écrite d'Ephèse, *ibid.* 43. Ces quatre dernières Lettres sont aussi dans la nouvelle Collection des Conciles de Monsieur Baluze, & dans le dernier tome de Theodoret du Pere Garnier.

Lettre au Prefet du Pretoire d'Antioche sur l'ordre qu'il avoit reçu de se retirer dans son Monastere, *ibid.* p. 68.

Trois Lettres de Nestorius écrites dans son exil, dont Evagre rapporte des Fragmens, liv. 1. de son Histoire ch. 7.

Si l'on s'arrête à ces Ecrits pour sçavoir quelle a esté la doctrine de Nestorius sur l'Incarnation, l'on trouve, 1. Qu'il a rejeté l'erreur d'Ebion, de Paul de Samosate & de Photin, & condamné nettement l'erreur de ceux qui avoient osé avancer que JESUS-CHRIST n'étoit qu'un pur homme. 2. Qu'il a soutenu en termes formels, que le Verbe estoit uni avec la nature humaine en JESUS-CHRIST, que cette union estoit tres-intime & tres-étroite. 3. Que ces deux natures unies ensemble ne composoient qu'un seul Christ, un seul fils, & même une seule personne composée de deux natures. 4. Que l'on pouvoit attribuer à cette personne les proprieté de la nature divine & de la nature humaine, & qu'ainsi l'on pouvoit dire que JESUS-CHRIST estoit né d'une Vierge, qu'il avoit souffert, qu'il estoit mort : mais il a toujours nié que l'on pût dire que Dieu est né, qu'il a souffert, qu'il est mort ; & c'est en quoi consistoit son erreur. Car à l'occasion de l'union hypostatique de la nature divine & de la nature humaine, non seulement on peut affirmer de la personne les proprieté des deux natures dont elle est composée ; mais on peut encore dire qu'un Dieu est né, qu'il a souffert, qu'il est mort, & que l'homme doit estre adoré, qu'il est devenu immortel, impassible, &c. quoi-qu'on ne puisse pas dire que la divinité est née, qu'elle est morte, qu'elle a souffert, ni que l'humanité doit être adorée, qu'elle est immortelle, qu'elle est impassible.

Nestorius ne rejettoit pas seulement ces dernières expressions, qui sont celles des Eutychiens & des Apollinaristes : mais il rejettoit encore les premières, que l'usage a introduites dans l'Eglise, & ne vouloit pas avouer qu'on pût dire, à cause de l'union de la nature divine & de la nature humaine en JESUS-CHRIST, qu'un Dieu est né, qu'il a souffert, qu'il est mort. De ce principe il s'ensuit, qu'il devoit rejeter le terme de Mere de Dieu :

car

Nestorius.

car si l'on ne peut pas dire que Dieu est né, on ne peut pas dire que la Vierge Marie est mere d'un Dieu. Il avouoit qu'on pouvoit l'appeller Mere du Christ, c'est-à-dire, de la personne composée des deux natures ; mais il ne pouvoit comprendre comment elle pouvoit estre appelée Mere de Dieu.

Ce fut ce terme, comme nous avons vu, qui fut l'origine de la querelle. Il estoit en usage dans l'Eglise, & tout le monde fut scandalisé de l'entendre condamner par Nestorius & par ses disciples. Le peuple crût aussi-tôt qu'il ne reconnoissoit point de divinité en JESUS-CHRIST, puisqu'il ne vouloit pas souffrir que sa Mere fût appelée Mere d'un Dieu. Mais les sçavans reconnurent bien que son erreur ne consistoit pas en ce point, mais en ce qu'en condamnant cette expression, il ruinoit l'union des deux natures en une seule personne, & sembloit n'admettre qu'une union morale entre elles. Les comparaisons dont il se servoit, portoient encore à croire qu'il estoit dans ces sentimens. Car il disoit que l'humanité estoit en JESUS-CHRIST le temple, l'habit, le voile de la divinité, & comparoit l'union de ces deux natures à l'union du mari & de la femme. D'où l'on concluoit qu'il n'admettoit point d'autre union entre les deux natures, qu'une union de vertu & de volonté, & non pas une union réelle substantielle, quelques protestations qu'il fît de reconnoître qu'il n'y avoit qu'un Christ & qu'une seule personne. Il est vrai que l'obstination de Nestorius à rejeter le terme de Mere de Dieu, & les autres expressions semblables, qui suivent de l'union substantielle des deux natures, a fait juger qu'il ne reconnoissoit pas l'union hypostatique des deux natures, quoi-qu'il n'osât pas avancer qu'il y avoit deux personnes réellement distinctes en JESUS-CHRIST, ni découvrir ouvertement qu'il n'admettoit qu'une union morale entre les deux natures. Il a même déclaré que le terme de Mere de

Tome IV.

Dieu ne lui faisoit de la peine, que parce qu'il croyoit qu'il établisoit l'erreur d'Arius & d'Apollinaire, qui confondoient les deux natures. Mais il se trompoit en cela, & son obstination à refuser d'approuver un terme innocent, & de reconnoître les expressions qui établissent l'union réelle des deux natures en une seule personne, ont esté un fondement legitime & suffisant pour le condamner, & une preuve de sa mauvaise intention. C'est ce que son ami Jean d'Antioche avoue dans la lettre, par laquelle il l'exhorte à reconnoître le terme de Mere de Dieu, où il lui marque, que quoi-qu'il soit persuadé que sa doctrine est orthodoxe, le refus opiniâtre qu'il fait d'avouer que la Vierge est Mere d'un Dieu, pourroit le faire soupçonner d'estre dans l'erreur. On ne peut pas même douter que cet Evêque n'ait enfin reconnu que Nestorius étoit dans l'erreur, & que son obstination estoit punissable, puisqu'il l'abandonna, & ne voulut plus le souffrir dans son Diocèse. Theodoret l'a défendu plus longtemps ; mais il a esté enfin obligé de le condamner, comme nous remarquerons dans la suite. Quel moyen de le défendre, après que ses plus intimes amis l'ont reconnu coupable ?

Les Fragmens des Oeuvres de Nestorius confirment le jugement que les Anciens ont porté de son style & de son caractère d'esprit. Il paroît par ce qui nous en reste, qu'il parloit avec facilité & avec netteté, mais que c'estoit un petit genie, qui avoit peu d'elevation & peu de noblesse d'esprit. Tout l'ornement de ses Sermons consiste en des descriptions, des metaphores & des apostrophes ; ils sont secs & décharnez. Du reste, ils sont d'assez bon sens, & les pensées en paroissent assez justes, à son erreur près. Il avoit peu d'érudition, peu de science, mais il faisoit assez valoir ce qu'il sçavoit.

JEAN

JEAN D'ANTIOCHE
ACACE DE BEREË,
ET
PAUL D'EMESE.

*Jean
d'Antio-
che, Aca-
ce de Be-
rée, &
Paul d'E-
mese.*

THEODOTE Evêque d'Antioche étant mort en 427. eut pour successeur un nommé Jean, qui n'a été connu que depuis son Ordination, à l'occasion de la contestation qu'il eut avec les Orientaux contre Saint Cyrille d'Alexandrie. Il fut appelé au Concile d'Ephèse, où il ne se rendit pas au jour marqué; & ayant trouvé que S. Cyrille avoit tenu un Concile sans lui, il assembla un autre Concile des Evêques de son parti, condamna Saint Cyrille, & excommunia les Evêques qui avoient avec lui condamné Nestorius; entreprit la défense de celui-ci, & persista jusqu'à la fin du Concile dans cette résolution; de sorte que l'Orient & l'Egypte furent quelque temps en division. Mais enfin la paix se fit, & les Orientaux abandonnerent Nestorius, & firent profession de la Foi orthodoxe, sans vouloir néanmoins approuver les Anathématismes de Saint Cyrille. Tout cela donna occasion à Jean d'Antioche d'écrire plusieurs lettres. Nous en avons quelques-unes en Grec & en Latin dans les Actes du Concile d'Ephèse, & plusieurs autres Latines, parmi le Recueil de pièces donné par le Pere Lupus. Il y a aussi une de ses Homélies dans les Actes du Concile d'Ephèse, p. 375.

a Il étoit plus âgé.] Il avoit été disciple du fameux Anachorete Asterius, & avoit fait assez long-temps profession de la vie monastique dans

Acace de Bérée étoit aussi un des principaux défenseurs du parti des Orientaux. Il étoit plus âgé *a* que Jean d'Antioche, & eut beaucoup de part à tout ce qui se passa dans cette affaire; mais il aima toujours la paix. Pendant le Concile d'Ephèse il demeura à Constantinople, où il ne nuisit pas aux Evêques d'Orient. Ce fut lui qui conseilla à l'Empereur de confirmer la déposition de S. Cyrille & celle de Nestorius. Après le Concile, pendant les plus grandes broüilleries, Saint Cyrille n'osa rompre avec lui. Ce fut à lui qu'on s'adressa pour faire la paix. Il en fit les propositions, & la fit enfin conclure. Nous avons une lettre de lui à Saint Cyrille dans les Actes du Concile d'Ephèse tome 3. des Conciles p. 382. & deux lettres à l'Evêque Alexandre dans le Recueil du Pere Lupus p. 109. & 188.

Paul Evêque d'Emese, qui avoit tenu la place d'Acace dans le Concile d'Ephèse, étoit encore fort porté à la paix; ce fut lui qui la conclut avec S. Cyrille, qui dressa la Formule de Foi, qui devoit être approuvée de part & d'autre, & qui fit deux Homélies sur la paix. On a ces monumens dans les Actes du Concile d'Ephèse tome 3. des Conc. p. 1089. & 1096. & une lettre de lui à Anatole dans la Collection de Lupus p. 228.

EVEQUES DU PARTI
DE NESTORIUS.

IL y a eu quelques autres Evêques plus attachés au parti & à la doctrine de Nestorius, que ceux dont nous venons de parler, qui ne voulurent point de paix, & avec

qui le Monastere d'un village près d'Antioche. Il fut ordonné Evêque en 378. & mourut en 436.

*Jean
d'Antio-
che, Aca-
ce de Be-
rée, &
Paul d'E-
mese.*

*Evêques
du parti
de Nesto-
rius.*

*Evêques
du parti
de Nesto-
rius.*

qu'ils Egyptiens n'en voulurent pas avoir. Comme nous avons quelques-unes de leurs lettres, nous en ferons ici mention.

Melece de Mopsueste successeur de Theodore, qui fut déposé dans le Concile d'Ephèse, & envoyé en exil, dont on a onze lettres dans le Recueil du Pere Lupus: Dorothee de Martianople déposé dans le même Concile, & chassé du Concile de Constantinople, dont il y a quatre lettres dans le même Recueil: Alexandre d'Hieraple, Auteur de vingt-quatre lettres, qui se trouvent dans le même Recueil: Zenobius Evêque de Zephyrie en Cilicie; & quelques autres Evêques, dont nous parlerons dans la suite, qui ne voulurent jamais être compris dans la paix, & furent pour cela déposés & envoyés en exil.



EUTHERIUS DE TYANE.

*Euthérius
de Tyane.*

EUTHERIUS de Tyane est celui de tous les Evêques du parti de Nestorius, dont on a le plus considérable monument. C'est un Ouvrage qui a été long-temps sous le nom de Saint Athanase, que Photius attribue à Theodoret, & que Marius Mercator plus digne de foi que Photius, cite sous le nom d'Euthérius de Tyane. Il dépeint d'abord d'une manière odieuse les persécutions qu'il prétend que l'on étoit prest de faire souffrir à ceux de son parti. Voici, comme il en parle. On dit que nos ennemis ne se contenteront pas de continuer, comme ils ont fait, à dresser des embûches aux plus simples, mais qu'ils ont dessein d'entreprendre hardiment tout ce qu'il leur plaira, étant soutenus par l'autorité du Souverain; qu'ils contraindront les autres d'entrer dans leurs sentimens; qu'ils demanderont qu'on leur obéisse sur le champ; qu'ils mettront en Justice ceux qui refuseront de le faire; qu'ils les feront

„punir, qu'ils noteront les uns d'infamie, Euthérius
„chasseront les autres; qu'ils formeront de Tyane.
„de fausses accusations contre ceux-ci;
„qu'ils priveront ceux-là de leur dignité &
„de leur charge. Je ne parle point des liens,
„des prisons, des infamies, des supplices
„qu'ils feront souffrir, & des spectacles
„tragiques de ceux qu'ils feront mourir.
„Ce qui est de plus déplorable, c'est que
„des Evêques soient auteurs de cette trage-
„die. O violence prophane! ô justice insup-
„portable! Quand ils commencent d'offrir
„les saints Mystères, ou d'enseigner le peu-
„ple, ils ont dans la bouche cette voix salu-
„taire, Que la paix soit donnée à tous. Rien
„ne leur est si fort recommandé dans l'Ecri-
„ture que la douceur. Pourquoi donc con-
„damnent-ils sans connoissance de cause?
„Pourquoi rejettent-ils ce qu'ils n'ont ja-
„mais convaincu de fausseté? Pourquoi
„donnent-ils le nom de force à leurs violen-
„ces? Pourquoi cachent-ils leur cruauté
„sous l'ombre d'un faux zèle? Pourquoi
„couvrent-ils leur politique detestable du
„nom de sagesse? Qui est le Poète tragique
„qui pût décrire ces choses d'un style assez
„lamentable? les Lamentations de Jeremie
„ne suffiroient pas pour dépeindre tant de
„maux.

L'on voit par là, que ce n'est pas d'aujourd'hui que les personnes qu'on veut faire revenir de leur erreur, font passer les rigueurs charitables qu'on emploie pour les faire rentrer en eux-mêmes pour des violences insupportables, & des cruautés inouïes, en les exaggerant & en les représentant d'une manière odieuse, propre à exciter de l'indignation.

Les principes qu'il établit dans la suite, conviennent encore assez avec ceux des Pretendus Reformez. Il combat dans le premier article ceux, qui pour juger où est la vérité, veulent qu'on s'en rapporte au jugement du plus grand nombre. JESUS-CHRIST, dit-il, est la vérité, (il y a long-temps que Tertullien avoit avancé ce principe) c'est lui que nous devons consulter. Cela

Euthérius
de Tyane.

„Cela étant, ne doit-on pas avoir pitié des
„personnes qui ne jugent de la force & de
„l'autorité d'une doctrine que par le nom-
„bre de ceux qui l'approuvent; sans confi-
„derer que Notre Seigneur JESUS-CHRIST
„a choisi douze Disciples, ignorans & pau-
„vres, dont il s'est servi pour convertir tou-
„te la terre. Il a voulu qu'un million d'hom-
„mes se rendissent au sentiment de ces dou-
„ze. C'est ainsi que la vérité a toujours
„triomphé, quoi-qu'elle se trouve dans le
„petit nombre; & quiconque se défiant de
„prouver que ce qu'il avance est vrai, a re-
„cours à l'autorité de la multitude, il se con-
„fesse vaincu. Le grand nombre peut faire
„peur, mais il ne peut pas persuader. Il n'y
„aura qu'un petit nombre de sauvez. S. Es-
„tienne, Phinées, Loth & Noë avoient la
„multitude contre eux: cependant qui n'ai-
„meroit mieux être de leur parti, que de ce-
„lui qui leur estoit opposé? Ce n'est pas,
„ajoute ce même Auteur, que je ne porte
„du respect à la multitude, mais c'est à celle
„qui prouve ce qu'elle enseigne, & non pas
„à celle qui ne veut point entrer en discus-
„sion. C'est à celle qui ne condamne pas a-
„vec aigreur, mais corrige avec douceur: ce
„n'est pas à celle qui aime les nouveautés,
„mais c'est à celle qui conserve la vérité
„qu'elle a reçue de ses ancêtres. Mais quelle
„est cette multitude que vous m'opposez?
„C'est une troupe de gens corrompus par
„les flateries & par les prisons. C'est un
„nombre d'ignorans qui n'ont point de lu-
„mière pour se conduire. Ce sont quantité
„de personnes foibles & timides qui se sont
„laissées vaincre. Ce sont des âmes qui pre-
„ferent à une vie éternelle des plaisirs d'un
„moment que le péché nous donne en cette
„vie. Ainsi quand vous m'opposez cette
„multitude pour autoriser le mensonge,
„vous ne faites autre chose que de décou-
„vrir la grandeur du mal & le grand nombre
„des misérables.

Le second chapitre est une suite de ce
premier. Il y combat ceux qui soutiennent,
qu'il est inutile de chercher dans l'Ecriture

Sainte ce qu'on doit croire, soit à cause
qu'il suffit à un chacun de croire ce que la
Foi lui apprend, soit parce qu'en cherchant
dans l'Ecriture la vérité, on trouve plus
d'obscurité & d'incertitude. Notre Au-
teur ne peut approuver cette conduite: il
dit qu'étant persuadé de la vérité des Mys-
teres, & ayant confiance au secours de
JESUS-CHRIST, qui a permis à ceux
qui cherchent la vérité, qu'ils la trouveront
infailliblement, il cherche la vérité de la
manière qu'il la faut chercher; qu'il la
trouve sans se tromper; qu'il se met en état
de prouver ce qu'il avance, d'instruire les
Fideles, de refuter les Heretiques, de se
convaincre soi-même de la vérité, & d'é-
tablir des dogmes dont on ne puisse douter.
„Vous voulez, dit-il, que je neglige l'é-
„tude de l'Ecriture Sainte? d'où aurai-je
„donc les connoissances nécessaires pour la
„Foy? Il est dangereux d'ignorer les Loix
„Romaines pour cette vie, il ne l'est pas
„moins pour l'autre de ne sçavoir pas les
„oracles de notre Roi celeste. L'Ecriture
„est la nourriture de l'âme. Cessez donc
„de faire mourir de faim l'homme inte-
„rieur, en le privant de la parole de Dieu.
„Il y a assez de gens qui portent des coups
„mortels à l'âme, laissez-lui chercher le
„remède à ses maux.

„Mais il y a, dites-vous, des choses qui
„surpassent notre esprit. Je l'avoue: mais
„l'Ecriture nous apprend qu'il faut cher-
„cher, & qu'il y a des choses qu'on ne
„peut pas comprendre. Et comme ce se-
„roit une espèce d'impiété de vouloir tout
„pénétrer, de même c'est avoir peu de res-
„pect pour les vérités divines, que d'en
„negliger entièrement la recherche. Cha-
„cun doit connoître ce qu'il adore, selon
„qu'il est écrit, *Nous adorons celui que nous*
„*connoissons*; mais c'est une folie que de de-
„mander, combien, de quelle manière,
„comment, & où il faut adorer. Au reste,
„ceux qui détournent les autres de l'étude
„de l'Ecriture Sainte, sous prétexte qu'ils
„ne doivent pas pénétrer des choses trop

Euthérius
de Tyane.Euthérius
de Tyane.

„profondes, le font, parce qu'ils craignent
„qu'on ne convainque par là leur erreur.
„Ainsi quand ils se trouvent pressés par des
„témoignages convainquans de l'Ecriture,
„ils donnent un sens tout contraire aux pa-
„roles de l'Ecriture; & s'ils trouvent un seul
„mot qui puisse revenir à leur sentiment,
„quoi-qu'il soit hors de sa place, ils s'en fer-
„vent comme d'une démonstration invin-
„cible. Il faut avouer que ces principes ne
„sont pas mauvais, quoi-qu'on puisse pe-
„cher dans l'application qu'on en fait.

Dans les autres chapitres il répond aux
objections, que les Egyptiens faisoient aux
Orientaux, & combat quelques-unes de
leurs expressions, telles que sont celles-ci:
Le Verbe a souffert d'une manière impassible:
Le Verbe a souffert dans sa chair. Il
y avance plusieurs expressions conformes
à celles de Nestorius.

Au reste, il écrit avec beaucoup de net-
teté & de justesse. Cét Ouvrage est un
Traité dogmatique, & non pas un Recueil
de Sermons. Il est dans le 2. tome des Oeu-
vres de Saint Athanasé sous le nom de ce Pe-
re, & depuis on l'a fait imprimer à la fin
du 5. tome des Oeuvres de Theodoret
donné par le Pere Garnier. Il y a aussi
quelques lettres de cet Evêque dans la
Collection de Lupus.



THEODOTE D'ANCYRE.

Theodote
d'Ancyre.

THEODOTE Evêque d'Ancyre, vil-
le de Galatie, que Gennade appelle
Theodore, fut un des plus grands adver-
saires de Nestorius. Il assista au Concile
d'Ephèse, où il opina fortement contre lui.
Gennade dit qu'il fit un Traité exprès pour
le refuter, & qu'il y a bien de la dialectique
dans cet Ouvrage? mais qu'il n'est pas as-
sez appuyé des autorités de l'Ecriture Sain-
te, & qu'il rapporte plusieurs raisonnemens,

avant que d'en venir aux témoignages de
l'Ecriture.

Theodote
d'Ancyre.

Ceci peut convenir à deux Sermons de
Theodote sur la Feste de Noël, qui furent
prêchés dans le Concile d'Ephèse, & qui
sont rapportés dans les Actes de ce Con-
cile, où il prouve par plusieurs raisonnemens,
que JESUS-CHRIST est Dieu & hom-
me, & qu'il est vrai de dire qu'un Dieu est
né d'une Vierge.

Il y a encore un troisième Sermon prê-
ché à Ephèse le jour de Saint Jean, où il
parle encore contre l'erreur de Nestorius.
L'exorde en est remarquable, il y com-
pare l'Evêque avec un Medecin, l'erreur avec
la maladie; & il dit que comme le Medecin
coupe les membres pourris & gangrenez,
pour empêcher que la maladie ne gagne les
autres parties, de même les Evêques sont
obligés de retrancher les membres de l'E-
glise; qu'ils ne le font néanmoins qu'a-
vec douleur & dans la nécessité, quand
ils ne peuvent plus apporter d'autre re-
mède.

Il y a un quatrième Traité sur le même
sujet, qui a été donné au public en 1675.
par le Pere Combefis sur un Manuscrit co-
pié par Holstenius. Il porte pour titre, *Ex-
position du Symbole de Nicée*: mais c'est une
refutation de Nestorius fondée sur le Sym-
bole de Nicée. Il y fait mention de trois li-
vres qu'il avoit écrits touchant la divinité
du S. Esprit.

Les Iconoclastes ayant cité un témoigna-
ge de Theodote d'Ancyre contre les ima-
ges, Epiphane leur soutient dans le 7. Con-
cile act. 6. que cet endroit est supposé. Et
pour le montrer invinciblement, il dit qu'il
a recueilli tous les Ouvrages de cet Auteur,
& qu'il n'y a point trouvé le passage qu'ils
alleguoient: il en fait même le dénombre-
ment suivant. Six tomes contre Nestorius
adressés à Lausus; l'Interpretation du Sym-
bole de Nicée; un Sermon sur la Feste de
Noël; un autre sur la Feste des Lumieres;
un sur Elie & sur la Veuve; un autre sur
Saint Pierre & Saint Jean; un sur le Boi-
teux.

Theodote
d'Ancyre.

teux qui estoit à la porte du Temple; un sur celui qui avoit reçu des talens, & enfin un sur les deux Aveugles. Quoi-qu'Epiphane fasse ici mention de plusieurs Ouvrages de Theodote, que nous n'avons pas, on ne peut pas dire qu'il n'en ait point oublié. Nicephore lui attribue un Sermon sur la Vierge & sur Saint Simeon. Quelques-uns croient que c'est le quatrième Sermon parmi ceux de Saint Amphiloque, qui porte son nom dans un Manuscrit de la Bibliothèque Mazarine. Le Pere Combefis qui a donné l'Exposition du Symbole de Nicée de Theodote, nous assure qu'il avoit encore quatre autres Sermons de cet Auteur, & entre autres celui sur la Feste des Lumieres cité par Epiphane.

Le style de cet Auteur est court & concis: il est plein d'interrogations subtiles, d'argumens pressans. Il parle en Logicien & en Controversiste plutôt qu'en Orateur, ou en Predicateur. Il n'y a rien de bien remarquable dans ses Ecrits; mais on y peut remarquer beaucoup d'artifice & de subtilité.

EVEQUES CATHOLIQUES

DU PARTI DE S. CYRILLE.

Evêques
Catholi-
ques du
parti de
S. Cyrille.

VOICI quelques Evêques du parti de Saint Cyrille, qui ont écrit pour la Cause de l'Eglise.

Acace de Melitine fit une Homelie dans le Concile d'Ephese, qui est dans les Actes de ce Concile, tome 3. des Conc. p. 983. & écrivit une lettre à S. Cyrille dans le Recueil du Pere Lupus.

Memnon Evêque d'Ephese à écrit une lettre au Concile de Constantinople, qui se trouve dans les Actes du Concile d'Ephese, p. 762.

Rheginus Evêque de Constance en Chypre fit un Discours dans le Concile sur la déposition de Nestorius, *ibid.* p. 577.

Maximien élu en sa place écrivit une lettre à Saint Cyrille, qui est aussi dans les Actes du Concile d'Ephese, p. 1061.

Enfin, l'on peut joindre à ces Evêques deux Prestres, l'un appelé Alype Prestre de Constantinople, qui a écrit une lettre à S. Cyrille, qui est rapportée dans les Actes du Concile p. 785. & Charisius Prestre de l'Eglise de Philadelphie, qui presenta une Requête au Concile d'Ephese avec une Formule de Foi rapportée dans les Actes du Concile p. 673.

Evêques
Catholi-
ques du
parti de
S. Cyrille.

SAINT SIXTE III.

SIXTE, Prestre de l'Eglise de Rome, fut long-temps un des plus grands ornemens du Clergé de Rome. Nous apprenons par deux lettres que Saint Augustin lui écrivit en 418. qu'il avoit protégé Pelage & ses adherans, qui avoient fait courir le bruit, qu'il estoit dans leurs sentimens; mais que quand ils furent condamnés par Zosime, il fut un des premiers à prononcer anatheme contre eux: qu'il écrivit une lettre fort courte à Aurele Evêque de Carthage, par laquelle il l'assuroit qu'il n'estoit point du sentiment de Pelage; & qu'ensuite il fit un autre Ecrit plus grand, dans lequel il expliquoit plus amplement ses sentimens, qui estoient conformes à ceux des Evêques d'Afrique, & contraires aux erreurs des Pelagiens. Nous n'avons ni cette lettre, ni cet Ecrit. Mais cette histoire, & la maniere dont Saint Augustin écrit à Sixte, nous fait assez connoître combien il estoit déjà considéré dans l'Eglise de Rome. Ainsi il ne faut pas s'étonner qu'après la mort de Saint Celestin arrivée en 432. il ait été élevé à sa place

S. Sixte
III.

S. Sixte
III.

sur le Siege de l'Eglise de Rome. Les Eglises d'Orient estoient alors en division au sujet de la condamnation de Nestorius. Saint Cyrille & les Evêques d'Egypte soutenoient ce qui avoit été fait contre lui. Jean d'Antioche & les autres Evêques d'Orient ne vouloient point le recevoir, ils s'excommunièrent, & se condamnoient mutuellement; & l'Eglise estoit prestée de tomber dans un schisme déplorable, si la prudence de Saint Sixte n'eût contribué à la paix, qui fut conclue sous son Pontificat. S. Cyrille avoit envoyé à Rome deux Evêques au nom du Concile, pour porter le Pape à approuver ce qu'il avoit fait, & à se declarer ouvertement contre les Orientaux. Ces deux Evêques appelez Hermogene & Lampelius trouverent à leur arrivée Saint Celestin mort, & Sixte en sa place. Ce Pape reçut favorablement ces Envoyez, approuva ce qu'avoit dit le Concile d'Ephese touchant la Foi & la condamnation de Nestorius. Mais à l'égard de Jean d'Antioche & des Orientaux, il ordonna que s'ils vouloient se reconnoître, & approuver la Foi du Concile, on devoit les recevoir. C'est ce qu'il écrivit à Saint Cyrille & aux autres Evêques, par deux lettres qui nous ont été données en Grec & en Latin par M. Cotelier, dans son premier Tome des Monumens de l'Eglise Grecque, p. 42. & 44. & insérées par M. Baluze dans sa nouvelle Collection des Conciles, p. 658.

Ces lettres eurent un heureux succès, & disposerent les esprits à la paix. Aussitôt qu'elle fut conclue, Saint Cyrille le fit sçavoir à Saint Sixte, qui en témoigna beaucoup de joie, & écrivit aussi-tôt à Saint Cyrille & à Jean d'Antioche, pour leur témoigner la part qu'il prenoit à leur réunion. Nous avons ces deux lettres à la fin des Actes du Concile d'Ephese, p. 1175. & 1178. Il écrit à Saint Cyrille, que dans le temps qu'il estoit dans l'inquietude sur l'estat des Eglises d'Orient, il avoit appris avec joye par ses lettres, que tous les mem-

bres de l'Eglise estoient réunis en un même corps, à l'exception de celui qui estoit seul la cause de tout le mal; qu'il avoit fait part de cette bonne nouvelle aux Evêques de son Synode qui estoit assemblé pour le jour de sa naissance. Il ajoute, que Jean d'Antioche n'avoit jamais suivi les erreurs & les blasphemes de Nestorius; qu'il avoit seulement suspendu son jugement, & qu'on devoit se réjouir de ce qu'il s'estoit enfin déclaré pour le bon parti. Que s'estoit un grand bien d'avoir fait revenir de si grands Evêques, & qu'il se vouloit du bien à lui-même de n'avoir point agi avec précipitation, & d'avoir attendu que la vigne de JESUS-CHRIST portât des fruits utiles & agreables. Qu'il falloit que Saint Cyrille oubliât entierement l'injure que lui avoient faite les Evêques d'Orient, en prononçant une sentence de condamnation contre lui; qu'il avoit souffert sans le mériter, pour rendre la verité victorieuse. Enfin, il lui marque qu'il attend des Clercs de la part de Jean d'Antioche pour lui écrire.

Il témoigne la même joye à Jean d'Antioche. Il lui marque la même indignation contre Nestorius, le loue de ce qu'il a fait nettement profession de la Foi de l'Eglise, & de ce qu'il a rejeté la nouveauté, pour s'attacher à l'ancienne doctrine.

Quoi-que ces deux lettres soient datées du même jour, qui est le 15. Septembre 433. la lettre à Jean doit estre de quelques jours après la lettre de Saint Cyrille.

La troisième lettre de S. Sixte adressée aux Evêques Orientaux, est une piece visiblement supposée, composée de passages tirez du Concile VIII. de Tolède, de S. Gregoire le Grand, de Felix III. d'Adrien, des Codes de Theodose & de Justinien, & elle est en grande partie dans la troisième Epître attribuée à Fabien, qui est, aussi-bien que celle-ci, l'Ouvrage d'Isidore Mercator. Cette lettre est écrite sur une accusation qu'on pretend avoir été

S. Sixte
III.

S. Sixte III.

intentée contre Saint Sixte par Bassus, qui avoit esté Consul, dont il avoit esté purgé dans un Synode où l'on avoit condamné Bassus. Cette histoire est rapportée dans le livre Pontifical, & nous avons des Actes prétendus de ce Concile; mais il ne faut que les lire pour estre persuadé de leur fausseté. Ils ont la même date que la lettre, c'est-à-dire, qu'ils sont datez de l'an 440. quelques jours après la mort de S. Sixte. Quoi-que l'Auteur du Pontifical mette cette accusation dans la deuxième année du Pontificat de Sixte, le nom d'un des Consuls est changé. Les Actes mêmes ne sont qu'un tissu d'impertinences & de contes. Il en est de même des Actes du Jugement d'un prétendu Polychronius Evêque de Jerusalem, rendu à Rome. Il n'y a point eu en ce temps d'Evêque de Jerusalem de ce nom. La date de ces Actes convient au Pontificat de S. Leon; & cependant on dit que c'est sous Sixte qu'il a été jugé. On y parle d'un siege de Jerusalem qui est imaginaire. Mais quand tout cela ne seroit point, la seule lecture de ces Actes en découvre la supposition.

Il ne faut donc pas ajouter foi aux Actes de la condamnation de Bassus: on ne peut pas même estre assuré, si jamais cet homme a accusé Sixte III. ce fait n'estant rapporté par aucun Auteur digne de foi, & il y a bien de l'apparence que toute cette histoire est une pure fable. Sixte III. mourut au mois de Mars de l'an 440.



P R O C L E.

Procle.

PROCLE estoit encore fort jeune, quand il fut mis au rang des Lecteurs de l'Eglise de Constantinople. Les fonctions Ecclesiastiques ne l'empêcherent pas de faire ses études, & de s'appliquer particulièrement à la Rhetorique. Il fut ensuite Secrétaire d'Atticus Evêque de Constantino-

ple, de qui il reçut les Ordres du Diacanat & de la Prestre. Après sa mort quelques-uns jetterent les yeux sur lui pour le faire Evêque de Constantinople: mais les suffrages du peuple furent pour Sisinnius, qui ordonna Procle Evêque de Cyzique. Les habitans de cette ville ne l'ayant point voulu recevoir, parce qu'apparemment ils ne vouloient pas reconnoître la jurisdiction de l'Evêque de Constantinople, il fut obligé de se retirer à Constantinople, où il acquit beaucoup de reputation par ses predications. Après la mort de Sisinnius il eut encore des suffrages pour soi. Mais pour faire cesser les brigues qui estoient entre les Ecclesiastiques de l'Eglise de Constantinople, on se resolut de choisir Nestorius Prestre d'Antioche. Après sa déposition Procle fut proposé une troisième fois pour estre Evêque de Constantinople, & il eût esté élu, si des personnes qui avoient beaucoup de credit, n'eussent représenté que cela estoit contraire aux Canons qui défendoient les translations des Evêques. Il fut donc encore rejeté cette fois, & Maximien élu. Mais enfin il parvint à cette dignité, à laquelle on l'avoit destiné tant de fois, & fut ordonné Evêque de Constantinople après la mort de Maximien l'an 434. au mois d'Avril. Il jouit paisiblement de ce Siege jusqu'à sa mort arrivée en 446.

Les Sermons de cet Auteur ont esté donnez par Vincent Richard, imprimez à Rome en Grec & en Latin en 1630. & inserez par le Pere Combefis dans le premier tome d'Addition à la Bibliotheque des Peres.

Il y en a vingt. Le 1. le 5. le 6. sont sur le Vierge Marie. Il y releve presque uniquement sa qualité de Mere de Dieu. Le 2. & le 3. sur l'Incarnation. Le 4. sur la Nativité de JESUS-CHRIST: celui-ci a bien du rapport avec la seconde Oraison de Theodote d'Ancyre. Le 7. sur la Theophanie ou sur le Baptême de JESUS-CHRIST, qui est dans les Actes du Concile d'Ephese. Le

Procle.

Procle.

Le 8. sur la Transfiguration de Nostre Seigneur. Le 9. sur la Feste des Rameaux. Le 10. sur le Jeudi Saint, & contre l'avarice. Le 11. sur la Passion. Le 12. sur la Resurrection. Les 13. 14. & 15. sur la Feste de Pâque. Le 16. sur la Pentecoste. Le 17. sur Saint Estienne premier Martyr. Le 18. est un Panegyrique de Saint Paul. Le 19. celui de Saint André. Le dernier est un Fragment Latin d'un Sermon à la louange de Saint Chrysostome.

Ces Sermons sont écrits d'un style coupé & sententieux, pleins d'antitheses, d'interrogations, d'exclamations & de pointes, les pensées sont étudiées & subtiles, mais elles sont peu utiles & peu instructives. Il dit la même chose de cent manieres différentes, & lui donne une infinité de differens tours. Cette maniere de composer demande beaucoup de peine & d'application, & elle fait connoître le feu & la vivacité de celui qui parle. Mais elle est de peu d'utilité aux auditeurs, elle les divertit & les charme quelquefois, pendant qu'ils entendent ce discours étudié, mais ordinairement ils n'en sortent ni plus instruits, ni plus touchés; & à peine sont-ils sortis, qu'ils oublient tout ce qu'on leur a dit. Car ces tours agreables qui ne plaisent que par leur grande delicatess, ne font aucune impression sur l'esprit ni sur le cœur, & ne laissent le plus souvent qu'un souvenir general, qu'on a esté charmé de ce qu'on vient d'entendre, sans qu'on sçache pourquoi. Voilà le caractère des Sermons de Procle, qui a réussi parfaitement en ce genre. Il a montré par là ce qu'il eût pû faire, s'il eût fait choix d'un meilleur style, ou qu'il eût eu le bonheur de vivre en un temps où l'on avoit meilleur goût.

Tome IV.



C A P R E O L U S.

CAPREOLUS successeur d'Aurele dans le Siege de Carthage, envoya en 431. des Députez au Concile d'Ephese, avec une lettre qui est rapportée dans les Actes de ce Concile. Nous avons aussi un petit Traité, qu'il a écrit pour répondre à Vital & Constance Chrestiens d'Espagne, qui l'avoient consulté, si l'on pouvoit dire que Dieu est né d'une vierge. Il y établit cette verité, en montrant qu'il n'y a qu'une personne en JESUS-CHRIST, & refute ceux qui estoient dans d'autres sentimens. Il parle dans ce Traité de la condamnation de Nestorius & de son heresie dans le Concile d'Ephese, où il dit qu'il avoit envoyé ses Députez. Il est fort remarquable, que deux Espagnols s'adressent à Capreolus pour lui demander ce qu'ils doivent croire sur un point aussi important que celui-là: ils le font même en termes tres-soumis. Que ne diroient point les Theologiens de la Cour de Rome, si cette consultation estoit adressée à l'Evêque de Rome? Quelles consequences ne tireroient-ils point d'une semblable consultation en faveur des pretentions de la Cour de Rome? Ce Traité a esté donné par le Pere Sirmond, & imprimé chez Cramoisy en 1630.

K

AN-

ANTONINUS

HONORATUS,

Evêque de Constantine en
Afrique.

Antoninus Honoratus, Evêque de Constantine en Afrique.
N O U S avons une Lettre de cet Evêque adressée à un nommé Arcadius, qui avoit esté envoyé en exil pour la Foi par Genferic Roi des Vandales. Il l'exhorte à souffrir patiemment pour J E S U S - C H R I S T, & lui propose plusieurs exemples de l'Ecriture pour l'encourager à perseverer de souffrir constamment, afin d'obtenir la couronne du martyre qui lui est assurée, s'il demeure ferme dans la Foi. Cette Lettre est courte & pleine de pensées & d'expressions vives & pressantes. Sur la fin il donne des comparaisons pour expliquer le Mystere de la Trinité. On la trouve dans les Bibliothèques des Peres. Elle a esté écrite vers l'an 435.

VICTOR D'ANTIOCHE.

Victor d'Antioche.
C E V I C T O R Prestre d'Antioche a fait un Commentaire sur l'Evangile de Saint Marc, qui a esté traduit en Latin, & donné au public par Peltanus. On croit que cet Auteur vivoit au commencement du cinquième siecle, ou vers la fin du quatrième : car il dit sur le chap. 13. de Saint Marc, qu'on voyoit encore de son temps des restes du Temple de Jerusalem. Il remarque aussi dans le même endroit, qu'il

y avoit encore des Chrestiens, qui remettoient à recevoir le Baptême jusqu'à la fin de leur vie. Dans le chapitre suivant il parle de l'heresie des Novatiens, comme d'une Secte subsistante.

Il remarque dans sa Preface, que plusieurs Auteurs avoient écrit sur l'Evangile de Saint Matthieu & de Saint Jean; qu'il y en avoit fort peu qui eussent travaillé sur Saint Luc, & qu'il n'en avoit point trouvé qui eût encore écrit sur Saint Marc, quoi-qu'il eût parcouru exactement les Catalogues des OEuvres des Anciens. Il ajoute que c'est ce qui l'a fait résoudre à recueillir ce que les Docteurs de l'Eglise avoient remarqué de côté & d'autre sur differens endroits de cet Evangeliste, & de composer une courte explication de cet Evangile. Il dit ensuite, que Saint Marc portoit encore le nom de Jean, & que sa mere est cette Marie chez qui les Disciples demeuroient à Jerusalem, dont il est parlé dans les Actes: que c'est aussi lui qui estoit à la suite de Saint Barnabé, & qui ensuite s'attacha à Saint Pierre; qu'il écrivit enfin son Evangile à Rome à la priere des Fideles de cette ville. Saint Matthieu avoit déjà écrit le sien.

Voilà ce que cet Auteur remarque de Saint Marc dans la Preface de son Commentaire.

Dans son Commentaire il s'attache à l'explication de la lettre & de l'histoire, qu'il éclaircit par des remarques fort solides & fort judicieuses. Ce Commentaire a esté imprimé avec celui de Tite de Bostres sur Saint Luc, à Ingolstadt en 1580. & mis dans les Bibliothèques des Peres.

Victor d'Antioche.

VICTORIN
DE MARSEILLE.

Victorin de Marseille.
C L A U D I U S Marius Victor, ou Victorin, Rheteur à Marseille, avoit fait un Commentaire sur la Genese, qui commençoit à la Creation, & finissoit à la mort d'Abraham. Il estoit divisé en trois livres adressez à son fils Etherius. On voyoit bien qu'il avoit esté composé par un Chrestien & par un Catholique. Mais comme la litterature profane avoit esté la principale occupation de cet Auteur, & qu'il n'avoit esté instruit par aucun habile Maître dans la science de l'Ecriture Sainte, cet Ouvrage estoit foible. Il mourut sous l'Empire de Theodose & de Valentinien. Ceci est tiré de Gennade au chap. 60. La lecture de l'Ouvrage de cet Auteur qui est dans les Bibliothèques des Peres, nous apprend que c'est un Poème en vers heroïques Latins, qui contient la narration de l'histoire de la Genese jusqu'à la mort d'Abraham. Le style en est rude, & les vers en sont durs; mais le sens en est noble, & l'histoire y est fort bien expliquée. Il y a à la fin quelques vers du même Auteur contre la corruption des mœurs de son temps.

parce que J E S U S - C H R I S T est nostre Seigneur & Sauveur. Il est divisé en quatre livres. Le premier commençant à la creation du monde, parcourt les histoires les plus remarquables de l'ancien Testament: les trois autres contiennent la vie de J E S U S - C H R I S T. Cet Ouvrage est adressé à un Abbé appelé Macedoine. Il a esté revû & publié par Tyrsius Asterius. Arator, Cassiodore, Fortunat, & Gregoire de Tours en font mention comme d'un excellent Poème. Il l'a mis ensuite lui-même en prose. Nous avons l'un & l'autre avec une Hymne acrostiche, qui contient en abrégé la vie de J E S U S - C H R I S T. Cet Auteur avoit du genie; le tour de son Poème est noble & grand; ses pensées sont poétiques, & les vers assez passables. Il n'est pas nécessaire d'avertir que ce Sedulius est different de celui qui a fait un Commentaire sur toutes les Epîtres de Saint Paul, qui n'est proprement qu'un Extrait des Commentaires des autres. Comme il cite des Auteurs bien plus recens que le Poète Sedulius, & entre autres Saint Gregoire Pape & le Venerable Bede, il est visible qu'il a vécu long-temps après. C'est celui-ci qui estoit Anglois, & contemporain de Bede.

Le Poème de Sedulius a esté imprimé par Alde Manuce en 1502. à Bâle en 1541. & en 1564. & mis dans les Bibliothèques des Peres.

PHILIPPE DE SYDE.

S E D U L I U S.

Sedulius.
C O E L I U S Sedulius, Poète Chrestien, composa sous l'Empire de Theodose II. & de Valentinien III. vers l'an 430. un Poème heroïque de la vie de J E S U S - C H R I S T. Il l'a intitulé *Oeuvre Paschal*,

Philippe de Syde.
V O I C I ce que Socrate nous apprend de cet Auteur, & le jugement qu'il en porte. Philippe de Syde ville de Pamphylie se vançoit d'estre parent du Sophiste Troile natif de la même ville. Estant encore Diacre, il frequenta Saint Chrysostome, & ensuite il fut ordonné Prestre.

Philippe
de Syde.

stre de Constantinople. Il s'appliqua beaucoup à l'étude des belles lettres, & fit un grand amas de toutes sortes de livres. Il a composé plusieurs Ouvrages d'un style Asiatique: car il a refuté les livres de Julien, & composé une Histoire du Christianisme, divisée en trente livres. Chaque livre est séparé en plusieurs sections, de sorte qu'il y en a en tout près de mille. L'argument de chaque section est aussi grand que la section même. Il a donné à ce livre le nom d'Histoire Chrestienne, & non pas celui d'Histoire Ecclesiastique, & il a recueilli dans cet Ouvrage plusieurs recherches curieuses & sçavantes, pour paroître un grand Philosophe. Il parle souvent des Theoremes de Geometrie, d'Astronomie, d'Arithmetique ou de Musique. Il s'arrête à faire des descriptions des Isles, des montagnes & des arbres, & à plusieurs autres choses de peu d'importance. C'est ce qui a rendu son Ouvrage extrêmement gros, & à ce qui me semble, également inutile aux ignorans & aux sçavans. Car les ignorans n'apperçoivent point les ornemens de ce discours, & les sçavans condamnent les redites inutiles. Chacun néanmoins portera tel jugement qu'il voudra de cet Ouvrage. Tout ce que j'en dirai, c'est qu'il renverse l'ordre des temps: car après avoir rapporté ce qui s'est passé du temps de Theodose, il remonte au temps de S. Athanase, & il renverse ainsi tres-souvent l'ordre naturel des choses.

Comme il avoit esperé pouvoir estre ordonné Evêque de Constantinople en la place d'Atticus, il s'estoit déchainé dans son Histoire contre l'Ordination de Sifinnius, qui lui avoit esté préféré, & avoit rapporté des choses tres-choquantes contre ceux qui l'avoient choisi & ordonné.

Photius qui avoit lû une partie de cet Ouvrage de Philippe de Syde, en dit à peu près les mêmes choses, & en porte le même jugement au code 35. de sa Bibliothèque. J'ai lû, dit-il, l'Ouvrage de Philippe de Syde, qu'il a intitulé *Histoire*

Chrestienne, qui commence par la creation du monde, & qui continuë l'Histoire de Moysè. Tantost il traite les choses en abrégé, & quelque-fois d'une manière plus étendue, mais toujours avec beaucoup de verbiage. Le premier livre contient vingt-quatre sections, & les vingt-trois autres un nombre pareil. C'est tout ce que nous en avons vû. Il est un grand parleur, mais il n'a ni agrément, ni politesse; au contraire il est languissant, & on s'ennuie facilement en le lisant. On y trouve plus d'ostentation d'erudition, que d'utilité. Il a fait entrer dans son Histoire plusieurs choses qui n'y viennent nullement: de sorte qu'à voir cet Ouvrage, on ne diroit jamais que c'est une Histoire, mais un Traité sur plusieurs matieres, tant il fait de digressions inutiles. Il a esté contemporain de Sifinnius & de Procle Evêques de Constantinople. Il parle souvent dans son Histoire, contre le premier, chagrin de ce qu'il a tant avec lui dans la même dignité & dans la même Eglise, on lui avoit préféré Sifinnius pour le Patriarchat, quoi-qu'il crût être plus éloquent que lui. Le jugement que ces Auteurs portent de cet Ouvrage, ne nous en doit pas faire beaucoup regretter la perte.



PHILOSTORGE.

PHILOSTORGE né en Cappadoce vers l'an 388. fils de Carterius, & d'Eulampia, entreprit de composer une Histoire Ecclesiastique. Mais comme il avoit esté élevé dans l'Arianisme, & qu'il estoit engagé dans le parti des Eunomiens, son Ouvrage est plutôt un Panegyrique de ces Heretiques, qu'une Histoire. Il s'y declare ouvertement contre les Catholiques, il les calomnie, les blâme & les déchire par tout; il loue au contraire par une aveugle prévention tous ceux qu'il trouve enga-

Philippe
de Syde.Philostorge.
ge.Philostorge.
ge.

gez dans le parti des Ariens. Aëtius est selon lui le plus grand homme qui ait jamais esté, lui & Eunomius sont les restaurateurs de la Foi. Eusebe de Nicomedie, Theophile Evêque des Indes, & plusieurs autres Evêques Ariens sont des Saints, qui ont fait des miracles. Les demi-Ariens n'y font gueres mieux traités que les Catholiques. On y blâme les ménagemens d'Eudoxe, & on y fait passer Acace pour un fourbe fort adroit. Saint Gregoire de Nazianze est le seul des Catholiques, sur lequel il ne trouve point à mordre. Il ne peut pas mesme s'empêcher de louer l'éloquence de S. Basile. Au reste, il est plein de faussetez, de mensonges & de calomnies contre les Evêques Catholiques; & il a écrit avec tant de partialité, qu'on ne peut ajouter aucune foi à ce qu'il dit. Il y a pourtant des choses qui peuvent être utiles à l'Eglise. Il donne plusieurs exemples de la providence de Dieu. Il loue le jeûne & la continence; il approuve le culte des Martyrs & des Reliques des Saints. Il dit que le premier livre des Macabées est plus autorisé que le second. Il rejette entierement le troisieme. Son style est agreable & étudié. Il se sert fort à propos d'expressions poétiques & de termes choisis. Il employe heureusement des tropes & des mots emphatiques, qui donneroient beaucoup de grace & d'agrément à son discours, s'il en usoit modérément, & s'il ne hazardoit pas quelque-fois des expressions extraordinaires & forcées, qui le rendent froid & languissant. Son discours est orné de tant de différentes figures, qu'il en devient obscur & ennuyeux. Il a souvent des termes fort propres & fort significatifs.

Son Histoire est divisée en douze livres: elle commence par la contestation d'Arius & d'Alexandre, c'est-à-dire, en 320. & finit au temps que Theodose le Jeune associa à l'Empire Valentinien III. fils de Placidie & de Constance, vers l'an 425. Chaque livre commençoit par une des lettres de son nom.

L'Histoire de Philostorge a tellement été en horreur aux Catholiques, qu'il ne faut pas s'étonner qu'elle ne se soit pas conservée entiere jusqu'à nous: mais nous en avons un abrégé fait par Photius, & quelques extraits tirez de Suidas & d'autres Auteurs. Jacques Godefroi sçavant Jurisconsulte, les a le premier donnez au public avec sa version & des Notes fort amples. Ce livre est imprimé à Geneve en 1634. Depuis, Monsieur de Valois ayant revû cet abrégé sur des Manuscrits, & corrigé le texte en plusieurs endroits, l'a fait imprimer avec les Histories Ecclesiastiques de Theodoret & d'Evagre.

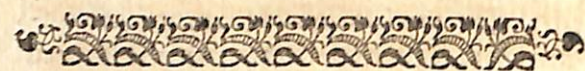


NONNUS.

NONNUS Poëte Chrestien de la ville de Panople en Egypte est mis au rang des Auteurs qui ont vécu dans le cinquieme siecle. On n'en sçait pas néanmoins bien précisément le temps. Tout ce qu'on en peut dire, c'est qu'il a vécu depuis S. Gregoire de Nazianze, & qu'il est plus ancien que l'Empire de Justinien, puisqu'Agathias qui vivoit du temps de cet Empereur le cite dans son quatrieme livre de la guerre des Goths. Son style & ses manieres s'accordent fort avec celles des Auteurs du cinquieme siecle. Il a fait une Paraphrase en vers de l'Evangile de S. Jean, qui est d'un style dithyrambique & ampoullé. Alde Manuce a le premier donné le texte Grec au public au commencement du siecle passé. On en a depuis fait des versions qui ont esté imprimées avec le texte à Lyon en 1590. à Franc. en 1541. & à Heidelberg en 1596. Heinsius ayant travaillé sur cet Ouvrage en fit une nouvelle edition imprimée à Amst. en 1627. il y en a aussi une edition de Paris chez Cramoisy en 1623. On le trouve dans la Bibliothèque des Peres de 1624.

Nonnus.

Cét Auteur a encore fait un autre Poëme du même style, mais sur un sujet bien différent. Il est composé de quarante-huit livres appelez Dionysiaques, contenant les expéditions fabuleuses de Bacchus.



SOCRATE.

Socrate.

SOCRATE naquit à Constantinople au commencement de l'Empire de Theodose. Il estudia la Grammaire sous deux fameux Grammairiens, Helladius & Ammonius, qui s'estoient retirez d'Alexandrie à Constantinople. Après avoir achevé ses études, & fait pendant quelque temps la profession d'Avocat, il entreprit d'écrire l'Histoire Ecclesiastique. Son Histoire commence à l'an 309. où finit celle d'Eusebe, & elle continue jusqu'à l'an 440. Il y rapporte en sept livres les grands evenemens arrivez dans l'Eglise depuis la conversion de Constantin. Cette Histoire est écrite, comme remarque M. de Valois, avec beaucoup de jugement & d'exactitude. Son exactitude paroît en ce qu'il a eu soin de consulter les monumens originaux, les Actes des Conciles, les lettres des Evêques, les témoignages des Auteurs contemporains, dont il a fait entrer assez souvent des extraits dans son Histoire. Il a encore soin de marquer exactement la succession des Evêques, & les années dans lesquelles chaque chose s'est passée, & les designe par les Consuls & par les Olympiades. Son jugement paroît dans les reflexions & dans les remarques qu'il fait de temps en temps, qui sont fort justes & fort desintéressées. On peut voir dans le chapitre 22. du 5. livre un exemple des recherches qu'il avoit faites touchant la discipline Ecclesiastique. Il y traite de la dispute sur le jour de la celebration de la Fête de Pâque, qui a tant causé de troubles dans l'Eglise, & remar-

que tres-judicieusement qu'il n'y avoit point de sujet de disputer avec tant de chaleur sur une chose d'aussi peu de consequence. Qu'il n'estoit point necessaire de suivre en cela les Juifs. Que les Apôtres n'avoient point fait une regle generale pour les jours de Feste, mais qu'ils s'estoient introduits dans l'Eglise par l'usage. Qu'ils n'avoient point laissé de loi sur le temps de la celebration de la Pâque, & que ce n'étoit qu'historiquement que l'on avoit rapporté dans l'Evangile que JESUS-CHRIST avoit esté crucifié dans les jours des Azy-mes. Que les Apôtres ne s'estoient point mis en peine de faire des regles sur les jours de Feste, mais que leur unique but avoit esté d'enseigner la Foi & la vertu. Que les Apôtres n'ayant rien établi sur le jour de la celebration de la Fête de Pâque, il ne faisoit pas s'étonner si dès le commencement les Eglises ne s'estoient pas toutes accordées sur cela. Après avoir conduit cette querelle depuis Victor jusqu'au Concile de Nicée, il ajoûte quelques particularitez sur les differens rites des Eglises. Il trouve de grandes differences sur le jeûne du Carême. Les Romains, dit-il, se contentent de jeûner pendant trois semaines, à l'exception du Dimanche & du Samedi. Ceux qui sont dans l'Illyrie & dans l'Achaïe, aussi-bien que les Egyptiens, jeûnent sept semaines avant Pâque, & ont donné le nom de Carême à cet espace de temps. Les autres commençant sept semaines auparavant, ne jeûnent que trois semaines de cinq jours chacune, laissant des semaines entre deux, dans lesquelles ils ne jeûnent point, & ne laissent pas de donner aussi le nom de Carême à leur jeûne. On n'est pas seulement différent sur le nombre des jours du jeûne, on l'est aussi sur l'abstinence. Car les uns ne mangent rien de ce qui a eu vie, les autres ne mangent que des poissons, d'autres y joignent les oiseaux qui ont esté formez des eaux, comme il est dit dans la Genese. Quelques-uns s'abstiennent des fruits des arbres & des œufs.

Socrate.

Il y en a qui ne mangent que du pain, quelques-uns même s'en abstiennent. Enfin il y en a qui attendent à manger après None, mais qui ne font point de difficulté de manger de toute sorte de viande. Il y a une infinité de semblables pratiques différentes en différentes Eglises, dont chacun tâche de rendre raison. Il n'y a pas moins de différence sur les jours des Assemblées solennelles des Fideles. Toutes les Eglises, à l'exception de celles de Rome & d'Alexandrie, celebrent les saints Mysteres le Samedi. Les Egyptiens & ceux de la Thebaïde font bien des Assemblées en ce jour-là, mais ils ne reçoivent point les saints Mysteres comme les autres: car après avoir fait un repas, ils communient sur le soir. A Alexandrie on s'assemble le Mercredi & le Samedi pour entendre lire l'Ecriture Sainte, & pour y faire l'Office, mais on ne celebre point les Mysteres. Dans cette même Eglise d'Alexandrie on prend indifféremment des Catechumenes ou des Fideles pour faire la fonction de Chantres ou de Lecteurs. En Thessalie si un Clerc marié couche avec sa femme, quand il est une fois reçu dans le Clergé, on le dégrade. En Orient les Clercs, & même les Evêques, gardent bien le celibat, mais c'est volontairement, & sans y estre obligés par aucune loi; & il y en a plusieurs qui ont eu des enfans de leurs femmes estant Evêques. On dit qu'Heliodore Evêque de Trice, qui estant jeune a fait des livres amoureux, est auteur de cette coutume, qui a lieu non seulement en Thessalie, mais aussi en Macedoine & en Achaïe. En Thessalie on ne baptize que le jour de Pâque. A Antioche la situation de l'Eglise est renversée, l'autel n'estant pas tourné vers l'Orient, mais vers l'Occident. En Thessalie & à Jerusalem aussi-tôt après que les lampes sont allumées, on se met en prieres. A Cesarée en Cappadoce & dans l'Isle de Chypre les Evêques & les Prestres interpretent en ce temps-là l'Ecriture Sainte. Enfin, l'on trouve difficilement deux Eglises qui s'ac-

cordent tout-à-fait dans leurs ceremonies. Les Prestres ne prêchent point à Alexandrie. Cela a commencé au temps d'Arius, qui troubla l'Eglise par ses predications. On jeûne tous les Samedis à Rome. La cause de ces differences & de plusieurs autres vient des coutumes établies de temps en temps par les Evêques, qui ayant esté reçûs & autorisés par leurs successeurs, ont passé en force de loi.

Il se peut faire que Socrate se soit trompé sur quelques-uns de ces articles, & qu'il ait pris l'abus de quelques particuliers pour la pratique de toute une Eglise: mais cela marque qu'il estoit curieux, & qu'il avoit fait des observations & des recherches assez exactes sur la discipline de l'Eglise. Il avoit d'abord composé les deux premiers livres de son Histoire sur la foi de Rufin: mais ayant depuis reconnu par la lecture des Ouvrages de Saint Athanase, que cet Historien avoit omis les principales circonstances de la persecution que ce genereux défenseur de la divinité du Verbe avoit soufferte, il a refait ces deux premiers livres. Pour les cinq autres, il les a composés tant sur la foi de Rufin & de quelques autres Auteurs, que sur les monumens Ecclesiastiques, & sur le rapport de ceux qui avoient esté témoins des choses, ou sur ce qu'il avoit vu lui-même. Cela ne l'a pas empêché de tomber quelquefois dans des fautes assez considerables, comme quand il confond Maximien avec Maximin; quand il assure qu'il y eut cinq Evêques condamnés dans le Concile de Nicée pour avoir refusé d'approuver la Formule de Foi, quoi que par la lettre du Concile il paroisse clairement qu'il n'y en eut que deux, qui furent Theonas & Second; quand il attribue les trois Formules de Sirmich à un même Concile, quoi qu'elles soient de trois Conciles differens; & fait quelques autres fautes de moindre consequence.

Il est certain qu'il a fort parlé à l'avantage des Novatiens, & qu'il avoit de l'inclination pour cette secte. Car il a soin de faire

Socrate.

Socrate. faire le Catalogue de leurs Evêques, il les loue, rapporte ce qu'ils ont dit, ce qu'ils ont fait, & témoigne avoir une estime toute particuliere pour eux. Selon lui Novatien est un Martyr. Les Novatiens sont de fort honnestes gens, qui n'ont rien changé dans la Foi, leurs pratiques & leurs usages ne sont pas à mépriser; & la plupart ne les rejettent que parce qu'ils aiment le relâchement. Tout cela a fait croire que Socrate estoit Novatien. Cependant il nous donne toujours le nom d'Eglise & de Catholiques; il met mesme les Novatiens entre les sectes séparées de l'Eglise, l. 6. c. 20. & 23. Ce qui fait voir qu'il n'estoit pas entierement Novatien, quoi-qu'il eût fort bonne opinion de leur secte, & qu'il ne crût peut-être pas leur salut desesperé, persuadé qu'il estoit qu'ils avoient conservé l'ancienne discipline, & que la difference qui estoit entre eux & les Catholiques, ne touchoit point la Foi.

Le style de Socrate est simple & facile. Il n'a aucun trait d'Orateur, & se tient dans les bornes d'une simple narration, qui n'est pas ornée des agréments ordinaires aux Historiens, mais qui n'a rien d'obscur ni d'embarassé. Il fait de longs Extraits pour prouver les faits qu'il avance. Les mesmes Auteurs qui ont traduit l'Histoire d'Eusebe, ont aussi traduit celles de Socrate & de Sozomene: c'est pourquoi il seroit inutile de repeter ici ce que nous avons dit de leurs versions & de leurs editions.

SOZOMENE.

Sozomene. **H**ERMIA S Sozomene vivoit en même temps que Socrate, estoit de la mesme profession, & a entrepris un Ouvrage tout semblable. Il estoit de bonne famille, originaire d'une ville de Palestine, appelée Gaze ou Bethelie. Son grand-pere

ayant esté converti par un miracle d'Hilarion, s'appliqua à l'estude de l'Ecriture Sainte, & conversa beaucoup avec les Religieux de son pays. Sozomene fut élevé parmi eux, & conçut une estime toute particuliere pour cet état. Il la fait assez connoître dans son Histoire, où il donne un magnifique éloge à la vie monastique, & s'étend fort sur les actions & la maniere de vivre de plusieurs Solitaires. C'est presque tout ce qu'il a ajouté de considerable à l'Histoire de Socrate: car il commence & finit au mesme temps. Je dis que c'est ce qu'il a ajouté, parce que je suis persuadé qu'il a écrit après Socrate. Car outre qu'il estoit encore Avocat, quand il composoit son Histoire, & par conséquent plus jeune que Socrate, qui avoit quitté la profession, il me paroît assez visible qu'il suit le recit de Socrate, auquel il ajoute ou change quelque chose de temps en temps; aussi le met-on ordinairement après Socrate. Ces additions ont rendu son Histoire plus grosse, & l'ont obligé d'en faire neuf livres.

Son style est plus fleuri & plus élégant que celui de Socrate; mais l'Auteur n'est pas si judicieux. Il a fait entrer dans sa narration des choses qui n'y conviennent point. Il a fait presque toutes les mesmes fautes que Socrate, & est mesme tombé dans de plus grossieres, comme quand il dit que le Pape Jule ne pouvant se trouver au Concile de Nicée à cause de son grand âge, y envoya Viton & Vincent, quoi-qu'il soit certain que ce Concile s'est tenu sous le Pape Sylvestre. Il confond l'Ordination de Gregoire pour l'Eglise d'Alexandrie, avec l'intrusion de George. Il n'a pas fait avec beaucoup de soin le Catalogue des Evêques des grands Sieges. Il met Romain au rang de ceux d'Antioche, quoi-qu'il n'eût esté que Diacre. Il fait le Pontificat de Jule de vingt-cinq ans, quoi-qu'il n'en ait duré que quinze, & met sa mort après celle de Gallus, quoi-qu'elle l'ait précédée de deux ans. Je passe

Sozomene.

Sozomene. se sous silence quantité d'autres fautes de cet Auteur. Son Histoire est dédiée à Theodose le jeune.



THEODORET.

Theodore.

THEODORET naquit à Antioche l'an 386. Sa naissance fut précédée & suivie de plusieurs miracles, qu'il rapporte lui-même dans l'Histoire des Religieux. Car si nous l'en croyons, sa mere fut guérie d'un mal incurable qu'elle avoit à un oeil, par un Solitaire appelé Pierre. Ce fut aux prieres d'un autre Religieux appelé Macedonius, que Dieu lui accorda de concevoir un fils, & de le mettre au monde; & ce fut par les prieres du premier de ces deux saints Religieux, qu'elle fut preservée de la mort après son enfantement. Son mari & son fils sentirent aussi les effets des merites de ce saint Religieux, ayant plusieurs fois esté guéris de leurs maladies par l'attouchement de sa ceinture.

Après tant de graces que Dieu avoit faites à cet enfant, qui doute que ses parens ne dussent le consacrer à celui qui le leur avoit donné? Sa mere s'y estoit engagée, quand ce saint Solitaire lui promit un fils, & c'est ce qu'elle executa en le mettant dès l'âge de sept ans dans le Monastere de Saint Euprepe, où il apprit les sciences,

la Religion & la pieté. Il y eut pour Maître Theodore de Mopsueste & Saint Jean Chrysostome, & pour compagnons Jean, depuis Evêque d'Antioche, & Nestorius, qui fut ensuite élevé sur le Siege de Constantinople. Les Evêques d'Antioche ayant connu sa science & sa vertu, l'éleverent aux Ordres sacrez. Il ne changea pour cela ni de demeure, ni de maniere de vivre, & il trouva le moyen d'accorder les exercices de la vie Religieuse avec les fonctions de la Clericature. Après la mort de son pere & de sa mere, il distribua toute leur succession aux pauvres, sans en rien réserver pour soi.

L'Evêché de Cyr estant venu à vaquer vers l'an 420. l'Evêque d'Antioche ordonna Theodore malgré lui, & l'envoya pour gouverner cette Eglise. Cyr est une ville de Syrie dans la Province d'Euphratisme. Ce pays estoit affreux & sterile, mais assez peuplé. Il avoit huit cens bourgades qui dépendoient de cet Evêché. Les habitants parloient communément la langue Syriacque, peu sçavoient le Grec. Ils estoient presque tous pauvres, grossiers & barbares. Plusieurs estoient engagez dans des superstitions prophanes, ou dans des erreurs grossieres, plus semblables à des Payens qu'à des Chrétiens. La science & le merite de Theodore sembloient le destiner à un plus grand Siege; il demeura néanmoins dans celui-ci, & s'acquitta de tous les devoirs d'un bon Evêque. Il purgea son Diocèse de la barbarie & des erreurs qui y regnoient.

L Il

^a C'est pour cela qu'il est appelé Theodoret, soit à cause qu'il estoit donné de Dieu, soit parce qu'il estoit donné à Dieu. Eustathe & Suidas remarquent qu'il faut lire & prononcer *Θεοδότης* Theodotus, & non pas *Θεοδοτήρ* Theodoretus. Tous les Anciens l'appellent aussi *Θεοδοτήρ*, & les Manuscrits l'écrivent ainsi: néanmoins l'usage a corrompu ce nom en Latin, & l'a fait appeller *Theodoretus*. Les plus habiles le nomment toujours *Theodotus*: mais si l'on disoit en François Theodot, l'on ne sçauroit de qui on voudroit parler. Les Grecs ne lui ont pas donné le nom de saint,

Tome IV.

parce qu'il avoit écrit contre Saint Cyrille, & que le V. Concile avoit flétri sa memoire.

^b Vers l'an 420. Dans sa lettre 81. à Nomus Consul, il dit qu'il y a 25. ans qu'il est Evêque. Il marque le même temps dans la lettre 80. à Eutrechius. Nomus a esté Consul en 445. Otez 25. ans de ce nombre, il reste 420. Mais dans la lettre 113. écrite à Saint Leon après le Concile d'Ephefe en 449. il dit qu'il y a 26. ans qu'il estoit Evêque. Cela prouveroit qu'il ne l'a esté qu'en 423. la difference est de peu de consequence.

Theodo- Il convertit huit villages infectez de l'heresie des Marcionites, & fit connoître la véritable Foi dans deux autres villages, où il n'y avoit que des Ariens & des Eunomiens. En un mot, il déracina entièrement l'heresie dans son Diocese; ce ne fut pas néanmoins sans peine, ni sans courir risque de sa vie, il lui en coûta quelquefois de son sang. Il fut souvent poursuivi à coups de pierre, & presque tué par ces Infideles. Voilà ce qu'on appelle un bon Pasteur, qui donne sa vie pour ses ouailles. Mais la charité de Theodoret s'étendit encore plus loin. Il empêcha les Eglises de Phenicie de tomber dans l'erreur; & étant appelé à Antioche par les Patriarches de ce grand Siege, il y prêcha avec applaudissement & avec fruit. Qu'on ne croie pas qu'il ait brigué cet emploi, & qu'il ait cherché à quitter son Diocese, pour faire sa résidence dans une ville plus polie. Il ne venoit à Antioche qu'avec peine, pour obéir aux ordres de ses Patriarches, & aux loix de l'Eglise, qui condamnent un Evêque qui ne vient pas au Synode de son Patriarche, quand il y est appelé. Il estoit même si exact en ce point, qu'il assure qu'il ne lui est arrivé que cinq ou six fois de quitter son Diocese pour aller à Antioche, sous trois Patriarches differens, sçavoir sous Theodote, sous Jean, & sous Domnus; & encore, que ce n'a esté que par leur express commandement. Il gouvernoit son peuple avec tant de douceur, qu'il se faisoit aimer de tout le monde. Pendant le temps qu'il a esté Evêque, il n'a eu aucun procès avec personne. On ne lui a rien demandé, & il n'a rien demandé à qui que ce soit. Il estoit si fort desintéressé, qu'il n'avoit rien à lui que quelques habits fort simples, dont il estoit vestu. Nilui ni ses domestiques ne reçurent jamais rien de personne, ni lui ni ses Clercs ne parurent jamais dans les Tribunaux. Il n'employoit qu'une tres-petite partie de ses revenus Ecclesiastiques pour se nourrir fort frugalement, il distribuoit le reste aux pauvres,

ou l'employoit à construire des edifices publics, nécessaires à la ville de Cyr. Il y fit bâtir des portiques, construire deux ponts, rétablir des bains, & conduire des eaux par un aqueduc. Il demanda à l'Impératrice Pulcherie, qu'elle fît décharger les habitans du pays de Cyr d'un tribut qui les eût fort incommodez. Il pourvût la ville d'un Medecin. Enfin il employa tout ce qu'il avoit pour le bien du public. Il ne fut pas seulement bienfaisant envers les siens, sa charité s'étendit encore aux étrangers. Une Dame de Carthage appelée Marie, prise & vendue par les Vandales, ayant esté emmenée à Cyr, ressentit les effets de sa charité. Il la nourrit aux dépens de l'Eglise, & l'ayant mise en liberté, la renvoya à son pere. Il assista aussi une autre personne qui avoit esté obligée de se sauver d'Afrique, & d'y laisser tous ses biens, & la recommanda aux autres Evêques ses voisins. Comme il avoit esté élevé parmi des Moines, il avoit une amitié toute particuliere pour les Solitaires, il les alloit souvent visiter, se recommandoit à leurs prieres, & témoignoit avoir pour eux beaucoup de consideration & de respect. Il celebra les saints Mysteres sur les mains de son Diacre en faveur du Solitaire Maris, qui avoit esté vingt-sept ans dans la solitude sans assister à la celebration du Sacrifice. Telle fut la conduite particuliere de Theodoret. Il faut maintenant considerer la maniere dont il s'est conduit dans les affaires de l'Eglise & de la Religion, auxquelles il a eu plus de part que pas un autre Evêque de son temps.

Quoi-que Jean d'Antioche fût à la tête des Orientaux, on peut dire que c'estoit principalement par les conseils de Theodoret que tout ce parti se conduisoit, il en estoit comme l'ame & l'esprit. Ce fut par son conseil que Jean écrivit d'abord à Nestorius de recevoir le terme de *Mere de Dieu*. Ce fut lui qui entreprit de refuter les 12. Anathematismes de Saint Cyrille, & qui les

Theodo-
ret.

les accusa d'heresie. Au Concile d'Ephese il fut un des plus ardens défenseurs du parti des Orientaux, & il tint un rang considerable entre les Députez qu'ils envoyerent à la Cour, où il soutint leur Cause avec vigueur. Etant de retour à Antioche, il aggrita encore les choses, en faisant confirmer ce qu'ils avoient fait contre Saint Cyrille & Memnon, & en composant cinq livres contre S. Cyrille. Quand on proposa la réunion, il reconnut bien que la lettre que S. Cyrille avoit écrite, contenoit une doctrine orthodoxe; mais il vouloit que l'on condamnât ses Anathematismes, & que l'on ne fût point obligé de souscrire à la condamnation de Nestorius.

Quand la paix fut conclüe entre Jean d'Antioche & Saint Cyrille, il témoigna quelque chagrin de ce qu'on avoit abandonné Nestorius. Il s'opposa quelque temps à cette paix; mais enfin il y entra, il écrivit une lettre fort obligeante à Saint Cyrille, dans laquelle il loua son *Traité de Capro emissario*. Il en reçut une de remerciement de la part de cet Evêque, & depuis ce temps ils eurent commerce de lettres entre eux, & il le cita honorablement après sa mort entre les Peres de l'Eglise. Je sçai bien que quelques-uns persuadent par le témoignage de Liberat, prétendent que Theodoret fit un troisième parti different des Orientaux & de Saint Cyrille, qu'il nomme le parti des Acephales: mais c'est une fausse supposition, qui se détruit d'elle-mesme, puisque l'on n'a point connu d'autres Acephales que ceux qui furent dans l'erreur d'Eutyche. Outre qu'il paroît par l'aveu même de Theodoret écrivant à Dioscore, & par la suite de son Histoire, qu'il estoit uni de Communion non seulement avec les Evêques d'Orient, mais aussi avec ceux d'Occident & d'Egypte. Il restoit toujours néanmoins une certaine antipathie entre les Orientaux & les Egyptiens, & principalement entre Theodoret & Saint Cyrille. Ils eurent quelque contestation au sujet de la memoire de

Theodo-
ret. Theodoret de Mopsueste, & ils demeurèrent toujours dans une espece de défiance l'un de l'autre. La mort de Saint Cyrille ne mit pas encore fin à cette mauvaise intelligence. Son successeur Dioscore se déclara ouvertement contre Theodoret, & le fit anathematizer dans son Eglise, sur l'accusation de certains Moines venus d'Orient; mais Domnus Evêque d'Antioche prit sa défense. Flavien Evêque de Constantinople le reconnut pour un Evêque Catholique. Mais Dioscore ayant eu le credit de faire assembler un Concile general à Ephese, dans lequel il fit tout ce qu'il lui plut, il y fit déposer Theodoret, absent & sans l'entendre, après lui avoir même fait faire défenses par l'Empereur de venir au Synode. Celui-ci ne voyant plus personne qui pût le soutenir en Orient, Domnus ayant signé sa condamnation, & Flavien étant mort après avoir esté injustement déposé par le Synode de Dioscore: Theodoret se voyant, dis-je, hors d'estat de trouver un appui assez puissant dans l'Eglise d'Orient, eut recours au Pape S. Leon, implora son secours, & le consulta pour sçavoir s'il le croyoit obligé de deférer à la sentence qui avoit esté prononcée contre lui: il le fit prier en même temps de demander un nouveau Synode, & il en écrivit lui-même au Patrice Anatole pour tâcher de l'obtenir de l'Empereur. Saint Leon n'ayant aucun égard au Jugement de Dioscore, reçut favorablement les Députez de Theodoret, & continua de communiquer avec lui: il demanda que toutes choses demeurassent au même estat qu'elles estoient avant le Jugement de Dioscore, & qu'il se tint un Concile general pour revoir l'affaire de Flavien & d'Eutyche. Il ne pût l'obtenir de Theodose: mais Marcien eut égard à ses remontrances & assembla un Concile general à Chalcedoine, où Theodoret se trouva. Dès la premiere session les Commissaires de la part de l'Empereur, dirent qu'on fît entrer Theodoret. Les Evêques d'Egypte, d'Illyrie & de Palestine

*Theodo-
ret.* lestine voulurent s'y opposer: les Orientaux au contraire, & ceux qui estoient du Patriarchat de Constantinople, soutinrent qu'il y devoit estre reçu, & crièrent qu'il falloit chasser les Egyptiens. Après bien des clameurs de part & d'autre il fut permis à Theodoret de prendre séance dans le Synode, en consideration de ce que Saint Leon l'avoit admis à sa Communion, & jugé digne de l'Episcopat: ce qui fut ordonné seulement par provision & sans prejudicier aux droits des parties, & en leur reservant leur action toute entiere sur les chefs d'accusation qu'ils auroient à proposer les uns contre les autres. Cette affaire fut remise sur le tapis dans la huitième action du Concile, dans laquelle on porte un Jugement definitif en faveur de Theodoret. Voici comme la chose s'y passa. Quelques Evêques (c'estoit apparemment ceux d'Egypte qui estoient les accusateurs de Theodoret) demanderent qu'il eût à prononcer anatheme contre Nestorius. Theodoret déclara qu'il avoit présenté des Requestes à l'Empereur & à Saint Leon, dont il demandoit la lecture. Les Evêques répondirent qu'il n'estoit pas besoin de rien relire davantage, qu'il n'avoit qu'à prononcer anatheme contre Nestorius. Theodoret repartit, que graces à Dieu il avoit esté nourri & élevé dans la Foi orthodoxe par des personnes tres-Catholiques, qu'il avoit toujours enseigné la Foi orthodoxe, qu'il condamnoit Nestorius, Eutyche, & toute autre personne qui auroit des sentimens qui ne seroient pas orthodoxes. Ces Evêques qui n'estoient pas de ses amis, ne se contentant pas de cette declaration, exigerent de lui, qu'il prononçât clairement anatheme contre Nestorius, contre sa doctrine & contre ses sectateurs. Theodoret répondit, qu'avant toutes choses il vouloit qu'ils fussent persuadés qu'il ne songeoit point à demeurer dans une grande ville, qu'il ne recherchoit point les honneurs, & qu'il n'estoit point venu pour cela; qu'il estoit simplement venu pour se purger

*Theodo-
ret.* de la calomnie dont on l'avoit noirci, & pour justifier qu'il estoit Orthodoxe, qu'il anathematizoit Nestorius, Eutyche, & toute autre personne qui croiroit qu'il y a deux Fils de Dieu. Les Evêques l'interrompirent ici, pour le presser de dire anatheme à Nestorius & à ceux qui étoient dans ses sentimens. Theodoret qui craignoit qu'en condamnant purement & simplement Nestorius, il n'approuvât les sentimens des Egyptiens qu'il croyoit estre Eutychiens, répondit qu'il ne diroit point anatheme à Nestorius, qu'il n'eût fait une exposition de ce qu'il croyoit. Et comme il commençoit à dire, Je croi donc, il fut interrompu par ses adversaires, qui crièrent tumultuairement, Il est heretique, il est Nestorien, chassez l'heretique. Theodoret se voyant pressé par ces cris tumultueux, fut obligé de prononcer anatheme contre Nestorius, & contre tous ceux qui n'avoient pas que la Vierge Marie est Mere de Dieu, ou qui divisent en deux le seul Fils unique de Dieu. Il ajouta qu'il avoit signé la Formule de Foi & la lettre de Saint Leon, & qu'il estoit dans les mêmes sentimens. Alors les Commissaires de l'Empereur prenant la parole, déclarerent qu'il n'y avoit plus de difficulté pour ce qui regardoit la personne de Theodoret, puisqu'il avoit anathematizé Nestorius, qu'il avoit esté reçu par Saint Leon, qu'il avoit signé la Formule de Foi du Concile, & la lettre de S. Leon. Qu'ainsi le Concile n'avoit qu'à confirmer par son Jugement celui du Pape S. Leon. Après cette remontrance, tous les Evêques crièrent: Theodoret est digne de son Siege; & après quantité d'autres acclamations de cette nature, les principaux opinerent separément, & tous les autres suivirent leur avis. De sorte que les Commissaires prononcerent que suivant le Jugement du saint Concile, Theodoret demeureroit en possession de l'Eglise de Cyr. Il y retourna aussitôt après le Concile, & passa le reste de sa vie en repos, en travaillant à ses Commentaires sur l'Ecri-

*Theodo-
ret.* l'Ecriture Sainte. Il mourut en paix au commencement du regne de l'Empereur Leon en 457. ou 458. à âgé de soixante & dix ou onze ans. Mais ses ennemis renouvellerent après sa mort les accusations qu'ils avoient formées contre lui pendant sa vie, & malgré le Jugement du Concile de Chalcedoine, ils firent tous leurs efforts pour ternir sa memoire. Les Chefs de cette entreprise en vouloient au Concile même, & n'attaquoient la memoire de Theodoret que pour donner atteinte au Concile. Mais ils entraînerent insensiblement plusieurs personnes Catholiques dans leur sentiment, & soutenus par le credit de l'Empereur Justinien, ils vinrent à bout de ce qu'ils avoient entrepris, en faisant condamner ses Ecrits dans le Concile, quel'on compte pour le cinquième general. Mais malgré le Jugement de ce Concile plusieurs Catholiques ont toujours défendu, & défendent encore presentement sa personne & ses Ecrits: ce n'est pas ici le lieu de traiter amplement cette matiere, dont nous parlerons dans la suite. Il suffit d'avoir ici averti du sort que Theodoret eut après sa mort, peu different de celui qu'il avoit eu pendant sa vie.

De tous les Peres qui ont composé de differentes sortes d'Ouvrages, Theodoret est un de ceux qui a mieux réussi en tout genre. Il y en a qui ont esté habiles Controversistes & mauvais Interpretes. D'autres ont esté bons Historiens & méchans Theologiens. Quelques-uns ont réussi dans la Morale, qui n'ont rien entendu aux Dogmes. Ceux qui se sont appliquez à combattre le Religion des Payens par leurs principes & par leurs Auteurs, ont ordinairement peu penetré dans le fond de nostre Religion. Il est rare enfin que ceux qui se sont appliquez aux Ouvrages de pie-

*Theodo-
ret.* té, ayent esté bons Critiques. Theodoret a eu toutes ces qualitez, & l'on peut dire qu'il a également bien soutenu les caracteres d'Interprete, de Theologien, d'Historien, de Controversiste, d'Apologiste de la Religion, & d'Auteur d'Ouvrages de pieté. Mais il a principalement excellé dans ce qu'il a composé sur l'Ecriture Sainte. Il surpassa en ce genre, au jugement du sçavant Photius, presque tous les autres Commentateurs. Sa diction, dit ce même Auteur, est tout-à-fait propre pour un Commentaire: car il explique par des termes propres & significatifs ce qu'il y a d'obscur & de difficile dans le texte, & rend l'esprit plus propre à le lire & à l'entendre, par la douceur & par l'agrément de son discours. Il ne fatigue point son lecteur par de longues digressions, il s'attache au contraire à l'instruire nettement, clairement & methodiquement sur les difficultez qu'il peut avoir. Il ne s'éloigne pas de la pureté & de l'éloquence de la diction Attique, si ce n'est qu'il soit obligé de parler de matieres épineuses, auxquelles les oreilles ne sont pas accoutumées. Car il est certain qu'il ne passe rien de ce qui merite quelque explication, & il seroit difficile de trouver un Interprete qui développe mieux toutes les obscuritez, & qui laisse moins de difficultez. On en trouve assez d'autres qui parlent poliment, ou qui expliquent clairement; mais on en trouvera peu qui écrivent bien, & qui n'oublient rien de ce qui a besoin d'estre éclairci, sans estre trop diffus, ni sans s'écarter dans des digressions, à moins qu'elles ne soient absolument nécessaires pour éclaircir ce dont ils agissent. C'est néanmoins ce que Theodoret a observé dans tous ses Commentaires sur l'Ecriture Sainte, dont il a merveilleusement éclairci

à En 457. ou 458.] Baronius met sa mort en 453. mais il reçut cette année-là une lettre de Saint Leon. Gennade dit, qu'il est mort sous l'Empereur Leon, qui a commencé à regner en

457. Quelques-uns reculent encore sa mort de quelques années; mais il n'y a pas d'apparence qu'il ait vécu si long-temps.

Theodoro-
ret. „ le texte par son travail & par ses recherches.

Il y a de deux sortes d'Ouvrages de Theodoret sur l'Ecriture Sainte. Les uns sont par demandes & par réponses; les autres sont un Commentaire où il suit les termes du texte. Les huit premiers livres de la Bible, c'est-à-dire, le Pentateuque de Moïse, le livre de Josué, celui des Juges & de Ruth, les livres des Rois, & ceux des Paralipomenes, sont éclaircis suivant la première de ces deux méthodes; les autres sont expliqués par des Commentaires.

Le premier de ces Ouvrages est intitulé *εἰς τὰ ἀπορῆ καὶ ἁπλὰς γραφῆς καὶ ἐνδογῆν*, ce que l'on a traduit, *De selectis Scripturae Sacrae questionibus ambiguis*, & qu'on pourroit mieux traduire, *Questiones selectae in loca Scripturae difficilia*, Questions choisies sur les endroits difficiles de l'Ecriture Sainte. Il est écrit en forme de demandes & de réponses. La demande propose la difficulté, & la réponse la résout. C'est le dernier des Ouvrages de Theodoret: il le composa à la prière d'Hypace, comme il le témoigne dans sa Preface, où il remarque qu'il y a deux sortes de personnes qui proposent des difficultés sur l'Ecriture Sainte; que les uns le font dans un esprit d'impiété, pour faire trouver dans l'Ecriture des faussetés ou des contradictions; mais qu'il y en a d'autres qui le font dans le dessein de s'instruire & d'apprendre ce qu'ils demandent. Theodoret entreprend de fermer la bouche aux premiers, en faisant voir qu'il n'y a ni fausseté, ni contradiction dans l'Ecriture Sainte, & de contenter les derniers en satisfaisant aux difficultés qu'ils pourroient avoir. Ainsi le but de cet Ouvrage n'est pas tant d'expliquer le sens littéral de l'Ecriture, que de répondre aux difficultés qui peuvent venir dans l'esprit en lisant le texte.

Il y a quelques-unes de ces questions assez inutiles, & qui ne viendroient pas naturellement dans l'esprit. Par exemple,

Theodoro-
ret. il demande dans la première question, Pour-
quoi l'Auteur du Pentateuque ne fait pas un discours sur la Divinité, avant que de parler de la Creation. Peu de gens feroient cette difficulté. Theodoret dit, qu'il s'est proportionné à la faiblesse de ceux qu'il avoit à instruire, en parlant d'abord des creatures qu'ils connoissoient, pour leur faire connoître le Createur. Qu'il a assez marqué l'éternité, la sagesse & la bonté de cet Être, en faisant l'Histoire de la Creation, & qu'enfin il parloit à des personnes qui en avoient déjà quelque idée, puisque Moïse leur avoit déjà parlé en Egypte de sa part, & leur avoit appris qu'il est celui qui est, nom qui signifie son éternité. Les questions suivantes sont sur les Anges; il prétend que Moïse n'a point parlé de leur creation, de peur qu'on ne les prît pour des Divinités. Il enseigne qu'ils sont des creatures créées & finies, qui tiennent leur place dans l'univers, qu'il y en a d'établis pour garder les peuples & les nations, & même que chaque personne a son Ange Gardien; qu'apparemment ils ont été créés en même temps que le monde, quoi-qu'on puisse dire sans impiété, que leur creation a précédé celle du ciel & de la terre. Après ces questions préliminaires, qui ne servent de rien pour l'explication du texte, il en résout d'autres qui servent à l'éclaircir. Une des principales est sur ces paroles: *L'esprit de Dieu estoit porté sur les eaux*. Quelques-uns, dit-il, croient que c'est le Saint Esprit qui animoit les eaux, & leur donnoit de la fécondité; mais je croi que c'est l'air qu'il appelle en cet endroit l'esprit de Dieu. Car ayant dit que Dieu avoit créé le ciel & la terre, ayant aussi fait mention des eaux sous le nom d'abysses, il devoit nécessairement parler de l'air, qui s'étend depuis la superficie des eaux jusqu'au ciel. Et c'est pour-
quoi il se sert du terme, *il estoit porté*, qui marque la nature de l'air. Theodoret fait encore quantité de questions curieuses, telles qu'est la suivante: Y a-t-il un

Theodoro-
ret. un ciel, y en a-t-il plusieurs? Il ne veut pas qu'on en admette plus de deux. Il ne se contente pas de donner des solutions de son chef. Quelquefois il rapporte celles des autres, comme sur ce passage fameux de la Genèse, où il est dit que l'homme a été fait à l'image & à la ressemblance de Dieu. Il cite des passages de Diodore, de Theodore de Mopsueste, & d'Origene, pour montrer que cela se doit entendre de l'ame de l'homme, & les cite encore, quoique rarement, sur quelques autres questions, si toutefois ces citations n'ont pas été ajoutées au texte de Theodoret, ce qui est d'autant plus probable, qu'elles ne se trouvent point dans le Manuscrit de la Bibliothèque du Roi. Souvent pour expliquer le véritable sens de l'Ecriture, il a recours aux versions des anciens Traducteurs Grecs, & même au texte Hebreu, qu'il lisoit dans les Hexaples d'Origene, & dans l'interprétation des noms Hebreux de ce Pere. Il ne cherche point d'allégories, il s'attache à l'explication de la lettre & de l'histoire, & prend ordinairement le sens le plus simple & le plus naturel. Par exemple, pour expliquer ce que c'est que l'arbre de vie, & celui de la science du bien & du mal, il se contente de dire, que ces noms leur ont été donnés à cause des effets qu'ils ont produits. Quel'un contenoit la vie, & que l'autre a fait connoître à l'homme ce que c'étoit que le péché. Pour expliquer, pourquoi nos premiers peres n'avoient point de honte d'être nus, il dit qu'ils estoient semblables à des enfans, n'ayant point encore été fouillés par le péché. Qu'au reste l'habitude ôte ou diminue la pudeur; que l'on voit des matelots accoutumés à être nus, qui n'ont point de honte de se découvrir, & que l'on n'en fait point de façon dans les bains, sans que cela fasse aucune impression. Il ne croit pas que l'homme ait été créé immortel; mais il dit que Dieu n'a prononcé l'arrêt de sa mort qu'après son péché, afin de lui donner plus d'horreur

Theodoro-
ret. du mal. Il dit qu'Adam chassé du Paradis, fut mis dans un lieu qui n'en estoit pas éloigné, afin que la vue de ce lieu le fît ressouvenir de son péché. Il cite Theodoret, qui estime que par les Cherubins qui furent mis à la porte du Paradis, on ne doit point entendre des Anges, ni des êtres spirituels, mais des spectres & des phantômes qui avoient la forme d'animaux terribles. Il ne doute pas qu'Enoc n'ait été transporté tout vivant en quelque lieu pour prêcher un jour la résurrection, mais il ne veut pas qu'on se mette en peine de l'endroit. Les fils de Dieu, dont il est dit qu'ils eurent commerce avec des filles des hommes, ne sont point selon l'avis de Theodoret des Anges, mais des descendants de Loth, qui se marièrent à des filles de la posterité de Caïn, dont naquirent de grands hommes à qui l'on donna le nom de Geans. La raison pour laquelle les premiers Patriarches ont vécu si long-temps, c'étoit pour multiplier le genre humain, c'est aussi pour cela qu'ils épousaient plusieurs femmes. Dans les questions sur l'Exode, il soutient que c'est Dieu, & non pas un Ange, qui apparut à Moïse dans le buisson ardent. Il s'étend beaucoup sur ces paroles, *Le Seigneur a endurci le cœur de Pharaon*, afin de montrer que c'est Pharaon même qui s'est endurci, contre tous les avertissements & les châtimens de Dieu, qui le traitoit avec bonté & avec miséricorde en l'épargnant. Et pour expliquer comment on peut dire que c'est Dieu qui l'a endurci, il apporte cet exemple familier: On dit que le soleil fond la cire, & endurecit la boue, quoi-qu'il n'y ait en lui qu'une seule vertu qui est celle d'échauffer; de même la bonté & la patience de Dieu fait deux effets contraires, elle est utile aux uns, & elle rend les autres plus coupables; ce qui fait dire qu'elle convertit les uns, & qu'elle endurecit les autres. C'est ce que JESUS-CHRIST a déclaré dans l'Evangile, quand il dit qu'il est venu, afin que ceux qui ne voyent pas,

Theodore ret. pas, soient éclairés, & que ceux qui voyent, deviennent aveugles. Le dessein de JESUS-CHRIST n'est pas d'aveugler ceux qui voyent: car il veut que tous les hommes soient sauvés, & viennent à la connaissance de la vérité; mais il marque par là ce qui est arrivé. Car l'homme étant libre, ceux qui ont crû, se sont sauvés; & ceux au contraire qui n'ont pas crû, ont été eux-mêmes les auteurs de leur damnation. C'est en ce sens que Judas qui estoit éclairé, parce qu'il estoit Apôtre, est devenu aveugle; c'est encore en ce sens que S. Paul qui estoit aveugle, a reçu la vue. C'est ainsi que les Juifs ont été aveuglés, & les Gentils éclairés; il ne faisoit pas, à cause que quelques-uns devoient abuser de la venue de JESUS-CHRIST, que le monde en fût privé. Quoi-que Theodoret debite rarement des allegories, il n'a pas pû s'empêcher d'en mêler quelquefois. En parlant de la Pâque des Juifs, il y découvre des rapports avec la Loi nouvelle, qu'il explique d'une manière assez naturelle. Les sacrifices & les ceremonies de l'ancienne Loi lui fournissent encore des sujets d'allegorie dans ses questions sur le Levitique. Il en rapporte aussi plusieurs à la Morale, & tire des instructions pour les mœurs de la plupart des ordonnances du Levitique, & du livre des Nombres. Il fait plusieurs reflexions semblables dans ses questions sur le Deuteronomie. Il s'attache plus au sens historique & littéral dans les questions sur Josué, sur le livre des Juges, sur celui de Ruth, qui achevent l'Octateuque, & dans celles qu'il a composées sur les quatre livres des Rois & sur les deux livres des Paralipomenes. Ces dernières sont la seconde partie de son Ouvrage, & ont une Preface particulière, dans laquelle il remarque de quelle manière les livres des Rois & des Paralipomenes ont été composés; voici ses propres paroles. Il y a eu plusieurs Prophetes, dit-il, dont nous n'avons point les livres, & dont nous apprenons les noms de l'Histoire des Pa-

ralipomenes. Chacun de ces Prophetes écrivoit ordinairement ce qui arrivoit en son temps. C'est pour cela que le premier livre des Rois est appelé par les Hebreux, & par les Syriens, la Prophetie de Samuel; il ne faut que le lire pour en être convaincu. Ceux donc qui ont composé les livres des Rois, les ont écrits long-temps après sur ces anciens Memoires. Car comment ceux qui ont vécu du temps de Saül ou de David, eussent-ils pû écrire ce qui s'est passé depuis sous Ezechias & Josias? Comment eussent-ils pû rapporter la guerre de Nabucodonosor, le siege de Jerusalem, la captivité du peuple, & la mort de Nabucodonosor? Il est donc visible que chaque Prophete a écrit ce qui s'est passé de son temps, & que d'autres faisant un Recueil de leurs Memoires ont composé les livres des Rois. Et après ceux-ci sont venus d'autres Historiographes, qui ont recueilli ce que les premiers avoient oublié, dont ils ont composé les deux livres des Paralipomenes. Voilà de quelle manière Theodoret pense que les livres des Rois & des Paralipomenes ont été composés. Nous ne nous arrêterons pas davantage à parler en détail de ces questions, que l'on peut aisément parcourir. La traduction des questions sur l'Octateuque est de Jean Pic, President aux Enquestes du Parlement de Paris, qui les a le premier données au public en 1558. Celle des questions sur les Paralipomenes & sur les Rois est de Gentien Hervet Chanoine de Reims.

Le Commentaire de Theodoret sur tous les Pseaumes est un Ouvrage considerable. Il dit dans sa Preface, qu'il avoit tousjours eu dessein de travailler sur le livre des Pseaumes, qui est celui de tous les livres sacrez qui est le plus en usage parmi les personnes de pieté, & principalement parmi les Religieux. Que les Pseaumes étant continuellement dans les bouches des Fideles qui les chantent, il est d'une tres-grande utilité de leur en donner l'intel-

Theodore ret.

Theodore ret. ligence, afin qu'ils tirent un double fruit de leur priere. Que cette raison lui avoit fait prendre la resolution de commencer ses Commentaires sur l'Ecriture par ceux-ci; mais que ses amis lui ayant demandé des Commentaires sur d'autres livres de l'Ecriture Sainte, il avoit esté obligé de les satisfaire, avant que de composer ce Commentaire-ci. Qu'au reste on ne doit pas s'imaginer que son travail soit inutile, parce que d'autres ont écrit avant lui sur le même sujet; qu'ayant lû plusieurs Commentaires, il a trouvé que les uns estoient pleins d'allegories ennuyeuses, & que les autres appliquoient tellement les Prophetes aux Histoires du temps, qu'ils sembloient plutôt être faits pour des Juifs que pour des Chrestiens. Qu'il avoit tâché d'éviter ces deux extrémités opposées, en rapportant encore presentement aux Histoires anciennes ce qui leur convient, & en n'appliquant pas à d'autres, comme font les Juifs pour couvrir leur infidelité, les Prophetes qui s'entendent de JESUS-CHRIST, & ce qui est dit dans les Pseaumes de l'Eglise & de la predication des Apôtres. Qu'il a aussi évité la longueur des autres, & qu'il a recueilli en peu de mots ce qu'il y a trouvé de plus utile. Qu'il donne d'abord le sujet de chaque Pseaume, & qu'ensuite il vient à l'interpretation du texte. Qu'il faut sçavoir avant toutes choses, que la prophetie n'est pas seulement pour predire l'avenir, mais aussi pour faire l'histoire du present & du passé, puisque Moïse a écrit l'Histoire de la Creation, non sur les memoires des hommes, mais par l'inspiration du S. Esprit; qu'il a déclaré les choses arrivées de son temps, comme les châtimens de Pharaon, & la manne; & enfin qu'il a prédit les choses futures, comme l'avènement de JESUS-CHRIST, la dispersion des

Theodore ret. Juifs, le salut des Gentils. Que de même David, qui est le premier qui ait écrit après Moïse, parle des bienfaits que Dieu avoit accordés aux hommes long-temps auparavant, & découvre ceux qui devoient arriver long-temps après. Que ses Pseaumes ne contiennent pas seulement des predictions, mais aussi des instructions & des preceptes. Que tantôt il parle de morale, & tantôt de doctrine. Qu'il plaint quelquefois les malheurs des Juifs, & qu'il promet aussi en d'autres endroits le salut des Gentils. Mais qu'il predit la Passion & la Resurrection de JESUS-CHRIST, en tant d'endroits & de tant de manieres, que ceux qui voudront y faire attention, y trouveront du plaisir. Que quelques-uns ont crû que tous les Pseaumes n'étoient pas de David, mais qu'il y en avoit quelques-uns qui estoient d'autres personnes. Qu'ils ont expliqué en ce sens les inscriptions, & en ont attribué quelques-uns à Idithum, d'autres à Etham, d'autres aux enfans de Coré, d'autres aux fils d'Asaph. Que l'Histoire des Paralipomenes leur apprenoit à être Prophetes. Pour moi, dit-il, je ne voudrois rien assurer sur cela. Car que m'importe qu'ils soyent tous, ou en partie de David, puisqu'il est évident qu'ils ont tous été écrits par l'inspiration du Saint Esprit? Nous sçavons que David estoit un Prophete, & l'Histoire des Paralipomenes donne aussi le nom de Prophetes à ces autres. Or le ministère d'un Prophete est de faire servir sa voix à la grace du S. Esprit, ainsi qu'il est écrit dans les Pseaumes: *Ma langue est comme la plume d'un Ecrivain qui écrit avec vitesse.* Cependant il vaut mieux se rendre au sentiment du plus grand nombre, qui les attribue à David. Il parle ensuite des inscriptions des Pseaumes: il dit que c'est une temerité de les rejeter ou de les chan-

M

ger,

d D'autres ont écrit avant lui sur ce sujet] Ceux qu'il note en passant sans les nommer, sont, Apollinaire, dont les Commentaires étoient pleins d'al-

gories; Theodore de Mopsueste qui s'étoit arrêté par trop aux explications des Juifs; & Saint Chrysostome, dont les Commentaires sont fort étendus.

Theodoret. ger, puisqu'elles ont été reconnues dès le temps de Ptolomée, traduites par les Septante sur le texte sacré, qui avoit été revû & rétabli par Esdras. Il tâche ensuite de les expliquer. Le Diapsalme selon quelques-uns marquoit l'intermission de l'inspiration du Saint Esprit, selon d'autres un changement de prophétie, & selon quelques-uns un autre chant. Aquila a traduit ce terme Hebreu par *toûjours*, particule qui marque en cet endroit la liaison de ce qui suit avec ce qui precede. Mais Theodoret, après avoir rapporté ces differens sentimens, ne veut point s'éloigner de la version des Septante, & pretend que le Diapsalme marque le changement de chant, quoi-qu'il ne veuille pas donner cette explication pour une chose entièrement certaine, avoiant qu'il n'y a que celui qui a composé les Pseaumes, qui ait sçu le vrai sens de ce terme, ou celui à qui il plairoit à Dieu de le reveler. Il remarque enfin, que les Pseaumes ne sont pas rangez suivant l'ordre des temps, puisqu'il y en a parmi les derniers qui ont rapport à des histoires qui precedent celles dont il est parlé dans les premiers, par exemple le troisième est sur Absalon, le 141. est sur Saül. Il croit que ce dérangement ne vient pas de David, mais de ceux qui ont disposé les Pseaumes dans l'ordre où ils sont.

Le Pere Garnier nous a donné dans l'Addition qu'il a fait aux Oeuvres de Theodoret, une autre Preface sur les Pseaumes attribuée à Theodoret: mais il est visible qu'elle n'est point de lui, puisque l'Auteur y avance des choses qui ne s'accordent point avec ce que Theodoret dit dans celle-ci. Il en est de même des Fragmens du Commentaire sur les Pseaumes, qu'il rapporte, qui sont de quelque Auteur plus nouveau, qui rapporte les paroles du Commentaire de Theodoret, & y ajoute les sentimens d'autres Auteurs, ou les siens propres.

Theodoret suit dans son Commentaire la

Theodoret. methode qu'il s'est prescrite dans sa Preface. Il explique en peu de mots le sens de chaque verset des Pseaumes. Après avoir remarqué les differences des versions de Theodotion, de Symmaque & d'Aquila, & quelquefois même du texte Hebreu, il explique le sens des paroles, & les applique à l'histoire ou à la prophétie, auxquelles elles ont rapport. Ce Commentaire a été traduit par Antoine Carafe, & dédié au Cardinal de ce nom.

L'Explication du Cantique des Cantiques est le dernier Ouvrage du premier tome des Oeuvres de Theodoret. Il est certain, qu'il avoit écrit sur ce livre de l'Ecriture Sainte, puisqu'il le dit formellement dans sa Preface sur les Pseaumes, par laquelle il paroît que le Commentaire sur le Cantique des Cantiques fut son premier Ouvrage sur la Bible. Mais il semble qu'on a quelque lieu de douter, si ce Commentaire-ci qui a été traduit & publié par Zinus, est véritablement de Theodoret. Voici quelques conjectures qui semblent prouver qu'il n'est pas de lui. 1. L'Auteur du Commentaire dit dans la Preface, qu'il avoit une infinité d'occupations à la ville, à la campagne, à l'armée, & qu'il estoit chargé d'affaires Ecclesiastiques & civiles. Cela ne convient guere à Theodoret, qui avoit passé toute sa vie dans un Monastere, & qui ne s'est mêlé d'aucune affaire de guerre. 2. Il parle de Saint Chrysostome comme d'un homme vivant. Jean, dit-il, qui a éclairé jusqu'à present le monde entier, par le torrent de son eloquence. 3. Il refute assez fortement l'opinion de Theodoret de Mopsueste, pour lequel Theodoret a toujours eu du respect. On dit encore que ces Commentaires sont plus longs que ceux de Theodoret; que ce Commentaire ne se trouve point cité dans les Chânes comme les autres Commentaires de Theodoret; que le seul passage qui se trouve cité, comme étant du Commentaire de Theodoret dans un de ses Ouvrages, ne se trouve point dans ce Commentaire, & que

Theodoret.

que Theodoret ne cite point ce livre pour justifier la pureté de sa Foi, quoi-qu'il fût tres-propre à la prouver. D'autre part on a des raisons qui semblent montrer assez clairement que cet Ouvrage est de Theodoret. 1. Il se trouve sous le nom de Theodoret dans deux MSS. dont Zinus & le Pere Sirmond se sont servis. 2. Pelage II. ou plutôt Saint Gregoire dans la Lettre aux Evêques d'Illyrie, dit que Theodoret a repris l'opinion de Theodoret de Mopsueste sur le sens du livre du Cantique des Cantiques, en supprimant son nom. C'est ce que fait l'Auteur de la Preface de ce Commentaire-ci. Mais il y a encore plus, Pelage II. cite les propres paroles de cette Preface comme étant de Theodoret; de sorte que l'on ne peut douter qu'au temps de ce Pape ce Commentaire-ci ne passât pour être certainement de Theodoret. 3. L'Auteur de ce Commentaire explique dans sa Preface un passage d'Ezechiel, où Jerusalem est comparée à une femme perdue, de la même maniere que Theodoret l'explique dans le Commentaire de ce Prophete. 4. Ce Commentaire est fort semblable aux autres Commentaires de Theodoret, c'est la même maniere d'expliquer, & le même style. Enfin, les conjectures que l'on apporte pour montrer que ce Commentaire n'est point de lui, ne paroissent pas être fort convaincantes. La premiere, qui semble la plus forte, est de peu de consequence: car Theodoret ayant fait cet Ouvrage au commencement qu'il estoit Evêque, il estoit alors occupé de plusieurs affaires Ecclesiastiques & civiles, & l'on peut dire qu'il en avoit aussi de militaires, parce que le déreglement où estoit son Diocese, l'obligeoit à implorer le secours des Magistrats & des Gouverneurs pour se garantir des insultes des payfans, qu'il essuya plusieurs fois, comme l'histoire de sa vie nous l'apprend. On pourroit encore entendre cela des guerres dont son pays estoit alors menacé. La seconde objection seroit sans réponse, s'il estoit certain que l'Au-

Theodoret. teur parlât de S. Chrysostome comme d'un homme vivant, & des Sermons qu'il prêchoit de vive voix. Mais ce qu'il dit, se peut fort bien entendre des Ecrits de ce Pere. C'est des Sermons par écrit, & non pas de ses Predications de vive voix, que l'on peut dire qu'ils éclaircissent toute la terre. Car ses Ecrits ont été répandus dans tout le monde; ses Predications n'étoient que pour ceux qui estoient où il prêchoit. A l'égard de Theodoret de Mopsueste, l'Auteur de ce Commentaire marque assez qu'il avoit du respect pour lui, puisqu'il ne le nomme point. Il est vrai qu'il reprend fortement son opinion sur le sens du Cantique des Cantiques. Mais pourquoi Theodoret ne l'auroit-il pas fait, n'étant pas de son avis, & ne pouvant pas le suivre sans abandonner tous les autres Peres, & sans rendre inutile le Commentaire qu'il alloit faire. Il ne l'épargne pas non plus dans sa Preface sur les Pseaumes: car c'est lui qu'il attaque sans le nommer, quand il dit que quelques Commentateurs avoient expliqué les Pseaumes d'une maniere toute Judaïque. Les autres conjectures sont tout-à-fait foibles. Theodoret est un peu plus diffus dans ce Commentaire, que dans quelques autres; mais il ne l'est pas plus que dans celui qu'il a fait sur le Prophete Daniel; & ces deux Ouvrages étant les premiers fruits de son travail, il ne faut pas s'étonner s'ils sont moins ferrez. Au reste, son caractère & sa maniere d'expliquer l'Ecriture Sainte y sont assez marquez. L'autorité des Chânes n'est pas de grand poids, on sçait assez que les noms des Peres y sont quelquefois confondus, & que souvent l'on n'y trouve pas les meilleures explications. Il a été facile d'y mettre une fois le nom de Theodoret pour celui de Theodoret. Enfin, Theodoret n'a pas allegué tous les endroits qui pouvoient le justifier, mais seulement les principaux. Ainsi rien ne prouve que ce Commentaire sur le Cantique des Cantiques ne soit pas de lui; & les preuves

Theodo- res que l'on apporte pour le prouver, sont
ret. bien plus fortes que celles dont on se sert
pour le détruire. La Preface est du style de
Theodoret, & semblable à ses autres Pre-
faces. Après avoir parlé de ses différentes
occupations, & imploré les lumières du
Saint Esprit, il parle en general du sujet de
ce livre. Il refute ceux qui l'entendent des
amours de Salomon avec la fille de Pha-
raon, ou avec une Sunamite; il oppose
aux personnes qui sont dans ce sentiment,
non seulement l'autorité des Saints Peres,
qui ont mis ce livre au rang des Ecrits di-
vinement inspirez, & qui l'ont jugé digne
d'être reçu dans l'Eglise; mais encore le
témoignage même du Saint Esprit, qui a
inspiré Esdras pour rétablir les livres de
l'Ecriture Sainte qui avoient esté brûlez
sous Manassés, & entierement perdus dans
le temps de la captivité. Or le Cantique
des Cantiques est un de ces livres qu'Esdras
a écrits sans le secours d'aucun exemplaire,
par la seule inspiration du Saint Esprit.
Comment donc se pourroit-il faire qu'il
ne continst que la description de l'amour
passionné d'une creature? C'en est donc
pas sans raison, dit-il, que les Saints Pe-
res l'ont mis au rang des livres sacrez,
& que plusieurs l'ont expliqué par des
Commentaires, ou l'ont cité avec loüan-
ge dans leurs Ecrits. Car non seulement
Eusebe de Palestine, Origene d'Egyp-
te, le glorieux Martyr Saint Cyprien,
& quelques autres Peres encore plus an-
ciens & plus proches des Apôtres, mais
aussi ceux qui ont depuis fait honneur à
l'Eglise, ont reconnu ce livre pour un
Ouvrage spirituel. Saint Basile expli-
quant le commencement des Proverbes,
l'un & l'autre Saint Gregoire, dont l'un
estoit frere, l'autre ami de Saint Basile,
Diodore cét habile défenseur de la vraie
Religion, Jean dont les discours instrui-
sent encore presentement toute la terre,
& tous ceux qui les ont suivis, ont esté
de cét avis. Est-il juste de mépriser ces
grands hommes pour suivre des opinions

particulieres? Est-il raisonnable d'aban-
donner le témoignage du Saint Esprit
pour écouter les pensées des hommes?
Mais de peur qu'il ne semble, ajoûte
Theodoret, qu'on ne croye que nous ne
nous soucions pas de détromper nos ad-
versaires, contens que nous sommes d'é-
tre persuadez de la verité, voyons ce qui
les a pû faire tomber dans l'erreur, & tâ-
chons de les en guerir par des remedes ti-
rez de l'Ecriture Sainte. En lisant ce livre,
& y trouvant des parfums, des lis, des
fruits, des baisers, des joüies, des yeux,
des cuisses, & quantité d'autres expres-
sions de cette nature, ils se sont arrêtez
à la lettre, sans vouloir penetrer le sens spi-
rituel & caché. Mais ils devoient confide-
rer que dans l'usage de l'ancien Testament
il y a plusieurs expressions figurées, qui
ont un autre sens que celui que les termes
signifient proprement & naturellement.
Par exemple, dans *Ezechiel chapitre 17.*
vers. 3. le Roi de Babylone est designé
par un Aigle, sa puissance par les ailes
de cét oiseau, ses troupes par les on-
gles. Jerusalem y est appelée un Li-
ban; les Cedres sont ses habitans: ce
ne sont pas seulement les Chrestiens,
mais même les Juifs, qui donnent ce
sens à ce passage. Dans le Prophete *Za-*
charie chapitre 11. v. 1. Jerusalem est en-
core entenduë sous le nom du Liban; le
Roi de Babylone sous celui d'un Feu; les
Cedres sont les Grands & les Puissans; les
Pins sont ceux qui sont de mediocre con-
dition: il y a une infinité d'expressions
semblables. Mais pour donner un exem-
ple qui ait plus de rapport avec nostre su-
jet, Dieu s'adressant à la nation des Juifs,
lui parle comme à une femme, & se sert
des mêmes termes dont Salomon s'est
servi; il n'y a qu'à lire le *chapitre 16.*
d'Ezechiel, on y trouve des mammelles,
des cuisses, des mains, des narines, des
oreilles; il y est parlé de beauté, d'amour,
d'embrassemens; on n'entend pas nean-
moins ces choses à la lettre. Il y a des en-
droits

Theodo-
ret.

droits semblables dans Jeremie, dans Isaïe,
& dans tous les autres Prophetes. On ne
fait donc rien d'extraordinaire, quand on
entend spirituellement le Cantique des
Cantiques, d'autant plus que les Apôtres
ont expliqué qui est cét Epoux & cette
Epouse dont il est parlé dans ce livre. Je-
sus-CHRIST lui-même s'appelle Epoux,
l'Epouse est son Eglise, les filles de sa sui-
te sont les ames qui ne sont pas encore assez
parfaites pour être les épouses de JESUS-
CHRIST; ceux qui conversent avec l'E-
poux, sont ou les Prophetes, ou les Apô-
tres, ou plutôt les Anges. Enfin, Theo-
doret remarque, que les trois livres de Sa-
lomon sont comme autant de degrez pour
monter à la perfection; que les Proverbes
enseignent la Morale; que l'Ecclesiaste fait
connoître le neant des biens de la vie pre-
sente; & que le Cantique des Cantiques
donne la connoissance de l'union mystique
de l'Epoux & de l'Epouse, & que c'est
pour cela que ce livre est mis le dernier.
Il croit que Salomon a pû apprendre une
partie de ce qu'il dit dans les livres de son
pere, qui en a donné l'idée dans le Psea-
me 44. Il ne veut pas qu'on mette ce livre
entre les mains des jeunes gens & des foi-
bles, & il pretend que la lecture n'en doit
être permise qu'à ceux qui ont l'esprit fait,
& qui peuvent en comprendre les sens spi-
rituels & cachez. Enfin il avertit qu'il a
pris plusieurs choses dans les Ouvrages des
Peres qui ont écrit avant lui. Il ne croit pas
avoir fait un larcin pour cela, parce que
c'est un droit acquis à ceux qui leur suc-
cedent, de pouvoir se servir de ce qu'ils
ont dit. Il dit qu'il a ajoûté plusieurs cho-
ses, qu'il a abregé ce qui estoit trop long
dans les autres, & étendu ce qui lui a pa-
ru trop court. Il finit en priant ceux qui
jouiront sans peine de son travail, de prier
pour lui en recompense; & en avertissant
ceux qui ne trouveront pas son Com-
mentaire assez exact, d'agréer au moins
son travail, & d'ajoûter ce qu'ils trou-
veront y manquer. Cette Preface seule

fait assez connoître que cét Ouvrage est
de Theodoret. Il est divisé en quatre li-
vres. Il explique le texte par rapport au
sens qu'il vient de marquer dans sa Pre-
face.

Theodoret avoit encore fait des Com-
mentaires sur tous les Prophetes, comme
il le declare dans sa lettre 82. à Eusebe
d'Ancyre. Il ne nous manque que le
Commentaire sur Isaïe, dont nous n'a-
vons que des Fragmens tirez des Chaines,
que le Pere Sirmond a recueillis. Mais
comme on ne peut pas s'assurer sur la foi de
ces sortes de monumens, je ne voudrois
pas être caution que tout ce qu'il en a tiré,
fut de Theodoret. A l'égard des Com-
mentaires sur Jeremie & sur Ezechiel, sur
Daniel & sur les douze petits Prophetes, ils
sont tout entiers en Grec & en Latin dans
le second tome des Oeuvres de Theodo-
ret. Le Commentaire sur Daniel, est ce-
lui qu'il a composé le premier en 426.
Le Commentaire sur Ezechiel a succédé.
L'Explication des douze petits Prophetes
a suivi celui-ci. Elle ne fut pas plutôt fi-
nie, qu'il entreprit d'expliquer Isaïe; &
après en être venu à bout, il écrivit sur
Jeremie, & finit tous ses Ouvrages sur
les Prophetes par l'explication des Lamen-
tations, comme il le témoigne à la fin de
son Commentaire sur ce livre sacré. Il gar-
de dans ce Commentaire sa methode ordi-
naire, en expliquant en peu de mots d'une
maniere claire & intelligible, le sens litteral
& historique du texte sacré, sans s'en écar-
ter par des allegories ou par des digressions
morales. La version du Commentaire sur
Jeremie est de Pic President des Enquestes:
celle du Commentaire sur Ezechiel & sur
Daniel est de Gabius, & celle du Commen-
taire sur les petits Prophetes est d'un nom-
mé Gilles d'Albi.

Le Commentaire sur toutes les Epîtres
de Saint Paul surpasse tous les autres Com-
mentaires de Theodoret, pour leur solidi-
té & leur netteté. Il y explique le texte
de cét Apôtre d'une maniere tres-simple
& tres-

*Theodore-
ret.* & tres-naturelle. Il le composa depuis le Concile d'Ephese. Theodore de Mop-sueste, & Saint Jean Chrysostome venant de faire d'excellens Commentaires sur ces Epîtres, c'estoit une espece de temerité d'entreprendre d'en faire un nouveau : aussi Theodoret s'en excuse-t-il dans sa Preface ; & après avoir invoqué suivant sa coutume ordinaire le secours du Saint Esprit, il avoue qu'il n'a presque fait qu'abreger les Commentaires des autres. Il marque ensuite l'ordre, suivant lequel il croit que les Epîtres de Saint Paul ont esté composées : car il ne les croit pas rangées suivant l'ordre qu'elles ont esté écrites. Ce Commentaire est litteral : il suit exactement les explications de Saint Chrysostome, qu'il ne fait le plus souvent qu'abreger, en retranchant ce qui concerne la Morale. Ce Commentaire est le premier Ouvrage du troisième tome : il a esté traduit par Gentien Hervet.

L'Histoire Ecclesiastique de Theodoret divisée en cinq livres, est comme une espe-

ce de Supplement à celles de Socrate & de Sozomene ; aussi l'a-t-il écrite depuis la leur *a*, vers l'an 450. *b* Il ne conduit pas néanmoins son Histoire jusqu'à ce temps. Elle commence où finit Eusebe, c'est-à-dire, à l'origine de l'heresie d'Arius, en 422. ou en 423. & finit en 428. *c* avant la naissance de celle de Nestorius. Photius trouve le style de l'Histoire de Theodoret plus convenable à la matiere, que celui de Socrate & de Sozomene : car il est, dit-il, clair & sublime, & il n'a rien de superflu ; mais il se sert de metaphores trop hardies, qui sont même quelquefois tout-à-fait outrées. Il n'a pas eu soin de marquer les années des evenemens qu'il raconte ; mais il a pris la peine de recueillir & de copier dans son Histoire les pieces originales, comme les lettres des Synodes, des Empereurs, des Evêques ; & il fait remarquer plusieurs circonstances remarquables, dont Socrate & Sozomene n'avoient point parlé. Il fait plus exactement qu'eux l'Histoire des Ariens, il décrit plusieurs particularitez que ces

a Depuis la leur.] Cassiodore, Theodore le Lecteur, & Photius nomment Theodoret le dernier de ces trois Auteurs Ecclesiastiques. Theodoret corrige quelques-unes de leurs fautes. Il éclaircit l'Histoire de Saint Athanase, & rapporte quantité de faits qui regardent l'Eglise d'Orient, que ces deux Auteurs n'avoient pas rapportez : comme ce qui regarde Melece, Flavien, Eusebe de Samosate, & d'autres Orientaux. Il semble que c'est ce qu'il veut dire, quand il écrit au commencement que son dessein est d'écrire τῆς ἐκκλησιαστικῆς ιστορίας τὰ λειπόμενα. quoi-que cela se puisse entendre de la continuation d'Eusebe.

b Vers l'an 450.] Theodoret dans sa lettre 82. à Eusebe, écrite en 445. faisant le catalogue de ses Ouvrages, ne parle point de son Histoire. Il est clair qu'il l'a écrite depuis le Concile d'Ephese, puisqu'il parle au c. 36. du l. 5. de la translation des Reliques de Saint Chrysostome faite en 438. Il parle des contestations qui s'estoient élevées dans l'Eglise sur l'Incarnation, & il semble marquer les sentimens d'Eutyché au livre 5. chap. 30. Il l'a écrite avant la mort de Theodosie arrivée le 29. Juillet 450. puisqu'il parle de cet Empereur comme étant encore sur le Throne, liv. 5. c. 36. Au même livre chap. 35. il compte 30. ans depuis le martyre d'Abdas, que l'on met en 420.

c Finit en 428.] Gennade dit qu'il l'a continuée jusques au temps de l'Empereur Leon, & qu'il en a fait dix livres. Cela pourroit faire croire que nous avons perdu les cinq derniers. Mais il n'y a nulle apparence qu'il en ait composé plus de cinq. Il declare lui-même en finissant le 5. livre, qu'il finit là son Histoire. Evagre dit au commencement de la sienne, que l'Histoire de Theodoret finit à l'Empire de Theodosie le jeune, au temps de la mort de Theodore & de l'Episcopat de Sisinnius. Photius dit la même chose. Enfin ces cinq derniers livres n'ont jamais esté vus de personne. Il est vrai que Theodore dans ses Recueils liv. 2. cite Theodoret sur l'affaire de Pierre Mogus, & de Calendion, Saint Jean Damascene dans le 3. livre des Images, cite quelques endroits de l'Histoire de Theodoret, qui ne s'y trouvent point. Mais ils se sont trompez : car à leur compte, il faudroit que Theodoret eût vécu près de cent ans. Leur témoignage a fait conjecturer à quelques-uns, qu'il y avoit eu un autre Theodoret plus recent, Auteur d'une Histoire ; & le P. Garnier pretend que c'est l'Evêque d'Alindes en Carie qui a assisté en 536. au Concile de Constantinople sous Mennas. Mais cela me paroît fort douteux, il vaut mieux dire que ces deux Auteurs qui sont d'ailleurs peu exacts, se sont trompez.

*Theodo-
ret.*

ces deux Historiens n'avoient point remarquées, & il rapporte plusieurs choses concernant l'Histoire des Eglises & des Evêques du Patriarchat d'Antioche, qui seroient demeurées dans l'oubli, s'il n'en eût conservé la memoire. Il a fait quelques fautes *a* : mais Baronius suivant ses préjugés reprend quelques endroits de l'Histoire de Theodoret, où ce Pere ne s'est point écarté de la verité *b*. Cela est encore plus tolerable, que de l'accuser avec un nouvel Auteur de n'avoir composé son Histoire que pour calomnier les Catholiques, & pour faire d'un côté le parallele de Nestorius avec Saint Athanase & Saint Chrysostome, & celui de Saint Cyrille avec Eusebe de Nicomedie, & avec Theophile. Il ne paroît rien dans l'Histoire de Theodoret, qu'une grande aversion contre toutes les heresies, un grand zele pour la Religion, un grand amour de l'Eglise, un grand respect pour les saints Evêques qui ont défendu la Foi, & une grande estime pour tous ceux qui ont bien vécu. Cette Histoire a esté imprimée en Grec à Basle en 1536. Huit ans après, Robert Estienne la fit imprimer à Paris. Le Pere Sirmond l'a mise dans le second tome de son edition des Oeuvres de Theodoret ; & enfin Monsieur de Valois l'a fait imprimer après l'avoir corrigée & conferée sur des Manuscrits avec son exactitude ordinaire. Il y en a cinq versions Latines différentes. La premiere est celle

a Quelques fautes.] En voici des exemples, il met la mort d'Arius parmi les circonstances du Concile de Nicée, l. 1. c. 14. Il fait Eusebe de Nicomedie successeur d'Alexandre dans le Siege d'Antioche, *ibid.* c. 16. Il ne rapporte le choix qu'on fit d'Eusebe de Cesarée pour remplir le Siege d'Antioche, qu'après la mort d'Eulale, c. 21. Il fait durer l'exil de Saint Athanase quelques mois plus qu'il n'a duré, liv. 2. c. 1. Il met l'Ordination de S. Ambroise au commencement de l'Empire de Valentinien, quoi-que'elle ne soit arrivée qu'en 370. l. 4. c. 5. Il fait une faute presque semblable, quand il raconte la sedition d'Antioche après le meurtre de Theodoret. Il se trompe dans le nombre des Evêques du Concile de Sardique. Il en compte 250. l. 2. c. 7. ils n'étoient que 170. Il con-

*Theodo-
ret.* d'Epiphane Scholastique, dont Cassiodore s'est servi dans son Histoire en trois parties. La seconde est celle de Camerarius imprimée en 1537. La troisième est celle de Christopherson. La quatrième, celle du Pere Sirmond ; & la dernière celle de Monsieur de Valois, qui est la meilleure & la plus exacte. Monsieur le President Cousin a traduit en François l'Histoire de Theodoret sur le Grec, avec une tres-sçavante Preface, dans laquelle il défend la memoire de ce Pere contre ceux qui l'ont attaquée. Cette moderation est beaucoup plus loüable, que la passion d'un autre Auteur, qui semble n'avoir travaillé sur Theodoret que pour le décrier, pour tourner en mal ses plus innocentes actions, & pour interpreter en mauvaise part ce qu'il dit de plus Catholique.

L'Histoire intitulée Philothée, ou la Vie Monastique, contient la vie & les éloges de trente fameux Solitaires d'Orient, que Theodoret avoit vus lui-même, ou dont il avoit appris les actions & les vertus par ceux qui les avoient vus. Il l'a composée vers l'an 440. Le premier est le fameux Jacques de Nisibe, qui passa une partie de sa vie dans les montagnes, n'ayant point d'autre retraite en hiver que des antres & des cavernes, ni d'autre abri en esté que celui des forests. Il ne vivoit que des herbes ou des fruits des arbres sauvages, & n'estoit vestu que de peaux de chevres.

Après

fond le siege que les Peres mirent devant Nisibe en 350. avec celui qu'ils y mirent en 359. l. 5. c. 3. Il dit que Paulin refusa l'accommodement que Melece lui offrit, comme il paroît par les lettres des Evêques d'Italie, l. 4. c. 30. Il s'est encore trompé au chap. 8. *ibid.* quand il a écrit, que Maxime fut ordonné Evêque de Constantinople par Timothée : ce fut son successeur Pierre qui l'ordonna.

b Baronius suivant ses préjugés, &c.] Theodoret met en 330. la déposition d'Eustathe d'Antioche, Baronius le reprend. Mais il se trompe, car Eusebe confirme le sentiment de Theodoret. Baronius l'accuse encore d'avoir esté trop favorable à Melece & à Flavien : mais c'est plutôt ce Cardinal, qui étoit trop emporté contre eux.

Theodore ret. Après avoir passé quelques années dans cette solitude, il fut obligé de la quitter malgré lui, pour prendre soin de l'Eglise de Nisibe, dont il avoit été élu Evêque: mais ce changement ne lui fit point changer de maniere de vivre, ni quitter ses austeritez. Il fit quantité de miracles: mais ce qu'il y a de remarquable dans ceux que rapporte Theodoret, c'est qu'ils ont tous une bonne fin: c'est ou pour punir le crime, ou pour faire connoître la verité. Il punit l'impudence de quelques filles qui s'étoient tenues découvertes devant lui, en faisant tarir la fontaine où elles lavoient leur linge, & en faisant blanchir leurs cheveux. Il fit connoître l'injustice de la sentence d'un Juge, & la lui fit révoquer, en réduisant en poudre une grosse pierre, pour prouver l'injustice de cette sentence. Des gueux portant un de leurs compagnons qui faisoit le mort, afin d'avoir quelque aumône sous prétexte de l'ensevelir, & s'étant adressés à Saint Jacques de Nisibe, il leur fit quelques aumônes, & se mit en prières pour ce mort prétendu; mais Dieu permit qu'il mourût effectivement, de sorte qu'après que ce saint homme fut parti, les compagnons de ce gueux furent fort étonnés de voir qu'il ne leur répondoit plus. Ils eurent aussitôt recours à celui, dont les prières avoient puni si severement leur fourberie, ils lui avoient leur faute: il la leur pardonna, & rendit la vie à leur mort par ses prières. Theodoret attribue aussi à ses prières la mort précipitée de l'Heretique Arius. Mais il se trompe en disant d'Alexandre d'Alexandrie ce qui convient à Alexandre de Constantinople. Le dernier miracle que Theodoret rapporte, est celui de la préservation miraculeuse de la ville de Nisibe, qui étoit prête d'être prise par Sapor Roi de Perse.

Le second Moine dont il est parlé dans cette Histoire, est Julien Sabas Solitaire de l'Ostroëne, qui habita long-temps dans un antre, ne mangeant qu'une fois la semaine un peu de pain de mil fort noir. Tout son

plaisir étoit de chanter des Pseaumes. Plusieurs personnes vinrent le trouver dans ce desert, & se mirent sous sa discipline: de sorte qu'en peu de temps, il eut beaucoup de Religieux sous sa conduite, qui demeuroient tous dans cet antre, & n'avoient qu'une seule cellule pour ferrer les herbes qu'ils mangeoient. Il les envoyoit le matin deux à deux dans le desert, & leur ordonnoit de reciter tour à tour quinze Pseaumes de David: celui qui les recitoit, étoit debout, l'autre les écoutoit à genoux. Le soir ils revenoient tous à l'antre, & après s'être un peu reposés, chantoient encore les louanges de Dieu. Theodoret rapporte plusieurs miracles de Julien, & s'arrête particulièrement sur le voyage qu'il fit à Antioche sous l'Empire de Valens, à la prière d'Acace de Berée, pour fortifier les Catholiques d'Antioche contre les Ariens.

Marcien issu d'une illustre famille de la ville de Cyr, se retira dans le desert. Il mangeoit tous les jours sur le soir un quarteron de pain, croyant qu'il étoit plus à propos de manger tous les jours sans se jamais rassasier, que d'être plusieurs jours sans manger, & manger ensuite tout son saoul. Il eut pour disciples Eusebe & Agapet. Le premier eut la conduite de plusieurs Religieux qui se retirèrent dans la solitude où il étoit. Le dernier alla à Apamée où il fit aussi plusieurs Religieux. Il paroît par les histoires que Theodoret rapporte de Marcien, qu'il avoit un bon esprit. Il faisoit ce qu'il pouvoit pour cacher les miracles qu'il faisoit, & en faisoit le moins qu'il lui étoit possible. Ayant reçu une visite de cinq Evêques, qui étoient Flavien d'Antioche, Acace de Berée, Eusebe de Calcide, Isidore de Cyr, & Theodote d'Hieraples, il fut long-temps sans parler; & comme on le pressoit de les entretenir: Dieu dit-il, nous parle tous les jours, & par ses creatures & dans l'Ecriture Sainte, il nous avertit de ce qu'il nous faut faire, il nous menace, il nous exhorte sans que nous

Theodore ret.

nous en profitons: comment donc les discours de Marcien pourroient-ils être de quelque utilité? Il ne voulut jamais souffrir que ces Evêques l'ordonnassent. Un autre Solitaire nommé Avitus, l'estant venu voir, après s'être entretenus fort long-temps, il fit apprêter le souper après l'heure de None, & invita ce Solitaire à prendre le repas avec lui. Ce Solitaire lui dit qu'il n'avoit coutume de manger qu'après le soleil couché, & qu'il étoit quelquefois deux ou trois jours sans manger. Marcien le pria de changer cette coutume pour cette fois à cause de lui, parce qu'estant infirme il ne pouvoit attendre le coucher du soleil. Cette prière n'ayant rien fait sur l'esprit d'Avitus, il se mit à soupirer, en disant qu'il étoit bien fâché de voir qu'Avitus avoit tant pris de peine pour visiter une personne qui étoit si intemperant. Avitus lui ayant répondu qu'il mangeroit plutôt de la viande, que de souffrir qu'il lui parlât de cette maniere, il lui dit: Nous n'avons pas coutume de manger non plus que vous qu'après le soleil couché; mais nous savons que la charité doit l'emporter sur le jeûne: car elle est de commandement, & le jeûne dépend de nous. Or nous devons préférer la Loi de Dieu à nos observances particulieres. Il engagea un autre Solitaire appelé Abraham, de suivre la discipline établie par le Concile de Nicée, sur la célébration de la Pâque. Il haïssoit tous les Heretiques, & sur tout les Apollinaristes, les Sabelliens & les Euchites. Ayant appris que plusieurs personnes avoient bâti des Oratoires pour y mettre son corps après sa mort, il engagea son disciple Eusebe par serment de l'enterrer en un endroit où personne ne sçût de long-temps où il seroit. Eusebe exécuta fidelement cet ordre, & on ne sçût où étoit le corps de ce saint Solitaire, qu'après que tous ces autres Oratoires furent consacrés par les Reliques des Martyrs.

Dans le quatrième chapitre Theodoret décrit les vertus d'Eusebe, & de son collègue

Tome IV.

gue Marcien, & de ses disciples qui avoient habité proche d'Antioche.

Theodore ret.

Dans le cinquième, il fait l'éloge de Publius natif de la ville de Zeugma, Supérieur de plusieurs Moines, qu'il fit demeurer dans un même Monastere. Comme sa Communauté étoit composée de Grecs & de Syriens, il faisoit chanter l'Office en Grec & en Syriaque. Theodoret parle aussi dans ce chapitre de Theotime & d'Aphthone, successeurs de Publius.

L'histoire de l'ancien Simeon est pleine d'évenemens extraordinaires. Il fait conduire des Juifs par des lions, il éteint le feu du ciel qui avoit pris à une grange, il entreprend le voyage de la montagne de Sinaï, il trouve en chemin un homme dans une caverne, qui y habitoit depuis long-temps, & étoit nourri par un lion qui lui apportoit des dattes. Simeon fut une semaine en prières sur la montagne de Sinaï, sans prendre de refection, après quoi il entendit une voix qui lui disoit de manger, & il trouva trois pommes qu'il mangea. Etant de retour, il établit des Monasteres. Palladeami de Simeon fit déclarer à un mort celui qui l'avoit tué.

Aphraate Persan faisoit profession de la vie monastique: mais il passa une grande partie de sa vie à Antioche, pour combattre les Ariens. On trouvera fort étrange qu'il ait fait un miracle pour guerir un cheval de l'Empereur, en lui faisant boire de l'eau sur laquelle il avoit fait le signe de la croix, & frottant son ventre d'huile benite.

Pierre né en Galatie, vécut quatre-vingts-dix-neuf ans, & en passa quatre-vingts-douze dans les exercices de la vie monastique. Les premières années il demeura en sa patrie, il vint en Palestine pour adorer JESUS-CHRIST dans le lieu où il est mort pour nous. De là il alla à Antioche, où il s'enferma dans un sepulcre, ne buvant que de l'eau, & ne mangeant que du pain, & encore une seule fois en deux jours. Il délivra plusieurs possédez, & gue-

N

Theodoret. & guerit quantité de malades, entre autres la mere de Theodoret qui estoit tourmentée d'un mal d'yeux, après l'avoir exhortée à ne plus s'ajuster ni farder : il la guerit encore d'une maladie dangereuse qu'elle eut après sa couche.

Theodose Solitaire de Cilicie, fut obligé par les courses des Barbares de se retirer à Antioche : ce qu'il y a de plus remarquable dans sa vie, ce sont ses austeritez & son travail continuel. Il fut enterré dans le sepulcre d'Aphraate, & eut pour disciple Hellade, qui après avoir passé soixante ans dans les exercices de la vie monastique, fut ordonné Evêque de Tarse.

Romain imita la vie de Theodose, il demeuroit près d'Antioche, ne vivoit que de pain & d'eau, chargé de chaînes, couchant sur la dure : il estoit fort simple, & a fait plusieurs miracles.

Zenon Officier de l'Empereur Valens, se retira de la Cour pour passer sa vie dans un sepulcre près d'Antioche, sans feu, sans lit, sans meubles. Il venoit les Fêtes & les Dimanches à l'Eglise, y entendoit les instructions des Evêques, & approchoit de la sainte Table. Il distribua une partie de ses biens aux pauvres de son vivant, & laissa le reste à distribuer à Alexandre son Evêque.

Le Solitaire Macedonius passa quarante ans dans la solitude près d'Antioche, à ne manger que du pain d'orge. Sur la fin de sa vie il commença à manger du pain ordinaire, craignant de rendre compte de sa mort à Dieu, s'il ne faisoit pas ce qui lui estoit nécessaire pour conserver sa vie. Flavien l'ayant fait venir à Antioche, sous prétexte de quelque accusation, l'ordonna Prêtre sans qu'il en sçût rien. Quand la Messe fut achevée, quelqu'un l'en avertit, car il ne sçavoit ce qu'on avoit fait : mais dès qu'il sçût qu'on l'avoit ordonné Prêtre, il fut fort en colere contre tous les assistans, & principalement contre Flavien ; on eut bien de la peine à l'apaiser. Le Dimanche suivant, comme on l'invita pour venir à la

Theodoret. Feste, il dit tout bonnement à ceux qui l'en venoient prier : Est-ce que vous me voulez encore faire Prêtre une seconde fois ? On eut bien de la peine à lui persuader que cela ne se pouvoit pas ; & il fut fort long-temps qu'il n'osoit venir à Antioche. Avec toute cette simplicité, il ne laissa pas d'empêcher qu'on n'exécutât les ordres que l'Empereur avoit donnez contre le peuple d'Antioche, irrité de ce qu'il avoit abattu ses statues. Ce qu'il dit là-dessus aux Mestres de Camp chargez de ces ordres, est fort spirituel. Nous pouvons bien, leur dit-il, rétablir des statues de bronze que nous avons abattues ; mais il n'est pas au pouvoir de l'Empereur de ressusciter des morts. Seroit-il juste qu'il voulût faire perir des images vivantes de Dieu, pour des statues qui ne sont que de bronze & d'airain. Theodoret rapporte ensuite plusieurs miracles de ce saint Solitaire.

Theodoret passe sous silence quantité d'autres Solitaires d'Antioche, pour parler de ceux de son pays de Cyr. Le premier est Maïsymas, à qui l'on donna le gouvernement d'une bourgade. Il ne changea jamais d'habit, se contentant d'y mettre des pieces à mesure qu'il estoit déchiré. On dit qu'il avoit deux muids, l'un de bled, l'autre d'huile, qui ne se vuidoient jamais, quoiqu'il en donnât continuellement aux pauvres.

Acepsimas fut un Reclus de la même Province, qui passa soixante ans dans une cellule, sans voir & sans parler à personne. On lui apportoit des lentilles & de l'eau, qu'il prenoit par un trou qui estoit en biais, afin qu'on ne le pût voir. Il sortoit quelquefois la nuit pour aller querir de l'eau. Un jour il fut rencontré par un berger, qui croyant que c'estoit un loup, voulut lui jeter des pierres, mais sa main & sa fronde s'arrestèrent. Une autre fois il prit curiosité à un homme de monter sur un arbre pour voir ce que Reclus faisoit dans sa cellule ; mais il devint perclus de la moitié du corps, & ne recouvra la santé

Theodoret.

té qu'après avoir fait abattre cet arbre. Acepsimas ayant prévu sa mort, ouvrit sa cellule cinquante jours avant que de mourir, & se laissa voir à ceux qui le voulurent visiter. Son Evêque y étant venu, l'ordonna Prêtre, en lui imposant les mains dans sa cellule. Il le souffrit, parce qu'il n'avoit que peu de jours à vivre. Il y eut encore dans le même pays un Solitaire d'une grande vertu appelé Maron, qui fit quantité de miracles, & qui fut l'auteur de la vie monastique dans le pays de Cyr. Mais il n'y en a point de plus admirable que S. Abraham, qui convertit un village, & fut ensuite ordonné Evêque de Carres, sans rien diminuer des austeritez & des pratiques de la vie monastique. La reputation de sa sainteté estoit si grande, que l'Empereur le fit venir à Constantinople. On voit aussi des exemples d'une vertu singulière dans trois Solitaires du même pays, qui sont Eusebe, Salamane & Maris. Ce dernier ayant esté fort long-temps sans assister à la célébration des saints Mysteres, pria Theodoret de les célébrer : il le fit, & s'étant fait apporter des vases sacrez, il offrit le saint Sacrifice sur les mains de ses Diacres qui lui servirent d'autel.

Tous ceux dont Theodoret a parlé jusqu'ici, étoient morts quand il écrivoit ; les dix autres étoient encore vivans. Il s'étend sur la vie d'un Solitaire appelé Jacques, qui estoit de ses amis. Il raconte plusieurs apparitions, dont le Demon s'estoit servi pour le tourmenter. Il y a en cet endroit une chose fort remarquable sur les Reliques. Theodoret avoit reçu avec beaucoup d'honneur des Reliques qu'on disoit estre de Saint Jean Baptiste, des Apôtres & des Prophetes. Ce bon Solitaire doutant, si celles qu'on disoit estre de Saint Jean Baptiste, n'estoient point de quelque Martyr de ce nom, ne voulut pas les recevoir avec les autres : il en fut repris dans une vision, & vit Saint Jean qui l'assura qu'elles estoient de lui ; & il pria Theodoret de les lui apporter.

Theodoret. Je passe quelques autres Solitaires, dont Theodoret parle dans les chapitres suivans, pour venir au fameux Saint Simeon Stylite, dont Theodoret écrit la vie avec beaucoup d'exactitude. Il estoit de Cilicie, & avoit gardé les troupeaux dans sa jeunesse. Estant un jour allé à l'Eglise, & y ayant entendu l'Evangile, où il est dit, *Heureux ceux qui pleurent*, il se retira dans le Monastere d'Eusebe d'Ammien : mais comme il pratiquoit des austeritez surprenantes, que les autres Religieux ne pouvoient supporter, ils le chasserent. Il se retira dans une citerne, d'où ils le tirèrent, se repentant de l'avoir ainsi chassé. Mais il ne demeura pas long-temps avec eux, & s'en alla au village de Telamisse, où il s'enferma dans une petite maison. Il voulut passer un Carême sans boire & sans manger, & ayant proposé la chose à Bassus, qui estoit préposé pour la visite de plusieurs Eglises, il fut conseillé de ne point entreprendre une chose qui pouvoit lui causer la mort. Il se fit néanmoins enfermer avec dix pains & une cruche d'eau ; mais il passa les quarante jours sans y toucher, & au bout de ce temps Bassus étant revenu, trouva tous les pains entiers & la cruche pleine, & Simeon couché par terre sans sentiment. Après avoir humecté & lavé sa bouche avec une éponge, il lui donna l'Eucharistie, qui l'ayant fortifié, il se leva & mangea peu-à-peu. Depuis ce temps il passa tous les autres Carêmes sans manger. Il demeura trois ans dans sa cellule, d'où il alla demeurer sur le sommet d'une montagne, où il s'attacha avec une chaîne de trente coudées ; mais Melece, ou plutôt un autre Evêque d'Antioche, (car il faut que Theodoret se soit trompé, Melece étant mort long-temps auparavant) lui ayant remontré qu'il n'avoit que faire de chaîne, il la fit rompre, sans pour cela sortir de l'espace qu'il s'estoit prescrit. Sa reputation ayant attiré une infinité de gens de toutes sortes de nations qui venoient pour le voir, & souhaitoient avec em-

Theodoro-
ret. empressement de le toucher, il s'avisa pour éviter la foule, de monter sur une colonne. D'abord il estoit sur une de dix coudées, ensuite il en fit faire une de douze, puis une de vingt-deux, & presentement, dit Theodoret, il est sur une colonne de trente-six coudées. Theodoret justifie cette vie qui paroît extraordinaire, & que quelques-uns blâmoient, quoi-qu'une infinité de personnes le respectassent, & vinfent en foule pour recevoir sa benediction. Il leur donnoit des instructions, accommodoit les differends qu'ils pouvoient avoir, leur prédisoit ce qui devoit leur arriver, & faisoit souvent des miracles. Il prioit ordinairement jusqu'à l'heure de None, & ne donnoit point d'audience à ceux qui le venoient voir qu'après cette heure-là. Enfin, il prenoit soin des affaires de l'Eglise, combattoit contre les Juifs & contre les Heretiques, & écrivoit aux Empereurs, aux Gouverneurs & aux Evêques pour les avertir de leur devoir.

Si cette maniere de vivre en demeurant debout sur une montagne pendant tant d'années, paroît incroyable, celle de deux autres Solitaires qui s'estoient enfermez dans des lieux où ils estoient obligez de demeurer toujours courbez & ferrez, n'est pas moins surprenante. Cette posture est encore à mon avis plus incommode que celle des Stylites. Les deux Solitaires qui la pratiquoient, s'appelloient Baradatus & Thalaleus. Theodoret écrit leur vie dans les ch. 27. & 28. Il finit en proposant les exemples de quelques femmes qui avoient embrassé la vie monastique. Marana & Cyra habitoient dans une cellule proche de Bérée, si toutefois on doit appeller une cellule un lieu fermé de quatre murailles sans couverture, où elles passaient leur vie à l'injure du temps. Elles portoient des habits longs qui couvroient tout leur corps, & estoient chargées de chaînes. Domnina s'estoit fait une petite demeure dans un jardin, elle estoit couverte d'un cilice, alloit tous les jours à l'Eglise, & ne mangeoit

que des lentilles. Enfin, Theodoret dit, *Theodoro-*
ret. qu'il y avoit en son temps une infinité de vierges consacrées à Dieu, non seulement en Orient, mais aussi dans l'Egypte, dans la Palestine, dans l'Asie, dans le Pont, dans l'Europe, qui vivoient ou en commun, ou séparément, pratiquant les exercices de la vie monastique. Qu'en Egypte il y avoit des Monasteres où il y avoit jusqu'à cinq mille Moines. Il finit son livre en priant ceux dont il a écrit la vie, de ne le pas mépriser, quoi-qu'il soit fort éloigné de leur vertu, afin qu'il ait aussi part à leur gloire. Un nouvel Auteur accuse ce sentiment d'aveuglement, d'impatience & d'orgueil : mais je ne croi pas qu'il trouve beaucoup de gens aussi peu équitables que lui pour en juger de cette maniere.

Cette Histoire contient plusieurs choses fort remarquables touchant la discipline de ce temps-là. On y voit que l'on portoit beaucoup d'honneur aux Saints; qu'on les invoquoit; qu'on attendoit du secours par leurs prieres; qu'on recherchoit leurs reliques avec empressement; qu'on y croyoit assez facilement; qu'on leur attribuoit beaucoup de vertu; qu'il se faisoit beaucoup de miracles, & qu'on y étoit fort credule; que l'on estoit persuadé que les Saints jouïssent aussi-tôt après leur mort du bonheur éternel; qu'ils estoient avec JESUS-CHRIST & avec les Anges; que l'on prioit pour les morts; que l'on visitoit les lieux saints, comme le Mont Sinaï, & la Terre Sainte. A l'égard des Solitaires & des Moines, il paroît qu'ils pratiquoient des austeritez excessives. Les plus ordinaires estoient de ne manger que très-peu de pain; de ne boire que de l'eau; de jeûner pendant toute sa vie, quelquefois même plusieurs jours de suite; d'être exposé à toutes les injures de l'air; de se charger de chaînes; de faire des travaux extraordinaires; de se mettre dans des postures contraintes & incommodes; de coucher sur la dure; d'être vêtu d'habits grossiers & incommodes, couverts de cilices; n'avoir

Theodoro-
ret. ni lit, ni table, ni meuble; prier continuellement; mortifier tous ses sens; se priver de tous les plaisirs; demeurer dans le silence; s'enfermer dans un lieu estroit; être toujours debout, ou toujours courbé, &c. Mais parmi toutes ces austeritez, il n'est point parlé de discipline; il ne paroît pas même dans l'Antiquité qu'elle ait esté en usage, si ce n'est pour punir de Moines qui avoient peché. Il y avoit très-peu de ces Solitaires qui fussent dans les Ordres; ils avoient un grand éloignement de cette dignité, que quelques Evêques leur conféroient malgré eux. On en tiroit néanmoins plusieurs de leurs solitudes & de leurs Monasteres, pour les élever à l'Episcopat. Ordinairement ils gardoient, étant Evêques, la même maniere de vivre. Quelques Solitaires estoient fort long-temps sans entendre la Messe, préférant la retraite continuelle à l'assistance du saint Sacrifice; d'autres venoient tous les Dimanches à l'Eglise. Cette Histoire de Theodoret est écrite d'un style fort ampoullé, plutôt en forme de Dialogue qu'en Histoire. Il compare souvent les Anachorettes avec les Patriarches & les Prophetes.

Quoi-que les Lettres soient à la fin du troisième tome de Theodoret après le Philothée, nous remettrons à en parler, quand nous aurons traité des Ouvrages qui sont dans le quatrième tome.

Le premier est l'Ouvrage qu'il a intitulé, *l'Eraniste*, ou le *Polymorphus*, parce qu'il pretend écrire contre des personnes dont l'erreur estoit tirée des principes de plusieurs sectes d'Heretiques tout-à-fait différentes. Quoi-que l'heresie d'Eutyches n'eust pas encore éclaté, quand il a composé cet Ouvrage, car il l'a fait avant l'an 448. il y attaque les sentimens que ce Moine

Theodoro-
ret. soutint, qui estoient communs en Egypte & dans quantité de Monasteres. Il soutient qu'ils approchoient de l'impieté de Simon, de Cerdon & de Marcion, en ne donnant à JESUS-CHRIST que la seule qualité de Dieu; qu'ils ne s'éloignoient pas des principes de Valentin & de Bardesane, en assurant que la divinité n'avoit fait que passer par la Vierge sans prendre rien de sa nature; & qu'enfin ils disoient avec Apollinaire, qu'il n'y avoit qu'une nature en JESUS-CHRIST. Ce sont ces sentimens qu'il attaque dans les trois Dialogues qui composent ce Traité. Il montre dans le premier, que la divinité du Verbe n'a point esté changée. Dans le second, que l'union de la nature divine avec la nature humaine s'est faite sans confusion des deux natures. Dans le dernier, que la divinité du Fils est demeurée impassible. C'est ce qui a fait donner à chacun de ces trois Dialogues un titre convenable à son sujet; le premier est intitulé *l'Immuable*; le second, *Sans confusion*; & le troisième, *l'Impassible*. Il finit par une quatrième partie, où il propose plusieurs argumens contre les trois erreurs qu'il attaque.

Dans le premier Dialogue, après avoir donné la distinction de la substance & de l'hypostase, & montré que l'hypostase dans l'usage de l'Eglise marque la personne, il examine en quel sens le Verbe s'est fait chair, & fait voir qu'on ne peut point dire raisonnablement que la divinité ait esté changée en la nature de la chair. Il détruit cette erreur par des passages de l'Ecriture Sainte, sur lesquels il fait des raisonnemens fort subtils, & par des témoignages formels des Saints Peres de l'Eglise, depuis Saint Ignace jusqu'à Saint Chrysostome. Il y joint aussi quelques passages d'Apollinaire.

à Avant l'an 448.] Theodoret parle de ce Traité dans la Lettre 16. à Irenée, & dans la 83. à Dioscore; la premiere est écrite en 448. la seconde en 449. avant que Dioscore l'eût condamné. Il a donc précédé ces deux lettres, mais il a

esté fait après la mort de Saint Cyrille qu'il cite parmi les Peres, dont il apporte les autorités, & dans le temps que la querelle qui éclata au sujet d'Eutyches, commençoit à se former.